



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

THESE

Pour l'obtention du Diplôme de Docteur de l'Université d'Abomey-Calavi

**LE MICROCREDIT AUX FEMMES A L'EPREUVE DU
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN MILIEU F5N
DU BENIN : ESSAI D'ANALYSE PROSPECTIVE**

Présentée par :

Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE

Directeur

Honorat AGUESSY

Doyen Honoraire

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Co-Directeur

Gauthier BIAOU

Maître de Conférences

des universités du CAMES

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

JURY :

Président : **Honorat AGUESSY**, Doyen Honoraire de la FLASH,
Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Rapporteur : **Gauthier BIAOU**, Maître de Conférences,
Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Membres :

- **Prosper Issiaka LALEYE**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Sénégal
- **Maxime da CRUZ**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Euloge AGBOSSOU**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Roger Tamassé DANIOUÉ**, Maître de Conférences, Université de Lomé, Togo

Soutenue publiquement le vendredi 02 novembre 2012 à la Faculté des Lettres, Arts et
Sciences Humaines (FLASH) - Université d'Abomey-Calavi, Bénin

MENTION : TRES HONORABLE AVEC FELICITATIONS DU JURY

TABLE DES MATIERES	
DEDICACE.....	6
REMERCIEMENTS.....	7
SIGLES ET ACRONYMES.....	9
ALPHABET FɔNGBE.....	12
LISTE DES TABLEAUX.....	14
LISTE DES GRAPHIQUES.....	15
LISTE DES FIGURES.....	15
LISTE DES PHOTOS.....	16
RESUME.....	17
ABSTRACT.....	18
INTRODUCTION.....	19
I – Problématique.....	20
II - Justification.....	26
2-1 Justification du choix du thème	26
2-2 Justification du choix des communes.....	27
2-3 Justification du choix des structures d’octroi de microcrédit	31
III - Orientations de la recherche.....	31
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE, NORMATIF ET FEMINISATION DU MICROCREDIT.....	33
CHAPITRE 1er : CADRE THEORIQUE DE L’ETUDE.....	35
1-1 Conceptualisation théorique du microcrédit	35
1-1-1 - Clarification conceptuelle	35
- Microcrédit	35
- Développement Humain Durable	37
- Environnement.....	40
- Fɔn.....	40
- Prospective.....	40
- Femme	41
- Activités Génératrices de Revenus (AGR).....	42
- Secteur informel.....	43
- Genre	45
- Caution solidaire	46
- Remboursement	47
- Tontine.....	48
- Aliénation	51

- Confiance.....	51
1-1-2 – Etat de la question	52
- La contribution des femmes au développement socio-économique	52
- Le microcrédit dans la perspective diachronique	57
- Le rôle du microcrédit dans l'économie nationale.....	58
- Le microcrédit comme instrument de lutte contre la pauvreté : mythe ou réalité ?.	61
- Le microcrédit : un prêt à remboursement complexe	62
- Le secteur informel et le développement	62
1-2 - Approche méthodologique	65
1-2-1 Techniques de collecte de données et échantillonnage	65
- Recherche documentaire	65
- Entretien	67
- Administration de questionnaire.....	67
- Observation.....	68
- Localités cibles	68
- Population enquêtée	69
- Echantillon.....	70
1-2-2 Enquête de terrain et analyse des données.....	73
- Pré-enquête	73
- Pré-test des outils	73
- Enquête de terrain et durée	73
1-2-3 Traitement et analyse des données.....	74
- Traitement des données	74
- Analyse des données	74
1-3 Difficultés rencontrées et approches de solutions.....	77
CHAPITRE II : CADRE NORMATIF DU MICROCREDIT.....	79
2-1 L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).....	79
2-1-1 Loi-cadre portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	80
2-1-2 Dispositif prudentiel de la BCEAO.....	88
2-1-3 Traités de l'OHADA	89
2-2 Tendances liées au microcrédit au Bénin	101
2-2-1 Règlements du microcrédit au niveau national.....	101
2-2-2 Diverses formes de microcrédit au Bénin	105
2-2-3 Rites en matière de microcrédit au Bénin.....	116

CHAPITRE III : FEMINISATION DU MICROCREDIT : LES RAISONS D'UNE JUSTICE SOCIALE	126
3-1 Statut socioculturel de la femme béninoise	126
3-2 Implication des femmes dans les opérations du microcrédit	133
3-3 Statut de la famille bénéficiaire du microcrédit: les "maris morgues"	140
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	151
DEUXIEME PARTIE : ENJEUX DU MICROCREDIT FACE AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE.....	152
CHAPITRE IV- Perceptions du microcrédit.....	154
4-1 Cadre référentiel du microcrédit en milieu fon	156
4-1-1 Des appellations significatives.....	156
4-1-2 Microcrédit : Prêt et Opportunité.....	158
4-2 Déterminants sociaux de l'adhésion des femmes aux systèmes de financement du microcrédit	162
4-2-1 Logique du lien social	162
4-2-2 Itinéraire de la bénéficiaire de microcrédit.....	167
4-3 Perceptions anthropologiques du microcrédit.....	171
4-3-1 Déification du microcrédit.....	172
4-3-2 Microcrédit et spiritualité	176
CHAPITRE V : INFLUENCES DU MICROCREDIT OCTROYE AUX FEMMES	180
5-1 Microcrédit, facteur d'étalement de l'informel.....	180
5-1-1 Formation des bénéficiaires et autogestion du microcrédit.....	180
5-1-2 Activités du microcrédit ou activités du secteur informel.....	187
5-1-3 Risques du microcrédit : les mécanismes de remboursement	193
5-2 Microcrédit et socialisation	207
5-2-1 Rôle du microcrédit dans l'exercice des Activités Génératrices de Revenus.....	208
5-2-2 Addiction du microcrédit.....	215
CHAPITRE VI : INTERNALISATION D'UNE VISION PROSPECTIVE DU MICROCREDIT.....	221
6.1 Aspirations des femmes bénéficiaires de microcrédit	221
6-1-1 Aspirations au palier ESPECT.....	222
6-1-2 Grandes thématiques des aspirations des femmes bénéficiaires du microcrédit	230
6-1-3 Jeu des acteurs dans la gestion du microcrédit aux femmes.....	233
Néant.....	248
6-2 Défis et enjeux majeurs relatifs au microcrédit aux femmes	249
6-2-1 Micro-scénarios du microcrédit aux femmes	250

6-2-2 Scénarios probables.....	254
6-2-3 Vision des femmes face au microcrédit au Bénin en l’an 2037.....	262
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	265
CONCLUSION.....	266
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	271
AN N E X E S.....	291
OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	292
LISTE DES IMF AUTORISEES A EXERCER AU 31 MAI 2011 AU BENIN	308
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES.....	326
ARTICLES PUBLIES.....	329
INDEX ALPHABETIQUE	333

DEDICACE

- *A la famille AZALOU – TINGBE*
- *A la famille DASSIGA-GBOTCHE*
- *A ma fille, Maria-Paola Albertine*

REMERCIEMENTS

Au terme de cette recherche, nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la concrétisation de ce projet. Nous pensons en particulier à :

- notre Directeur de Recherche, le professeur Honorat AGUESSY et son épouse, pour leur assistance débordant le cadre académique. Ils ont souhaité voir cette œuvre accomplie et nous y ont encouragée de fort belles manières ;
- notre Co-Directeur de Recherche, le Professeur Gauthier BIAOU pour sa disponibilité à nous consacrer son temps et son assistance en vue de nous élever dans le monde des chercheurs en sciences sociales. Cher professeur, nous n'avons jamais oublié vos différents conseils à notre premier contact, conseils qui sont restés pour nous comme des stimulus ;
- Professeur Christophe HOUSSOU, Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (F.L.A.S.H.) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), pour nous avoir encourager lors de la rédaction de cette thèse, depuis le lendemain de notre soutenance du Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) en environnement et santé publique ;
- tous les enseignants de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire (E.D.P.) de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (F.L.A.S.H.) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), spécialement des filières Gestion de l'Environnement et Sociologie du Développement ;
- tous les enseignants du Département de Sociologie-Anthropologie (D.S.A) pour la connaissance intellectuelle et scientifique que nous avons reçue de leurs enseignements ;
- tous nos camarades de promotion de D.E.A Gestion de l'environnement notamment Dr Anges YADOLETON, Dr Aboubakar KISSIRA, Dr Thierry AZONHE, Dr Charles BABADJIDE, pour tous les liens de fraternité et d'entraide ayant conduit à la finalisation de ce travail ;
- tous les chercheurs du Centre d'Etudes Prospectives et d'Actions pour le Développement (CEPAD) pour leur disponibilité à nous accompagner durant tout le processus en particulier à Lucien AGBANDJI et Marius TOTIN;

- Dr Luc Kokou SOSSA pour l'assistance et l'encadrement permanents dont nous avons bénéficié de sa part pour la concrétisation de ce projet personnel ;
- Dr Florentin NANGBE et son épouse pour leur soutien de tous ordres ;
- notre père Albert TINGBE AZALOU, notre mère A. Bernadette GBOTCHE, nos frères, Urbain, Fanès, Claude, notre nièce Patricia, pour toute votre assistance et vos soutiens de tous ordres sans lesquels nous ne serons point à cette étape. Merci infiniment et que vous soyez tous comblés par cette œuvre ;
- toutes nos personnes ressources ;
- tous nos informateurs ;

A toutes et à tous, Merci Infiniment

SIGLES ET ACRONYMES

ALDIPE - ONG : Association de Lutte pour un Développement Intégré et pour la Protection de l'Environnement

APE : Agent Permanent de l'Etat

ASF : Association de Services Financiers

AUPOS : Acte Uniforme Portant Organisation des Sûretés

AUVRE : Acte Uniforme portant organisation des Voies de Recouvrement et d'Exécution

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BM : Banque Mondiale

C.A : Chef d'Arrondissement

CAPE : Cellule d'Analyse de Politique Economique

CAPAN : Cellule d'Analyse des Politiques de développement de l'Assemblée Nationale

CAVECA : Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées

CBDIBA : Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base

CBRST : Centre Béninois pour la Recherche Scientifique et Technique

CEPAD : Centre d'Etudes Prospectives et d'Actions pour le Développement

CEPAM : Centre de Promotion et d'Appui à la Micro finance

CeRPA : Centre Régional de Promotion Agricole

CGAP : Consultative Group to Assitance the Poor

CIBAKO : Centre International Basile Kossou

CIST : Conférence Internationale des Statisticiens du Travail

CLCAM : Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel

CMCEC : Conseil Mondial des Coopératives d'Epargne et de Crédit

CNCA : Caisses Nationales de Crédit Agricole

CooPEC : Coopérative d'Epargne et de Crédit

CPEC : Coopérative pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit

C.S : Circonscription Scolaire

CSA : Centre de Santé d'Arrondissement

CSC : Centre de Santé Communal

CSSFD : Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées

DHD : Développement Humain Durable

DPMF : Direction de la Promotion de la Micro Finance

DS-A : Département de Sociologie-Anthropologie

DSA : Dimension Sociale de l'Ajustement
DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
EAS : Echantillonnage Aléatoire Simple
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
EPP : Ecole Primaire Publique
ESPECT : Economie, Social, Politique, Environnement, Culture, Technologie
FAO : Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FECECAM : Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
FENACREP : Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt
FINADEV : Financial Bank Development
FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FMI : Fonds Monétaire International
FNM : Fonds National de Microcrédit
IDH : Indicateur de Développement Humain
IFB : Institut Français du Bénin
IMCEC : Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit
IMF : Institution de Micro Finance
INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain
INFOSEC : Institut de Formation Sociale Et Civique
IPH : Indicateur de Pauvreté Humaine
IPTS : Impôts sur Traitements et Salaires
MAS : Matrice d'Analyse Structurelle
MDGs : Millenium Development Goals
MDS : Matrice de Diagnostic Stratégique
MECPPD : Ministère d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MCPP : Micro Crédit aux Plus Pauvres
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MFE : Ministère des Finances et de l'Economie
MID : Matrice des Influences Directes
MISAT : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
MTP : Ministère des Travaux Publics
NAUPOS : Nouvel Acte Uniforme Portant Organisation des Sûretés
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

OIT : Organisation Internationale du Travail
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PADME : Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro
Entreprises
PAPME : Projet d'Appui au Développement des Petites et Moyennes Entreprises
PARMEC : Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
P.A.S : Programme d'Ajustement Structurel
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
RENACA : Réseau National des Caisses villageoises d'épargne et de Crédit Autogérées
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNIE : Route Nationale Inter Etats
SA : Société Anonyme
SCN : Système de Comptabilité Nationale
SFD : Structure de Financement Décentralisé
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TIC : Technologie d'Information et de la Communication
UAC : Université d'Abomey-Calavi
UADC : Université Africaine de Développement Coopératif
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UFAO : Union des Femmes Amazones de Ouidah
UFOR : Union des Femmes de Ouidah et Région
UPI : Unité de Production Informelle
UVS : Unité Villageoise de Santé

ALPHABET Fɔ̃NGBE

En vue de permettre la lecture adéquate des mots écrits en langue fɔ̃n, la thèse s'est appuyée sur l'alphabet des langues nationales béninoises, en sa 6^e édition, publié par le Centre National de Linguistique Appliquée (CE.NA.L.A.), en juin 2008.

I – LES VOYELLES

A	a	Awa	<i>bras</i>
E	e	gbetɔ	<i>chasseur</i>
ε	ε	gbetɔ	<i>personne</i>
I	i	Ali	<i>chemin</i>
O	o	To	<i>pays</i>
ɔ	ɔ	tɔ	<i>père</i>
U	u	axɔ su	<i>chef</i>

a) – Les Voyelles Nasales

An	an	Asan	<i>castagnette</i>
en	en	kɛnkun	<i>goyave</i>
In	in	Atin	<i>arbre</i>
ɔn	ɔn	hɔn	<i>porte</i>
Un	un	Wun	<i>épine</i>

II – LES CONSONNES

a) – Les Consonnes Simples

B	b	blɛ	<i>aiguille</i>
C	c	Coco	<i>huile palmiste</i>
D	d	Detin	<i>palmier</i>
Ð	d	dɔ	<i>filet</i>
F	f	fɔfi	<i>allumette</i>
G	g	Gota	<i>gourde</i>
H	h	Han	<i>chant</i>
X	x	Xasu	<i>panier</i>
J	j	jɔ	<i>pou</i>

K	k	kεkε	<i>bicyclette</i>
L	l	Lifin	<i>farine</i>
M	m	Mεxo	<i>personne âgée</i>
N	n	Naki	<i>bois de chauffage</i>
P	p	Pinpan	<i>autorail</i>
R	r	Metru	<i>mètre</i>
S	t	sɔ	<i>cheval</i>
T	t	Tan	<i>étang</i>
V	v	Vi	<i>kola</i>
W	w	Wiwi	<i>noir</i>
Y	y	yε	<i>espoir</i>
Z	z	Zan	<i>natte</i>

b) – Les Digrammes

Gb	gb	Gbɔ	<i>caprin</i>
Kp	kp	Kpa	<i>palissade</i>
Ny	ny	Nyibu	<i>bœuf</i>

LISTE ALPHABETIQUE

a b c d ɔ e ε f g gb h x i j k kp l m n ny o ɔ p r s t u v w y z

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
I	Sites d'investigation et structures d'octroi	69
II	Récapitulatif de l'échantillon, des groupes cibles et des outils de collecte de données	72
III	Catégorisation par secteur des acteurs de promotion du microcrédit	104
IV	Clientèle et taux de pénétration	107
V	Répartition des crédits par secteur	109
VI	Données sur la micro-finance en 2009	109
VII	Rite de la remise des fonds	117
VIII	Opinion des bénéficiaires sur les dispositions spirituelles avant la réception des fonds	120
IX	Disposition spirituelles prises par les bénéficiaires avant la réception des fonds	120
X	Opinion des informatrices sur les dispositions spirituelles post réception du microcrédit	122
XI	Rôle des femmes dans le développement	139
XII	Répartition de la population pauvre et vulnérable en 2005	155
XIII	Statistiques des questionnaires enregistrés	159
XIV	Appréciation de l'opportunité du microcrédit	160
XV	Détournement du microcrédit	167
XVI	Orientation du microcrédit détourné	168
XVII	Moment de décision du détournement du crédit	168
XVIII	Approche spirituelle du recours au microcrédit	172
XIX	Appréciation de la formation donnée par les IMF avant la mise à disposition des fonds	181
XX	Perception de quelques bénéficiaires sur la formation	181
XXI	Disponibilité du cahier de vente	184
XXII	Remplissage du cahier de vente par les bénéficiaires	184
XXIII	Effectivité du cahier de vente auprès des bénéficiaires	186
XXIV	Diverses raisons du non remplissage du cahier de vente	186
XXV	Différentes activités menées par les bénéficiaires	188
XXVI	Périodicité de l'octroi du microcrédit	189

XXVII	Stratégies de souvenance de la date de remboursement	196
XXVIII	Stratégies développées pour le remboursement	197
XXIX	Causes du recours au microcrédit	209
XXX	Impact du microcrédit sur les ménages	211
XXXI	Aspiration des femmes bénéficiaires	223
XXXII	Handicaps sectoriels à la gestion du microcrédit	231
XXXIII	Matrice de diagnostic stratégique	234
XXXIV	Liste des variables internes et externes	238
XXXV	Matrice d'analyse structurelle	240
XXXVI	Résultat du graphe de motricité-dépendance des variables-clés	242
XXXVII	Récapitulatif des sous-systèmes	243
XXXVIII	Liste des acteurs	246
XXXIX	Matrice d'influence directe acteur/acteur	246
XXXX	Matrice d'influence acteurs par sous-système	247
XXXXI	Répertoire des positions des acteurs	248
XXXXII	Synthèse des questions clés	249
XXXXIII	Défis et hypothèses	250
XXXXIV	Micro-scénario des sous-systèmes	252
XXXXV	Matrice des micro-scénarios	254
XXXXVI	Matrice des scénarios globaux	257
XXXXVII	Scénarios probables d'ici l'an 2037	260

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I : Suivi des SFD	95
-----------------------------	----

LISTE DES FIGURES

	Pages	
1	Carte géographique des quatre milieux de recherche	29
1-1	Situation de la commune de Ouidah	30
1-2	Situation des communes d'Agbangnizoun, Bohicon et Zogbodomey	30
2	Acte de confiance de la bénéficiaire vers le SFD	96
3	Stratégies de communication interconjointes dans la gestion du microcrédit	145

4	Itinéraire de la bénéficiaire du microcrédit	171
5	Construction des jeux d'hypothèses globaux	255
6	Diagramme de Veitch	256

LISTE DES PHOTOS

		Pages
1	Cahier de gestion de Mme Suzanne, Maman Adjokè, bénéficiaire PADME	183
2	Cahier de gestion de dame Huguette, bénéficiaire CPEC	183
3	Cahier de gestion de Mme Suzanne, Maman Adjokè, bénéficiaire PADME, rempli au mois le mois	185
4	2è page du Cahier de gestion de Mme Huguette, bénéficiaire CPEC, rempli au mois le mois	185
5	Cahier de gestion de dame Huguette, bénéficiaire CPEC	187
6	Echéancier de paiement de Mme Suzanne, Maman Adjokè, bénéficiaire PADME	194
7	Tableau d'amortissement d'une bénéficiaire de l'ONG ALDIPE	195
8	Caisses de maison servant à la thésaurisation, posée sur l'étalage	197

RESUME

Après l'échec du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S), le Bénin s'est engagé dans la promotion des "petits entrepreneurs", notamment les femmes. A la faveur des rencontres internationales consacrées à la promotion de la femme, cette dernière a été priorisée dans l'offre de microcrédit. Elles en ont des représentations sociales, économiques et anthropologiques qui les maintiennent dans le cercle infernal de recours. Mais, sa gouvernance économique voire sociale interpelle l'effectivité du développement dans sa durabilité par rapport aux femmes. De façon plus précise, en considérant le milieu « fɛn », la gouvernance actuelle du microcrédit octroyé aux femmes peut elle permettre de lutter contre la pauvreté des générations actuelles et futures ? Cette recherche qui est à la fois quantitative et qualitative, a pour objectif général d'analyser les enjeux du microcrédit aux femmes par rapport au développement humain durable dans les communes de Bohicon, Zogbodomey, Agbangnizoun et Ouidah (République du Bénin).

L'approche méthodologique adoptée est calquée sur la recherche documentaire et la collecte de données empiriques analysées sous l'angle de cinq (05) théories sociologiques : le fait social de Durkheim, le positivisme de Comte, l'aliénation de Marx, l'analyse des paliers en profondeur de Gurvitch et l'approche prospective de Godet. Cette approche méthodologique a permis d'appréhender les perceptions économiques, sociales et anthropologiques du microcrédit. L'autogestion du microcrédit par les femmes implique une gestion hasardeuse des Activités Génératrices de Revenus (A.G.R), qui a comme conséquences le développement de stratégies connexes de remboursement et de multiplication des adhésions aux Structures de Financement Décentralisées (S.F.D.), l'essor du secteur informel. Le microcrédit engendre l'aliénation des femmes à travers le cercle vicieux dans lequel elles s'enferment.

Le présent sujet de thèse tente d'apprécier le microcrédit aux femmes à l'épreuve du développement humain durable, à travers les paliers en profondeur de la réalité sociale. A partir de la collecte des aspirations, l'analyse du jeu des acteurs a permis de faire le diagnostique du système de microcrédit aux femmes, et d'en dégager des scénarios favorables au microcrédit dans la durabilité. Le scénario désiré d'ici l'an 2037, est constitué des modalités favorables et a été désigné par "Gbékwe", c'est-à-dire littéralement, l'argent de la vie, le microcrédit qui permet de vivre. Le scénario non désiré, Yakwé (Argent de la pauvreté), est à l'image des modalités non favorables.

Mots clés : Microcrédit, développement humain durable, fɛn, prospective, femme

ABSTRACT

After the failure of the Structural Adjustment Program (SAP), Benin Republic has undertaken the promotion of "small business" where women will be the leaders.

Taking advantage of international meetings devoted to the promotion of women such as the Beijing Conference held in China in 1995, women have been prioritized in the provision of microcredit. The beneficiaries of microcredit make social, economic and anthropological representations that keep them in the infernal circle of recourse. But its economic or social governance call to the effectiveness of development in its durability in relation to women. Considering-«fɔ̀n» environment, could the present governance of microcredit given to women help combat poverty of the current and future generations? This quantitative and qualitative study conducted in the district of Bohicon Zogbodomey, Agbangnizoun and Ouidah (Benin), aimed to analyze the challenges of microcredit to women in relation to sustainable human development

The methodological approach was focused on the literature review and collection of empirical data which were analysed based on five (05) sociological concept: Durkheim's social fact, the positivism of Comte, Marx's alienation, the depths level analysis of Gurvitch and finally the forecast approach of Godet. These methodological approaches had contributed to the understanding of the economic, social and anthropological perceptions of microcredit. The Self-management of microcredit for women leads to a hazardous Income Generating Activities (IGA), which contributed to the development of new strategies based on reimbursement and increasing membership to Decentralized Financing Structures (SFD), the development of informal sector. Microcredit leads to the alienation of women through the vicious circle in which they are enclosed.

The present thesis topic attempts to assess the microcredit to women to the test of sustainable human development, gender relations, the market function of microcredit, in order to internalize it in a prospective vision, through the aspirations of women beneficiaries. Qualitative and quantitative data had helped to make the diagnostic of microcredit system to women, and to identify different scenarios which can contribute to the sustainability of microcredit. The ideal scenario projects by year 2037, was named "Gbékwe", which means literally, 'money for life, microcredit for live. The unwanted scenario calls 'Yakwe' (money for poverty) was comparable to undesirable modality for microcredit.

Key words: Microcredit, sustainable human development, fɔ̀n, prospective, woman

INTRODUCTION

« *Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va* » a dit Sénèque (Godet, 2001 : 5). Cette affirmation rapprochée de la lutte contre la pauvreté, exige des acteurs de développement, l'obligation de l'inscrire dans une perspective évolutionniste, voire prospectiviste, en partant des problèmes de pauvreté passés, actuels, pour prévoir comment les résorber en vue d'un avenir meilleur. La lutte contre la pauvreté s'est illustrée depuis quelques années comme "la locomotive du développement", le canal sûr qui conduit au développement des pays. Elle fait partie des préoccupations majeures de la communauté internationale et implique le regroupement de beaucoup d'acteurs autour des institutions financières bancaires en vue de la concrétisation de leurs projets. Ces organisations, par leurs conditions d'accès, restent fermées à une frange importante des populations des pays, qu'ils soient dits « *développés* » ou « *en développement* »¹. Ces dernières sont exclues de ce système bancaire, du fait de leur faible revenu monétaire et des exigences dudit système : la possession de biens matériels à mettre en garantie, les hypothèques, les dépenses liées aux formalités administratives, la scolarisation.

C'est dans ce contexte que le Bangladeshi Yunus a tenté d'expérimenter le microcrédit aux pauvres par les Institutions de Micro Finance (IMF) dont les procédures sont moins onéreuses et d'accès plus facile. Ce système de financement est destiné aux populations les plus démunies, habituellement exclues du système bancaire traditionnel par manque de garanties (pas de revenus, pas de patrimoine, ou bien le patrimoine existant est souvent sans titre foncier, gage de la notion de propriété absolue). Son histoire part des systèmes de tontines séculaires en Afrique et en Asie, des systèmes de prêt sans collatéral en Irlande au XVIIIe siècle, et des coopératives de crédit et d'épargne en Prusse avec le bourgmestre Raiffeisen en 1850². Le microcrédit s'est développé sous son aspect moderne dans les années 1970, au Bangladesh, avec l'expérience de la Grameen Bank.

Selon le Rapport de l'Etat de la campagne du microcrédit de mars 2011, « *plus de 128*

¹ Concepts à sens controversé suivant les différents théoriciens du développement. Notions relatives. La clarification conceptuelle dans cette thèse en donne une large explication. Le développement ne saurait être linéaire à la manière de Rostow, mais il est un phénomène social total qui embrasse tous les secteurs.

² Microfinance microcrédit, <http://www.economie.solidaire.com/2010/03/05/microfinance-microcredit-la-lutte-contre-la-pauvrete/>, consultée le 15/02/2011

millions des plus pauvres du monde ont reçu un micro-prêt en 2009. Si l'on considère que chaque famille compte, en moyenne, cinq (05) personnes, cela signifie que les prêts accordés à 128 millions de clients, les plus pauvres, ont touché environ 641 millions de personnes, membres de ces familles. Ce chiffre est plus élevé que la population combinée de l'Union Européenne et de la Russie, et constitue un record pour le secteur de la micro finance. En date du 31 décembre 2009, 3 589 institutions de microcrédit avaient affirmé desservir 190 135 080 clients, dont 128 220 051 étaient considérés comme faisant partie des plus pauvres, lorsqu'ils ont contracté leur premier emprunt. Parmi ces clients les plus pauvres, 81,7 % d'entre eux, soit 104 694 115, sont des femmes. Sur les 3 589 institutions de micro finance ayant fourni un rapport, 981 se trouvent en Afrique sub-saharienne, 1 723 en Asie et dans la région du Pacifique, 639 en Amérique latine et dans les Caraïbes »³. Les femmes apparaissent alors comme les premières clientes des IMF.

La présente introduction pose les bases d'une tentative d'élucidation du sujet à travers la problématique qu'il engendre, sa justification, ses orientations majeures et les approches théorique et pratique développées.

I – Problématique

Le Bénin est un pays en voie de développement qui a connu des crises économiques, financières et sociales de grandes envergures dans les années 1980, comme la plupart des pays africains. Le souci de résorber ces différentes crises a induit l'élaboration et la mise en œuvre de Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S). Pour Tingbé-Azalou (2010 : 233), « *le Bénin a une longue tradition de politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Des mesures politiques explicites en la matière ont été prises dès le début des années 1990, bien que le problème de la pauvreté ait figuré au programme politique bien avant sous différentes dénominations* » .

Inspirés par le Rapport Berg et soutenus par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), ces programmes mettaient l'accent sur de nombreux recours aux mécanismes des prix, l'ajustement à court terme des variables macro-économiques et la réduction du rôle de l'Etat (Banque Mondiale : 1981). Apanage de la troisième décennie des indépendances, ces programmes, tout en réussissant à améliorer la situation des finances publiques et à relancer la croissance économique, ont montré leur incapacité à promouvoir un développement humain durable (Rapport Bénin 2025 Alafia, 2000 : 42).

Le Rapport de développement du Bénin à l'échelle 2025, explicite d'ailleurs cette vision en

³ Source: www.lamicrofinance.org, consultée le 15/10/2011

affirmant que : « *Les deux initiatives majeures qui ont caractérisé la gestion du développement au Bénin sont : d'une part, la planification du développement considérée de 1960 à 1989 comme la clé de la gestion du processus de développement ; et d'autre part, la mise en œuvre dans les années 90 des programmes d'ajustement, avec leur cortège de problèmes sociaux croissants. Ces deux (02) modes de gestion du développement ont certes eu un impact positif sur l'ensemble de la société béninoise. Cependant, leur défaut, dans la foulée des nombreux échecs enregistrés, est de n'avoir laissé que peu de place à la participation élargie au processus de gestion du développement et de mise en œuvre des différentes politiques nationales de développement. Ces facteurs ont imposé de sévères contraintes à la motivation et à l'élévation de la productivité béninoise* » (Rapport Bénin 2025 Alafia, 2000 : 43). En d'autres termes, le développement doit être participatif et incomber le concours de tous les acteurs de la société.

En effet, l'objectif fondamental, visé par un tel programme institué par les institutions de Bretton Woods, était de résoudre le double déficit des comptes macroéconomiques et macro financiers : l'équilibre de la balance des paiements, l'adéquation de l'offre de biens et services à la demande effective, l'égalité entre l'offre et la demande de monnaie. Cette résorption des déficits par la demande, utilise, comme instrument principal, la réduction des dépenses publiques. Mais en conséquence, le Bénin, comme la plupart des pays africains qui y ont été soumis, a assisté, impuissant, à la réduction des budgets d'investissement et une partie du budget de fonctionnement compressible (dépenses communes et transferts). En d'autres termes, les subventions de l'Etat ont baissé dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des logements, des salaires, des entreprises etc.

Pour Sebisogo (1997 :140), « *les PAS ont occasionné et occasionnent des coûts sociaux excessifs ; chômage des jeunes et surtout des jeunes diplômés, dépeuplement des campagnes au profit des villes, paupérisation accrue des populations urbaines et rurales, coupes sombres dans les budgets sociaux (ceux de la santé et de l'éducation notamment), développement de la délinquance et de la drogue, du marché de la débrouillardise, vieillissement précoce des populations (...)* ». L'Etat perd alors sa souveraineté budgétaire et s'expose à la frustration de ses administrés, dans un contexte où la demande sociale augmente sans une disponibilité d'offre appropriée.⁴

Les crises se manifestent alors sous plusieurs angles : la hausse des revendications des salariés, les grèves d'étudiants et d'élèves qui voient leurs conditions d'étude se dégrader, la grogne des chefs de famille qui ont perdu leur pouvoir d'achat sur les marchés où les prix

⁴ Basy (T. M.), Les Programmes d'Ajustement Structurel 2, <http://fr-fr.facebook.com/video/video.php?v=199754573423700>, consultée le 17/01/2012.

sont inaccessibles, etc. En un mot, « *le pays s'endette, avec des "éléphants blancs", des projets sans utilité réelle et sans rendement. Le Bénin doit nécessairement passer de la régulation, à la privatisation, et des plans d'ajustement nationaux sont élaborés à cet effet. Ces plans sont globaux et sont essentiellement économiques. En 1987, tous ces programmes s'écroulent et la Banque Mondiale parle de DSA (Dimension Sociale de l'Ajustement) et l'on commence à s'occuper des questions secondaires de rapport Homme-Femme. Le PNUD va d'ailleurs créer l'Indice de Développement Humain en 1990. Des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sont élaborés par les pays pour montrer leurs efforts de lutte contre la pauvreté* »⁵. De 1993 à 1994, la banque mondiale instaure les Politiques d'Ajustement Sectoriels : PAS eau, PAS électricité, etc.

En outre, « *l'année 1994 est particulièrement symbolique, pour le Bénin et les pays africains de la zone franc, par la dévaluation du franc CFA intervenue au cours de cette année. Les effets attendus, qui étaient l'amélioration de la compétitivité des Etats membres en vue d'un rééquilibrage du solde du commerce extérieur, seront piètres. La pauvreté, la demande sociale croissante, l'instabilité politique, etc. y sont le lot quotidien. A partir de 1996, le développement s'analyse désormais en termes de dotation de capacités sous influence des travaux de SEN sur la notion de "capacity building". On parlera d'Ajustement Politique, une lutte contre la recherche de rente et le désarmement, et d'Ajustement Culturel dont l'étape la plus récente est celle de la lutte contre la pauvreté et le programme PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) qui consiste à accorder des facilités de crédit et de remboursement aux Pays Pauvres Très Endettés. Du point de vue de l'ajustement financier, les institutions de l'Etat doivent désormais modérer les crédits à l'économie, défiscaliser ces crédits pour permettre aux entreprises extérieures de rentabiliser leur épargne* »⁶.

Dans cette condition, le Bénin connaît une situation économique de croissance faible et une forte dégradation sociale⁷. Pour faire face à cette crise socio-économique, dont les causes sont structurelles, un programme de réorientation de l'économie a été initié à la fin de l'année 1988 par le gouvernement à l'ère du régime marxiste-léniniste. Ce régime a cédé la place au processus démocratique issu, en février 1990, de la Conférence des Forces Vives de

⁵ GASSAMA (I.), Les politiques d'Ajustement Structurel et leurs conséquences sur les crises sociales en Afrique<http://ibrahimagassama.centerblog.net/4517626-Les-politiques-d-ajustement-structurelles-et-leurs-consequences-sur-les-crisis-sociales-en-Afrique>, Publié le 04/04/2008, Consulté le 17/01/2012.

⁶ GASSAMA (I.), Les politiques d'Ajustement Structurel et leurs conséquences sur les crises sociales en Afrique<http://ibrahimagassama.centerblog.net/4517626-Les-politiques-d-ajustement-structurelles-et-leurs-consequences-sur-les-crisis-sociales-en-Afrique>, Publié le 04/04/2008, Consulté le 17/01/2012.

⁷ Le Bénin, un cas d'impact des contradictions socio-économiques et politiques sur la nutrition et la santé, THILL (G.) , LEONIS (J.-P.) , 04 / 1995, <http://base.d-p-h.info/pt/fiches/premierdph/fiche-premierdph-3642.html>, lu le 08/10/2011.

la Nation, car la pauvreté était à son comble. L'Etat béninois n'arrivait plus à assurer convenablement les services sociaux essentiels relatifs à l'éducation, à la santé, à la sécurité, à l'emploi, à l'habitat et à l'entretien des infrastructures. Cette situation, renforcée par un certain laxisme au sein des services publics⁸, a entraîné un état globalement délabré des infrastructures socio-économiques, et la difficulté pour tous les citoyens de jouir pleinement de leur droit aux services sociaux essentiels.

En 1990, précise le Rapport de synthèse des études nationales des perspectives à long terme (2000 : 48) *« quand l'option pour une économie libérale a été faite à la Conférence Nationale des Forces Vives, le Bénin ne disposait plus que d'un secteur privé de résistance, ou d'arrière garde embryonnaire et sans culture réelle d'entreprise, plutôt débrouillard qu'entrepreneur. Les initiatives tardent à être prises. L'administration a du mal à se remettre en cause et poursuit dans les faits, sa volonté de gérer et de contrôler toute seule l'économie au lieu de chercher à assurer une saine gestion du développement. La privatisation des entreprises publiques traîne les pas, car les gestionnaires, pour l'essentiel des fonctionnaires ainsi que les organisations syndicales des travailleurs, résistent, tandis que les opérateurs privés manquent individuellement de moyens mais, ont du mal à s'associer pour prendre la relève de l'Etat ; d'où le rachat de la plupart des entreprises privatisées par des capitaux étrangers. Quant aux initiatives nouvelles, l'administration, par son héritage de l'époque précédente constitue un blocage (complication des formalités, pression fiscale, rançonnement, lenteur, etc.). De ce fait, les infrastructures économiques sont inadéquates (insuffisance, obsolescence et dégradation) et les jeunes entrepreneurs manquent d'assistance réelle. »*

Fort de ce constat, le Bénin s'est engagé dans la promotion des "petits entrepreneurs", par l'octroi de microcrédit, au début des années 90. Afin de répondre à la disparition des banques de développement publiques et de financer le secteur informel rural et urbain, plusieurs IMF sont nées, souvent avec l'appui de la coopération internationale. Ces IMF ont mis en place des financements adaptés aux entreprises, une assistance dans le cadre du suivi du crédit, et différents services d'information en fonction des besoins des entrepreneurs. On peut citer les Caisses Nationales de Crédit Agricole (CNCA) devenues Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) et plus tard Fédération des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM), complétées par la création de l'Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises (PADME), le Projet

⁸ Le Bénin, un cas d'impact des contradictions socio-économiques et politiques sur la nutrition et la santé, Op. cit..

d'Appui au Développement des Petites et Moyennes Entreprises (PAPME), des ONG et associations de microcrédit.

Par ailleurs, au cours de cette même période a eu lieu la conférence de Beijing en Chine en 1995, qui a connu la participation du gouvernement béninois. L'une des préoccupations majeures de cette assise est l'élaboration de pistes de promotion de la femme par le renforcement de son pouvoir économique. La priorisation de la participation des femmes au développement est devenue alors une préoccupation majeure, accentuée quelques années plus tard par la promotion du concept "genre", car, *« quand les hommes quittent les villages pour trouver des emplois rémunérés dans les villes ou à l'étranger, les femmes doivent assurer seules, les travaux de la ferme, en plus de leurs tâches domestiques. Quand des entreprises nationales hypertrophiées s'engagent dans la voie de la « restructuration », les femmes sont les premières à perdre leur travail, avant les hommes, "chefs de famille". Quand des ateliers où on exploite le personnel cherchent à employer dans des conditions précaires des travailleurs sous-payés, les femmes sont les premières recrutées »* Biaou, 2006 : 62.

En conséquence, l'accent a été mis sur l'octroi de microcrédit aux femmes. Ces dernières investissent surtout dans le commerce, la restauration, et parfois les prestations de service (centre de photocopie, cabine téléphonique, etc.). L'objectif majeur qui les oriente vers ces structures de financement local est de rentabiliser et d'agrandir leurs activités économiques, maximiser les profits pour amasser le plus de richesse afin de s'occuper de leurs progénitures voire de contribuer aux charges du ménage. Elles se retrouvent alors dans un cercle vicieux qui les confine dans une pauvreté « à visage protégé » dont elles sont complices par acceptation ou par ignorance.

Les IMF au Bénin s'évaluent au nombre de milliers dont seulement 200 ont été enregistrées par le Ministère des Finances et de l'Economie en 2010⁹. Elles interviennent au niveau de plus de 20% de la population active du pays, soit plus de 700 000 Béninois. Selon Dédonougbo¹⁰, la plupart des microcrédits sont injectés dans le secteur informel et constituent donc un déficit dans la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) national. Avec l'essor de ce secteur favorisé par l'Etat lui-même, les mécanismes actuels de gestion du microcrédit et l'aliénation dont les femmes bénéficiaires sont sujettes, le Bénin pourra-t-il vraiment connaître dans la durabilité un développement à l'échelle humaine ? Le tableau

⁹ DEDONOUGBO (R.), www.afminenetwork.org, Consulté le 04/10/2011

¹⁰ DEDONOUGBO (R.), Op. cit.

précédent qui retrace l'histoire du microcrédit au Bénin, traite de sa réalité en milieu fñn de Bohicon, Zogbodomey, Agbangnizoun et Ouidah, sites de cette recherche. Les bénéficiaires de microcrédit en font diverses représentations qui les maintiennent dans le cercle infernal de recours. Le microcrédit facilite l'émancipation et la disponibilité de l'emploi entre autres féminin. Mais, sa gouvernance économique voire sociale interpelle l'effectivité du développement dans sa durabilité par rapport aux femmes fñn. De façon plus précise, en considérant le milieu « fñn », la gouvernance actuelle du microcrédit octroyé aux femmes peut elle permettre de réduire la pauvreté des générations actuelles et futures?

Ainsi, la présente recherche a pour objectif général d'analyser les enjeux du microcrédit aux femmes par rapport au développement humain durable dans les communes de Bohicon, Zogbodomey, Agbangnizoun et Ouidah (République du Bénin). De façon spécifique, les objectifs de cette recherche se résument en cinq (05) points :

- déterminer les causes d'octroi de microcrédit aux femmes ;
- identifier les représentations économiques, sociales et culturelles du microcrédit en milieu fñn ;
- mettre en exergue les mécanismes de gestion des microcrédits par les bénéficiaires ;
- rechercher les influences du microcrédit sur la vie des bénéficiaires et de leur ménage ;
- internaliser le microcrédit aux femmes dans une vision prospective au profit du Développement Humain Durable.

Ces différents objectifs se fondent sur cinq (05) hypothèses :

- la priorisation des femmes dans l'octroi de microcrédit est une réponse contre leur exclusion du marché du travail dans la société traditionnelle ;
- le microcrédit apparaît comme un moyen de satisfaction des besoins financiers du foyer à travers différentes désignations et perceptions ;
- les bénéficiaires autogèrent le microcrédit sans une rigueur de gestion économique ;
- le microcrédit a des conséquences positives et des risques sur la vie des bénéficiaires ;
- les aspirations des femmes bénéficiaires du microcrédit laissent entrevoir des scénarios à grands enjeux pour le Développement Humain Durable.

La détermination de ces objectifs et hypothèses de recherche résulte des raisons

justificatives du sujet de recherche et de l'entité sociale.

II - Justification

Cette justification permet d'illustrer les raisons qui ont milité en faveur du choix du thème d'une part, du choix des communes et des institutions d'octroi de microcrédit d'autre part.

2-1 Justification du choix du thème

Le choix porté sur le thème de cette recherche se justifie à travers quelques constats. En effet, depuis quelques années, le microcrédit suscite beaucoup d'intérêts sur le plan national voire international.

Au plan national, l'avènement de la démocratie au Bénin en 1990, a favorisé l'ouverture de l'économie béninoise au système de microcrédit institutionnalisé, en réponse aux effets du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S). Ce fut la création de l'Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises (PADME) et du Projet d'Appui au Développement des Petites et Moyennes Entreprises (PAPME), ainsi que la dynamisation des Caisses Nationales de Crédit Agricole (CNCA). Par ailleurs, depuis l'an 2007, on note un regain d'intérêt pour le microcrédit au plan national par la création d'institutions spécialisées dans l'octroi de microcrédit telle que le Fonds National de Micro finance (FNM) et l'exécution du programme de Microcrédit aux Plus Pauvres (MCP) dans les douze (12) départements du territoire national. Il s'agit d'un faible montant de crédit destiné aux exclus des IMF, et qui doit leur permettre au bout d'un processus à trois (03) étapes, d'être capables de recourir aux prestations de celles-ci.

Par ailleurs, au plan international, l'année 2005 a été déclarée année internationale du microcrédit par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cette déclaration de l'année internationale du microcrédit a été suivie en 2006 du décernement du prix Nobel de la paix à son initiateur grâce à la « Grameen Bank », première initiative d'IMF dans le monde, qui a focalisé ses actions sur les femmes, dont très peu au Bangladesh, en 1976 (année de création de cette banque) ont accès au crédit bancaire classique.

Du coup, le microcrédit serait un facteur de sortir les femmes de la pauvreté. Il serait un outil efficace de développement grâce auquel, les besoins de santé, d'éducation, de nutrition, etc. seraient satisfaits. Pourtant, les bénéficiaires de microcrédit semblent s'enfermer ou être enfermés dans un cercle vicieux partant du recours au microcrédit à son obtention, sa gestion et son remboursement, à un nouveau recours, sans dispositions préalables de désaffiliation au système de prêt après plusieurs échéances d'emprunt. Les bénéficiaires se trouvent alors en position d'aliénés par le microcrédit. Il devient un facteur incontournable et s'inscrit dans un cycle perpétuel de leur vie.

Or, ces bénéficiaires ne sont pas des gestionnaires de formation. Ils reçoivent une formation sur le tas en matière de gestion financière qu'ils essaient de mettre en application, déployant de multiples stratégies de remboursement mettant en péril la survie de l'activité voire des bénéficiaires et de l'entourage dont ils ont la charge. Les femmes qui sont les principales bénéficiaires se retrouvent dans une gestion peu orthodoxe car, le microcrédit ne prend pas en charge les besoins d'ordre social, et certains conjoints ne sont pas toujours prêts à accompagner ces dernières. Dans maints cas, le microcrédit peut ainsi être source de conflit et de dislocation familiale. L'aboutissement de ce travail sur la place du microcrédit aux femmes dans le Développement Humain Durable se voudra une contribution à une vision prospective de la lutte contre la pauvreté par l'octroi de microcrédit aux femmes.

2-2 Justification du choix des communes

Quatre communes constituent les sites retenues dans le cadre de cette recherche. Il s'agit de : Bohicon, Zogbodomey, Agbangnizoun, et Ouidah (voir carte pp. 27-28) . Leur choix se fonde sur deux critères majeurs.

Ces localités sont des communautés à dominance linguistique "fɔn", situées pour les trois (03) premières dans le département du Zou, et la dernière dans l'Atlantique. Lorsque l'on procède par une approche départementale, les départements de l'Atlantique, du Littoral et du Zou sont ceux où la langue fɔn est la plus parlée au Bénin. Mais en raison de ses fonctions spécifiques comme mégapole, capitale économique du Bénin, et la présence des principales structures de financement du territoire national (cf. annexes), le département du

Littoral a été écarté des sites d'investigation de cette recherche, au profit d'une ville proche de lui, la commune de Ouidah, ville cosmopolite, ville côtière, influencée par les communes côtières voisines comme Grand-Popo. Mais à l'origine, la ville de Ouidah a été peuplée par les ministres des rois d'Abomey envoyés en mission là pour faciliter le commerce négrier.

Ainsi, les communes du Zou choisies font partie intégrante du milieu fon. Bohicon est une ville carrefour entre le nord et le sud du pays. Elle comporte le plus grand marché du département et est donc très animé grâce aux prestations des institutions d'octroi de microcrédit. Deux autres communes qui lui sont frontalières Zogbodomey et Agbangnizoun, ont fait également objet de choix dans cette recherche. La langue "fon" est pratiquée par une grande partie de la population béninoise principalement au sud et au centre du pays. La gouvernance du microcrédit abordée sous l'angle de cette aire culturelle pourrait refléter la réalité autour du microcrédit au Bénin.

Le second critère de choix des communes en étude est relatif à l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM). Un IPM est une « *mesure des graves privations existant dans les dimensions que sont la santé, la scolarisation et les niveaux de vie. Il réunit le nombre de personnes souffrant de privations et la sévérité de leurs privations* » Rapport national sur le Développement Humain 2010-2011 : 14(Résumé) ». Agbangnizoun (0,468) et Zogbodomey (0,507) figurent parmi les communes qui ont enregistré les plus forts IPM en 2009, selon le Rapport national sur le Développement Humain (2010-2011 : 27-28). Bohicon quant à elle, a un IPM égale à 0,329 en 2009 et selon le même rapport. Son choix est renforcé par ses caractéristiques de pôle d'attraction commerciale et de conurbation vers la ville d'Abomey. Quant à la commune de Ouidah, son IPM est le plus bas, 0,221 en 2009. Il a été choisi pour la recherche en comparaison des autres communes à IPM plus élevé.

Ces différentes communes sont logées dans des départements bien définis par le découpage territorial comme l'indique la figure 1 et auxiliaires (1-1, 1-2). Les trois (03) premières sont du département du Zou, et la dernière, de l'Atlantique.

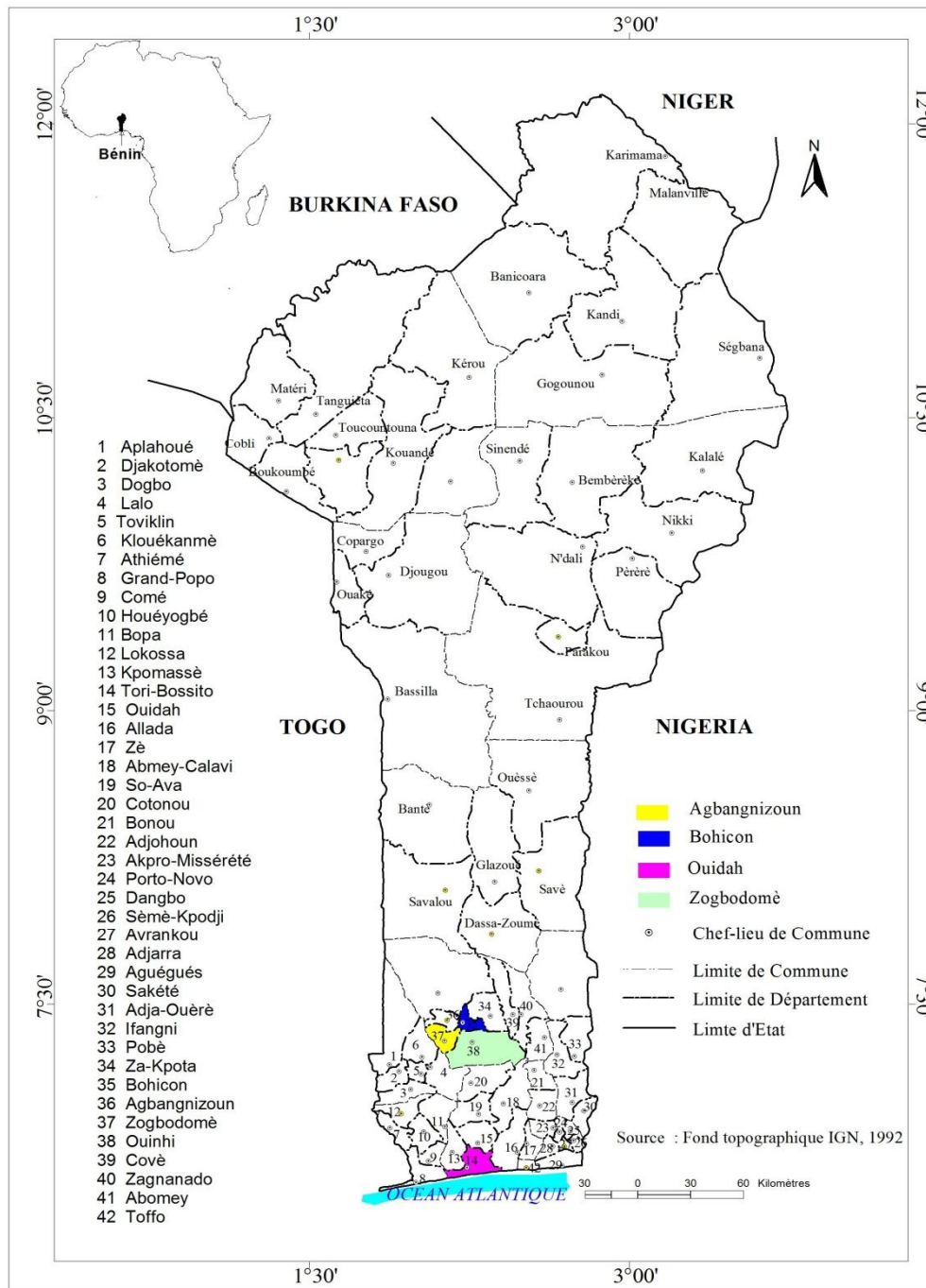


Figure 1 : Carte géographique des quatre milieux de recherche

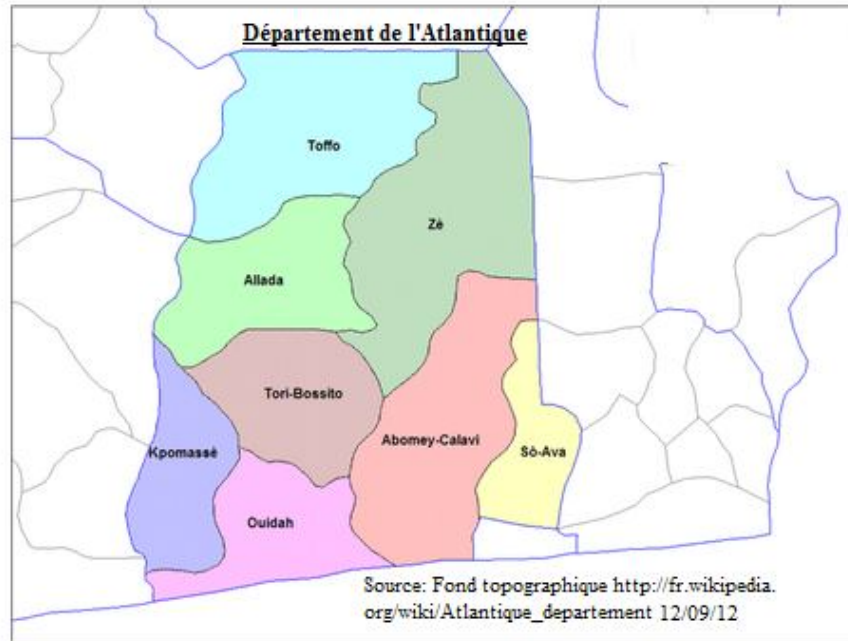


Figure 1-1 Situation de la commune de Ouidah

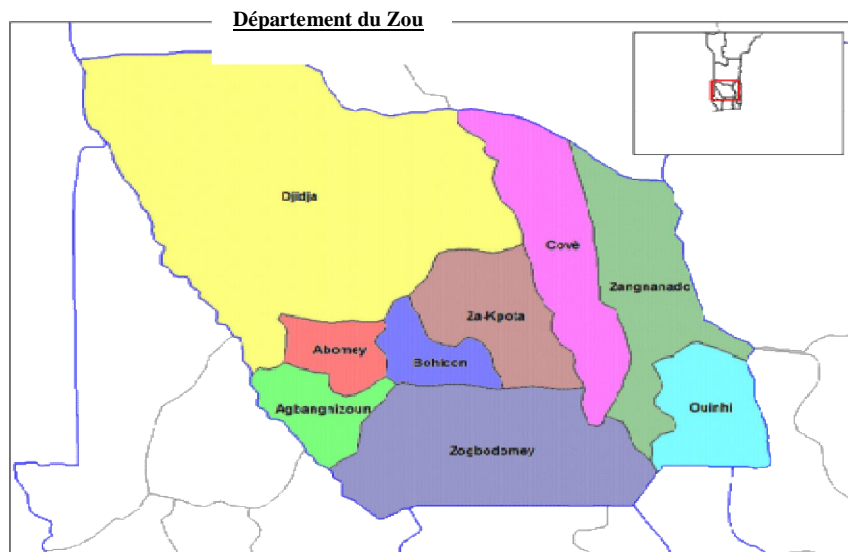


Figure 1-2 : Situation des communes d'Agbangnizoun, Bohicon et Zogbodomey
 Source : Fond topographique <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/afrique/benin-cartes.htm>,
 12/09/12

2-3 Justification du choix des structures d'octroi de microcrédit

Les structures d'octroi de microcrédit dont les femmes bénéficiaires et leurs conjoints ont été pris en compte dans cette recherche sont l'Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises (PADME), la Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit (CPEC), le Réseau National des Caisses villageoises d'épargne et de Crédit Autogérées (RENACA), l'Association de Lutte pour un Développement Intégré et pour la Protection de l'Environnement (ALDIPE-ONG), l'Union des Femmes de Ouidah et Région (UFOR) et l'Union des Femmes Amazones de Ouidah (UFAO).

En se référant à la liste des IMF autorisées par le ministère des finances au Bénin en mai 2011 et jointe en annexe de cette thèse, on remarque que le PADME, la CPEC et le RENACA sont officiellement autorisés à exercer sur le territoire national. La raison de leur choix pour la recherche se situe pour le PADME dans son ancienneté dans la Commune de Bohicon et environs. C'est la première IMF à s'installer dans cette zone. La recherche portant sur les Microcrédits aux Plus Pauvres (MCP), la CPEC est la structure chargée par l'Etat d'octroyer ce type de microcrédit dans le département du Zou ; un programme en cours d'exécution par le gouvernement actuel. La recherche s'est intéressée au RENACA en raison de ce qu'il constitue la plus vieille organisation de caisses villageoises intervenant dans le département du Zou et principalement dans les communes ciblées.

Quant à l'ONG ALDIPE, elle est enregistrée officiellement par la mairie de Bohicon et fait partie des rares ONG intervenant dans les dix arrondissements de la commune de Bohicon, à Agbangnizoun et Zogbodomey. Enfin, les deux unions de femmes ont été choisies à Ouidah pour approcher le rôle direct joué par les femmes elles-mêmes dans l'offre et la gestion de microcrédit. Ce sont des organisations à vocation primaire de « balayuses de rue », enregistrées par la mairie de Ouidah comme telles, mais qui ont développé par la suite le volet microcrédit pour s'entraider.

III - Orientations de la recherche

La présente recherche se fonde sur deux (02) axes principaux :

Le premier a trait au cadre théorique, normatif et féminisation du microcrédit (1^{ère} Partie). Il a été consacré précisément en premier lieu au cadre conceptuel, à l'état de la question, puis à l'approche méthodologique adoptée. En second lieu, il s'agit de décrire l'environnement institutionnel communautaire et international du microcrédit, à travers les normes de l'UEMOA, l'examen des tendances liées au microcrédit au Bénin ainsi que la problématique du genre dans l'octroi du microcrédit. En outre, cette partie présente l'historique du microcrédit au Bénin à travers le système traditionnel de financement, la crise économique des années 1980, et la structuration du secteur du microcrédit au Bénin.

Le deuxième axe se propose de rendre compte de la problématique du microcrédit face aux enjeux du développement humain durable (2^{ème} Partie). Il sous-entend le cadre référentiel du microcrédit en milieu fñn, les déterminants sociaux de l'adhésion des femmes aux structures de financement du microcrédit, et les perceptions anthropologiques qui y sont liées. Cette partie présente ensuite le rôle du microcrédit dans l'étalement du secteur informel, en mettant l'accent sur la qualité de la formation des bénéficiaires, et l'autogestion du microcrédit. Enfin, ce deuxième axe définit les risques du microcrédit. Les stratégies de remboursement, l'approche tontinière et l'épargne domiciliaire, serviront de base à l'argumentation de l'intitulé de cet axe. il démontre l'opportunité de l'internalisation d'une vision prospective du microcrédit aux femmes. Cette partie a illustré le jeu des acteurs, et les scénarios probables en matière de gestion du microcrédit aux femmes d'ici l'an 2037.

**PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE,
NORMATIF ET FEMINISATION DU
MICROCREDIT**

L'exercice des activités incluant l'octroi de microcrédit est régi par des textes de lois. Que ce soit au niveau national ou régional, ces normes contrôlent et régulent la pratique de la micro finance à travers ses branches d'activités diversifiées dont le microcrédit.

Ainsi, au Bénin, l'environnement institutionnel est cadré aussi bien par la législation en vigueur dans la zone UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) que par les instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et les actes uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). Cet aperçu permettra d'envisager les raisons du financement des femmes dans le développement et les différentes perceptions du microcrédit.

Cette partie repose sur trois (03) chapitres. Le premier aborde le cadre théorique de la recherche. Toute recherche scientifique se fonde sur une base théorique bien déterminée. Après avoir clarifié les concepts clés pouvant faciliter la compréhension des résultats obtenus, la rédaction de cette thèse s'est appuyée sur les idées et théories développées par certains auteurs, à travers la critique de leurs œuvres. Cette approche qui centre la problématique, a orienté la démarche méthodologique suivant un canevas bien précis.

Le deuxième chapitre quant à lui, étudie le cadre normatif du microcrédit au Bénin. Les dispositions communautaires, la réglementation du microcrédit au plan national, les acteurs, les formes et les rites pré et post-crédit.

Dans le troisième et dernier chapitre, les réflexions ont été consacrées à la féminisation et aux perceptions du microcrédit en milieu fñn du Bénin. Elles tournent autour du statut socioculturel de la femme béninoise, son implication dans les opérations de microcrédit, et rôle des conjoints.

CHAPITRE 1er : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

En vue de mieux circonscrire les concepts utilisés dans la rédaction de cette thèse et pour une parfaite compréhension de son contenu, l'explication et la définition de certains concepts relatifs au présent sujet de recherche s'avèrent nécessaires. C'est ce que souligne Durkheim (1990 :34) en affirmant que : « *Toute investigation scientifique porte sur un groupe déterminé de phénomènes qui répondent à une même définition. La première démarche du Sociologue doit être de définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question. C'est la première et la plus indispensable condition : une théorie en effet ne peut être contrôlée que si l'on sait reconnaître les faits dont elle doit rendre compte* »,.

1-1 Conceptualisation théorique du microcrédit

La conceptualisation théorique de la recherche s'articule autour de la clarification conceptuelle et de l'état de la question.

1-1-1 - Clarification conceptuelle

Les concepts ci-après seront clarifiés : microcrédit, développement humain durable, environnement, fñn, prospective, femme, activité génératrice de revenus, secteur informel, genre, caution solidaire, remboursement, tontine, pauvreté, aliénation, confiance.

- Microcrédit

Le terme microcrédit est l'agencement des mots micro et crédit. Selon le lexique des sciences sociales (Grawitz, 2000 :276), micro est un préfixe utilisé en sciences et techniques qui signifie « petit ». Dans le cadre de cette thèse, le terme "micro" est le reflet de ce qui est minime, infirme. Mais qu'en est-il du crédit ?

Selon le lexique des sciences sociales (7^{ème} édition : 99), le crédit est un « *échange dans le temps, comportant la cession immédiate d'un bien ou d'une somme d'argent, contre une prestation future* ». Un crédit est souvent porteur d'un intérêt dont est redevable l'emprunteur (ou débiteur) à son créancier, lié à la durée de l'emprunt. A cet intérêt, s'ajoutent également diverses assurances, frais et commissions qui constituent le TEG (taux effectif global), c'est à dire le taux d'intérêt annuel, tous frais compris. Dans un crédit, on distingue le prêt à taux

variable et le prêt à taux fixe. Différents types de crédits sont proposés selon la destination des fonds : crédit immobilier, crédit à la consommation ou crédit auto sont les plus courants. On trouve aussi le crédit personnel, le crédit travaux, etc. Egalement, ceux-ci sont classés selon leur durée :

- de 1 jour à 2 ans: crédit à court terme
- de 2 à 7 ans: crédit à moyen terme
- plus de 7 ans: crédit à long terme¹¹

Pour Yunus, l'initiateur du microcrédit, le microcrédit est un *«prêt destiné à des personnes défavorisées, de préférence des femmes, pour leur permettre de créer des activités génératrices de revenus. Un crédit pour payer un enterrement ou une télévision ne relève pas du microcrédit. Le système doit servir à acheter des animaux, des terres, à financer une campagne agricole, à ouvrir un petit commerce... »*¹².

Dans cette recherche, le crédit se définit comme la somme d'argent prêtée à une emprunteuse en vue de lui permettre de mener des activités génératrices de revenus et de contribuer à la prise en charge ou à la satisfaction des besoins fondamentaux de son ménage. Le crédit fait alors appel aux notions d'échange et de confiance quelque soit la durée. Il est souvent porteur d'un intérêt dont est redevable l'emprunteur (ou débiteur) à son créancier, intérêt lié à la durée, au montant et au taux de l'emprunt. Il existe différents types de crédits selon la destination des fonds : crédit immobilier, crédit mobilier, crédit à la consommation, crédit scolaire, etc. Dans ce travail de recherche, les femmes bénéficiaires de microcrédit ont reçu en majorité le crédit AGR (Activités Génératrices de Revenus).

De ce fait, le microcrédit consiste à fournir des prêts à court terme, à des personnes à faibles revenus, pour les aider à lancer leurs activités ou développer leurs affaires. En d'autres termes, l'activité de microcrédit consiste généralement en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Le microcrédit a connu son essor surtout dans les pays dits "en développement", où il permet de concrétiser des microprojets, favorisant l'activité et la création de richesses, et se pratique aussi bien dans les pays dits "développés" ou "en transition". Il est donc une réalité de la société béninoise.

¹¹Qu'est-ce-qu'un crédit ? <http://www.droit24.fr/a/pa-qu-est-ce-qu-un-crédit>, consultée le 17/08/2012

¹²YUNUS (M) : « Le microcrédit garantit le respect des droits humains fondamentaux »
<http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN26075muhamxuatne0/> consultée le 17/08/2012

Si pour Gurvitch (1950 : 7) « *l'objet de la sociologie est la réalité sociale prise dans toutes ses parties en profondeur, de la croûte extérieure de la société, jusqu'aux valeurs et idées collectives (...) et finalement jusqu'à la mentalité sociale, à la fois collective et individuelle* », le microcrédit est donc ici, un objet d'étude de la sociologie et doit être appréhendé dans les domaines de l'Economie, du Social, de la Politique, de l'Environnement, de la Culture, de la Technologie (ESPECT) le tout sous entendant le genre et la gouvernance.

Comment s'explique t-il dans le contexte du Développement Humain Durable ?

- Développement Humain Durable

Pour de Sardan (1995 : 7), « *le "développement", dans une perspective fondamentalement méthodologique, (est) l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs. En un sens, le développement n'est pas quelque chose dont il faudrait chercher la réalité (ou l'absence) chez les populations concernées, contrairement à l'acception usuelle. Tout au contraire, il y a du développement du seul fait qu'il y a des acteurs et des institutions qui se donnent le développement comme objet ou comme but et y consacrent du temps, de l'argent et de la compétence professionnelle. C'est la présence d'une "configuration développementiste"*¹³ qui définit l'existence du développement ». Le développement apparaît alors comme un ensemble d'actions convergeant vers la réalisation du bien-être des acteurs. Les institutions chargées d'octroyer le microcrédit s'inscrivent alors dans cette perspective de l'auteur.

Mais pour de Villers (1996 : 80), « *le développement, on le sait ou devrait le savoir, ne peut être importé non plus imposé par les décrets d'un Etat ou d'organes de coopération aussi "éclairés" se veulent-ils* ». Le développement est alors un processus qui s'étend sur tous les domaines de la vie sociale. Il ne peut se faire sans un réel changement social, entendu comme un ensemble de transformations s'effectuant dans le temps et qui affectent d'une manière durable la structure et le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire. Le développement n'a de sens que lorsque ces changements se réalisent de façon durable et profitent à toute la population.

¹³ Selon de SARDAN (J.-P. O.), on appellera « configuration développementiste » cet univers largement cosmopolite d'experts, de bureaucrates, de responsables, d'ONG, de chercheurs, de techniciens, de chefs de projets, d'agents de terrain, qui vivent en quelque sorte du développement des autres, et mobilisent ou gèrent à cet effet des ressources matérielles et symboliques considérables.

Pour Bret¹⁴, le terme développement utilisé dans les sciences humaines, désigne l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population, et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien-être. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre réflexion, appuyée par l'approche de la « sociologie en profondeur » élaborée par Gurvitch. Pour ce dernier en effet, le développement est un phénomène social total, embrassant tous les paliers en profondeur de la réalité sociale¹⁵. Un regard prospectif ne saurait être jeté sur le microcrédit sans qu'il ne soit appréhendé à travers toutes les échelles de la vie sociale.

Abondant dans le même sens, Botchi Morel (2007 : 149) affirme, conformément à la définition du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), que « *le concept de développement humain désigne un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités d'épanouissement qui s'offre à chaque membre d'une société donnée. Parmi ces possibilités, il en existe trois qui revêtent une importance capitale pour la réalisation de toutes les autres possibilités; ce sont: d'abord, vivre longtemps et en bonne santé; deuxièmement, acquérir un savoir et, enfin, troisièmement, avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Il convient de bien comprendre cette notion de "développement humain"; car elle implique bien plus qu'une question d'accumulation de richesse, de revenus ou de croissance économique. Le type de développement en cause ici est essentiellement centré sur l'homme, et sur tout l'homme. Aujourd'hui où l'on a pris conscience des profondes inégalités relatives au genre, il faut préciser que ce type de développement fondamental concerne les femmes et chacune d'entre elles en particulier, d'où qu'elles soient et quelles que soient leurs situations existentielles* ». Le développement prend donc en compte aussi bien la femme que l'homme ; et le « développement humain » considère le respect des droits de la personne, la réduction des inégalités sociales, la pauvreté et les inégalités de genre, la bonne gouvernance et la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, la notion de développement a été complétée au sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, par le concept de durabilité. On parle alors de développement durable, ou encore en anglais de « *sustainable development* ». Il s'agit de l'accentuation de la dimension environnement dans la mise en œuvre des processus de développement. A cet égard, le développement durable peut être défini selon le Rapport Brundtland, officiellement intitulé Notre avenir à tous (Our Common Future), comme « *un mode de développement qui répond*

¹⁴ BRET (B.), *Le Tiers-monde, croissance, développement, inégalités*, Paris, Ellipses, 2006, 3^e édition, in [www.hypergeo.eu/SPIP.PHP? Article 511, 16 /07/2012](http://www.hypergeo.eu/SPIP.PHP?Article%20511%2C16%2F07%2F2012)

¹⁵ Il s'agit des domaines comme l'Economie, le Social, le Politique, la Culture, l'Environnement, la Technologie (ESPECT), le Genre et la bonne gouvernance.

aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹⁶. Il ne saurait être effectif sans l'implication de la gouvernance dans ce processus.

Dans ce cadre, le développement durable doit être complété par la notion de Développement Humain Durable (D.H.D) qui, selon Speth, *«devrait allier le développement durable et le développement humain, chaque jour, dans la pratique et sur le terrain, et ce dans le monde entier. Le développement humain durable est une forme de développement qui ne se contente pas d'engendrer la croissance économique, mais qui en répartit équitablement les fruits. Il régénère l'environnement au lieu de le détruire; il place le pouvoir entre les mains des gens au lieu de les marginaliser ; il élargit leur liberté de choix et leur champ de possibilités, leur permettant de participer aux décisions influant sur leur vie. C'est une forme de développement qui donne la priorité aux pauvres, à la nature, à l'emploi, aux femmes. Il préconise la croissance et l'emploi, la croissance et l'environnement, la croissance et l'habilitation, la croissance et l'équité* »¹⁷.

En un mot, le Développement Humain Durable est indissociable de l'épanouissement durable à travers les cinq (05) piliers que sont l'éradication de la pauvreté humaine, la création d'emplois et de moyens d'existence durables, l'émancipation de la femme, la préservation de l'environnement, et la bonne gouvernance.

Le développement humain permet alors aux personnes de mieux vivre en accroissant leurs potentialités et leurs libertés, dans les domaines économique, sociale, culturelle, politique, et éthique. Cette définition de Speth correspond à la logique de ce sujet de thèse qui tente d'étudier le microcrédit aux femmes dans la perspective du Développement Humain Durable (DHD). Il s'agit d'un développement qui positionne la femme au sein du progrès, dans l'amélioration pérenne de ses conditions d'existence actuelle, afin de garantir son émergence du cercle vicieux du microcrédit, gage des impacts positifs de ce dernier sur la vie des bénéficiaires. Le Développement Humain Durable (DHD) ici, est la prise en compte des besoins de crédit des femmes dans la dynamique d'une vision prospective de la lutte pour la réduction de la pauvreté. Il intègre la notion d'environnement vue sous les angles social et géographique.

¹⁶ Rapport Brundtland - 2 – www.Wikilivres.info, consultée le 19/06/2012

¹⁷Nations-Unies, Echecs humains, la science et la technologie, books.google.bj, consultée le 16/07/2012

- **Environnement**

L'environnement selon Lagache, est l' « *ensemble des conditions matérielles et sociales spontanément distribuées autour d'un organisme* » (Grawitz, 2000 : 154). C'est aussi l'ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines¹⁸.

L'environnement ici est constitué aussi bien du milieu physique que du monde humain environnant les bénéficiaires du microcrédit. Il s'agira d'appréhender les influences du microcrédit sur le milieu en termes de relations sociales et de modernité, ainsi que le jeu des différents acteurs en milieu fɔn.

- **Fɔn**

Le mot fɔn associé au concept d'aire culturelle, désigne selon le dictionnaire fɔn-français (Segurola, 2000 : II), le groupe ethnique le plus important de l'ancien royaume d'Abomey. Ses habitants s'appellent « fɔn-nu » et leur langue, le « fɔn-gbè ». A l'époque du royaume, les conquêtes des armées dahoméennes sous le roi Glèlè (1858 – 1889) faisaient élargir l'étendue de cette langue au sud du pays, de Ouidah à Cotonou, vers le nord après Savalou, à l'est sur le fleuve Ouémé, à l'ouest sur le Couffo. Aujourd'hui, le « fɔn-gbè » est la langue la plus parlée au Bénin selon les statistiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2002. Ses pratiquants constituent 39,2% de la population totale.

Dans ce travail de réflexion, l'aire culturelle fɔn désigne les populations des communes de Bohicon, Zogbodomey, Agbangnizoun et Ouidah, locutrices de la langue fɔn. Il s'agit plus précisément des femmes qui utilisent la langue fɔn comme langue d'expression orale. En quels termes s'exprime le microcrédit aux femmes du point de vue prospectif ?

- **Prospective**

La prospective est selon le Larousse (1993 : 830), la science qui a pour objet l'étude des causes techniques, scientifiques, économiques et sociales qui accélèrent l'évolution du

¹⁸ CIFRED, Méthodes et techniques des sciences environnementales, Edition provisoire, Cotonou, p. 187

monde moderne, et la prévision des situations qui pourraient découler de leurs influences conjuguées. Pour Godet (2001 : 11), « La prospective n'est pas un domaine réservé aux seuls initiés mais une manière, pour chacun, là où il se trouve, de prendre son avenir en main, c'est-à-dire d'agir dans le présent en fonction d'un projet futur désiré et réaliste compte tenu des perspectives futures...chacun en fait déjà sans le savoir, pour orienter l'éducation de ses enfants, pour décider d'acquérir une nouvelle qualification, pour changer de logement, pour construire un projet de vacances, etc. ».

Pour Berger, « *la prospective est essentiellement l'étude de l'avenir lointain*¹⁹ » Selon lui, la prospective ne cherche pas à prédire. C'est une attitude, un regard en avant, un projet vers l'avenir où tout est à faire, une auto-préparation à l'avenir, une étude de l'avenir lointain, un regard au loin de personnes au profil différent. De ce fait, la prospective est une attitude basée sur l'analyse en profondeur du présent et du futur.

Pour cette réflexion sur le microcrédit, nous épousons le point de vue de Godet (2001 : 11) qui affirme que « *la consommation d'un individu à un moment donné ne dépend pas uniquement de ses revenus antérieurs (épargne), mais aussi des revenus futurs qu'il anticipe (crédit)* ». En d'autres termes, ce n'est pas seulement le passé qui explique l'avenir, mais aussi l'image du futur qui s'imprime dans le présent. La logique actuelle et le jeu des acteurs autour du microcrédit déterminent sa contribution réelle au développement humain durable car poursuit Godet (2001 : 7), « *ce qui est subi dans l'avenir résulte des actions passées, ce qui est voulu explique les actions présentes* » .

Que dire alors de la femme bénéficiaire du microcrédit concernée ici par la prospective ?

- **Femme**

La femme est un être de sexe féminin qui s'oppose biologiquement à l'homme qui est de sexe masculin. Pour Guillaumin (1984 : 19), la femme c'est l'autre, en comparaison avec l'homme qualifié de plus fort et brave. C'est une adulte considérée en fonction de ses qualités, de ses défauts, de ses activités, de ses origines, etc.

¹⁹ BERGER (G.), L'attitude prospective, www.prospective.fr/bibliotheques/attitude_prospective.htm, 16/07/2012

En outre, nous ne saurions confiner la femme dans sa seule distinction de sexe par opposition à l'homme. La femme pour nous, c'est cet être de sexe féminin qualifié de faible dans les sociétés humaines, et spécialement dans les traditions africaines. Au Bénin, la femme est perçue comme un être inférieur, un être dépendant exclusivement de l'homme. Pourtant, elle est le pilier de la famille en tant que mère, éducatrice, épouse, compagne, et dépositaire de la tradition. Dans cette recherche aussi, la femme est la bénéficiaire de microcrédit qui tente de s'émanciper de cette domination masculine à travers l'exercice d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), en vue de prendre en charge ou de contribuer à la prise en charge des besoins éducationnels et de nutrition des enfants. La femme est alors considérée ici comme celle-là qui est membre d'un ou de plusieurs structures d'octroi de microcrédit et qui cherche à s'affirmer et à émerger des pesanteurs socioculturelles qui l'embrigadent dans une position d'infériorité par rapport à l'homme.

Que comprendre alors par Activités Génératrices de Revenus (AGR) ?

- Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Selon Astoury rapporté par Fourn (2007 :3), une Activité Génératrice de Revenus (A.G.R.) est une activité permettant, à partir d'un investissement minime, d'exercer une activité professionnelle produisant un revenu assurant une insertion sociale et professionnelle et alimentant un compte-épargne. Ainsi, le promoteur d'une A.G.R. s'inscrit dans la perspective de l'acquisition de revenus de subsistance ou de compléments de revenus. Il n'a pas de compétences particulières et pratique l'auto-emploi. Il est dépourvu de statut légal, même s'il paie parfois des taxes commerciales. Sa force de travail et un petit fonds de roulement suffisent pour démarrer les activités, mais son potentiel d'évolution est très faible ou inexistant.

Une Activité Génératrice de Revenus (AGR) est donc une activité qui consiste à produire des biens ou des services et/ou à transformer des produits en vue de les vendre. L'AGR ne bénéficie, en premier lieu, qu'à ceux qui la mettent en œuvre, ses promoteurs. Ces activités tirent leur revenu du marché et obéissent donc à la loi de l'offre et de la demande²⁰. Selon Astoury, beaucoup de ces activités sont initiées par des femmes qui s'en donnent à cœur joie

²⁰Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), <http://www.indh.gov.ma/fr/doc/MANUEL-AGR>, 17/07/2012

dans le secteur informel qui ne leur offre pas toujours un cadre de bonne gestion et de contrôle des revenus.

Pour Fourn (2007 : 3), les activités féminines sont concentrées dans le secteur informel, notamment le commerce, la production de cultures vivrières (maïs, mil, riz...), le maraîchage, la transformation des produits vivriers (par exemple la fabrication du savon à partir de l'huile de palme), les services (télécentres, etc.) les productions légères en particulier dans les secteurs utilisant les technologies traditionnelles, ainsi que l'achat d'intrants agricoles pour les crédits agricoles en milieu rural. Elles s'investissent également dans l'élevage des animaux à cycle court (porcins, volailles ...), la transformation des poissons, crevettes et huîtres. Parmi toutes ces activités, le commerce occupe le premier rang en raison de ce qu'il apparaît comme l'investissement le plus rentable puisqu'il consiste à échanger une marchandise, un bien, des besoins vitaux de l'homme, contre de l'argent. Les produits vendus sont souvent de première nécessité. Les femmes espèrent faire rapidement des bénéfices, sans compter avec les aléas climatiques et les fluctuations de prix sur le marché. L'exercice des AGR par les femmes nécessite leur recours au crédit dont les conditions d'octroi sont difficiles dans les banques et relativement abordables dans les Structures de Financement Décentralisées (SFD).

Pour le sujet en étude, l'AGR est une activité économique exercée par les femmes de conditions sociales inférieures. Elle ne nécessite pas un grand apport financier, mais rapporte des gains qui contribuent quelque peu à la satisfaction des besoins biologiques et sociaux de la famille. Le microcrédit a permis le développement de ces AGR, d'autant plus que les institutions financières traditionnelles (banques) ne sont pas accessibles aux populations pauvres. Il s'agit d'activités comme le commerce, la transformation de produits, l'artisanat, les prestations de service, etc. dont le contrôle stricte échappe à l'Etat en raison de leur appartenance au secteur informel.

- **Secteur informel**

Le secteur informel peut être défini selon la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) de 1993²¹, comme un ensemble d'unités de production qui constituent un

²¹ CHARMES (J.), Les origines du concept de secteur informel et la récente définition de l'emploi informel.

élément au sein du Système de Comptabilité Nationale (SCN), du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles. Cette définition inclut le lieu de travail, l'importance des immobilisations, la durée de l'activité et son exercice à titre principal ou secondaire, suivant deux (02) niveaux majeurs :

- d'une part, les entreprises informelles de travailleurs à compte propre ou qui ne sont pas enregistrées selon les formes spécifiques de la législation nationale (lois fiscales ou de la sécurité sociale, ordres professionnels, ou autres lois ou règlements), et qui peuvent employer des travailleurs familiaux non rémunérés et des salariés occasionnels ;

- d'autre part, les entreprises d'employeurs informels qui peuvent employer un ou plusieurs salariés sur une base permanente et qui satisfont à un ou plusieurs des critères suivants : une taille de l'établissement inférieure à un certain nombre d'emplois (défini sur la base des seuils minimaux incorporés dans les législations nationales ou les pratiques statistiques), le non enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés.

Le secteur informel est aussi « un secteur de petites activités créées avec des moyens de fortune. Or le phénomène de développement de cette économie de la pauvreté et le phénomène de l'informel sont des réalités bien distinctes. La notion d'informel désigne ... un ensemble de pratiques sociales qui échappe au cadre juridico-institutionnel mis en place ou reconnu par l'Etat moderne, sans pour autant se conformer aux traditions, aux normes coutumières anciennes. C'est une dynamique culturelle qui, dans un contexte comme celui de l'Afrique, caractérise – sous des formes et des degrés divers – les différentes sphères du système social et les différents secteurs de l'activité économique » (Villers, 1996 : 67).. En s'appuyant sur le critère du repérage et du dénombrement statistiques, le secteur informel se définit souvent comme « l'ensemble des activités et micro-entreprises de production et de services en général non agricoles, qui ne sont pas systématiquement enregistrées par les appareils, les services et les recensements statistiques officiels. Echappant très largement aux réglementations administratives, aux systèmes de sécurité et de protection du travail, aux impositions fiscales, n'utilisant guère de comptabilité, elles sont, non pas négligeables, mais en dehors de la légalité », Panhuys, 1996 : 85.

En tenant compte de l'appréciation du travail et de l'emploi, « le secteur informel occupe plusieurs catégories d'actifs : les travailleurs indépendants en auto-emploi (artisans travailleurs seuls, petits métiers individuels), 'patrons propriétaires' et/ou gérants de micro-entreprises avec leurs travailleurs : salariés ou non, apprentis et aides familiaux. Les

formes et modes de travail et de rémunération étant très différenciés de même que les statuts des travailleurs », Panhuys, 1996 : 86. Par secteur informel, il faut entendre « l'ensemble des activités qui se réalisent en marge des législations pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la Comptabilité Nationale », PNUD, 2009 : 143. Autrement dit, il désigne « l'ensemble des activités qui échappent à la politique économique et sociale, et donc à toute régulation de l'Etat », PNUD, 2009 : 143. Selon l'organisation sociale, juridique et institutionnelle, il convient de souligner qu'un marché informel constitue « un marché du travail informel non protégé, sans assurances ni sécurité sociale, et un marché des produits non réglementé », Panhuys, 1996 : 86. En effet, le secteur informel traduit l'esprit d'initiative et d'imagination. Toutefois, il favorise généralement la propension des trafics de tous genres à la limite de la légalité.

Les activités exercées par les femmes grâce au microcrédit obtenu, s'inscrivent dans la dynamique de ce secteur qualifié d'informel, dont le contrôle échappe au législateur. On parlera de secteur informel dans cette thèse pour énoncer les micro-entreprises créées sur le tas par les bénéficiaires du microcrédit qui créent de l'emploi, génèrent des revenus dont le roulement n'est pas directement comptabilisé dans l'économie nationale. Ces femmes chefs d'entreprise, illustrent la problématique du genre en tant qu'approche.

- Genre

Le genre est un concept qui analyse les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes en se fondant sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. Cette répartition des rôles, des responsabilités, des activités et des ressources entre femmes et hommes crée des inégalités et limite la liberté des femmes à jouir des droits humains²². C'est un concept sociologique désignant les "rapports sociaux de sexe", et de façon concrète, l'analyse des statuts, rôles sociaux, relations entre les hommes et les femmes.

Dans cette perspective, l'approche genre et développement se base sur « trois principes :

- *hommes et femmes créent la société, la perpétuent et conditionnent la répartition des tâches sans partager équitablement les bénéfices et les souffrances ;*
- *femmes et hommes ont des rapports différents avec la société, fonctionnent souvent dans des secteurs différents de la communauté et ont des priorités et des perspectives différentes ;*
- *le développement se répercute de façon différente sur les hommes et sur les femmes, et les femmes et les hommes exercent une influence différente sur les projets. Les*

²² Définition de l'approche genre et de genre et développement, <http://www.adequations.org/spip.php?article1515>, lu le 20/07/2012

deux doivent participer à l'identification des problèmes et des solutions pour faire avancer les intérêts de la communauté », Ebert, 2009 : 12.

Pour Biaou (2006 : 60), « *l'approche genre met à l'ordre du jour, la problématique d'un développement décidé et orienté par les hommes et par les femmes en tant que parties prenantes conscientes et responsables du présent et de l'avenir dans les dynamiques sociales, économiques et politiques. Elle vise à donner des chances égales aux hommes et aux femmes en tenant compte des différences de rôles, de responsabilités et de capacités. Elle introduit ainsi une rupture dans les conceptions ancestrales de rôles naturels des hommes et des femmes et d'une inégalité innée* ». En d'autres termes, le genre en tant qu'approche suscite la pleine participation des deux sexes du genre humain au développement.

Par ailleurs, dans cette thèse, l'utilisation du terme « Genre » se réfère aux différents rôles, droits et responsabilités des hommes et des femmes et la relation existant entre eux, depuis le recours au microcrédit, jusqu'à son renouvellement, en passant par sa gestion et son remboursement. Il ne s'agit pas d'une valorisation de l'un ou de l'autre sexe, mais des rapports divergents et complémentaires qui animent ces deux acteurs autour des enjeux du microcrédit.

Dans ce jeu d'acteurs, comment les femmes sans garanties matérielles s'organisent-elles alors pour bénéficier du microcrédit ? Qu'est-ce-que la caution solidaire ?

- Caution solidaire

La Caution est la personne qui s'engage à payer à la place de celui qui est cautionné en cas de défaillance dans le remboursement des échéances de cette dernière. C'est un engagement de paiement à la place d'un débiteur sans aucune contestation possible. Elle peut être acceptée en garantie d'un crédit par certains prêteurs. Il ne s'agit pas d'un engagement moral, mais d'un acte qui peut être lourd de conséquences pour la situation personnelle de la caution. L'acte de cautionnement doit être écrit, il doit contenir un certain nombre de mentions obligatoires écrites de la main de la caution, sa nature doit être clairement précisée (caution simple ou caution solidaire). En outre, un établissement de crédit ne pourra pas se

prévaloir d'un engagement qui était manifestement disproportionné par rapport aux revenus ou au patrimoine de la caution au moment de la signature de l'acte²³. La caution solidaire exprime la solidarité des codébiteurs. Autrement dit, l'existence de la caution solidaire permet au créancier d'ester en justice (s'il y a lieu) contre le plus solvable des débiteurs et que ce dernier dispose d'une action récursoire contre les autres codébiteurs pour se faire rembourser selon ce que chacun d'eux doit. Juridiquement, cette action n'est possible que si tous ceux qui se constituent en caution solidaire sont des commerçants.

Pour bénéficier du microcrédit, les femmes qui ne peuvent placer des biens meubles en hypothèque doivent se constituer en groupe et former ainsi une caution solidaire. Pour ce sujet, la caution solidaire est la constitution en groupe des femmes bénéficiaires du microcrédit. C'est le système adopté par la plupart des institutions de microcrédit en vue de garantir le remboursement effectif des fonds octroyés. La condition majeure de l'autoconstitution en caution solidaire est l'assurance de la crédibilité et la contrainte morale de chaque candidate du groupe au microcrédit. En d'autres termes, chaque femme doit être sûre de la crédibilité de l'autre postulante à son groupe. Car, chacune d'elle constitue la garantie de l'autre, son avaliseur à telle enseigne que dès qu'un membre du groupe n'arrive pas à solder son compte, les autres membres sont obligées de rembourser à sa place au risque d'être toutes sanctionnées. C'est ainsi que des femmes bénéficiaires de microcrédit ont fui leur quartier sans avertir les autres membres qui se retrouvent en difficulté de remboursement. Elles deviennent toutes débitrices selon les textes des institutions qui octroient du microcrédit.

En quoi consiste alors le remboursement ?

- Remboursement

Le remboursement est le versement par une personne physique ou morale à une autre d'une somme due suite à un versement effectué auparavant dans le sens inverse. Dans le cadre d'un prêt, le remboursement correspond donc à la restitution par l'emprunteur au créancier de la somme empruntée. Selon les spécificités du contrat de prêt, le remboursement a lieu

²³ Le cautionnement, <http://www.banque-info.com/fiches-pratiques-bancaires/le-cautionnement>, consulté le 25 /05/ 2011

par partie au cours du contrat ou en totalité à la fin²⁴.

Ici, c'est le paiement de la somme due par les femmes bénéficiaires du microcrédit échelonné sur une échéance déterminée. Ce paiement est mensuel avec parfois un délai de grâce d'un mois. C'est le remboursement effectif et à temps qui conditionne le renouvellement du microcrédit. Il devait être issu directement des revenus de l'activité. Mais le montant remboursé est souvent celui emprunté à nouveau chez d'autres emprunteurs à l'instar des tontiniers ou encore une épargne tontinière hors du microcrédit préalablement reçu. De ce fait, les femmes sont membres de plusieurs structures d'octroi de prêt à la fois pour répondre aux impératifs de remboursement.

Qu'est-ce alors qu'une tontine ?

- **Tontine**

La tontine est, selon Bekolo Ebe (1990) « *un système d'épargne et de crédit dont les membres acceptent de verser suivant une périodicité préalablement déterminée, une partie de leurs revenus dans un fonds commun d'épargne, le produit d'une période étant reprêté en tout ou en partie à un des membres suivant un ordre préétabli ou non, à titre onéreux ou non* ». NZEMEN (1988 : 30), pour sa part définit la tontine comme « *une association informelle fondée sur le respect de la parole donnée et des critères homogènes dont le but est de promouvoir toute action de solidarité ou de constituer périodiquement un marché financier informel et fermé permettant à ses membres de placer l'épargne pour les uns et d'accéder au crédit pour les autres* » .

C'est encore une association de personnes versant de l'argent à une caisse commune dont le montant bien déterminé est remis à tour de rôle à chaque membre.

Son principe a été initié par un banquier italien, Lorenzo Tonti dans les années 1800, pour le compte de Mazarin, dans l'intérêt de l'Etat et celui de la royauté qui était à court de fonds²⁵. Il s'agit de la mise en œuvre d'un esprit mutualiste qui fait la force et limite les

²⁴ Lexique de finance, http://www.vernimmen.net/html/glossaire/definition_remboursement, consultée le 17/08/2012

²⁵ La tontine (donation) parmi les placements financiers d'épargne retraite, <http://golden.motorhome.free.fr/seniors-placements-financiers-tontine/seniors-placements-financiers-tontine.html>, lu le 25/05/2011

risques pour les participants ; raison pour laquelle on ne dit pas un souscripteur mais un adhérent, et l'on ne parle pas d'un assuré mais d'un sociétaire. Par ailleurs, cette tontine peut être également faite par la bénéficiaire dans une caisse à domicile.

En ce qui nous concerne, la tontine est l'épargne journalière déposée auprès d'un tontinier qui marque ce dépôt journalier sur une carte suivant le nombre du jour du mois. Au cas où la bénéficiaire ne peut rembourser intégralement le montant mensuel dû sur la base des bénéfices de son AGR, elle puise dans son épargne auprès du tontinier pour pouvoir être à jour dans le remboursement. De même, la bénéficiaire peut recourir à un prêt, chez le tontinier moyennant remboursement avec intérêt, afin de rembourser le microcrédit. Voilà autant de stratégies qui contrastent avec le microcrédit comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Qu'est-ce donc que la pauvreté ?

- Pauvreté

Selon le lexique des sciences sociales (7^e édition : 311), la pauvreté est l'absence des moyens pour survivre. Pour Aho et al. (1997 : 16), la pauvreté se définit aujourd'hui comme *« un état de privation à long terme de bien-être jugé inadéquat pour vivre décemment. La pauvreté est donc synonyme de carence. Elle est fonction d'un manque connu face à des besoins que l'on peut identifier. La pauvreté est aussi un phénomène de longue durée. Elle ne fait généralement pas référence aux personnes en difficulté temporaire. Elle concerne en priorité ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'intégrer au système socio-économique pour toutes sortes de raisons »*.

La pauvreté est donc l'insuffisance de ressources qui permettent de vivre dignement dans une société notamment dans les domaines de la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, bref, les conditions de vie en général, mais également le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. Pour Simmel, la pauvreté n'est pas une donnée, chaque famille a un de ses membres qui est considéré comme pauvre (même s'il ne l'est pas dans l'absolu)...La pauvreté ne se définit donc pas par elle-même mais par la réaction absolue mais relative à tout groupe : *« chaque catégorie professionnelle peut avoir ses pauvres que le groupe a à son égard... La pauvreté ne peut donc pas se définir de manière quantitative par des*

caractéristiques qui lui seraient propres mais par l'interaction existant entre le pauvre et son groupe »²⁶.

Dans cette recherche sur le microcrédit face au développement humain durable, la pauvreté constitue l'état d'insuffisance de moyens matériels et financiers des femmes pour subvenir aux besoins essentiels de base ou besoins fondamentaux. Elle se caractérise par l'incapacité des femmes à assumer un cycle de commerce ou de prestations de service sans un appui financier extérieur. La pauvreté des postulantes au microcrédit se manifeste également par la faiblesse de leur revenu en termes d'investissement journalier et de prise en charge des besoins de leur entourage. Dans ce cadre, le microcrédit indiqué comme s'adressant aux pauvres, vise à appuyer celles qui sont déjà en exercice d'AGR dans la plupart des institutions de financement. Il ne s'adresse pas aux femmes qui n'ont pas l'expérience de la gestion d'AGR. Mais cette remarque ne s'observe pas au niveau des bénéficiaires du programme de Microcrédit aux Plus Pauvres (MCP) initié par l'actuel gouvernement béninois. Le terme « plus pauvres » utilisé ici cadre d'ailleurs avec l'absence de cette exigence qui marque la différence entre « pauvres » et « plus pauvres ». Le MCP est un canal qui permet aux « plus pauvres » d'accéder au microcrédit des SFD.

En effet, le « plus pauvre » est celui qui ne dispose pas de moyens pour commencer une AGR. C'est celui qui n'en a pas encore la capacité. Il est alors aisé de comprendre que l'existence réelle d'une AGR en cours d'exercice ne soit pas exigée. Par contre, le « pauvre » a déjà une situation plus améliorée quoique toujours moindre en référence à une classe sociale supérieure. Il est déjà dans cette capacité d'exercer l'AGR. On peut donc conclure que le microcrédit dans notre recherche est ce montant minime accordé aux « pauvres » pour fructifier à travers leurs AGR. Les bénéficiaires de microcrédit considérées ici sont les « pauvres », les adhérentes au service des SFD, et dans une moindre mesure les « plus pauvres » tel que défini précédemment. Elles acquièrent des connaissances et aptitudes acquises dans la réception, la gestion, le remboursement et le renouvellement du microcrédit. Il s'agit des pratiques adoptées par ces actrices dans chacune des quatre (04) communes ciblées, dans un schéma de comparaison en vue d'appréhender l'existence ou non de l'aliénation en situation de microcrédit.

²⁶ SIMMEL (G), *Les pauvres*, 1^{ère} éd. En allemand – 1907 repris dans l'ouvrage « Sociologie » - 1^{ère} éd. Française, PUF, Quadrige, 1998, <http://mondesensibleetsciencesociales.e-monsite.com/pages/notes-de-lecture/notes-de-lectures-sur-georg-simmel/simmel-les-pauvres.html>, consultée le 17/08/2012

Qu'est-ce donc que l'aliénation ?

- **Aliénation**

Selon Marx, « *l'aliénation de l'ouvrier signifie non seulement que son travail devient un objet, une existence extérieure, mais que son travail existe en dehors de lui, indépendamment de lui, étranger à lui et devient une puissance autonome vis-à-vis de lui, que la vie qu'il a prêtée à son objet s'oppose à lui, hostile et étrangère* », *Le Robert, 2006 : 15.*

Ainsi, l'aliénation est employée dans cette thèse pour stipuler le fossé qu'il y a entre le fonds du microcrédit et sa bénéficiaire. Le microcrédit quoiqu'utile devient étranger à elle. C'est de l'argent pris en main qui ne vaut que par son nom car en réalité, le microcrédit suscite des stratégies outre que celle consistant à rembourser par l'effet de l'AGR. En tant que tel, la bénéficiaire est contrainte d'adhérer à d'autres structures de financement pour pouvoir en bénéficier à long terme, au risque d'être une " éternelle endettée ", et pour ne pas briser la confiance placée en elle par l'institution d'octroi.

Qu'est – ce - qu'alors la confiance ?

- **Confiance**

Le mot confiance vient du latin *confidentia* et signifie le « *fait de se confier à quelqu'un ou à quelque chose* », *Le Robert, 2006 : 101.*

C'est aussi le fait d'attendre d'autrui des comportements favorables, par opposition aux conduites de méfiance. En psychologie sociale et en sociologie, la confiance est une hypothèse faite sur le futur comportement d'autrui. Il s'agit d'une conviction selon laquelle une personne serait capable d'agir d'une certaine manière face à une situation donnée. En ce sens, la confiance peut être renforcée ou affaiblie en fonction des actions de l'autre personne²⁷.

La confiance est donc l'élément moteur de l'acte d'octroi et de réception du microcrédit. C'est l'espoir qu'a celui qui l'octroie en celui qui le reçoit et l'espoir de ce dernier à se le

²⁷ <http://lesdefinitions.fr/confiance>, 17/07/2012

voir renouveler. En matière de prêt d'argent, la confiance est le maître mot. Sans elle, il ne saurait y avoir de microcrédit. Aussi les institutions de microcrédit font-elles des enquêtes de moralité, quoique sommaires, sur les postulantes avant de décider de leur octroyer les fonds. Le microcrédit est donc un acte de confiance, justifié d'ailleurs par l'existence et la nécessité des cautions solidaires.

La clarification conceptuelle est le cadre de définition des contours des concepts clés liés au sujet en étude. Elle permet d'explicitier la problématique et d'aborder l'état de la question. Quel aperçu projette la bibliographie existante sur le microcrédit et le Développement Humain Durable ?

1-1-2 – Etat de la question

Le microcrédit est une offre de services de financement d'Activités Génératrices de Revenus (A.G.R.), destinés aux exclus du système financier classique ou formel. Il s'adresse en général aux acteurs démunis des pays en développement, constitués en majorité des femmes. Plusieurs auteurs y ont consacré leurs plumes, allant de la situation de la femme, à l'historique du microcrédit et aux problématiques majeures qu'il pose.

- La contribution des femmes au développement socio-économique

Pour Fourn²⁸, la contribution des femmes au développement socio-économique du Bénin est séculaire. Elle part de la période pré-coloniale aux temps modernes. Au cours de la période pré-coloniale, le rôle de la femme au niveau de la production semble être bien fixé par la division sexuelle du travail. Les hommes s'adonnaient aux gros travaux d'agriculture (le défrichage, le labour, le sarclage...), de la chasse, de l'élevage tandis que les femmes s'occupaient des semis, des récoltes, de la cueillette, du repiquage... puis du commerce, à la différence du plan politique, où elles étaient quasiment absentes. Par contre, au plan social, l'essentiel de l'activité féminine se résume en trois types de reproduction : la reproduction biologique, sociale et la force du travail.

²⁸FOURN (E.), Pesanteurs culturelles et sociologiques.
http://www.capod.org/IMG/pdf/Communication_Fourn-2.pdf, consultée le 23/07/2012

Mais pendant la colonisation, cette économie domestique des femmes a été remplacée, par l'économie monétaire qui n'a fait que réduire leur pouvoir d'achat et leur pouvoir économique qui étaient déjà précaires durant la période pré - coloniale. Le statut de la femme demeure toujours inférieur à celui de l'homme au plan social. Sa situation n'a pas connu non plus de grand changement après les indépendances. Dans le domaine de la santé, l'accès aux services de santé reste limité. En matière de santé de reproduction, la colonisation a transformé la femme en simple consommatrice de soins de santé primaire. La femme Fōn qui, par exemple, plantait tout autour de sa maison, des plantes médicinales et alimentaires commençait à discréditer ces pratiques thérapeutiques locales. En outre, dans le secteur informel, une femme sur trois se retrouve dans l'agriculture.

Pour cet auteur, le rôle et l'importance de la femme dans le processus du développement socio-économique du Bénin demeurent peu visibles en raison des pesanteurs socio-culturelles qui ne militent pas en faveur des femmes. Il s'agit notamment :

- du statut et du rôle de la femme dans l'organisation sociale au Bénin caractérisés par des rapports hiérarchiques, gérontocratiques et patriarcaux entre les classes d'âge, les hommes et les femmes, les notables et les artisans, les chefs traditionnels, religieux et les villageois, les différents groupes ethniques, entre les autochtones et «les étrangers». C'est une question de mentalité: la femme est comme "une propriété de l'homme" et est donc reléguée au second plan. De même, au niveau familial, on observe une inégalité entre l'homme et la femme; inégalité entretenue, renforcée depuis fort longtemps par la culture traditionnelle consacrée par le Coutumier du Dahomey, une législation régissant le statut juridique de la femme au Bénin confronté au droit moderne méconnu jusqu'à date récente, par la majorité des femmes. De même, l'environnement immédiat influence négativement les décisions judicieuses de la femme entreprenante. Il s'agit du « *Qu'en dira-t-on ?* » tout comme, les contraintes conjugales liées à l'éducation des enfants, aux ménages, à la lourdeur des charges familiales, aux maternités multiples, qui réduisent les possibilités de la femme d'accéder aux crédits et de pouvoir les rembourser à échéance ;
- de l'analphabétisme, du faible niveau d'instruction, de la maternité, des mariages précoces, forcés par échanges et des pratiques culturelles : l'esprit entrepreneurial de

la femme est influencé négativement par certaines pratiques culturelles et cultuelles, tels que le veuvage, les mariages forcés, précoces et par échange, l'enrôlement des filles dans les couvents, etc.

En somme, la participation des femmes au développement socio-économique du Bénin, semble être hypothéquée par des pesanteurs socio-culturelles comme celles exprimées par Fourn. Ces handicaps constitueraient également un frein à son accession au microcrédit ainsi qu'à son remboursement à bonne échéance. L'auteur met ainsi l'accent sur la lourdeur des charges familiales dont la femme ne peut se dégager pour mener des Activités Génératrices de Revenus (A.G.R.) et les rentabiliser. Toutefois, il nous semble plus opportun d'envisager cette problématique dans le sens de la promotion du genre en tant qu'approche et objectif, qui repose sur l'analyse et la remise en cause des processus. Ceux-ci différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe, tout en faisant la promotion de l'égalité des droits, le partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous les acteurs. Ceci implique l'accès des femmes au marché du travail ou de l'emploi. C'est l'opinion de l'Economiste Burkinabè Zerbo.

Zerbo (2008 : 3) part de deux constats pour analyser la participation des femmes au marché économique du travail. Premièrement, les femmes sont massivement employées dans le secteur agricole. Ainsi, l'amélioration des techniques de production agricole et/ou de la productivité agricole, ainsi que le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture évolutive constituent des conditions nécessaires à la lutte contre la précarité de l'emploi des femmes, une précarité liée également au manque de capital physique et/ou humain pouvant leur permettre d'entreprendre des activités rémunératrices. Il s'avère donc nécessaire de renforcer les actions visant à promouvoir l'accès des femmes rurales aux crédits, à la terre, ainsi qu'à l'alphabétisation fonctionnelle et à la scolarisation des filles. Deuxièmement, la majorité des femmes de l'Afrique subsaharienne qui exercent à leur propre compte sont dans des activités très vulnérables qui ne leur procurent pas des revenus suffisants.

Au Burkina Faso par exemple, le revenu moyen des femmes exerçant des emplois indépendants non agricoles est 3,2 fois inférieur à celui des hommes du même statut d'emploi et plus de trois cinquième d'entre elles gagnent moins que le salaire minimum

(Zerbo, 2008 : 4). Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, ces femmes promotrices n'ont généralement pas accès aux crédits et ont également moins de possibilités à mobiliser des ressources auprès des réseaux sociaux comme le font certains hommes promoteurs au démarrage de leurs activités. Par ailleurs, elles éprouvent plus de difficultés à accéder aux infrastructures économiques locales (place/boutique de marché, magasin de stockage, local d'exploitation, etc.) et aux segments supérieurs du marché. Aussi, pour la majorité des promotrices, les activités menées s'inscrivent-elles dans une logique de subsistance. Alors s'impose la promotion de l'accès des femmes aux crédits, aux infrastructures économiques locales, aux branches d'activités à forte croissance, ainsi qu'aux segments de marché à pouvoir d'achat élevé. L'auteur parlera même dans une moindre mesure et dans un autre contexte, de la promotion du fonctionnariat de la femme.

Fort de ce constat, cette thèse tente de recentrer la promotion de la femme en vue de son développement voire du développement de la nation, dans une perspective de durabilité, à long terme, dans le sens d'acquis pour les générations futures. En plus, la difficulté d'accès au crédit dont parle l'auteur a été améliorée par la disponibilité de microcrédit aux femmes qui ne permet néanmoins pas qu'elles s'affirment dans tous les secteurs de la vie sociale. Elles ont de l'argent en leur possession, mais ce n'est que du superflu qui limite leur possibilité de réalisation socio-économique.

C'est également le point de vue de Attanasso (2004), qui affirme que les femmes dominent l'essentiel des circuits de distribution, tant des produits locaux que des biens importés. Leurs activités portent sur les produits aussi bien vivriers que manufacturés, mettant en jeu une multiplicité d'opérateurs se succédant du producteur au consommateur, et opérant sur de petites quantités. Les femmes intermédiaires et revendeuses locales s'organisent çà et là mais n'arrivent à drainer, pour leur compte, qu'une faible proportion des surplus vivriers mis sur le marché, faute de moyens financiers consistants. Leur forte présence dans ce secteur s'explique par la précarité de leur statut social (abandon de l'école, insuffisance d'instruction, analphabétisme, etc.), leur faible capacité de financement et de gestion, leur faible accès à l'information commerciale, leur extraordinaire facilité d'adaptation et leur dynamisme. Le commerce où les activités se déroulent en grande partie dans l'informel, est le sous-secteur où la contribution des femmes est à la fois prépondérante et visible aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Beaucoup d'indigents à la recherche du pain quotidien

s'engagent dans les activités commerciales, des fois avec le soutien des structures de micro finance et limitent leurs activités à une micro-vente permettant de disposer de revenus de survie.

Par ailleurs, Attanasso (2004 : 41) affirme que pour réduire le niveau et la sévérité de la pauvreté féminine, il faudrait instruire les filles et alphabétiser les femmes. Ces dernières ne sortiront de la pauvreté que si elles exercent des activités qui ne sont pas du domaine de l'informel. Or, actuellement, toutes les stratégies de réduction de la pauvreté de la femme visent à octroyer à la femme un microcrédit, qui, en réalité, ne lui permet d'exercer une activité génératrice de revenus, que souvent dans le secteur informel. L'auteur propose alors comme moyen efficace d'améliorer la situation des femmes pauvres, en particulier dans le secteur rural et le secteur informel urbain, leur organisation en groupe. Ceci présente de nombreux avantages, car elle leur permet de mobiliser des ressources humaines, financières et matérielles, de rationaliser leurs activités productives, de réduire les risques et les coûts liés au crédit, d'être plus sûres d'elles, plus autonomes et plus solidaires, de déterminer elles-mêmes leurs besoins et leurs priorités, enfin de promouvoir des changements destinés à améliorer leur situation économique et sociale.

Si Attanasso atteste ainsi de l'inefficacité du microcrédit comme outil de lutte contre la pauvreté, c'est parce que les activités économiques auxquelles il donne lieu sont du domaine de l'informel qui n'est pas pris en compte dans l'économie nationale. Or, la solution de leur organisation en groupement ne semble pas résoudre le problème. La plupart des institutions de microcrédit aujourd'hui octroient de prêt beaucoup plus à des groupements de femmes en raison de l'absence d'hypothèque et d'avaliseur. Dans le groupement, chacune est l'avaliseur des autres. Ainsi, la contribution du microcrédit aux femmes serait plus favorable au développement s'il promouvait le secteur formel. Dans ce cas, le montant du microcrédit doit être revu à la hausse afin de permettre aux bénéficiaires d'assumer les charges fiscales, avec obligation pour l'Etat de restructurer l'informel au profit du formel, tout en exigeant des postulantes d'être actrices du formel. En d'autres termes, l'informel qui se soustrait au contrôle de l'Etat ne peut être classé dans aucun des trois secteurs connus (primaire, secondaire, tertiaire), dans la mesure où toutes les activités des trois secteurs y sont représentées. Comment prendre en compte alors les activités menées sur fonds de microcrédit dans le développement si leurs revenus échappent à la comptabilité nationale ?

- Le microcrédit dans la perspective diachronique

L'année 2005 a été proclamée année internationale du microcrédit par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Mais l'histoire du microcrédit remonte à bien des siècles en arrière selon Lelart. Il a proposé une introduction au microcrédit, tout en expliquant ses origines, son évolution vers la finance informelle, avant d'en proposer des perspectives d'avenir.

Parlant des origines, la première raison qui justifie l'avènement du microcrédit, est la prise en compte des pratiques usuraires en Afrique, mais beaucoup plus en Asie, bref, dans la plupart des villages du tiers-monde, où « *les paysans empruntent, en argent ou en nature, surtout dans les mois qui précèdent la récolte, à leur propriétaire, à un commerçant, à un "prêteur professionnel", à des taux exorbitants, pouvant atteindre 50 à 100% pour une durée qui n'importe pas mais qui est toujours courte... Dans les grandes métropoles d'Asie, cinq pesos ou cinq dollars sont empruntés le matin, six sont remboursés le soir* », Lelart, 2006 : 3.

A cette pratique de l'usure s'ajoutent des emprunts auprès de la famille ou des amis. Ces mouvements financiers ont favorisé la seconde raison qui est « *la reconnaissance d'un secteur informel de l'économie qui ne fonctionne pas selon les normes et les mécanismes du secteur dit formel, ou encore moderne* » Lelart, 2006 : 3.

Le microcrédit octroyé aux pauvres est alors inévitablement, un canal de promotion du secteur informel.

Il sera appuyé, quelques années plus tard, par Ouedraogo et Gentil (2008 : 29) qui ont retracé, quant à eux, l'historique du microcrédit en Afrique de l'Ouest. Partant des coopératives d'épargne et de crédit au Burkina Faso et au Togo au début des années 1970, ils ont montré que contrairement aux idées en vogue à l'époque, ces initiatives permettaient de collecter l'épargne en milieu rural, d'octroyer du crédit qui se remboursait presque en totalité et de faire gérer, pour l'essentiel, ces nouvelles structures par les membres eux-mêmes, en dehors d'interventions étatiques.

Ces initiatives ont alors évolué et gagné le milieu urbain, en diversifiant leur sociétariat et leurs produits financiers, bref en se professionnalisant. Plus tard, les pays comme le Bénin, le Mali ou le Sénégal ont rejoint cette dynamique, ainsi que bien d'autres. Ils se sont, alors,

constitués en réseaux nationaux dont six (06) se sont réunis, en juin 2007, en une Confédération des institutions financières, comptant actuellement plus de 1,8 million de membres, pour la plupart, leaders dans leurs pays, pour la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit. Leur histoire est ponctuée, périodiquement par des crises qui font apparaître le jeu des différents acteurs, le poids des intérêts, les divergences de stratégies. Le succès n'est jamais garanti, et de nouveaux défis apparaissent. Au-delà des performances financières, les différents réseaux veulent conserver leur spécificité et réaliser un équilibre entre leur vocation sociale et la nécessaire réussite économique ; maintenir une gouvernance originale et la tension féconde entre les élus bénévoles et les cadres de plus en plus professionnels, continuer à s'intéresser aux membres féminins et aux petites opérations financières, souvent peu rentables ; assurer une péréquation entre caisses rurales et caisses urbaines et contribuer ainsi, au financement de l'agriculture et du milieu rural. Les réseaux contribuent à la lutte contre la pauvreté ; mais leur objectif principal est l'inclusion financière, c'est-à-dire l'accès d'une large majorité de la population à des services financiers de qualité.

- **Le rôle du microcrédit dans l'économie nationale**

Daniels a étudié la contribution des entreprises de très petites tailles à l'emploi, au revenu national, et au revenu des ménages au Kenya. Représentant 13 % du revenu national, ce secteur emploie un tiers des salariés. Malgré cette forte contribution, les bénéficiaires individuels sont inégaux : « *Parmi les entreprises qui constituent la seule source de revenu du ménage, 72 % d'entre elles dégagent des ressources inférieures au niveau de la pauvreté extrême dans les zones urbaines et aucune ne fait plus que le niveau de l'extrême pauvreté* », AFD, 2012 : 6.

Pour Guérin (AFD, 2012 : 7), des programmes de microcrédit ont été mis en place pour combattre les exclusions liées à la proportion des populations des pays en développement estimée entre 60 et 90%. C'est ainsi que des approches décentralisées prenant en compte les spécificités locales ont été développées. Ces approches ont permis à l'auteur de souligner les effets pervers et les dérives possibles du microcrédit.

Dans le même ordre d'idées, François (AFD 2012 : 7) écrit que le microcrédit est à la mode.

Conçu au départ comme une facilité de paiement, les organismes d'aide au développement, mais aussi les banques privées l'utilisent pour en faire un moyen de financement du développement. Cependant, si ces crédits servent effectivement d'outil de développement, ceci dépend de plusieurs facteurs : du montant, du taux d'intérêt appliqué, du choix du bénéficiaire cible et de la forme de garantie choisie.

Pour sa part, Abega a démontré les limites des systèmes financiers décentralisés d'Afrique de l'Ouest lancés au Nigeria il y a une quarantaine d'années. Il s'agit selon l'auteur des systèmes de caution solidaires, des caisses villageoises d'épargne et de crédits, et des systèmes mutualistes. Ces systèmes financiers *« se sont développés pour pallier la disparition des banques de développement et la réduction des crédits octroyés par les banques primaires. La loi-cadre de décembre 1993 appelée Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (PARMEC), a eu pour but de sécuriser les opérations par l'instauration de règles prudentielles propres, de protéger les déposants et de renforcer l'autonomie financière. En dépit des progrès réalisés, le volume des prêts demeure limité en termes macro-économiques et inférieur aux besoins des populations »*, AFD, 2012 : 4 .

Dans le même sens, Jeffrey analyse la commercialisation de la micro finance en Amérique Latine, *« les conséquences, pour les différents acteurs, bailleurs de fonds, ONG, micro entrepreneurs, ainsi que les problèmes institutionnels ou de viabilité, sans oublier les relations avec le système bancaire classique »*, AFD, 2012 : 4 . Ceci fera également l'objet d'étude de Robinson, qui perçoit la micro finance comme une révolution permettant l'accès des populations actives, les plus pauvres, aux services financiers de base grâce à la structuration d'organisations financières compétitives et pérennes. Pour cet auteur, *« l'émergence d'une industrie de la micro finance a de profondes implications sur le développement économique et social des populations, et, pour la première fois, dans l'histoire, le capital est en cours de démocratisation »*, AFD, 2012 : 5. Il s'agit, en fait, de la mutation des systèmes de crédit subventionnés par les gouvernements et bailleurs de fonds, vers un système d'institutions financières de micro finance autosuffisantes et proposant des services d'épargne volontaire et de crédit.

Pour renchérir cette même idée, Guerin (2005 : 55) retrace comment le continent asiatique a laissé développer, comme un vaste laboratoire, les pratiques de micro finance. Elle en tire la

conclusion que le microcrédit a contribué activement à l'amélioration du niveau de vie des pauvres, grâce à la lutte contre l'exclusion financière, à travers l'encouragement de l'"empowerment" des plus démunis. Le microcrédit a également favorisé, la création d'activités de production et d'échange au profit de la croissance économique des pays les moins riches, avec comme exemples, les cas de l'Inde, du Cambodge, du Laos, du Vietnam et de la Chine. Son étude s'est basée sur l'institutionnalisation de pratiques sociales, l'articulation avec les politiques publiques et la lutte contre les inégalités et les discriminations.

Aidan et Arthur (1998) quant à eux, ont comparé six (06) anciennes institutions de micro finance ayant opéré dans quatre pays européens, (Angleterre, Allemagne, Irlande et Italie), à des moments divers, avec des succès variables. Ces deux auteurs ont tenté d'identifier les caractéristiques institutionnelles qui conduisent au succès et à la pérennité, tout en montrant que les institutions dont les ressources proviennent des collectes de dons, sont plus fragiles que celles dont les ressources émanent des déposants. Cette analyse historique permet d'étudier les caractéristiques d'institutions viables et pérennes, sur une longue période, possibilité assez rare, compte tenu de la relative jeunesse des institutions nées de programmes modernes de microcrédit et dont les plus anciennes ont une quinzaine d'années d'existence.

La plupart de ces auteurs ont vanté les mérites du microcrédit et déterminé sa capacité à aider les pauvres à améliorer leurs conditions d'existence. Néanmoins, ces perceptions demeurent présentistes dans la mesure où les bénéficiaires du microcrédit sont toujours, pour le cas de notre aire d'étude, dans la paupérisation. Elles ne s'interrogent point sur ce qu'il en sera des bénéficiaires du microcrédit dans le futur, ni sur l'avenir du microcrédit et dans quelles conditions il peut induire un développement réel ou encore une lutte améliorée contre la pauvreté. C'est ce que démontrera la présente thèse.

- **Le microcrédit comme instrument de lutte contre la pauvreté : mythe ou réalité ?**

Certains auteurs se sont penchés sur la capacité réelle du microcrédit à lutter contre la pauvreté. C'est le cas de Servet (2006) qui s'interroge sur le rôle de la micro finance dans la lutte contre le sous-développement, le gaspillage de l'aide internationale et son détournement au profit de l'administration et de l'armée des pays pauvres. Il est resté sceptique, quant à la contribution de la micro finance à la résolution de ces problèmes. Elle semble ne pas toujours répondre aux attentes du plus grand nombre. Peut-elle subvenir aux besoins des exclus de la finance ? Peut-elle leur fournir des crédits, gérer leur épargne, garantir leurs prêts, les assurer, encaisser leurs chèques, transférer les fonds des migrants ? Comment parvenir à gérer ces sommes minuscules ? En s'appuyant sur de multiples expériences de terrain en Afrique et en Asie, l'auteur propose de mieux comprendre l'essor exponentiel de la micro finance, ses promesses, mais aussi ses limites.

De même, pour Vincent (AFD, 2012 : 7), le microcrédit est à la mode. C'est un moyen de financement du développement utilisé par les organismes d'aide au développement, et les banques privées. Cependant, l'utilité de ces crédits comme outil de développement dépend de plusieurs facteurs dont le montant du crédit, le taux d'intérêt appliqué, le choix du bénéficiaire cible et de la forme de garantie choisie.

Par ailleurs, de concert avec Prevost et Palier, Guerin (2009 : 15) attire encore l'attention sur le caractère féminin du microcrédit. En partant de l'Inde, comme exemple, les auteurs ont proposé quelques éléments de réponses. Pour ces derniers, le microcrédit peut affranchir les femmes de certains liens de dépendance, mais elle peut également en forger de nouveaux (comme la dépendance vis-à-vis de l'argent au détriment de ce que recouvre le concept de famille), renforçant ainsi les inégalités entre hommes et femmes ou entre femmes elles-mêmes. Et même, dans le meilleur des cas (offre de qualité et contexte approprié), le microcrédit peut difficilement agir sur l'ensemble des normes sociales défavorables aux femmes, puisque celles-ci sont profondément ancrées dans les croyances et les pratiques. Il faudrait plutôt prendre conscience des limites de l'outil et ne pas en surestimer les potentialités.

Dans cette rubrique, les auteurs posent le microcrédit comme un mythe dans la lutte contre la pauvreté. Mais cette conclusion de leurs recherches aurait pu s'appesantir sur la réorganisation ou la restructuration de tout le système d'octroi et de réception du microcrédit. Voilà qui explique la pertinence de cette recherche.

- **Le microcrédit : un prêt à remboursement complexe**

Aminur (AFD, 2012 : 6) montre, à travers ses recherches anthropologiques sur les programmes de la Grameen Bank, que les objectifs assignés aux employés de la banque, les obligent à « *développer le portefeuille de prêts, à augmenter les octrois de crédits auprès des membres, à les contraindre à honorer les remboursements, à respecter un ratio élevé de remboursement des prêts qui permette d'engranger les profits indispensables à la viabilité de l'institution. De très fortes pressions sont exercées sur la clientèle féminine. L'étude montre que beaucoup d'emprunteurs honorent leur tableau de remboursement du crédit au prix d'un processus de recyclage des prêts qui accroît, considérablement, les dettes de chaque ménage et peut générer des tensions et des frustrations parmi les membres, produire une forme de domination sur les femmes et augmenter certaines formes de violence dans la société* » .

Mais l'auteur n'a pas pu situer les conditions de remboursement qui favoriseraient moins de tensions sociales. Il a juste adopté une démarche descriptive qui limite l'appréhension du sujet dans sa globalité. La présente recherche permettra de combler ce vide scientifique.

- **Le secteur informel et le développement**

Pour Beauchamp, l'économie informelle existait avant les indépendances des pays africains. Elle n'était pas certes nommée comme telle, mais était déjà une réalité. Pour la définir, il considère le point de vue de trois (03) auteurs en comparaison avec l'économie formelle :

- Pour Hugon, l'économie informelle ou le secteur informel est « *un ensemble d'organisations à petite échelle où le salariat est absent (ou limité), où le capital avancé est faible, mais où il y a néanmoins circulation monétaire et production de biens et services onéreux. Les règles dominantes ne sont pas salariales, mais coutumières, hiérarchiques, affectives...* », Beauchamp, 1997 : 81.
- Aryeetey : l'économie informelle « *se caractérise par un nombre d'employés inférieur à quatre personnes. La plupart des activités réelles informelles sont*

caractérisées par un travail indépendant et peu d'administrations. Elles ne sont presque jamais enregistrées par les autorités nationales », Beauchamp, 1997 : 81.

- Enfin, Lautier « *suggère deux critères pour définir l'économie informelle, soit la petite taille et le non-respect de la loi qui peut se vérifier, par exemple, par la non-inscription dans des registres, le non-paiement d'impôts, l'inexistence d'une comptabilité normalisée ou la non-déclaration auprès de la sécurité sociale.* », Beauchamp, 1997 : 81.

Partant de ces trois (03) définitions, Beauchamp retient comme caractéristiques de l'économie informelle : la petite taille, l'illégalité, l'absence ou la faible présence du salariat et de l'administration. Il s'est alors interrogé sur la contribution de l'économie informelle au développement. Il en déduit que l'économie informelle est pourvoyeuse d'emploi et l'illustre par les chiffres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui a affirmé que près de 60% de la population active de l'Afrique subsaharienne trouve un emploi dans les entreprises du secteur informel. Pour la Banque mondiale, poursuit-il, « *entre 1990 et 2020 le taux annuel de croissance de l'emploi dans le secteur informel sera de 6 % alors qu'il ne sera que de 3,4% dans le secteur formel* », Beauchamp, 1997 : 82. Mais cela ne signifie pas pour autant que l'économie informelle est un moteur de développement. La réponse doit être nuancée en référence au développement comme « *transformation des divers paliers de la réalité sociale au profit de l'ensemble de la population* » (Beauchamp, 1997 : 82) ou comme croissance économique.

En partant de deux obstacles au développement de l'Afrique à savoir la faible demande intérieure pour des biens et services et le manque d'entrepreneurs privés, Beauchamp démontre que l'économie informelle contribue « *principalement à la survie de nombreux individus et familles d'Afrique, ce qui suffit à lui assurer une bonne réputation dans un contexte où l'Etat se désengage et où l'économie privée formelle hésite à prendre la relève, surtout à lancer des entreprises créatrices d'emplois* », Beauchamp, 1997 : 83.

En un mot, l'économie informelle ne favorise que le développement à l'état personnel. Elle ne donne pas accès à la société de consommation parce que orientée vers le recrutement de cadres de la famille élargie sous la forme de solidarité traditionnelle « *qui conduisent par exemple des patrons à faire des dons ou à accorder des prêts à bas taux d'intérêt* », Beauchamp, 1997 : 83.

Beauchamp rapporte par ailleurs le point de vue de Aryeety sur le rôle de l'économie informelle dans le développement : « *l'expansion rapide des activités du secteur informel ne devrait pas nécessairement mener à une croissance rapide et durable de l'économie nationale à long terme* » (Beauchamp, 1997 : 83). Cet auteur remet donc en cause l'économie informelle comme voie assurée de développement ; et à Beauchamp de conclure que l'économie informelle échappe entièrement à l'Etat et l'affaiblit davantage, « *avec le risque qu'une bonne partie des Africains soient condamnés à seulement survivre, que la pauvreté s'accroisse et que l'Afrique n'accède pas au développement*, » Beauchamp, 1997 : 86.

Villers (1996 : 79) a tenté de dépasser l'opinion de Beauchamp en définissant les rapports entre l'informel et le développement sur les bases individuelle et communautaire. Il affirme que « *l'informel articule et combine une logique de type communautaire et une logique de type individualiste, donc quand on oppose ces termes sur un mode idéal typique, une logique traditionnelle et une logique moderne. En Afrique, les acteurs de la société informelle (de la société en tant qu'elle se dérobe au cadre juridique et institutionnel officialisé par l'Etat), sont constamment soumis à des obligations communautaires, ne peuvent échapper à la pression sociale, mais la diversité socioculturelle (diversité ethnique, linguistique, religieuse...), la souplesse des cadres sociaux, la mobilité géographique et sociale sont souvent telles que l'individu peut jouer de son appartenance à des réseaux multiples, des équivalences et concurrences entre ces réseaux, et, s'autonomisant ainsi par rapport à tout groupement particulier, mettre sa capacité à mobiliser des liens sociaux au service d'une stratégie de survie ou de promotion de type individualiste* ».

En d'autres termes, l'informel n'est pas la voie du développement mais plutôt dans l'informel « *il faut apprendre à bricoler. Mais pas seulement dans l'informel. Il faut aussi apprendre à bricoler des liens entre le formel et l'informel, apprendre à articuler, combiner, concilier, par exemple, la logique "rationnelle-légale" de la modernité occidentale et les logiques « affectives », les programmes et projets conçus dans le cadre des bureaucraties et des grandes entreprises aux outillages complexes et performants et le tissu des micro-activités de l'économie populaire, la culture de la démocratie représentative et celle de l'arbre à palabre...* », Villers, 1996 : 80. L'informel selon Villers s'inscrit dans une approche dualiste qui combine la logique de l'"homo oeconomicus" et celle de l'"homo situs".

Ce secteur important va-t-il demeurer comme tel jouxtant l'Etat dans l'exercice de ces prérogatives d'Etat régaliens ? Est-il pour autant un facteur ou mieux le facteur le plus

important du développement personnel des bénéficiaires ? De plus, les auteurs sus-cités dans ce sous titre n'ont en aucun cas précisé la source de financement du secteur informel. Voilà quelques préoccupations auxquelles vient répondre la présente thèse grâce à une démarche méthodologique bien précise.

Quelle est alors la base méthodologique de la présente recherche ?

1-2 - Approche méthodologique

L'approche méthodologique centralise un ensemble de méthodes et techniques qui permettent au chercheur de suivre une démarche scientifique dans l'étude des faits sociaux. Pour prendre connaissance des écrits d'autres chercheurs dans le domaine du thème en étude, la méthode documentaire a été choisie afin de consulter des documents relatifs au sujet traité. Elle a été appuyée par la méthode historico-descriptive qui a permis d'étudier le secteur de la micro finance, d'analyser le cadre réglementaire et institutionnel, et d'élucider la problématique de la recherche. Enfin, l'analyse des informations collectées a été sous-tendue par l'approche déductive qui vise à lire une situation concrète spécifique à l'aide d'une grille théorique générale préétablie, bref, à analyser le particulier à partir du général. L'analyse a été également sous-tendue par la méthode prospective.

Ainsi, les points ci-après seront abordés dans cette section : les techniques et outils utilisés, l'échantillonnage, l'enquête de terrain, le traitement et l'analyse des données, les difficultés rencontrées.

1-2-1 Techniques de collecte de données et échantillonnage

Plusieurs techniques et outils ont été utilisés dans cette recherche. Il s'agit notamment de la recherche documentaire, de l'entretien, de l'administration du questionnaire et de l'observation.

- Recherche documentaire

Au centre de documentation du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), les différents rapports du PNUD sur le développement humain en référence à la

pauvreté, ont été consultés. Au Fonds National du Microcrédit (FNM), les divers rapports d'activités de cette structure ont été étudiés aux fins d'examiner le rôle du microcrédit dans le développement du Bénin. A l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC)²⁹ et à l'Université d'Abomey-Calavi à travers la bibliothèque centrale de l'Université, la salle de documentation de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), la bibliothèque de la Chaire UNESCO de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques (FADESP) ainsi que la bibliothèque de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), les différents mémoires et ouvrages consultés ont permis de préciser le sujet et la problématique de la recherche. Au centre de documentation du PADME, les rapports d'évaluation des actions du PADME ont été d'une grande nécessité. La lecture de ces rapports a permis de comprendre le fonctionnement de cette structure. Au Centre International Basile Kossou (CIBAKO)³⁰, les ouvrages sur le développement culturel ont donné la preuve de leur importance. A la bibliothèque de l'Institut Français du Bénin (IFB)³¹, et de l'Institut de Formation Sociale Et Civique (INFOSEC), les documents sur la pauvreté et l'autonomisation de la femme ont été consultés.

De même, la recherche bibliographique s'est effectuée dans d'autres structures spécialisées suivant des intérêts divers :

- Au Centre Béninois de Recherche Scientifique et Technique (CBRST) et au Ministère d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement (MECPPD), les rapports sur la pauvreté, ses déterminants et les politiques de sa réduction ont été lus.
- Au Centre d'Etudes Prospectives et d'Actions pour le Développement (CEPAD), des ouvrages de tous ordres relatifs au sujet ont été étudiés.
- A la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), des rapports de réglementation et de contrôle des SFD ont fait l'objet d'étude.
- Au Consortium Alafia, les ouvrages sur le concours de dynamisation des SFD membres de cette institution ont été lus.
- A la salle de documentation de la Cellule d'Analyse de Politique Economique (CAPE), des rapports d'études faites sur les SFD ont été consultés.

²⁹ Ex- Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative (ISPEC)

³⁰ A Cotonou, quartier Aïdjèdo

³¹ Ex- Centre Culturel Français (CCF)

Les données recueillies au cours de la recherche documentaire ont été sous tendues par l'élaboration de fiches de lecture. Il a été également procédé à des entretiens avec des personnes-ressources s'intéressant au microcrédit et à la participation au développement, par les acteurs sociaux à la base. La liste se trouve en annexe.

Par ailleurs, de nombreuses données et informations ont été consultées sur internet, à travers différentes thématiques du sujet de recherche. La webographie se trouve présentée en références bibliographiques.

Au total, ces documents assez diversifiés, aussi bien dans la forme que dans le fond ont favorisé la préparation de l'enquête.

- Entretien

Cette recherche est à la fois qualitative et quantitative. L'approche qualitative a induit l'adoption de l'entretien semi-directif afin de centrer le discours des personnes interviewées autour de différents thèmes relatifs aux objectifs et hypothèses de la recherche. Dans ce cadre, trois (03) types d'entretien ont été utilisés suivant les groupes d'acteurs ciblés : il s'agit de l'entretien individuel, de l'entretien de groupe (Focus group discussion), et du brainstorming. Ces trois (03) types d'entretien semi-directif ont facilité le croisement des données collectées au moyen de guides d'entretien spécifiés suivant les diverses cibles et présentés en annexe.

- Administration de questionnaire

Le questionnaire élaboré dans le cadre de cette recherche est un questionnaire de type semi-ouvert, constitué de questions aussi bien fermées qu'ouvertes, avec la possibilité pour les informateurs d'apporter plus de précisions dans leurs réponses à travers la rubrique « Autres (A préciser) ». Les possibilités de réponse proposées étaient soit à choix unique, soit à choix multiples. Ces questions présentées en annexe, ont été administrées dans un entretien face à face.

- **Observation**

L'observation a été portée sur les indicateurs des différentes hypothèses posées au début de la recherche. Les unités d'observation ont été choisies sur cette même base, à partir de l'exercice des Activités Génératrices de Revenus (A.G.R.) par les femmes bénéficiaires. L'observation s'est appuyée sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une grille d'observation (mise en annexe), en partageant le quotidien des informateurs. Avec la grille d'observation, il s'agissait de constater la logistique, les conditions de vie des bénéficiaires et leur mécanisme de gestion.

Ces techniques de collecte de données ont été mises en œuvre sur le terrain d'étude grâce à une technique d'échantillonnage bien précise, à travers les localités cibles, la population enquêtée et l'échantillon.

- **Localités cibles**

La présente recherche s'est déroulée dans quatre (04) communes du Bénin. Il s'agit des communes de Bohicon, Zogbodomey, Agbangnizoun, et Ouidah. La caractéristique majeure de ces quatre (04) communes est qu'elles sont à dominance de la langue parlée « fɔn ». Les trois (03) premières sont situées dans le département du Zou, et la dernière dans celui de l'Atlantique. L'objectif visé à travers une telle approche est d'inscrire la recherche dans une approche complémentaire sur la base des types d'institutions d'octroi de microcrédit, en vue d'apprécier la variabilité ou non des stratégies développées par les bénéficiaires et leur entourage et la pertinence du rôle des femmes dans l'offre et l'utilisation du microcrédit.

Ainsi, dans la première commune (Bohicon), la recherche s'est intéressée aux structures formelles d'octroi de microcrédit comme l'association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises (PADME), et le Centre pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit (CPEC). Il en est de même des institutions semi-formelles comme les Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogéré (CAVECA) parrainée par le Réseau National des Caisses villageoises d'épargne et de Crédit Autogérées (RENACA), tout comme à Agbangnizoun et Zogbodomey. Enfin dans cette même commune (Bohicon), les bénéficiaires du microcrédit de l'Association de Lutte pour un Développement Intégré et pour la Protection de l'Environnement (ALDIPE-ONG) ont été pris en compte. A Ouidah,

dernière commune ciblée pour la recherche, la collecte de données a concerné deux unions constituées des Femmes : il s'agit de l'Union des Femmes de Ouidah et Régions (UFOR) et l'Union des Femmes Amazones de Ouidah (UFAO). Le tableau I fait le récapitulatif des sites investis au cours de la recherche.

Tableau I : Sites d'investigation et structures d'octroi sélectionnées

Communes				
Structures d'octroi	Bohicon	Zogbodomey	Agbangnizoun	Ouidah
PADME	-			
CPEC	-			
ALDIPE	-			
RENACA (CAVECA)	-	-	-	
UFOR				-
UFAO				-

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

- Population enquêtée

Les catégories d'acteurs pris en compte dans cette recherche sont au nombre de quatre (04) :

- ❖ les femmes bénéficiaires de microcrédit : elles sont les actrices clés, celles qui sont directement concernées par la recherche. Le guide d'entretien et le questionnaire qui leur ont été administrés ont permis de recueillir des données relatives aux justificatifs de leur affluence vers les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), à leur mode de gestion et de remboursement du microcrédit, à leurs perspectives d'autonomisation du recours au prêt, ainsi qu'à leurs aspirations au regard des différents paliers du développement ;

- ❖ les conjoints des femmes bénéficiaires : ils ont été choisis en raison de leur influence dans la réussite du tri facteurs microcrédit – gestion – remboursement. Ils assument la veille autour de la gestion rentable du prêt et peuvent également en être les détourneurs de la finalité et des handicaps à sa rentabilité. Avec les conjoints des actrices bénéficiaires, il s'est agit grâce à un guide d'entretien de cerner leur rôle dans la gestion pérenne du crédit;
- ❖ le personnel des institutions d'octroi de microcrédit (SFD, ONG, CAVECA, Unions ou associations de femmes) : en tant qu'intermédiaires entre l'institution d'octroi et les bénéficiaires, ils jouent le rôle de facilitateurs et sont censés faire le suivi des fonds octroyés (au niveau des bénéficiaires) et de veiller à leur remboursement à temps (au niveau des structures qui octroient le microcrédit). Le guide d'entretien à eux administré prend en compte la politique de l'institution en matière d'octroi de microcrédit, les mécanismes d'octroi et de suivi de la gestion des fonds alloués ;
- ❖ les élus locaux : ils représentent l'Etat et font la promotion du microcrédit. Ils servent alors de facilitateurs à l'installation des institutions d'octroi du microcrédit et à la mobilisation des potentiels bénéficiaires. Ils interviennent parfois dans la gestion des conflits sociaux qui en découlent. L'administration du guide d'entretien conçu à cet effet a favorisé la collecte des données y relatifs.

- **Echantillon**

En fonction des différents groupes cibles, l'échantillon de l'étude a été déterminé sur la base de la technique de l'Echantillonnage Aléatoire Simple (EAS). Il consiste à donner à chaque membre d'une population (les populations constituant ici les différents acteurs cibles) une chance égale d'être inclus à l'intérieur de l'échantillon. Chaque combinaison de membres de la population a aussi une chance égale de composer l'échantillon. Sur la base de ces deux propriétés qui définissent un EAS, une liste de toutes les unités incluses dans chaque catégorie de population observée a été établie. Chaque informateur potentiel a été numéroté sur chaque liste dans un ordre séquentiel pour prélever l'échantillon pré - déterminé. Les listes ont été constituées ici par structure d'octroi.

La première cible visée dans cette recherche, est constituée des femmes bénéficiaires de microcrédit au Bureau de PADME, au CPEC, au RENACA, et à ALDIPE-ONG, toutes situées dans la ville de Bohicon et desservant aussi Zogbodomey, Agbangnizoun. Cent cinquante (150) ont été interrogées par SFD. L'échantillon à ce stade se décline comme suit :

- cent cinq (105) bénéficiaires par SFD soit quatre cent vingt (420) au total au niveau des quatre (04) structures ont été soumises au questionnaire ;
- quarante cinq (45) femmes bénéficiaires ont été interviewées par guide d'entretien individuel et de groupe, soit un total de cent quatre vingt (180) pour l'ensemble des quatre (04) structures.

Par ailleurs, cinquante (50) membres des Unions constituées des femmes (UFAO et UFOR) situées à Ouidah ont été soumises au guide d'entretien individuel, de groupe et au brainstorming. Le nombre total de bénéficiaires informatrices s'élève alors à six cent cinquante (650).

La deuxième catégorie de groupe cible, est constituée des employés des SFD. Le nombre retenu s'élève à cinq (05) par institution, soit vingt (20) au total pour les quatre (04) structures, et cinq (05) au niveau des unions. Ils ont été soumis à un guide d'entretien individuel.

Les conjoints des femmes bénéficiaires ont été également interviewés à travers un guide d'entretien individuel. Cinq (05) ont été sélectionnés par SFD, soit au total vingt (20) conjoints pour les quatre (04) structures et cinq (05) au niveau des deux (02) unions. Enfin, la recherche s'est intéressée au rôle des élus locaux. Cinq (05) Chefs d'Arrondissement (C.A) et deux (02) délégués de quartier ont été interrogés à cet effet au moyen d'un guide d'entretien individuel.

Le nombre total des informateurs s'élève, alors, à sept cent sept (707) répartis dans le tableau II :

Tableau II : Echantillon, groupes cibles et outils de collecte de données

	Institutions d'octroi de microcrédit										Total
	PADME		CPEC		ALDIPE-ONG		RENACA (CAVECA)		Unions des femmes		
	Outils de collecte des données										
Groupes cibles	Questionnaire	Guide	Questionnaire	Guide	Questionnaire	Guide	Questionnaire	Guide	Questionnaire	Guide	Total
Femmes bénéficiaires	105	45	105	45	105	45	105	45		50	650
Conjoints de bénéficiaires		05		05		05		05		05	25
Personnel des institutions		05		05		05		05		05	25
Elus locaux (Entretien)											07
Total											707

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

1-2-2 Enquête de terrain et analyse des données

L'enquête de terrain s'étend de la pré-enquête à l'enquête proprement dite avec nécessité de pré-tester les outils.

- Pré-enquête

La pré-enquête est l'étape première du processus de recherche scientifique. Ici, elle a consisté à explorer les terrains de la recherche afin de constater la pertinence du problème soulevé. Cette phase de l'enquête exploratoire a été l'occasion de délimiter le champ d'investigation et de disposer de repères et de pistes de recherche pour l'entretien. Elle a eu lieu aux mois de janvier et février 2010. La pré-enquête était axée sur le cycle de recours et de gestion du microcrédit, soit le mécanisme d'octroi et de gestion des microcrédits par les bénéficiaires, leurs finalités économiques, sociales et les stratégies mises en œuvre.

Au moyen d'un guide d'entretien, 52 personnes ont été prises en compte au cours de cette phase : 12 agents de structures d'octroi de microcrédit et 40 femmes bénéficiaires. L'analyse des données de ce sondage a généré d'importantes informations ayant permis de bien cerner les objectifs de la recherche. Cette pré-enquête a fourni les prémises empiriques nécessaires aux investigations nécessitées par la recherche.

- Pré-test des outils

La conception des outils de collecte de données a été suivie d'un pré-test. Il s'est avéré nécessaire de tester leur efficacité sur le terrain. Le pré-test a permis de corriger et d'améliorer ces outils de collecte, de bien préciser les objectifs de recherche. Il a duré trente (30) jours et a eu lieu en mars 2011.

- Enquête de terrain et durée

La collecte de données s'est déroulée dans les quatre (04) communes ciblées à savoir Bohicon, Zogbodomey, Agbangnizoun et Ouidah. Elle a duré treize (13) mois, du 1^{er} mai 2011 au 09 Juin 2012.

1-2-3 Traitement et analyse des données

Une fois les données collectées, elles ont été traitées suivant des méthodes déterminées pour permettre d'en faire une analyse objective.

- Traitement des données

Au fur et à mesure que les données sont recueillies au cours des enquêtes quantitative et qualitative, elles ont été dépouillées de façon manuelle et informatique.

En effet, les données d'ordre quantitatif ont été dépouillées sur ordinateur, grâce au logiciel EPI DATA. Les résultats sont présentés sous la forme de tableau et de graphique représentant les actions et mouvements des informateurs. Les données qualitatives (issues des entretiens individuels, des focus groups discussion et des brainstormings) ont été enregistrées sur des bandes magnétiques et transcrites par la suite sur papier avant d'être saisies dans Microsoft word. Cette stratégie a permis de faire le croisement des informations reçues par questionnaire et celles reçues par guide d'entretien et grille d'observation afin d'atteindre les résultats de l'enquête. Ces derniers sont présentés sous forme de verbatim qui rapporte exactement les propos des informateurs.

Enfin, toutes ces informations ont servi de support à l'analyse des résultats, suite à des regroupements thématiques.

- Analyse des données

L'analyse des données s'est appesantie sur cinq (05) principaux courants de pensée sociologique. Il s'agit :

➤ de la théorie du fait social de Durkheim pour qui les faits sociaux « *consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui* », (1937 : 5). Ainsi défini, le fait social a trois (03) caractéristiques majeures : la généralité (le fait doit être observable dans la société ou le groupe défini), l'extériorité (le fait ne doit pas dépendre de la conscience individuelle), et la coercition (le fait social s'impose à l'acteur à telle enseigne qu'il ne peut s'y dérober). Partant de cette démonstration, le

microcrédit est en train de devenir un fait social à la manière de Durkheim. Les bénéficiaires estiment ne pas pouvoir s'en sortir malgré le cercle vicieux dans lequel il confine. Il y a là l'idée de coercition. Les bénéficiaires se trouvent contraintes d'y recourir, alors que le microcrédit est déjà général, répandu dans la société béninoise et extérieur aux bénéficiaires parce que son existence est séculaire.

➤ du positivisme de Comte pour qui la raison est le facteur explicatif des phénomènes sociaux après les états théologique et métaphysique. Les bénéficiaires du microcrédit s'inscrivent dans cette logique à partir du moment où ayant besoin de fonds pour mener des activités économiques, ils font recours au microcrédit sans envisager les possibilités de rentabiliser ce fonds pour pouvoir améliorer leurs conditions d'existence et sortir de son cercle vicieux. Ils ont de l'argent en mains pour investir, et se soucient peu de leur autonomie financière par rapport à la demande du microcrédit.

➤ de la théorie de l'aliénation chez Marx : selon ce dernier, l'aliénation est la condition de l'individu qui ne possède ni son outil de travail, ni sa production. Le travail apparaît comme une simple marchandise vendue, qui détruit l'homme en détruisant son temps de vie (Le Robert, Dictionnaire de Sociologie, 2006 : 15). Le microcrédit devient aliénant à partir du moment où le bénéficiaire après l'avoir reçu, l'investit, mobilise diverses stratégies pour rembourser, se retrouvant ainsi dans une situation d'endettement à « sens pluriel ». L'argent du microcrédit n'arrive plus à rembourser le microcrédit, mais il est remboursé grâce à d'autres prêts ou au recours à l'usure. Il en découle l'aliénation de la bénéficiaire du microcrédit. D'autre part, le cercle vicieux du microcrédit symbolise l'aliénation des bénéficiaires, en raison de ce qu'il les exclut de toutes visions proactives.

➤ de la sociologie de l'analyse des paliers en profondeur de Gurvitch : Il donne pour champ à la sociologie la réalité sociale considérée sous tous les aspects dans toutes ses strates en profondeur, irréductible à d'autres formes de réalité et saisissable à trois (03) niveaux, notamment : celui des liens microsociaux, celui des groupements, celui des classes et sociétés globales. La visée sociologique doit être celle des phénomènes sociaux totaux dont l'expression est continuellement en mouvement. Il s'agit d'une recherche multidimensionnelle qui prend en compte les paliers qui

s'étagent, s'interpénètrent, s'influencent mutuellement et qui vont de la base morphologique et écologique jusqu'aux états mentaux en passant par les appareils organisés, les modèles, rôles, attitudes, symboles, conduites, idées et valeurs collectives. Il précise d'ailleurs que « *la vocation du Sociologue se reconnaît d'abord à sa capacité de dévoiler les antinomies et les tensions latentes propres à une réalité sociale donnée, envisagée comme "phénomène social total"* » (1968 : 69). Cette théorie servira de base à l'analyse du microcrédit aux femmes face aux enjeux du développement ou du Développement Humain Durable (DHD) suivant les paliers en profondeur de la réalité sociale, et ce, dans une perspective proactive.

➤ de la prospective stratégique de Godet : l'étude du microcrédit gagnerait à être inscrite dans une vision prospective. Il s'agit de l'appréhender à travers le passé et le présent pour mieux envisager sa durabilité dans le futur. De ce fait, Godet s'inspire des outils comme les scénarios, l'analyse rétrospective et stratégique, outils qui permettront dans l'analyse des résultats de cette recherche, de déterminer les différents acteurs du microcrédit aux femmes, leurs jeux respectifs et de faire des projections sur le long terme. La présente recherche s'inscrit donc dans une nature prospective. Le recours à cette approche s'est imposé dans le souci de faire des projections sur le devenir du microcrédit aux femmes sur une échéance de vingt cinq (25) ans, donc d'ici à l'an 2037, en vue d'apprécier les stratégies nécessaires à la contribution réelle du microcrédit à la lutte contre la pauvreté. Elle comportera donc, échelonné sur l'ensemble du document mais essentiellement dans la troisième partie, une analyse rétrospective et une analyse exploratoire. Dès lors, les techniques utilisées pour cerner le réel dans ce cadre ont tenu compte du savoir populaire et du discours de l'acteur.

La présente recherche part du principe selon lequel les perceptions, les habitudes, les pratiques sociales et culturelles des communautés autour de l'argent, la nature des services financiers offerts par les SFD, les relations sociales entre les bénéficiaires d'une part et entre bénéficiaires et responsables de SFD d'autre part, les conflits autour des microcrédits, etc. constituent des déterminants forts d'impact de tout projet de réduction de la pauvreté par le microcrédit au sens où ces derniers rendent compte des dynamiques sociales qu'il y a autour de la problématique.

Ainsi, l'analyse prospective du sujet se fonde sur la méthode prospective (fore casting)

de Godet, qui consiste à projeter dans l'avenir les tendances du passé pour essayer d'en « corriger » les problèmes. Elle repose ici sur trois (03) grandes phases conduisant à l'élaboration de scénarios relatifs au devenir du microcrédit aux femmes à l'échelle 2037. Il s'agit de :

- Phase I : Identification de la problématique
- Phase II : Construction de la base de la recherche : le diagnostic stratégique
- Phase III : Construction des scénarios de la vision.

En effet, l'approche méthodologique utilisée pour identifier la problématique de la recherche est celle énoncée plus haut relative à la recherche documentaire et à la définition des cibles et échantillonnage. Elle a permis de recueillir au moyen d'un guide d'entretien administré aux femmes bénéficiaires de microcrédit, leurs aspirations sur les six (06) paliers de développement que sont : l'économie, le social, le politique, l'environnement, la culture, la technologie. Cette collecte de données a servi de base à la détermination des problèmes palier par palier, ainsi que les thématiques majeures qui ont servi de base à l'élaboration de la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) à la phase II, suivi des défis et enjeux majeurs, substrats de la détermination des questions clés sur le futur. La phase III prendra donc appui sur ces résultats pour déterminer les différents scénarii.

Comme toute recherche scientifique, la réalisation de cette recherche n'a pas été sans difficultés.

1-3 Difficultés rencontrées et approches de solutions

Plusieurs difficultés ont été rencontrées et surmontées au cours de la réalisation de cette recherche.

Au prime abord, vu le caractère actuel du thème principal qu'est l'octroi de microcrédit, la recherche semble se confondre à l'évaluation du programme de microcrédit aux femmes, initié par le gouvernement. Beaucoup d'informateurs étaient alors réticents à répondre aux questions. Or, il s'agit d'une étude prospective du microcrédit aux femmes. Il a fallu sensibiliser les informateurs au préalable de l'enquête ; ce qui a permis de surmonter cette difficulté.

Ensuite, les bénéficiaires des SFD qui sont en situation irrégulière de remboursement ont été difficilement convaincus de participer à la recherche. La plupart nous prenaient pour une espionne des SFD. Nous avons dû les convaincre du contraire, en expliquant le but de la recherche.

Enfin, les difficultés étaient aussi d'ordre matériel liées principalement à l'indisponibilité d'ouvrages spécifiques portant sur la problématique étudiée. Cette situation a été contournée par le recours à la documentation webographique.

Ces difficultés n'ont en aucun cas entravé la qualité scientifique de l'étude qui s'oriente en trois pôles majeurs.

Néanmoins l'octroi du microcrédit en République du Bénin est régi par plusieurs types de réglementation qui résident pour la plupart dans les clauses de son appartenance aux organisations sous-régionales. Le chapitre II suivant part des normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), et analyse leurs applications au Bénin.

CHAPITRE II : CADRE NORMATIF DU MICROCREDIT

La plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest ont été confrontés à la crise économique des années 1980. Cette situation est caractérisée en particulier par la baisse du rendement des institutions bancaires constituées qui ne pouvaient plus atteindre leurs objectifs préalables. Il s'avérait alors nécessaire qu'un cadre légal devant permettre à des structures alternatives de financement d'assurer des services financiers comme l'épargne et le crédit soit défini. Cette nouvelle forme de financement s'adresse aux acteurs à faible potentialité économique et financière aussi bien en milieu rural qu'urbain, et qui n'ont pas accès aux services financiers bancaires. Le microcrédit se situe ainsi dans l'ensemble des activités qui devront être menées par ces structures alternatives qualifiées d'abord d'Institutions de Micro Finance (IMF), puis de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dans les Etats de l'UEMOA.

Ainsi, sur le plan communautaire, l'octroi de microcrédit est réglementé par trois (03) types de loi :

- la loi cadre, dénommée couramment « loi Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Epargne et de Crédit (PARMEC) » adoptée par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 17 décembre 1993 à Dakar, qui sera remplacée par la loi-cadre portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA le 6 avril 2007 ;
- du dispositif prudentiel de la BCEAO ;
- des traités de l'OHADA signés le 17 octobre 1993.

Ces dispositions communautaires sont complétées par celles nationales.

2-1 L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

L'UEMOA est à l'initiative de la loi-cadre portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui a été adoptée par son conseil des Ministres de l'UEMOA le 06 avril 2007, en remplacement de la loi PARMEC. A cela s'ajoutent les dispositifs de la BCEAO et les traités de l'OHADA.

2-1-1 Loi-cadre portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Cette nouvelle loi, comme il est stipulé en son article 2, s'applique aux institutions, structures ou organisations exerçant leurs activités sur le territoire des pays de l'UEMOA, quels que soient leur statut juridique, le lieu de leur siège social ou de leur principal établissement et la nationalité des propriétaires de leur capital social, s'il y a lieu, ou de leurs dirigeants. Tous ces acteurs institutionnels sont désignés sous l'appellation «Systèmes financiers décentralisés ». Ainsi, dans cette nouvelle loi, on ne parle plus d'Institutions de Micro Finance (IMF), mais de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Or, la loi 97-027 du 08 août 1997 portant règlementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et/ou de crédit a connu son avènement en vue d'alléger les conséquences de la baisse de la rentabilité des banques. Elle est désignée par la "Loi PARMEC" et régit la micro finance dans la zone UEMOA. Cette loi soustrait les IMF du champ d'application de la loi bancaire. Pour la Cellule d'Analyse des Politiques de développement de l'Assemblée Nationale (CAPAN, 2009 : 10), la loi PARMEC a été très influencée par la loi française de 1901 relative aux associations. Son diagnostic juridique effectué par la CAPAN (2009 :24) laisse entrevoir entre autres types d'insuffisance, les contradictions de la loi et les lacunes au niveau des autorisations :

- les contradictions de la loi et ses textes d'application : ces contradictions sont relatives à l'exonération d'impôt sur les activités d'épargne et de crédit des mutuelles et coopératives. Cette clause a induit l'exonération d'impôt de l'ensemble des activités exercées par les IMF y compris celles relatives à leurs biens immobiliers. Il en est de même de l'Impôt sur Traitements et Salaires (IPTS) que certaines IMF paient contrairement à d'autres. De plus, le législateur a encouragé la constitution en réseau des caisses de base pour bénéficier de la réduction du coût des formalités ; ce qui discrimine les structures du secteur dont les textes n'ont pas prévu la mise en réseau. Enfin, l'article 22 de la loi sur les SFD stipule que « *les fonctions exercées par les membres au sein des organes ne sont pas rémunérées* » (CAPAN 2009 : 26) ainsi que la part des sociétaires. Ceci témoigne selon la CAPAN d'une faible mobilisation des ressources par les IMF ;

- les lacunes au niveau des autorisations d'exercice des activités de micro finance sont déterminées par les modalités de reconnaissance officielle des structures d'octroi de microcrédit. Ces modalités s'expriment en termes d'agrément ou de reconnaissance du ministre des finances, ou d'une convention signée entre ce dernier et l'IMF. Toutes ces autorisations données par le ministre des finances favorisent l'enregistrement d'un grand nombre d'IMF qui ne sont pas toujours aptes à exercer les activités de micro finance. Pour l'agrément par exemple, il est réputé avoir été donné si un refus motivé n'est pas notifié dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de réception de la demande. Ceci signifie que par la lourdeur administrative, un promoteur qui ne reçoit aucune injonction de l'administration dans un délai de trois (03) mois est d'office agréé quelques soient les insuffisances au niveau de son dossier. De même, la reconnaissance officielle qui implique l'inscription de l'IMF sur le registre des institutions de base tenu par le ministre, est réputée avoir été donnée si un refus motivé n'est pas notifié dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de réception de la demande ; ce qui allonge la liste des IMF exerçant sans autorisation. Enfin, la convention signée avec le ministre des finances est le seul cadre de références réglementaires des IMF qui y ont été autorisées. Elles ne sont pas régies par la loi PARMEC mais sont tenues de mener leurs opérations dans le respect des clauses de cette même loi.

Toutes ces lacunes ont pu induire son amélioration voire son remplacement par une autre loi le 26 avril 2007. La loi "PARMEC" a été abrogée et remplacée par une nouvelle loi relative aux SFD par le conseil des ministres de l'UEMOA. Ce projet de loi qui uniformise la réglementation des SFD, vise à harmoniser le cadre juridique applicable aux SFD au niveau sous régional. Il s'articule autour de huit (08) titres :

- I. Définitions
- II. Domaine d'application de la réglementation des systèmes financiers décentralisés
- III. Dispositions communes aux systèmes financiers décentralisés
- IV. Infractions et sanctions
- V. Dispositions propres aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit
- VI. Dispositions spécifiques aux autres systèmes financiers décentralisés
- VII. Dispositions relatives aux procédures collectives d'apurement des passifs
- VIII. Dispositions transitoires et finales

L'ensemble de ces titres s'étale sur cent cinquante (150) articles au total. Cette loi sur les SFD doit être adoptée par les parlements nationaux des différents pays membres de l'UEMOA et régir désormais toutes les IMF non bancaires (coopératives financières, associations.). Elle vise à améliorer la loi "PARMEC", notamment en termes de stabilité des agréments pour les associations et les Sociétés Anonymes (S.A) et de renforcement de la supervision pour les SFD³².

Par ailleurs, en termes de modalités, la loi sur les SFD prévoit un agrément unique pour tous les SFD, quelle que soit leur forme juridique (coopératives financières dénommées «Institution Mutualiste ou Coopérative d'Épargne et de Crédit [IMCEC], SA ou association). Elle distingue deux (02) catégories de SFD : ceux effectuant principalement des opérations d'épargne et de crédit et ceux non autorisés à collecter l'épargne. La supervision des SFD n'est plus l'exclusivité du ministère des finances, mais une responsabilité partagée entre ce dernier, la BCEAO, et la commission bancaire. De plus, « *au-delà d'un seuil fixé par la BCEAO à 02 milliards de francs CFA d'épargne ou de crédit, ces deux dernières institutions deviennent compétentes pour superviser, la supervision des autres restant aux ministères des finances nationaux* »³³. Pour tout nouvel agrément, le ministère des finances doit requérir l'avis conforme de la BCEAO. Cette loi prévoit également un ratio de solvabilité (capitalisation) pour les SFD non mutualistes, la mise en place ultérieure et l'adhésion des SFD à un fonds de garantie des dépôts du public ou des membres (pour ceux des SFD autorisés à collecter l'épargne), des exonérations fiscales pour essentiellement les SFD mutualistes coopératifs, comme celles en vigueur pour les IMCEC dans la loi "PARMEC".

Mais quelles sont les opérations des SFD exonérées de taxe ?

Selon l'article 118 de la loi sur les SFD, « *les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit sont exonérées de tout impôt direct ou indirect, taxe ou droit afférents à leurs opérations de collecte de l'épargne et de distribution du crédit* ». En d'autres termes, cette clause est relative exclusivement aux IMCEC. Elles sont donc les seules institutions à bénéficier d'exonération. Les autres SFD tels que les sociétés

³² Portail micro finance, Réglementation dans la zone francophone, http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/rglementation2009/reglementation_francophone?print=1&PHPSESSID=7e16c2ead7bde4, consultée le 11/08/2012

³³ Portail micro finance, Op. cit. , consultée le 11/08/2012

commerciales (SA, ou Société A Responsabilité Limitée [SARL]) et ceux spécifiés par l'article 15 de ladite loi à savoir les sociétés coopératives ou mutualistes ou d'associations, les systèmes financiers décentralisés qui peuvent exceptionnellement revêtir la forme d'autres personnes morales...sont exclus des dispositions de l'article 118. L'exclusion des sociétés commerciales s'explique essentiellement par leur but lucratif. Une IMCEC telle que définit par l'article 1-10 de la loi sur les SFD est un « *groupement de personnes³⁴, doté de la personnalité morale³⁵, sans but lucratif³⁶ et à capital variable³⁷, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit* ». Ces IMCEC bénéficient de deux (02) types d'exonération :

- l'exonération de l'impôt sur le revenu annuel, dont bénéficie l'IMCEC de façon directe, et
- l'exonération des impôts et taxes afférentes aux opérations de collecte de l'épargne et de distribution de crédit, dont elle ne bénéficie qu'indirectement.

En effet, le premier type d'exonération se justifie par le statut " à but non lucratif " de l'IMCEC. L'Etat ne calcule plus d'impôt sur le revenu total de l'IMCEC par an. Cette considération est surtout favorisée par sa caractéristique de personne morale, qui implique qu'elle est directement concernée par cette mesure. Or, dans le second cas, les IMCEC qui devraient jouer le rôle de collecteur d'impôts pour l'Etat, profitent des avantages liés à l'exonération fiscale par la simplification de leurs opérations. En d'autres termes, l'impôt qui pourrait être imposé aux activités des IMCEC et par eux aux activités menées par leurs clients, ne sont plus pris en compte par l'Etat. Ces dernières activités alimentent et maintiennent le secteur informel.

La question que l'on se pose ici alors est de savoir comment les SFD assument-ils les

³⁴ L'appartenance à une institution ou coopérative est volontaire

³⁵ La personnalité morale de l'IMCEC lui est conférée par l'agrément de l'autorité de tutelle tel que stipulé par l'article 88 de la présente loi. Dès cet instant, elle existe, dispose d'un patrimoine social, peut ester en justice ou être soumise aux dispositions relatives à l'organisation des procédures collectives d'apurement du passif prévues aux articles 126 et suivants de la même loi.

³⁶ Un organisme à but non lucratif est constitué à des fins altruistes, sociales... et dont les activités ne doivent procurer aucun avantage économique direct à ses membres ou donateurs. Auquel cas, ces bénéfices doivent être réinvestis à des fins non lucratives.

³⁷ Un capital variable est un capital susceptible d'augmenter ou de diminuer constamment, par de nouvelles adhésions, ou des reprises d'apports au capital social résultant du retrait de sociétaires pour des raisons de démission, d'exclusion ou de décès.

charges financières relatives à la prise en charge de leurs personnels et autres dépenses administratives si leur statut est "à but non lucratif" ? Quelles sont leurs sources de financement réelles ?

En effet, l'une des solutions de sortie de la crise économique des années 1980 a été la promotion des activités d'octroi de microcrédit aux exclus du système bancaire. Cette promotion a été notamment l'œuvre des bailleurs de fonds publics, bilatéraux et multilatéraux car, poursuit Poursat, « *jusqu'à la fin des années 90, l'enjeu de la micro finance était de prouver qu'il était possible d'offrir des services financiers à des populations défavorisées sur des bases pérennes, via la promotion d'institutions viables financièrement* »³⁸. En d'autres termes, le microcrédit était promu à travers la micro finance comme un moyen efficace de rehausser le niveau de l'économie nationale.

Dans cet ordre d'idées, Poursat précise que « *le secteur de la micro finance a amorcé alors ce que l'on a appelé sa "commercialisation" : l'enjeu est devenu, non plus la démonstration du succès de quelques expériences, mais celui de toucher un nombre significatif de personnes dans le monde (la "massification" de la micro finance) et d'intégrer les IMF dans le secteur financier formel* »³⁹.

Cette "massification" a engendré à terme l'organisation du secteur du microcrédit en différents types de structures, avec des désignations différentes selon les statuts et les objectifs visés par l'institution d'octroi, et l'insuffisance des subventions des bailleurs de fonds publics. Beaucoup de SFD font recours alors à des prêts bancaires pour exercer leurs activités.

Par ailleurs, pour Abakaeva et Glisovic-Mezieres, « *dans tous les établissements, une part des dépôts à faible solde peut être considérée comme une source de financement stable* »⁴⁰. Cette affirmation des deux auteurs se fonde sur une étude de l'école de

³⁸ POURSAT C. , Financement des IMF, <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/20710>, consultée le 12/08/2012

³⁹ POURSAT C. , Op. cit. consultée le 12/08/2012

⁴⁰ ABAKAEVA Julia et GLISOVIC-MEZIERES Jasmina, Les dépôts représentent-ils une source stable de financement pour les institutions de micro finance ? [http://www.cgap.org/gm/document-1.9.48857/Deposits Stable Source Funding MFIs BR FRN.pdf](http://www.cgap.org/gm/document-1.9.48857/Deposits%20Stable%20Source%20Funding%20MFIs%20BR%20FRN.pdf), p. 4 consultée le 12/08/2012

finance et de gestion de Francfort, commanditée par le groupe consultatif d'assistance aux pauvres (Consultative Group to Assist the Poor [CGAP⁴¹]) et relative à la stabilité des petits dépôts en tant que source de financement auprès de cinq (05) établissements financiers : Allied Bank (Pakistan), VTB (Géorgie), BPR Kebomas (Indonésie), Equity Bank (Kenya) et BancoSol (Bolivie). La raison du choix de ces derniers s'explique par l'importance de leur clientèle de populations pauvres mal desservies par les banques, et parce qu'ils avaient recueillis (tous à l'exception de BPR en Indonésie) un nombre élevé de volume de dépôts auprès d'épargnants à faible revenu. Ces dépôts qualifiés de " faible montant " ont été définis en analysant la taille des comptes par produits et par critères démographiques, et en les comparant au seuil de pauvreté et au revenu par habitant du pays considéré. La base des dépôts de chaque établissement a été étudiée en fonction des tendances à long terme, des variations saisonnières⁴², de la volatilité journalière annualisée et de la durée de vie moyenne, des dépôts à vue, ainsi que des variations particulières, des interruptions de tendances et des aberrations.

En outre, pour le bureau d'étude BIM, « *sur l'estimation de 17 milliards de dollars de capital investi en micro finance (IMF exclusivement), 75% sont fournis par les marchés locaux (essentiellement sous forme d'épargne et d'emprunts sur le marché local)... Le solde (4 milliards de dollars) correspond à des investissements étrangers, sous forme de prêts (70%), d'appuis en fonds propres (20%) et de garanties (10%). Sur ces 4 milliards, 80% des investissements étrangers demeurent des fonds non commerciaux (subventions ou fonds dont l'objectif est uniquement la préservation de la valeur du capital)* » (2007 : 3). En d'autres termes, l'épargne et les emprunts des bénéficiaires du microcrédit constituent une part importante du financement des activités liées à l'octroi de microcrédit.

En un mot, les SFD ont besoin de rentabiliser les prêts octroyés pour perpétuer leurs activités. Ils doivent pouvoir recouvrer leurs coûts pour dégager des bénéfices qu'ils pourront réinvestir. Dans le cas contraire, ils seront tributaires des subventions probables, et ne pourront plus poursuivre leurs activités sur le long terme car leurs objectifs seraient limités par l'apport de leurs bailleurs de fonds, induisant une réduction

⁴¹ Le CGAP est un consortium de trente trois (33) bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et privés travaillant pour mettre en œuvre des systèmes financiers adaptés aux besoins des pauvres dans les pays en développement. Basé à Washington DC, le CGAP est un pôle de référence reconnu pour la production de standards du secteur, d'outils pratiques, de services d'appui technique et de conseil, la formation et l'information sur les meilleures pratiques. Il est hébergé par la Banque Mondiale mais agit comme entité indépendante.

⁴² La variation saisonnière était par exemple une réduction récurrente de l'épargne au début du ramadan (Allied Bank, Pakistan)

du nombre de leur clientèle. Ce contexte pourrait induire la fixation d'un taux élevé d'intérêt et la réduction du montant le plus faible au prêt, alors que le microcrédit s'adresse à des acteurs à faible revenu.

Pour SARR, « *les taux d'intérêt appliqués par les SFD diffèrent de ceux appliqués par les banques pour plusieurs raisons. Les banques sont régies par la loi bancaire qui est une loi communautaire. Elle leur donne un certain nombre d'avantages relatifs à l'accès à des ressources financières bon marché. Du fait de leur statut juridique (les banques sont des sociétés anonymes), elles peuvent ouvrir leur capital, s'adresser aux marchés financiers pour des levées de fonds et se faire refinancer par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à des taux très bas. Les institutions de micro finance ne peuvent pas ouvrir leur capital, ne peuvent pas s'adresser au marché obligataire ni interbancaire. Les IMF ont pour seules sources de mobilisation de fonds, l'épargne des déposants. Et la collecte de l'épargne coûte très cher parce que c'est de l'épargne à court terme, très volatile. Les coûts de mobilisation sont aussi très élevés parce qu'il faut aux SFD un réseau de proximité physique qui coûte cher en termes d'entretien, de coûts de possession, etc.* »⁴³. Il ressort de cette affirmation que le microcrédit est plus onéreux que les prêts bancaires.

Dans le même ordre d'idées, le CGAP indique que « *le microcrédit est cher parce qu'il est plus coûteux de procéder à de petites transactions qui exigent des contacts directs avec le client et parce que les IMF basent leur décision sur ces entretiens directs au lieu de recourir à des garanties officielles ou à une notation informatique (scoring) de la capacité d'endettement de leur client. Le coût relatif (en pourcentage) de l'octroi d'un prêt de faible montant sera toujours supérieur à celui d'un prêt plus important* », (2004 : 1).

Mais au sein de l'UEMOA, dans l'environnement communautaire du Bénin, le taux d'intérêt pour la micro finance est un taux plafonné, fixé à 27% au plus par la loi n°83-008 du 17 mai 1983, portant définition et répression de l'usure en République du Bénin. Cette législation a été élaborée par la BCEAO qui est investie dans le cadre de ses activités, d'une mission essentielle de service public, notamment en matière de gestion monétaire et du crédit pour le compte des huit (08) Etats membres de l'UEMOA. Aucun SFD ne doit donc dépasser ce taux dans ses activités d'octroi de microcrédit.

⁴³ SARR Souleymane, Economiste-financier, Pourquoi les taux d'intérêt des SFD sont plus élevés que ceux appliqués par les banques ?
<http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/23830/?PHPSESSID=b7a801ae7eb36586e927115e8f3e1bed>, consultée le 13/08/2012

En revanche, ce plafonnement exclut certaines catégories de pauvres, notamment les plus pauvres, de l'accès au microcrédit. C'est ce que tente d'expliquer Freedom from Hunger rapporté par CGAP dans l'une de ses parutions : « *La banque centrale, BCEAO, et les ministères des finances du gouvernement ont institué un plafond de taux d'intérêt de 27% pour la micro finance. Des IMF se sont retirées des régions plus pauvres et plus isolées, et beaucoup d'entre elles privilégient désormais les zones urbaines qui sont moins coûteuses à desservir. Quelques unes ont également décidé d'augmenter la taille moyenne des prêts accordés (ce qui revient sans doute à s'adresser à moins de clients pauvres) afin d'augmenter leur rendement* », (2004 : 1).

Ce taux est donc jugé élevé par rapport à la potentialité financière des acteurs auxquels s'adresse le microcrédit. Il rend difficile voire impossible, le recouvrement des coûts par les micros prêteurs du secteur formel ou semi-formel et les contraints à se tourner vers les marchés du crédit informels, à connotation usuraire.

En conséquence, les SFD fixent le taux de leur crédit à moins de 27%, tout en récupérant le moins perçu de manière voilée. C'est ce que précise le CGAP en affirmant que : « *les plafonds peuvent ...réduire la transparence des coûts du crédit, car les prêteurs contournent les plafonds d'intérêt en faisant payer à leurs clients des commissions mal définies au titre de leurs services* », (2004 : 1). Pour YUNUS, « *la rentabilité de l'institution est indispensable pour assurer sa pérennité. A la Grameen Bank, nous prenons 20% d'intérêt pour les crédits qui financent des activités génératrices de revenus, 8% pour les prêts immobiliers, 5% pour les prêts étudiants, et pas d'intérêts pour les prêts aux mendiants* »⁴⁴. On remarque alors que le taux d'intérêt pratiqué par l'initiateur du microcrédit est inférieur à celui pratiqué par la plupart des SFD béninois, soit 24%.

Par le plafonnement du taux d'intérêt des microcrédits à 27%, la BCEAO limite l'accès au microcrédit par les pauvres. On distingue dès lors, deux catégories de pauvres dans le recours au microcrédit destiné aux catégories sociales moins pourvues : les pauvres qui sont les acteurs capables de rembourser un micro prêt à un taux d'intérêt de 27% ; et les plus pauvres qui sont en dessous de cette capacité financière, et qui sont donc exclus des services des SFD. Comment lutter alors contre la pauvreté avec un microcrédit excluant au même titre que les banques une certaine catégorie de pauvres ? Comment cette dernière catégorie d'acteurs pourra t - elle contribuer au développement qui pourtant est le résultat du concours de tous les acteurs de la société dans sa globalité ? Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'échelle 2015, pourront-ils être atteints

⁴⁴ YUNUS (M) : « Le microcrédit garantit le respect des droits humains fondamentaux »
<http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN26075muhamxuatne0/> consultée le 17/08/2012

dans ce contexte si le microcrédit en a été privilégié comme instrument de lutte contre la pauvreté⁴⁵ ?

Cette pluralité d'interrogations fonde davantage la problématique de la présente recherche. Les chapitres à suivre tâcheront d'y répondre à la lueur du développement humain durable.

En outre, toutes ces dispositions communautaires de l'UEMOA sont complétées par les instructions de la BCEAO relatives à la gestion des SFD.

2-1-2 Dispositif prudentiel de la BCEAO

La BCEAO est l'organe régulateur du secteur financier dans la zone de l'UEMOA. Elle définit la politique monétaire et veille au respect des normes requises pour assurer sa viabilité.

Ainsi, elle a institué huit (8) instructions qui décrivent les principes de gestion des SFD. Ces instructions sont relatives à l'établissement des états financiers et des ratios prudentiels à l'attention des SFD exerçant dans les Etats de l'UEMOA. On peut citer :

- Instruction N° 01 : Relative à l'obligation pour les systèmes financiers décentralisés de produire des états financiers
- Instruction N° 02 : Relative au regroupement des postes de la situation patrimoniale.
- Instruction N° 03 : Relative à la classification des crédits sains selon la durée initiale de remboursement
- Instruction N° 04 : Relative au déclassement des crédits en souffrance et à leur provisionnement

⁴⁵ L'année internationale du microcrédit de 2005 a pris fin avec l'organisation d'un forum international des Nations Unies en vue de créer des secteurs financiers fonctionnant sans exclusive. L'accès amélioré à la micro finance a alors été déclaré comme élément clé de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des OMD. Le Président de la Commission sociale, humanitaire et culturelle (Troisième Commission) a d'ailleurs déclaré que l'importance des 700 participants représentants de haut niveau et experts des gouvernements, du secteur privé, du milieu universitaire, de la société civile, des agences multilatérales et de la communauté de la micro finance, est « *un symbole de l'importance de la micro finance en tant qu'instrument crucial à utiliser dans les efforts collectifs d'élimination de la pauvreté.* » (Communiqué de presse, <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2005/DEV2554.doc> .htm , consultée le 13/08/2012)

- Instruction N° 05 : Relative aux créances et dettes rattachées
- Instruction N° 06 : Relative aux modalités de détermination des ratios prudentiels
- Instruction N° 07 : Relative à l'obligation pour les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit à produire un rapport annuel
- Instruction N° 08 : Relative à l'obligation pour les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit de produire un rapport annuel.

Comme dans le cas de l'application de la loi PARMEC et de la loi sur les SFD, les instructions de la BCEAO ne sont pas rigoureusement prises en compte par les SFD. Ils préfèrent agir dans une approche approximative, sans tenir grande rigueur de ces obligations. Le souci de la rentabilité économique des crédits investis prend le pas sur l'organisation structurelle et réglementaire des SFD.

Le Bénin est également membre de l'OHADA, dont les traités sanctionnent les activités de microcrédit sur le territoire national.

2-1-3 Traités de l'OHADA

L'OHADA a été créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé au Québec (Canada), le 17 Octobre 2008. Il est ouvert à l'adhésion de tout Etat membre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ainsi qu'à l'adhésion de tout autre Etat non membre de l'OUA invité à y adhérer du commun accord de tous les Etats parties. Le domaine géographique dépasse donc les frontières de la zone franc⁴⁶. Le Bénin y a adhéré le 08 mars 1995, a déposé l'instrument de ratification le 10 mars de la même année, et il entre en vigueur sur le territoire béninois le 18 septembre 1995. Les trois (03) premiers Actes Uniformes ont été adoptés le 17 avril 1997 par le Conseil des Ministres.

Les traités de l'OHADA consacrent la primauté de ses actes sur le droit national. Deux

⁴⁶ L'OHADA est constitué de 17 Etats : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, RD Congo, Sénégal, Tchad, Togo

(02) orientations fondamentales en constituent les principaux repères :

- L'Acte Uniforme Portant Organisation des Sûretés (AUPOS) révisé le 15 décembre 2010 à Lomé, et devenu dès lors Nouvel Acte Uniforme Portant Organisation des Sûretés (NAUPOS);
- L'Acte Uniforme Portant Organisation des Voies de Recouvrement et d'Exécution (AUVRE) devenu Acte Uniforme Portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Le NAUPOS est entré en vigueur le 16 mai 2011 et a abrogé par là même l'Acte uniforme portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 signé à Cotonou. Il est caractérisé par cinq (05) titres hormis celui des préliminaires:

- Titre 1 : Sûretés personnelles
- Titre 2 : Sûretés mobilières
- Titre 3 : Hypothèques
- Titre 4 : Distribution des deniers et classement des sûretés
- Titre 5 : Dispositions transitoires et finales

Par l'ensemble de ces différents titres, le NAUPOS apporte des précisions sur les règles juridiques applicables au régime juridique des sûretés existantes. Selon l'article 1 du NAUPOS, « *une sûreté est l'affectation au bénéfice d'un créancier d'un bien, d'un ensemble de biens ou d'un patrimoine afin de garantir l'exécution d'une obligation ou d'un ensemble d'obligations, quelle que soit la nature juridique de celles-ci et notamment qu'elles soient présentes ou futures, déterminées ou déterminables, conditionnelles ou inconditionnelles, et que leur montant soit fixe ou fluctuant* »⁴⁷.

La sûreté est donc relative dans la présente recherche, aux garanties et cautionnement. Pour Sakho, « *les sûretés ont cette redoutable vocation d'exposer les biens des constituants, débiteurs ou tiers non tenus à la dette, aux poursuites des créanciers pour ne pas dire à leur appétit* »⁴⁸. On distingue alors les sûretés personnelles, les sûretés morales et les hypothèques.

⁴⁷ Article 1 du NAUPOS, p.3

⁴⁸ SAKHO (M.), Le nouvel Acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés : Propos introductifs autour d'une refonte d'envergure du droit des sûretés, www.le-nouvel-acte-uniforme-ohada-commentaire.htm, consultée le 20/08/2012

Ainsi, « *les sûretés personnelles, au sens du présent Acte uniforme, consistent en l'engagement d'une personne de répondre de l'obligation du débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci ou à première demande du bénéficiaire de la garantie* »⁴⁹. Dans son article 12, le NAUPOS précise que « *les sûretés personnelles régies par le présent Acte uniforme sont le cautionnement et la garantie autonome* »⁵⁰. Dans l'opération de microcrédit au Bénin, de pareilles sûretés personnelles existent et sont exigées aux bénéficiaires de microcrédit que ce soit à titre individuel ou de groupement.

Mais qu'est-ce-que le cautionnement ?

L'article 13 du NAUPOS définit le cautionnement comme « *un contrat par lequel la caution s'engage, envers le créancier qui accepte, à exécuter une obligation présente ou future contractée par le débiteur, si celui-ci n'y satisfait pas lui-même. Cet engagement peut être contracté sans ordre du débiteur* »⁵¹.

Le législateur de l'OHADA, précise également que « *le cautionnement ne se présume pas, quelle que soit la nature de l'obligation garantie. Il se prouve par un acte comportant la signature de la caution et du créancier ainsi que la mention, écrite de la main de la caution, en toutes lettres et en chiffres, de la somme maximale garantie couvrant le principal, les intérêts et autres accessoires. En cas de différence, le cautionnement vaut pour la somme exprimée en lettres. La caution qui ne sait ou ne peut écrire doit se faire assister de deux témoins qui certifient, dans l'acte de cautionnement son identité et sa présence et attestent, en outre, que la nature et les effets de l'acte lui ont été précisés. La présence des témoins certificateurs dispense la caution de l'accomplissement des formalités prévues par l'alinéa précédent* »⁵². Ce dernier article met l'accent sur l'illettrisme et en résous les inconvénients ici, en exigeant la présence de témoins certificateurs en plus de la caution. La présence de ces témoins dispense la caution de l'accomplissement des formalités prévues à l'alinéa précédent.

Cette disposition de l'OHADA implique donc que « *le cautionnement est réputé solidaire. Il est simple lorsqu'il en est ainsi décidé, expressément, par la loi de chaque Etat partie ou la convention des parties* »⁵³. En d'autres termes, le cautionnement

⁴⁹ Article 4, NAUPOS, p.3

⁵⁰ Article 12, NAUPOS, p.6

⁵¹ Article 13, NAUPOS, p.6

⁵² Article 14, NAUPOS, p.6

⁵³ Article 20, NAUPOS, p.8

solidaire devient la règle et le cautionnement simple, l'exception. Il en ressort que le cautionnement solidaire est le principe et que tout contrat de cautionnement qui ne mentionne pas l'exception est d'office un contrat de cautionnement solidaire.

Ainsi, les SFD font signer aux bénéficiaires du microcrédit, des contrats de cautionnement solidaire dont l'objet est le microcrédit. Il s'agit d'un groupe de trois (03) à cinq (05) acteurs, notamment des femmes, ou des groupes mixtes à majorité constitués de femmes, qui se réunissent par affinité suivant les types d'AGR exercées, le consentement mutuel et la capacité de solvabilité de chaque membre. Le recouvrement des créances est réalisé par la responsable du groupement qui verse le montant collecté au SFD. Le cautionnement solidaire intervient ici en l'absence chez le débiteur, de l'immeuble ou de meuble susceptible de servir de base à une sûreté réelle ou son désir de ne pas obérer son patrimoine pour conserver la ligne de crédit bancaire. Cette formule de garantie favorise l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs aux prestations des SFD relatives au microcrédit. Elle est basée sur la confiance réciproque des membres. Au cas où un ou certains membres ne seraient pas en mesure de rembourser le prêt, les autres membres du groupement sont tenus de le faire au risque d'être tous soumis aux contraintes imposées par le contrat de prêt à savoir le paiement de pénalités.

Dans ce contexte, la caution solidaire apparaît comme l'expression d'une pression sociale contrairement à une réelle solidarité. Elle n'est fonctionnelle que dans les contextes de forte cohésion sociale, et se trouve par là-même, limitée face aux risques covariants⁵⁴. Mais en cas de nécessité de recouvrement de créances, l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, régit les dispositions à prendre par les SFD.

Quant à l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, il est constitué de onze (11) titres et a trait comme l'indique son intitulé aux procédures de recouvrement des créances et leurs voies d'exécution. Il a été signé à Libreville (Gabon) le 10 avril 1998 :

⁵⁴ Si tous les membres du groupement sont touchés par la même catastrophe au même moment, qui rembourserait pour le groupement ?

- Titre I : Injonction de payer
- Titre II : Procédure simplifiée tendant à la délivrance ou à la restitution d'un bien meuble déterminé
- Titre III : Les saisies conservatoires
- Titre IV : La saisie-vente
- Titre V : La saisie-attribution des créances
- Titre VI : Saisie et cession des rémunérations
- Titre VII : Saisie-appréhension et saisie-revendication des biens meubles corporels
- Titre VIII : Dispositions particulières à la saisie des droits d'associés et des valeurs mobilières
- Titre IX : La saisie immobilière
- Titre X : Distribution du prix
- Titre XI : Dispositions finales

Mais dans la réalité, le recouvrement des créances dans les SFD ne suit cette procédure qu'en dernier recours. En effet, le remboursement du crédit pris est une obligation résultant de l'engagement contracté par le client et s'impose à lui. Pour les SFD, aucune raison ne peut justifier le non remboursement d'un microcrédit. Ainsi, tout montant octroyé non remboursé, si insignifiant puisse t-il paraître, laisse des traces dans leur portefeuille. Ils font alors recours à des procédures de recouvrement aussi bien légales qu'internes qualifiées d'amicales, suivant le comportement de l'acteur débiteur.

○ **Le recouvrement amiable**

La procédure de recouvrement amiable s'élabore par les SFD, en dehors de l'intervention d'un juge ou d'un tribunal. Il consiste à entreprendre un certain nombre de démarches visant à amener l'acteur client en difficulté de liquidité, à rembourser son crédit. Il s'agit en fait de stratégies sociales mises en place par ces structures, pour obliger le client à régulariser sa situation lorsqu'il est en impayé (retard de remboursement d'un jour). Ces stratégies diffèrent selon que l'impayé est de moins de quatre vingt dix (90) jours de retard (on parle de créances en souffrance) ou de plus de quatre vingt dix (90) jours de retard..

Ainsi, les opérations de microcrédit sont des activités qui mettent en contact permanent

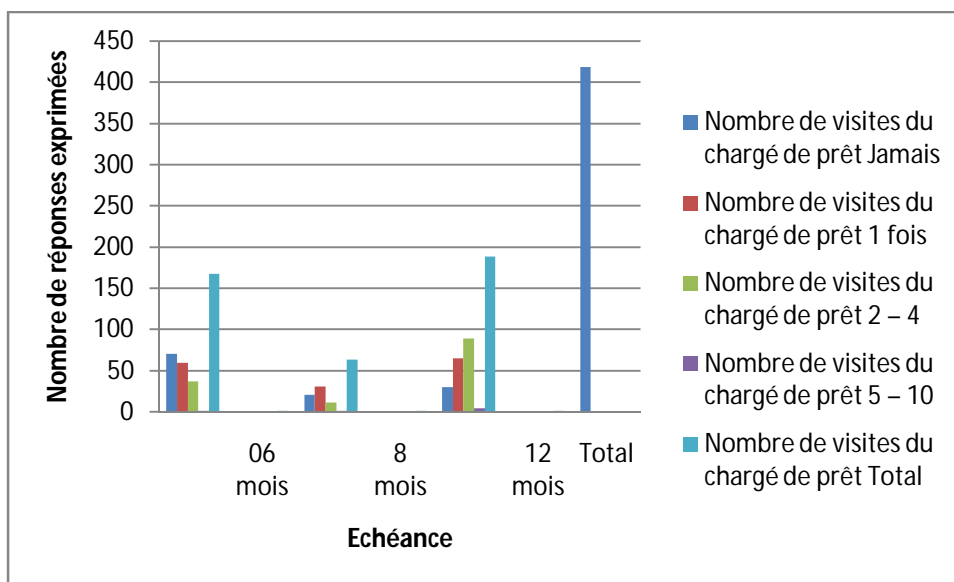
et étroit, le prêteur et l'emprunteur. Dans ce cadre, les SFD organisent le suivi des AGR pour lesquels les crédits ont été alloués ainsi que de leur remboursement par le personnel responsabilisé dans cette tâche, notamment les chargés de prêt ou chefs d'agence. Ces intermédiaires ont pour mission de rappeler aux clients leurs dates d'échéance et d'aller à la rencontre, chaque mois, des clients ayant subi une fois au moins un retard. En cas de constat effectif d'impayé, ces intermédiaires rendent visite à l'acteur débiteur, bénéficiaire de crédit individuel, cherchent à savoir par l'écoute les raisons d'une telle situation, le sensibilisent sur les conséquences de ce retard (paiement de pénalité par exemple), et enfin, exigent la régularisation immédiate de la situation en lui prenant l'échéance et la pénalité puis lui délivrent une décharge. Dans le cas des cautions solidaires, il faut que l'impayé soit consommé par le client débiteur sans qu'il ne se manifeste pour rembourser.

Dans ce cas, les intermédiaires se joignent à lui pour aller rappeler aux autres membres de la caution, l'engagement de régularité dans le remboursement pris lors de la constitution du dossier et exiger à nouveau le paiement. Un nouveau délai de remboursement d'une (1) à deux (2) semaines peut leur être accordé suite à leur demande. Cet accord du SFD dépend de la bonne foi des clients, de leurs difficultés actuelles ou de leurs antécédents avec la structure. Si malgré ces actions, le groupe ne régularise pas sa situation, le SFD lui adresse officiellement la première lettre de relance dès le trentième (30^{ème}) jour de retard et maintiennent la pression. Si jusqu'au soixantième (60^{ème}) jour, la situation ne s'améliore pas, une deuxième (2^{ème}) lettre de relance est envoyée avec convocation au groupe. Au quatre vingt dixième (90^{ème}) jour de retard, le dossier passe en contentieux.

Il en est de même pour le recouvrement des crédits basés sur les garanties réelles. Pour l'acteur client ayant apporté sa propre garantie, les intermédiaires l'intimident et exercent sur lui des pressions à travers les personnes ayant signé les lettres de recommandations. Mais au niveau de l'acteur client avalisé, diverses actions désobligeantes et discourtoises sont répétées en direction de l'avaliseur (une descente sur son lieu de travail par exemple pour aborder le sujet). Au-delà des 30^{ème}, 60^{ème} et 90^{ème} jours, la procédure est la même que celle spécifiée plus haut.

Ce suivi est diversement apprécié. Pour la majorité des informatrices de cette

recherche, pour un crédit de six (06) mois, le chargé de prêt n'est jamais venu superviser leur gestion. Pour les détentrices de crédit de huit (08) mois, il a été de passage une seule fois ; et pour un crédit à échéance de 12 mois, le chargé de prêt contrôle les activités d'autogestion entre deux (02) et quatre (04) fois, (Graphique I).



Graphique I : Suivi des SFD

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Les chargés de prêt interviewés, ont tous reconnu que le nombre de visites et le temps de contrôle qu'ils accordent aux bénéficiaires sont très insuffisants par rapport à la rentabilité attendue. Le contrôle de la gestion se fonde beaucoup plus alors, sur la confiance : confiance du ou de la bénéficiaire en le SFD ; confiance du SFD en le/la bénéficiaire. Mais comment l'expliquer ?

Le recours au microcrédit nécessite parfois le dépôt d'une épargne préalable : c'est la première marque de confiance du bénéficiaire vers le SFD. Ensuite, le SFD qui donne le microcrédit exprime également sa confiance vers le bénéficiaire, en espérant recouvrer ses fonds au délai de remboursement. Enfin, le/la bénéficiaire espère se faire renouveler le microcrédit après chaque remboursement final. Cette place accordée à la confiance peut être schématisée par la figure 2 :

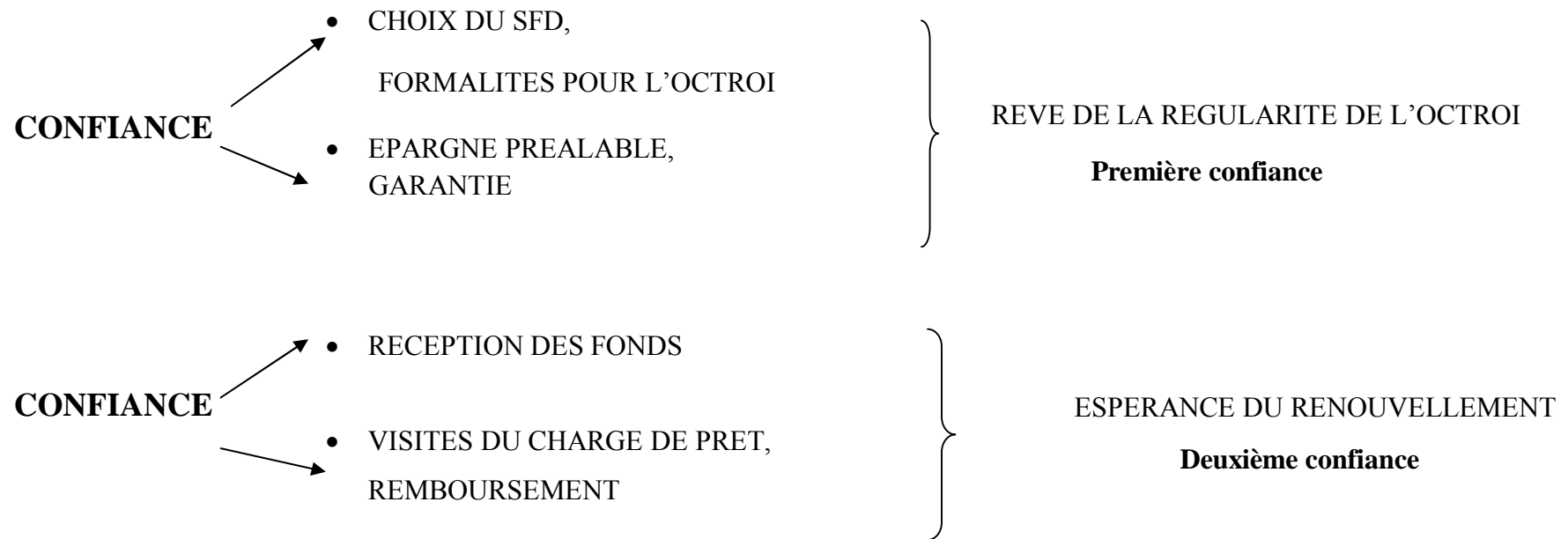


FIGURE 2 : Acte de confiance de la bénéficiaire de microcrédit vers le SFD

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

A travers ce schéma, le/la bénéficiaire place sa confiance en la structure d'octroi, depuis le choix de cette structure, en passant par les formalités à remplir pour se faire octroyer le microcrédit, l'épargne préalable et la garantie. Cette " première confiance ", se fonde, sur le " rêve de la régularité de l'octroi". La " deuxième confiance " s'établit, de la réception des fonds au remboursement, ponctué des visites du chargé de prêt. Elle est basée sur l'espérance du renouvellement du microcrédit. Ces deux (02) types de confiance animent le recours cyclique au microcrédit.

Le mot crédit (en latin, "credo", je crois, j'ai confiance) est une activité basée sur la confiance, celle que le prêteur accorde à l'emprunteur de qui il attend le remboursement du prêt, et celle de l'emprunteur à bénéficier continuellement du prêt. Le prêteur ici est représenté par les IMF, et l'emprunteur ou les emprunteuses, par les femmes bénéficiaires. L'objet du prêt est le microcrédit.

Dans le premier cas, l'acte de prêter de l'argent se fonde sur la perception que l'"octroyeur" a de la capacité de l'emprunteur à rembourser. Il exige du premier au prime abord, la garantie morale que le second est en mesure de rembourser ce prêt, et de le rembourser à bonne échéance. Il s'agit d'avoir confiance en un postulant à l'octroi de microcrédit, c'est-à-dire, être convaincu de ce qu'il reversera la somme due sans grande pression. De manière générale, plus le prêteur aura confiance en l'emprunteur, plus il lui prêtera une somme importante. Inversement, moins l'emprunteur aura de crédit aux yeux du prêteur, plus celui-ci lui prêtera l'argent à grande modicité. Basée sur les principes de confiance et de solidarité, les organismes de microcrédit acceptent de prêter, à faible taux d'intérêt, de modiques sommes d'argent aux personnes ayant un microprojet. C'est l'idée de base de l'avènement du microcrédit développé par Yunus au Bangladesh, et qui s'est répandu dans le monde entier. Il fait confiance aux pauvres, à leur « immense potentiel inexploité » ainsi qu'à leur intégrité morale. Pour lui, « *ce n'est pas l'argent qui sauve, mais la confiance et la solidarité, la fraternité* »⁵⁵. Il faut donc être dans une perspective humaniste pour accorder des prêts.

Le marché de crédit est donc caractérisé par le paiement qui ne se fait pas simultanément à l'échange, mais de manière différée, à travers la promesse de

⁵⁵ Muhammad YUNUS (1940), <http://www.fraternet.com/magazine/etr2311.htm>, consulté le 26/04/12

remboursement. On est alors en situation d'incertitude et de risque pris par les IMF en décidant d'octroyer des crédits ; le prêteur ne disposant de l'emprunteur que d'une information à la fois incomplète et imparfaite. L'octroi de crédit peut donc être considéré comme discrétionnaire car reposant sur la confiance qui ne peut se mesurer objectivement.

Par ailleurs, dans le second cas de confiance, l'emprunteur reçoit le crédit en étant conscient qu'il ne s'agit pas d'un don, ni d'un acte de charité. Au contraire, il se sent respecté par ceux qui ont créé les conditions de son autonomie en lui permettant de compter sur son propre travail et d'échapper ainsi à la misère. Le bénéficiaire y puise donc une confiance nouvelle en sa capacité d'œuvrer pour son propre développement et celui de son pays. Cette confiance induit l'estime de soi et la détermination des emprunteurs à se prendre en charge économiquement et financièrement, accentuée par l'accompagnement dont il bénéficie de la part de son créancier. Il reçoit une formation et acquiert les compétences nécessaires à la fructification du capital reçu ; *« il apprend ainsi à organiser sa vie, à être son propre patron, à dépenser son argent à bon escient. Comme dit le proverbe, “Si vous donnez un poisson à un pauvre, il mangera un jour, mais si vous lui apprenez à pêcher, il mangera tous les jours” »*⁵⁶. Voyant la pertinence de ce prêt, l'emprunteur espère pouvoir être dans le cercle constitué par l'offre et la demande de crédit. C'est une confiance qu'il manifeste envers l'institution de microcrédit.

En outre, le suivi – conseil des chargés de prêt des SFD, est très restrictif, selon ceux interviewés. Ils l'expliquent eux-mêmes par le nombre sans cesse croissant, des bénéficiaires, alors que les SFD ne recrutent pas davantage d'employés. Le temps passé chez une cliente, est généralement de dix (10) minutes au maximum, pour pouvoir parcourir, toutes celles qui doivent être visitées ce jour-là. En conséquence, les clientes ne bénéficient pas de l'accompagnement de gestionnaire qu'il faut à la prospérité, à la rentabilité de leurs activités, voire, au remboursement aisé du microcrédit.

En somme, cette procédure des SFD basée sur les pressions sociales, ne sont pas soutenues par la loi. Les lettres de relance ne sont autorisées par aucun texte juridique. Il

⁵⁶ Le microcrédit, une question de confiance, www.avnes.org/.../le-micro-credit-une-question-de-confiance.html, consulté le 26/04/12

s'agissait de trouver des manières plus simples que celles prévues par la législation pour recouvrer les créances. Or, ces moyens influencent la psychologie du client débiteur, portent atteinte à sa dignité et sont souvent humiliantes. Ils portent également atteinte à sa vie privée tout en violant son domicile, mais sont allégés par rapport au recouvrement des impayés de plus de quatre vingt dix (90) jours.

○ **Les crédits contentieux**

Les crédits contentieux sont les impayés qui durent depuis plus de quatre vingt dix (90) jours. Ils sont encore qualifiés de "créances douteuses". Leur recouvrement est caractérisé par deux (02) phases :

- la phase du règlement à l'amiable caractérisée par l'établissement d'un nouvel échéancier de remboursement tenant compte des capacités financières actuelles du client et/ou de son avaliseur. Les SFD privilégient à ce stade ce type de règlement lié strictement à une bonne collaboration du client débiteur ;

- la phase du règlement par contrainte qui intervient en cas d'échec de la phase précédente. Il consiste à faire opposition sur le salaire du client débiteur ou à recourir au service de recouvrement interne ou externe pour opérer des saisies, après avoir effectué des visites collectives et intempestives au domicile de l'acteur client débiteur au lever du jour, ou à son lieu de travail, ou même à son employeur. Après ces démarches, le SFD fait intimider l'acteur mis en cause par la gendarmerie ou la police, à travers les gardes à vue et autres actions illégales. Si malgré toutes ces pressions, l'acteur client débiteur ne rembourse pas, le SFD procède à la saisie de ses biens suivant les dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA notamment celles relatives au recouvrement et saisies, et ce, par l'intermédiaire du juge et de l'huissier de justice.

Par ailleurs, l'échec de cette dernière phase de recouvrement fait passer les crédits impayés dans la catégorie de perte. Les crédits garantis par une parcelle sont confiés à un géomètre pour leur identification et la mise en œuvre de la procédure illégale de réalisation. Cette procédure est ainsi qualifiée car elle s'écarte de la procédure légale imposée par l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de

recouvrement et des voies d'exécution qui stipule en son article 1 que : «*le recouvrement certaine liquide et exigible peut être exigé selon la procédure d'injonction de payer* »⁵⁷. Le Bénin ayant ratifié cette loi, fait obligation aux SFD de respecter cette clause. Mais pour l'harmonie et la cohésion sociale, les SFD privilégient une procédure d'obédience sociale. Ils s'inscrivent ainsi dans la perspective de Rousseau qui, décrivant ce dont le contrat social s'occupe en secret, affirme qu'en dehors des lois politiques, des lois civiles et des lois criminelles,

« il s'en joint une quatrième, la plus importante de toutes ; qui ne se grave ni sur le marbre ni sur l'airain, mais dans les cœurs des citoyens ; qui fait la véritable constitution de l'Etat ; qui prend tous les jours de nouvelles forces ; qui, lorsque les autres lois vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution, et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité », (2001 : 94). En d'autres termes, cette loi dont parle l'auteur n'est pas transcrite par l'écriture, mais gouverne les relations sociales privilégiées par les SFD dans le recouvrement de leurs créances. Rousseau la décrit comme étant «*des mœurs, des coutumes, et surtout de l'opinion ; partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres : partie dont le grand législateur s'occupe en secret, tandis qu'il paraît se borner à des règlements particuliers qui ne sont que le cintre de la voûte, dont les mœurs, plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clef* », (2001 : 94). Ainsi, Rousseau démontre la force des pratiques coutumières sur les normes juridiques régissant la société.

Les actes uniformes de l'OHADA régissent le fonctionnement des SFD dans plusieurs domaines notamment la forme juridique, les garanties pratiquées et les modalités de liquidation des personnes morales non commerçantes. Le cadre réglementaire communautaire du microcrédit fixe les bases et les conditions de gestion ou d'octroi de ces fonds destinés aux pauvres, ou mieux, aux exclus du système bancaire dans l'espace UEMOA. Le Bénin qui est membre de cette institution est de ce fait signataire de ces différentes dispositions. Les SFD béninois doivent alors fonctionner suivant ce cadre réglementaire, car comme le souligne Lelart, les problèmes actuels de la micro finance se résument en trois (03) points majeurs : «*C'est la nécessité d'une réglementation adaptée ; c'est le besoin d'un financement qui contribue à intégrer ces IMF dans les systèmes financiers nationaux ; c'est enfin le souci de soumettre ces institutions à une*

⁵⁷ Article 1, l'Acte Uniforme Portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution

bonne gouvernance », (2006 : 38). Est-ce dans ce cadre qu'il existe plusieurs tendances liées au microcrédit au Bénin ?

2-2 Tendances liées au microcrédit au Bénin

En approchant le microcrédit au Bénin, le chercheur en sciences sociales est contraint de faire référence au paysage des SFD intervenant sur le territoire national. Ce regard diachronique sera ponctué spécialement de la crise économique des années 1980 qui a marqué l'institutionnalisation du système traditionnel caractérisé par la tontine et l'usure, en un système moderne bien réglementé par des textes juridiques, sans pour autant l'exclure. Ainsi distingue-t-on aujourd'hui plusieurs types de SFD au Bénin qui octroient diverses formes de microcrédit utilisé suivant des rites bien déterminés.

2-2-1 Règlementation du microcrédit au niveau national

L'une des conséquences de la crise économique des années 1980 au Bénin, est l'exclusion des petits opérateurs économiques et des ménages à faible revenu, des services financiers de base comme l'épargne et le crédit. Ce phénomène d'exclusion bancaire a été accentué par la réorganisation du secteur bancaire par les gouvernements des pays de l'UEMOA, grâce à l'appui des bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale. En raison du coût élevé des biens à mettre en garantie pour faire des prêts, ces agents économiques sont limités dans le recours au financement de leur micro-entreprise par les banques.

De plus, ces banques sont très peu présentes sur l'ensemble du territoire béninois, notamment dans les milieux ruraux, rendant ainsi difficile leur accès aux populations des zones démunies. Cet état des lieux a propulsé l'essor de la micro finance au Bénin qui, comme dans la plupart des pays en développement où elle est mise en œuvre, s'est donnée pour rôle d'offrir aux exclus du système bancaire, des services de micro finance adaptés à leurs besoins. Selon le Document de Politique de Développement de la Micro finance du Bénin, (DPDM 2007 à 2015 : 13), quatre (04) phases caractérisent le développement du secteur de la micro finance dans un pays :

- la phase de démarrage, où les activités de micro finance sont introduites en général sous forme de projets pilotes, avec une domination des subventions. Elle pourrait s'achever d'une part, par des échecs à cause notamment de la mauvaise qualité du portefeuille de crédit, et d'autre part, par la réussite de certaines expériences ayant appliqué des méthodologies adaptées au contexte, et des pratiques optimales de micro finance ;

- la phase d'expansion : C'est la phase de l'élargissement de la gamme des opérations et de la clientèle ;

- la phase de consolidation : c'est la phase du renforcement institutionnel (revue des manuels de procédures et de gestion des produits, SIG...) ;

- la phase d'intégration : Dans la phase d'intégration, les IMF leaders font partie intégrante du secteur financier formel réglementé par la Banque Centrale et offrent une gamme de produits répondant aux besoins de la majorité des segments du marché.

Sur le plan de la réglementation, les activités de micro finance au Bénin sont régies par:

- la Loi n° 83 – 0008 du 17 mai 1983, portant définition et répression de l'usure en République Populaire du Bénin et la Loi n° 2003 – 22 du 11 novembre 2003 la modifiant ;
- la Loi n° 97 – 027 du 8 août 1997, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, appelée communément « loi PARMEC » et la loi relative aux SFD ratifiée par l'Assemblée Nationale béninoise en janvier 2012 ;
- le Décret d'application n°98-60 du 9 février 1998 de la Loi N° 97-027 du 8 août 1997;
- l'Arrêté n° 465/MF/DC/MICROFIN du 7 juin 1999, portant modalités de conclusion de conventions avec les structures ou organismes d'épargne et de crédit non constitués sous forme mutualiste ou coopérative ;
- le décret N° 2006 – 086 du 08 mars 2006, approuvant le Document de Politique pour le Développement de la Micro finance (DPDM).
- le décret n° 2006-301 du 27 juin 2006, portant création du Fonds National de la Micro finance (FNM)
- les instructions de la BCEAO ;

- les dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

En outre, des résultats de cette recherche, il ressort cinq (05) principales catégories d'acteurs de la micro finance au Bénin :

1. Les acteurs pour l'élaboration des textes relatifs au fonctionnement du microcrédit

- ❖ Législateur communautaire (UEMOA, BCEAO, OHADA)
- ❖ Législateur national ou interne (Assemblée nationale)

2. Les acteurs au titre du financement

- ❖ Etat (Ministère des finances et structure décentralisée : Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées (CSSFD) ; Ministère chargé de la micro finance : Direction de la Promotion de la Micro Finance (DPMF), Fonds National de Micro finance (FNM);
- ❖ Partenaires Techniques et Financiers (PTF)
- ❖ SFD (Secteur formel)
- ❖ ONG (Secteur semi-formel)
- ❖ Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CAVECA)
- ❖ Structures intermédiaires (jouant le rôle d'usuriers : Unions ou associations de femmes)

3. Les acteurs de contrôle et de régulation

- ❖ Etat
- ❖ Association des SFD (Consortium Alafia)
- ❖ Structures intermédiaires (jouant le rôle d'usuriers : Unions ou associations de femmes)
- ❖ Personnel des SFD

4. Les acteurs de promotion du microcrédit

- ❖ Etat
- ❖ Collectivités décentralisées (Mairies)
- ❖ ONG

- ❖ Structures intermédiaires (jouant le rôle d'usuriers : Unions ou associations de femmes)
- ❖ Tontiniers

5. Les bénéficiaires

- ❖ Femmes
- ❖ Conjoint des femmes
- ❖ Structures intermédiaires (jouant le rôle d'usuriers : Unions ou associations de femmes)

Parmi ces différentes catégories d'acteurs, ceux chargés de la promotion du microcrédit peuvent être classés en trois (03) secteurs : le secteur formel, le secteur semi-formel et le secteur informel. Cette classification est représentée dans le tableau III :

Tableau III : Catégorisation sectorielle des acteurs de promotion du microcrédit

Secteur formel	Secteur semi-formel	Secteur informel
Etat	CAVECA	Tontiniers
Collectivités décentralisées	ONG	
	Structures intermédiaires	

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

A l'analyse, ce tableau révèle la coexistence de trois (03) types d'acteurs dans l'offre et la rentabilité du microcrédit. Les acteurs des secteurs formel et semi-formel octroient le microcrédit tandis que ceux du secteur informel constitués ici par les tontiniers jouent le rôle de "secouristes" dans les stratégies de remboursement. Toutes les informatrices de cette recherche, bénéficiaires du microcrédit ont affirmé être membres au moins d'une tontine. Pour elles, le remboursement du microcrédit ne serait pas possible sans ce service qualifié ici d'informel. En témoigne l'opinion de A. K., cliente du CAVECA Agbangnizoun :

Moi, je ne peux pas coter et aller donner ce que CAVECA va prendre à la fin de chaque mois, sans pouvoir donner l'argent de la carte. Chaque jour de marché, je dépose 500f chez lui et je ramasse cela à la fin du mois pour aller payer là-bas. Si c'est dans ma maison que je vais cotiser ça, je ne pourrai pas. Je vais dépenser tout l'argent ou mes enfants vont le voler. A. K., 42 ans, CAVECA Agbangnizoun

Le tontinier à travers ses prestations liées à la tontine facilite le remboursement aux bénéficiaires du microcrédit. Il est alors un acteur stratégique, tout comme les bénéficiaires, dans la perspective de Crozier et Friedberg, dont le point de vue a été analysé par Piroton :

« Au lieu de partir d'un agent passif répondant de manière stéréotypée (c'est-à-dire prévisible) aux choix du stimulus qu'on lui impose, l'acteur stratégique postule l'existence d'agents libres ayant leurs propres buts :

- *libres, car les organisations, quoiqu'étant des "machines à rationaliser," ont des limites ;*
- *leurs buts, parce que les acteurs ont donc la possibilité d'y développer leurs stratégies.*

Pour atteindre ces buts, les acteurs ... disposent de la manière la plus judicieuse compte tenu des contraintes du moment, telles qu'ils les perçoivent, depuis leur position...L'acteur ajuste constamment sa conduite aux données nouvelles auxquelles il se trouve confronté, dans sa recherche de son intérêt »⁵⁸.

De ce point de vue, les bénéficiaires du microcrédit déploient des stratégies de remboursement. Les 500f dont parle l'informatrice dans l'encadré précédent sont issus du revenu de son activité, de la caisse de vente.

Tous ces acteurs mènent des actions convergentes qui définissent plusieurs formes de microcrédit octroyé au Bénin

2-2-2 Diverses formes de microcrédit au Bénin

Le secteur de la micro finance au Bénin est constitué de plusieurs types de SFD répartis par zone géographique et par type d'activité. Les différents types de SFD intervenant au Bénin sont :

⁵⁸ PIROTON (G), Une présentation de l'Analyse Stratégique, selon Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, www.users.skynet.be/gerard.piroton, p.2, consultée le 21/08/2012

- des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, qui regroupent les Coopératives d' Epargne et de Crédit (CoopEC), les mutuelles d'épargne et de crédit, ainsi que les groupements autogérés d'épargne et de crédit. C'est le cas de la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) et de la Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (FENACREP) ;
- des institutions de crédit direct, comprenant les associations et sociétés spécialisées dans la micro finance. Elles doivent signer une convention renouvelable avec leur ministère de tutelle (Arrêté n°045/MF/DC/MICROFIN du 07/06/1999), contrairement aux mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit. On peut citer à titre d'exemple, le PADME, la Financial Bank Development (FINADEV), et Vital Finance ;
- des ONG et projets à volet micro finance, qui signent une convention à durée déterminée avec l'autorité de tutelle, et qui n'exercent la micro finance qu'à titre secondaire. Ils détiennent la plus faible part du marché des IMF au Bénin. Wele et Sado, 2010 : 22

Par ailleurs, les SFD béninois peuvent être catégorisés par zone d'intervention géographique. Il s'agit :

- des institutions couvrant l'ensemble du territoire national, comme les caisses du réseau FECECAM, qui ont au moins un guichet fonctionnel dans chacune des soixante dix sept (77) communes du Bénin ;
- des SFD desservant les zones urbaines et péri urbaines, avec parfois quelques guichets dans les grandes agglomérations des zones rurales, tel le PADME, le PAPME... ;
- et enfin des SFD plus présentes en zones rurales. C'est le cas du RENACA, ainsi que les ONG et projets disposant d'un volet micro finance dans l'atteinte de leurs objectifs sociaux. Wele et Sado, 2010 : 23

Ainsi, à la date du 31 mai 2011, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a enregistré officiellement, 19 institutions ayant signé une convention avec le Ministre de

l'Economie et des Finances, 34 ayant reçu d'agrément, et 170 caisses de base affiliées aux réseaux agréés (Cf. détail en annexes). Ces IMF ne manquent pas d'ailleurs de se livrer à la concurrence, comme dans tout système capitaliste, à travers la diversification de leur portefeuille d'activité et la motivation de la clientèle.

Le secteur de la micro finance a un impact considérable sur l'économie béninoise. Le nombre de sa clientèle ne cesse d'augmenter au fil des ans. Pour Wele et Sado, à travers le tableau IV, de trois cent vingt cinq mille sept cent trois (325.703) clients en 1999, le Bénin est passé à sept cent quarante mille sept cent douze (740.712) clients en 2007, au niveau des IMF, soit un taux d'accroissement de 127,4% en huit (08) ans. Malgré ce taux élevé d'accroissement, leur taux de pénétration est relativement faible par rapport à leur marché cible ; le taux le plus élevé reste inférieur à 15%.

Tableau IV : La clientèle et le taux de pénétration des IMF au Bénin

Clientèle/ Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Population	6.983.000	7.227.000	7.425.000	7.706.000	7.919.000	8.224.000	8.439.000	8.760.000	9.033.000
Densité (hbts/km2)	60	62	64	67	68	71	73	76	78
Nombre de clients (A)	325.703	352.984	406.570	506.881	567.613	609.075	672.760	705.169	740.712
Variation clientèle (%)	-	8,38%	15,18%	24,65%	11,98%	7,30%	10,46%	4,82%	5,04%
Population cible (B)	3.910.480	4.047.120	4.158.000	4.315.360	4.434.640	4.605.440	4.725.840	4.905.600	5.058.480
Taux de pénétration (A/B)	08,33%	8,72%	9,78%	11,74%	12,80%	13,22%	14,02%	14,37%	14,64%

Source : Wele et Sado (2010 : 18). La population cible est estimée sur l'hypothèse que 56% de la population béninoise sont exclus des circuits de financement.

En 2003, la part de crédits du secteur de la micro finance à l'économie était estimée à 15%. Au 31 décembre 2007, selon les données de la CSSFD, le secteur de la micro finance présentait 43 milliards F CFA en dépôts, 50 milliards F CFA en encours de

crédits pour environ 130.000 clients, un taux de créances en souffrance de 9,69%. Cependant, depuis 2005, le secteur enregistre des contre performances importantes, dues à l'accroissement du taux de créance en souffrance, en passant de 7,83% en 2005, à 11,12% en 2006, pour se stabiliser en 2007, à 9,698%. Cette défaillance persistante des débiteurs observée dans le recouvrement du crédit, constitue une menace à la pérennité des institutions de micro finance (MMEJF, 2009 : 22).

Outre ces difficultés de remboursement, le secteur de la micro finance au Bénin est exposé à plusieurs risques :

- la faible capacité financière des IMF à mobiliser l'épargne locale, jugée insuffisante pour répondre aux besoins des emprunteurs ;
- le coût effectif du microcrédit, très élevé et incompatible avec les risques et la rentabilité des micros-entrepreneurs servis ;
- l'incapacité des jeunes créateurs d'entreprises (les pauvres économiquement actifs) à fournir les garanties matérielles exigées par les IMF (Wele et Sado 2010 : 33).

Mais, comment le microcrédit est-il réparti par secteur d'activité au Bénin ?

Le commerce est l'activité la plus exercée par les bénéficiaires de microcrédit au Bénin, suivi de l'agriculture, et d'autres, comme l'indique le tableau V.

Tableau V: Répartition des crédits par secteur d'activité, au Bénin, à fin 2007

Secteurs	Pourcentage
Elevage	2,5%
Artisanat	1,85%
Services	1,31%
Agriculture	18,33%
Fabrication	0,92%
Commerce	68,12%
Autres	6,93%

Source : Portail micro-finance, www.lamicrofinance.org

Ainsi, à la fin du mois de juin 2009, les données du secteur de la micro finance au Bénin se présentent comme l'indique le tableau VI :

Tableau VI : La micro-finance au Bénin en 2009

Membres/clients	1 668 775
Points de service	702
Dépôts (en millions FCFA)	55 592
Crédits en cours (en millions FCFA)	65 104
Crédits en souffrance (en millions FCFA)	4 493
Qualité du portefeuille (en %)	6,90

Source : BCEAO ⁵⁹

Après cette rétrospective de la structuration du secteur des SFD, quelles sont les

⁵⁹ Données chiffrées sur le secteur, www.lamicrofinance.org, consultée le 28/12/2011

diverses formes de microcrédit octroyé au Bénin ?

Des résultats de la présente recherche, on peut catégoriser le microcrédit octroyé au Bénin en trois (03) grandes catégories. Il s'agit du Microcrédit aux Plus Pauvres (MCPP), du microcrédit octroyé par les SFD et du microcrédit des structures intermédiaires.

- **Microcrédit aux Plus Pauvres (MCPP)**

Le MCPP est le type de microcrédit initié par le gouvernement béninois depuis 2007. Ce programme vise à développer au niveau des plus pauvres, une capacité de gestion, aux fins de cultiver en eux, l'entrepreneuriat et l'habitude du remboursement du crédit d'une part, et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie d'autre part. c'est un type de crédit en cours dans les aires de la présente recherche ; on ne saurait donc l'exclure de la typologie de l'offre de microcrédit au Bénin.

Ainsi, l'exécution de ce système de crédits successifs, à taux progressif, se fait en trois (03) phases :

- A la première phase, le montant maximal de crédit octroyé est de trente mille (30.000) F CFA, renouvelable une fois. Le taux d'intérêt attribué à ce type de crédit, destiné à la création d'activités génératrices de revenus, est de 5%, d'où est décomptée, une épargne stratégique de 3% à ristourner aux bénéficiaires. L'intérêt net est alors de 2%. Le bénéficiaire peut, au besoin, renouveler en restant à ce même montant. Le bénéficiaire ici, doit faire parti de la couche des plus démunis de la population. Mais aucun critère à l'analyse, ne permet de déterminer "les plus démunis". C'est un microcrédit pour tous, à coloration parfois politique, car dans les villages et quartiers, les responsables de groupement n'acceptent comme membres au prime abord que les "camarades de lutte", militants au sein des mêmes partis politiques. Cette première phase est prévue pour durer douze (12) mois. Mais la rupture dans la disponibilité des fonds limite le renouvellement à temps de ce microcrédit aux bénéficiaires ; ce qui rend difficile, voire impossible l'accès à la deuxième phase à la majorité des bénéficiaires qui préfèrent recourir à d'autres sources de financement pour pouvoir mener leurs activités économiques.

▪ Au cours de la deuxième phase, le montant de crédit prévu est de cinquante mille (50.000) F CFA, et le taux d'intérêt est de 8%, avec une épargne stratégique de 5% soit donc 3% d'intérêt net payé. Cette deuxième phase, comme la première, a une durée de douze (12) mois.

▪ La dernière phase consacre le reversement des bénéficiaires dans le portefeuille des IMF. Les épargnes stratégiques des deux premières phases, visent non seulement, à leur inculquer, la nécessité d'épargner pour accumuler, mais aussi, à constituer une provision pouvant leur permettre de faire face aux conditions financières préalables à l'obtention de crédits dans les IMF classiques. La durée de cette phase est illimitée.

Par ailleurs, le MCPP offre trois (03) types de produits aux bénéficiaires :

✚ un (1) produit non financier, la formation : elle vise à initier la cible à la gestion de la mutualité et des coopératives, les mécanismes de fonctionnement d'un groupe ou groupement solidaire, la gestion des cycles d'activités génératrices de revenus, notamment les spécificités des principales spéculations qui fondent les activités dans les milieux déshérités (gestion du petit commerce, du conditionnement des produits agricoles, des techniques de production, de transformation et de stockage), et les notions élémentaires de tenue de comptabilité, de crédit et des principales obligations sous jacentes. La formation peut être appuyée par des notions d'alphabétisation ;

✚ deux (2) types de produits financiers aux plus pauvres. Il s'agit du microcrédit et de l'épargne stratégique et volontaire qui vise à accompagner les bénéficiaires étant donné qu'en tant que plus démunis, ils ne peuvent constituer une épargne préalable. L'épargne volontaire est remboursable selon des conditions déterminées.

A ces différents produits s'ajoutent des frais d'engagement de mille (1 000) francs CFA répartis comme suit :

- frais d'adhésion du programme : cinq cent (500) FCFA ;

- frais de formation : trois cent (300) FCFA ;
- frais de dossiers : deux cent (200) FCFA.

Aucune garantie n'est exigée aux bénéficiaires, étant donné qu'ils sont en caution solidaire. La durée de remboursement du crédit est de six (6) mois renouvelables avec un différé d'un (1) mois nécessaire à l'immersion. Le programme MCPP initialement financé par le gouvernement béninois, a été appuyé par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) qui s'investit dans la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Aussi, en vue de réussir l'insertion des bénéficiaires de ce programme, un crédit relais a été initié par le gouvernement, pour accompagner les SFD, à la troisième phase de l'octroi de crédit⁶⁰. Par ailleurs, les SFD octroient quant à eux, plusieurs types de microcrédit.

- **Microcrédits des SFD : Etude du cas du PADME**

Par l'étude du cas du PADME, les SFD octroient plusieurs formes de microcrédit. On peut citer entre autres :

➤ le microcrédit individuel : Le montant varie de vingt mille (20 000) FCFA à dix millions (10 000 000) FCFA, pour une durée maximale de dix huit (18) mois, avec un taux d'intérêt de 2% dégressif par mois. Il est destiné au financement des activités génératrices de revenus et est assorti obligatoirement d'une garantie réelle (parcelle, nantissement de biens ou gages sur véhicules ou d'une caution sur salaire). Le client peut solliciter une période de différé pouvant atteindre 3 mois si son activité l'exige. Aussi faut-il préciser que pour le premier crédit, le montant ne peut excéder deux millions (2.000.000) FCFA. Toutefois, si la garantie est une parcelle non lotie ce premier montant ne peut excéder cinq cent mille (500.000) FCFA. C'est le cas du PADME.

➤ le microcrédit de caution solidaire : il en existe de trois (03) types :

⁶⁰ Le Fonds National de Microfinance, www.lamicrofinance.org, consultée le 15/12/2011

- le microcrédit de groupe, accordé aux membres de groupes de caution solidaire, constitués par trois (03) micros entrepreneurs. Les membres du groupe doivent provenir de la même couche socio-économique. Ils se choisissent eux-mêmes et s'entendent pour désigner leur responsable. Ils sont toujours au nombre de trois (03). Chaque membre du groupe possède sa propre entreprise et reçoit le même montant de crédit que les autres. Dans le groupe, chacun est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre, car, en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux, la responsabilité de rembourser sa part du crédit. Le montant du crédit qu'un membre du groupe peut obtenir varie de vingt mille (20.000) FCFA à cinq cent (500.000) FCFA, pour une durée maximale de 18 mois, avec un taux d'intérêt dégressif de 2% par mois. La périodicité de remboursement est mensuelle, avec un délai de différé pouvant atteindre trois (3) mois, si l'activité menée l'exige. En dehors de la caution solidaire que les membres du groupe s'offrent les uns aux autres, aucune autre garantie n'est demandée au groupe ;

- les microcrédits aux groupements : ici, on distingue le groupement d'entreprises et le groupement d'entrepreneurs. Le groupement d'entreprises est constitué par des micros entrepreneurs exerçant en commun une activité génératrice de revenu. Le crédit sollicité est investi dans cette activité menée ensemble par tous les membres du groupement. Le groupement d'entrepreneurs quant à lui, est composé des micros entrepreneurs ayant chacun son entreprise, indépendante de celle des autres membres du groupement. Chaque membre du groupement reçoit un montant de crédit correspondant à la capacité de remboursement de son entreprise. Les membres d'un groupement doivent provenir de la même couche socio-économique. Ils se choisissent eux-mêmes, élaborent leur statut et règlement intérieur, puis désignent leur responsable. Dans le groupement, chacun est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre, lorsqu'il s'agit d'un groupement d'entrepreneurs ; ou au succès de l'activité menée en commun, s'il s'agit d'un groupement d'entreprises ; car, en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux la responsabilité de rembourser son crédit. Les conditions de taux et de durée sont les mêmes que les autres crédits. La périodicité peut être mensuelle, trimestrielle, etc. Avec un délai de différé pouvant atteindre trois (3) mois, si l'activité menée l'exige. Les groupements sont constitués de cinq (05) à trente (30) personnes ;

- le crédit relais, quant à lui, permet au PADME de refinancer les ONG locales, afin

d'atteindre les micro-entrepreneurs situés hors de sa zone d'intervention. Dans le système de crédits relais, l'ONG partenaire est considérée comme un client du PADME, et bénéficie d'un crédit global à un taux d'intérêt préférentiel de 1% dégressif par mois, pour une durée maximale de 18 mois. La périodicité peut être mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle, avec un délai de différé pouvant atteindre 3 mois. Le montant du crédit global dépend de leur nombre. Le montant maximum accordé par l'ONG partenaire à chaque bénéficiaire final, ne doit pas dépasser le montant maximum accordé par le PADME aux membres des groupes de caution solidaire, sans que le montant global mis à la disposition de l'ONG ne dépasse le plafond de dix millions (10.000.000) FCFA ;

- le microcrédit de promotion de l'artisanat : il s'agit entre autres, du crédit de démarrage d'activité destiné au financement des achats d'équipements ou de fonds de roulement, pour l'installation des jeunes artisans, diplômés sans emploi, dans les différents corps de métiers. Une priorité est donnée aux jeunes femmes. Ce crédit, appelé PROFIDA, comporte deux (02) types de prêts : les crédits individuels et les crédits de groupe, qui fonctionnent exactement comme les crédits de caution solidaire et les crédits individuels présentés plus haut. Le montant du crédit varie de vingt mille (20.000) FCFA à sept cent mille (700.000) FCFA, tant pour les crédits individuels, que pour les crédits de groupes. La durée maximum est de dix huit (18) mois. Chaque emprunteur, s'il le désire, peut solliciter un délai différé allant de 1 à 3 mois ;

- le microcrédit immobilier : il est destiné au financement de la construction, ou, à l'aménagement d'une maison. Il est remboursable sur une durée maximale de 18 mois. Le taux d'intérêt est de 2% mensuel dégressif. La garantie indispensable à l'obtention de ce crédit est la parcelle (obligatoirement lotie), sur laquelle le bénéficiaire souhaite construire la maison, ou celle sur laquelle est érigée, la maison à aménager, si l'emprunteur est un micro entrepreneur. Par contre, si l'emprunteur est un salarié d'une entreprise publique ou privée, il faudra fournir comme garantie, outre la parcelle lotie sur laquelle la maison est érigée, son salaire, qui constitue sa source de revenu régulier. Comme principaux critères d'éligibilité au microcrédit immobilier, il faut être un micro entrepreneur bénéficiant déjà à PADME, de crédit, pour le financement de son activité génératrice de revenus, ou bien, être un salarié percevant un salaire régulier dans une

entreprise publique ou privée.

Néanmoins, avant la remise en mains du microcrédit aux postulantes, deux (02) séances d'information, de sensibilisation et de formation à la bonne gestion des micro entreprises, sont organisées, en vue de leur permettre d'être informées de manière générale sur l'institution et sur ses produits (conditions d'éligibilité, frais, garanties, etc.). Ces mêmes clientes sont sensibilisées sur l'importance de la tenue de la comptabilité (notamment la tenue des cahiers d'achats et de ventes), la séparation de la caisse de l'entreprise de leur propre poche. Des aspects concernant le marketing et le respect des engagements envers les fournisseurs et les partenaires financiers sont aussi abordés. A ces séances, s'ajoute l'appui conseil des Chargés de prêts aux bénéficiaires des crédits. En moyenne, ce processus dure quinze (15) jours pour les nouveaux clients et moins d'une semaine pour les bons clients en renouvellement. Le coût de la formation qui n'est pas exigé directement des bénéficiaires est sous-entendu dans l'intérêt payé par les clientes.

Enfin, les structures intermédiaires de microcrédit désignées par les organisations ou unions quelconques de femmes, octroient elles aussi du microcrédit exclusivement à des femmes.

- **Microcrédits des structures intermédiaires**

La troisième catégorie de bénéficiaires à laquelle s'est intéressée la présente étude est constituée des associations de femmes dont le premier facteur de regroupement est le balayage de rue ou autres activités communes. L'étude des cas de l'Union des Femmes de Ouidah et Région (UFOR) et de l'Union des Femmes Amazones de Ouidah (UFAO) servira de base à cette analyse.

En effet, ces structures sont reconnues officiellement par l'Etat comme associations de femmes (balayeurs), qui ont inclut plus tard le volet microcrédit à leurs prestations. Pour en bénéficier, il faut être membre de l'association. Chaque union de femmes comporte un nombre assez élevé de groupements, institués par quartier, ayant à leur tête une responsable. Celle-ci est chargée de faire la veille auprès de ses membres pour la bonne marche de leurs activités en vue d'un remboursement dans les normes, et de collecter les montants remboursés des autres membres qu'elles versent ensuite à la

présidente désignée de l'Union. Cette approche est également utilisée par certaines ONG en vue de réduire les impayés. La responsable au niveau quartier est l'actrice de référence pour l'adhésion de nouveaux membres. Le type de crédit octroyé par ces associations est le crédit au groupement appuyé par la caution solidaire.

Le taux de l'intérêt pratiqué dans ces unions est largement supérieur à celui des SFD. La présidente de l'une de ces associations a d'ailleurs confié au cours de l'étude, que l'institution partenaire à la source lui octroie le crédit à rembourser sur un taux de 8% alors que, pour des besoins de commerce, elle à son tour, l'octroi sur 10% pour bénéficiaire du surplus de 2%, à l'insu des autres membres. Le montant annuel du taux d'intérêt s'élève alors à 120% ; ce qui dépasse largement le taux d'usure de la BCEAO fixé à 27%. L'octroi du microcrédit apparaît alors comme une activité économique génératrice de revenus, un facteur de paupérisation mieux, une stratégie d'escroquerie des pauvres : les pauvres, faisant recours à ce type de microcrédit risquent de demeurer dans un état permanent de demande en raison du poids de la dette à rembourser, et les offreurs de microcrédit garderont aussi ce statut. Or, le microcrédit doit permettre l'émancipation du bénéficiaire.

Enfin, dans la mise en œuvre des stratégies de rentabilité des crédits des SFD, des rites basés sur les souhaits de réussite des AGR sont pratiqués avant ou après l'octroi de crédit, aussi bien par les SFD que les bénéficiaires en milieu fin du Bénin.

2-2-3 Rites en matière de microcrédit au Bénin

Les rites institutionnels et les pratiques culturelles des bénéficiaires de microcrédit constituent les rites appliqués dans le système d'octroi et de réception de microcrédit.

Au niveau des rites institutionnels, les résultats de l'enquête ont mis à nu, l'exécution d'une approche socioculturelle précédant la remise des fonds par les SFD. Il s'agit de la " bénédiction de l'argent " et des bénéficiaires, par les agents des SFD. Toutes les informatrices ont reconnu l'effectivité de ce rite. Il est constitué de prières pour le succès des activités menées. Cette opinion est exprimée par 414 informatrices soit un pourcentage de 99,04. Le reste parle d'autres faits entrant dans ce cadre, comme

rappeler les clauses du contrat de prêt, citer les bons clients de l'année écoulée. Le tableau VII en est plus explicite.

Tableau VII : Rite de la remise des fonds

Modalités	Prières	Autres
Bénéficiaires	418	418
Oui	414	04
Pourcentage	99,04	0,96

Source : Données de terrain, mai 2011- Juin 2012

Pour les agents des SFD interrogés, l'opportunité de ce rite, doit être appréciée du point de vue culturel.

En effet, le but visé par les SFD est de mettre en confiance, les bénéficiaires du microcrédit, en ce qu'il ne s'agit pas d'une quelconque somme d'argent maudite, mais l'expression d'une assistance que leur apporte l'institution, de bonne foi. L'argent sur lequel sont proférés des bénédictions, ne doit générer que ce qui est bien. C'est dans cette optique aussi, que les SFD espèrent recouvrer intégralement leur fonds. Il ne s'agit pas d'imiter telle ou telle religion, mais d'implorer la grâce du Dieu tout-puissant, qui demeure UN, dans l'univers des religions du monde.

Les rites institutionnels sont les rites organisés par les SFD dans le cadre de l'octroi du microcrédit. Il s'agit d'un ensemble de dispositions culturelles dont le but est de mettre en confiance les emprunteuses relativement à l'usage des fonds. L'argent apparaît pour l'acteur social comme un bien nécessaire à sa survie. Il permet de résoudre la plupart des problèmes spécifiés en termes de besoin.

Pour les philosophes, « *l'argent, échangeable contre les choses, a la valeur des objets, il brille de tout ce que par lui nous possédons. Il a l'aura de nos désirs, la puissance de nos souhaits, il reluit de toutes les satisfactions que nous imaginons – ce pourquoi il semble indécent : l'argent est sale parce qu'il est lié au plaisir et à la quantité. Plus on en a, plus on peut jouir* »⁶¹. De ce fait, l'argent a une connotation de bien utile, surtout pour les projections dans le futur. C'est donc un agent de développement. Pour Mill,

⁶¹ L'amour de l'argent, www.l'amourdel'argent_qu'endisentlesphilosophes.htm, consultée le 02/03/2012

l'argent est une institution sociale ; il est "neutre", et s'apparente à un "voile" qui recouvre l'économie réelle⁶².

Contrairement aux visées de l'économie, l'argent est utilisé à des fins sociales, morales et esthétiques. Keynes dira d'ailleurs que : « *avoir en sa possession de l'argent, de la monnaie, apaise l'inquiétude que l'on peut avoir quant à l'avenir* »⁶³. Il est également un moteur de distorsion sociale entre les acteurs d'une même société ou d'un groupe social. C'est ce qui fonde l'opinion de Simmel pour qui « *la monnaie dissout les liens sociaux, ... fonde une société basée sur la rationalité pure, ... abolit les privilèges héréditaires, ... permet d'évaluer toutes choses à une seule aune et même que, par son abstraction radicale, elle libère l'imagination du concret* »⁶⁴.

Cette nécessité de l'argent et de la monnaie, entoure son usage de précautions diverses en vue de maintenir des relations sociales harmonieuses. Ils ne doivent ni susciter de doute quant à leur origine, ni être soupçonnés de porteurs de malédictions. Ce dernier souci impose aux SFD d'encadrer moralement ou de ménager la conscience des femmes qui font recours à leurs services. Le microcrédit est alors présenté comme venant d'un être suprême, DIEU, dont on requiert la bénédiction avant l'octroi, en espérant recouvrer les fonds en totalité. Avant chaque remise mains à mains des fonds, les SFD forment des vœux de succès pour l'entreprise de chaque bénéficiaire :

« *Que Dieu vous bénisse et bénisse cet argent que vous allez recevoir. Vous ne le recevrez pas pour soigner des maladies, ou pour faire des obsèques, mais que Dieu fasse que vous vendiez bien. Vos enfants et vos conjoints y mangeront et il en restera pour votre prospérité* »⁶⁵. Mais quel est le but réel visé par une telle procédure ?

Il s'agit en fait, de responsabiliser les bénéficiaires dans la gestion rentable des fonds et de dissiper les craintes relatives à la diabolisation du microcrédit. En effet, fort du dicton populaire selon lequel « *le bien mal acquis ne profite jamais* », les institutions de microcrédit organisent ce rituel pré-crédit. Ce bien qu'est le microcrédit n'est certes pas mal acquis, mais il n'est pas non plus le fruit d'un effort physique louable des bénéficiaires. Il n'est pas la résultante d'une prestation fournie. Il est juste un fonds reçu

⁶²De BLIC (D.) et LAZARUS (J.), Sociologie de l'argent, <http://pandorea.canalblog.com/archives/2008/09/28/10741013.html>, consultée le 25/04/12

⁶³De BLIC (D.) et LAZARUS (J.), Op. cit. consultée le 25/04/12

⁶⁴ Maurice Bloch, « Les usages de l'argent », *Terrain*, numéro-23 - *Les usages de l'argent* (octobre 1994), [En ligne], mis en ligne le 18 juin 2007. URL : <http://terrain.revues.org/3097>. Consultée le 02 /03/ 12.

⁶⁵ Focus femmes PADME, décembre 2011

après avoir fourni des dossiers. Le microcrédit comme l'argent dans sa globalité porte en lui même les supputations germées par le savoir endogène des sociétés africaines. La première préoccupation des bénéficiaires donc est de savoir si ce n'est pas de « l'argent maudit », c'est-à-dire de l'argent qui s'évaderait sans qu'on ait su ce à quoi il a servi. Ce serait alors un facteur de réticence au recours des microcrédits.

D'autre part, recourir au microcrédit n'est pas une action de caserne. Les bénéficiaires sont exposées entre elles, elles se connaissent et savent que l'une et l'autre viennent prendre de l'argent. Dans un milieu fon dominé par la méfiance et des vices moraux, les acteurs sociaux préfèrent le plus souvent utiliser leurs fonds dans le secret. L'autre peut vous nuire parce qu'il sait que vous venez de recevoir des fonds. De la malédiction ou des mauvais sorts peuvent être jetés sur de l'argent pour la non utilisation à bon escient ou à des fins rentables. Dans cette optique, les bénéficiaires auraient souhaité que l'octroi se fasse dans la totale discrétion. Ceci n'étant pas encore possible, les SFD doivent ménager les susceptibilités de leurs bénéficiaires.

En outre, ces rites institutionnels visent à sécuriser les fonds octroyés dans la mesure du souci de leur rentabilité. La mise en confiance des bénéficiaires aurait un impact positif sur leur volonté d'être actrice des SFD, cela prédispose leur psychologie à accepter ces fonds et à les utiliser. Elles ont l'impression d'être dans les grâces de l'être suprême qu'est Dieu. D'aucuns pensent même qu'il est l'instigateur des microcrédits par pitié aux nécessiteux que sont les pauvres. Ce rite institutionnel est complété par celui adopté par les bénéficiaires de crédit elles-mêmes.

Quant aux emprunteuses du microcrédit, elles font recours aux forces spirituelles avant et après la réception des fonds. Ainsi, sur 418 réponses à la question de savoir si les bénéficiaires prennent des dispositions spirituelles avant de recevoir le crédit, 345, soit 82,54% sont positives (Tableau VIII).

Tableau VIII : Opinion des bénéficiaires sur les dispositions spirituelles avant la réception des fonds

Opinion	Oui	Non	Total
Bénéficiaires	345	73	418
Pourcentage	82,54	17,46	100

Source : Données de terrain, Mai 2011- Juin 2012

Mais, de quelles dispositions spirituelles s'agit-il ? Le tableau IX affiche les différentes techniques adoptées par les informatrices de la recherche.

Tableau IX : Approche endogène de réception des fonds

Dispositions	Prières personnelles	Culte chrétien	Pratiques traditionnelles	Prières personnelles couplées aux pratiques traditionnelles	Néant	Autres
Bénéficiaires	418	418	418	418	418	418
Oui	320	45	30	20	4	11
Pourcentage	76,55	10,76	7,18	4,78	0,96	2,63

Source : Données de terrain, mai 2011- Juin 2012

76,55% des informatrices font des prières personnelles, confient la somme à recevoir à Dieu, depuis le domicile, parfois même des jours à l'avance, avant de rejoindre l'IMF, le jour de l'octroi. Celles qui sont chrétiennes, participent au culte à cette intention (10,76%), tandis que 7,18% et 4,78%, font recours aux pratiques traditionnelles couplées de prières parfois, sacrifices aux divinités. Si 0,96% ne prennent aucune disposition de ce genre, 2,63%, adoptent d'autres attitudes culturelles comme chanter le Yu (Religion éckankar), prier entre membres du groupement.

Les informatrices qui n'obéissent pas à ces dispositions, évoquent plusieurs raisons. Pour elles, le microcrédit a été déjà prévu par Dieu. Il n'est plus nécessaire de le prier. Il est le créateur de toutes choses, précise E. Y., une informatrice :

« L'argent ou le crédit octroyé n'a pas besoin de prendre des dispositions spirituelles. C'est Dieu qui nous fait tout. Ma famille est dans la paix. » E. Y., 56 ans, Bénéficiaire PADME

L'argent est supposé ne faire que du Bien. De plus, comment prier Dieu, si l'on n'est pas encore en possession de l'argent ? se demande l'informatrice R. S. :

« L'argent n'est pas encore là et je vais prier ? Non, l'argent doit tomber dans mes mains d'abord. » R. S., 39 ans, Bénéficiaire RENACA

L'appartenance religieuse du Chef de l'Etat, influence spirituellement les bénéficiaires du MCPP à ce sujet, comme l'informatrice E. T. :

« Le Président (de la République) Yayi est un pasteur, il est dans les mains de Jésus. L'argent qu'il nous donne, est déjà béni » . E. T., 40 ans, Bénéficiaire CPEC

D'autres se fient au rite pré-crédit des SFD. C'est le cas de M. G. :

« Nous implorons Dieu. On ne nous souhaite que bonne chance sur nos commerces avant de nous donner l'argent. Pourquoi déranger Dieu encore ? » M. G., 36 ans, Bénéficiaire ALDIPE

Mais, que se passe t-il, dès que les bénéficiaires rentrent en possession des fonds ? Des approches spirituelles sont-elles encore développées ? Oui, répondent soit 83,73% d'entre elles, (Tableau X) :

Tableau X : Opinion des informatrices sur les dispositions spirituelles post réception du microcrédit

Opinion	Oui	Non	Total
Bénéficiaire	350	68	418
Pourcentage	83,73	16,27	100

Source : Données de terrain, mai 2011-juin 2012

Quelles sont alors ces dispositions ?

Les adeptes de la religion chrétienne ont émis et justifié plusieurs opinions sur ce volet du sujet :

« J'asperge l'argent avec de l'eau bénite, pour le purifier » . I. S. 40 ans, Bénéficiaire PADME

« Je prie fortement sur l'argent de sorte à conjurer les mauvais sorts ». D. A. 28 ans, Bénéficiaire ALDIPE

« Après avoir pris l'argent, je vais à l'église pour que le prêtre me bénisse ça, pour le purifier et le rendre profitable ». J. S., 42ans, Bénéficiaire RENACA

« Je jeûne, je fais des prières et demande de messes, pour implorer la bénédiction de Dieu, afin qu'il me donne la santé, à moi et à mes enfants, et fasse prospérer les affaires » R. D., 32 ans, Bénéficiaire RENACA

« Je demande à Dieu d'aider à bien gérer, pour ne pas être honni, et pour pouvoir rembourser à temps ». J.M. 48 ans, Bénéficiaire ALDIPE

« Je fais don d'une petite partie de l'argent à l'église (la dîme) pour implorer l'assistance divine dans la gestion des fonds ». P. A., 35 ans, Bénéficiaire UFOR

« Je fais des prières pour que les fonds encaissés puissent servir ». A. P. 38 ans, Bénéficiaire UFAO

Cette prière se fait de diverses manières :

« Dieu qui a fait le ciel et la terre vient bénir cette somme pour qu'elle me soit bénéfique. » A. C., 35 ans, Bénéficiaire ALDIP

« Que cet argent qui tombe dans mes mains, ne soit pas pour l'hôpital ». J. D., 38 ans, Bénéficiaire CPEC

De même, les adeptes des religions traditionnelles se sont justifiées :

« Je remet les fonds au dignitaire du culte appelé, Hounnongan, pour qu'il demande à Dieu et aux mannes des ancêtres, de bénir et d'aider à fructifier l'activité ». M. F., 32 ans, Bénéficiaire PADME

« Je participe à des cérémonies traditionnelles », R. D., 53 ans, Bénéficiaire UFAO

« Je dépose les fonds pendant quelques jours, à la divinité « Thron », dans le couvent, pour qu'elle les bénisse ». C. N, 62 ans, Bénéficiaire RENACA

Par ailleurs, les musulmanes font des prières musulmanes sur l'argent perçu, ou recourent à celles de l'Alpha, à la mosquée. Pour les fidèles de la religion eckankar, elles chantent le *yu* sur les fonds, pendant que celles qui ne sont d'aucune religion, invoquent Dieu, sa bénédiction sur l'argent, elles-mêmes, leur ménage et leurs activités. Ensuite, elles déposent l'argent sous leur oreiller, et y passent au moins une nuit là-dessus.

Le microcrédit est un bien "matérialisable" nécessitant des précautions prises par les emprunteuses. Avec toute l'importance accordée à l'argent dans son essence, l'obtention du prêt que constitue le microcrédit est sujette à la prise de gages spirituels nécessaires à l'épanouissement des actrices sociales.

Ainsi, nombre d'entre elles, quelques soient leurs croyances religieuses, forment des vœux de protection et de réussite de leurs activités économiques, ou prient les jours qui précèdent et succèdent la réception des fonds. Ce regard tourné vers un être suprême suscite la protection et le secours de ce dernier ; les fonds lui sont dédiés en vue de leur utilisation bénéfique. Dieu est le meilleur abri contre toute adversité : « *Mon Dieu est pour moi un rocher où je suis à l'abri du danger, un bouclier qui me protège, une forteresse où je suis sauvé. Je cherche asile auprès de lui pour être délivré des violents* »⁶⁶. Cet abri protège les emprunteuses contre toutes pratiques occultes nuisibles à leurs activités économiques et visant à les induire dans la mévente, la dette sans fin. Dans la bible chrétienne toujours, le fidèle appelle Dieu à bien prendre soin de sa personne et de tout ce qui lui appartient : « *Garde-moi comme la prunelle de ton œil ; cache-moi, protège-moi sous tes ailes* »⁶⁷.

Ainsi, Dieu veillerait sur l'argent emprunté au-delà de toutes forces contraires. Avec lui, l'emprunteuse fidèle d'église, n'a plus de crainte et est rassurée de mener à bien ses activités économiques : « *Même si je passe par la vallée obscure, je ne redoute aucun mal, Seigneur, car tu m'accompagnes. Tu me conduis, tu me défends, voilà ce qui me rassure* »⁶⁸. Toutes ces croyances en la force de la protection de Dieu naissent de la promesse de Dieu lui-même à ceux qui auraient cru en lui : « *... celui qui m'écoute vivra en toute sécurité, sans avoir à craindre le malheur* »⁶⁹..

De même, il est stipulé dans le coran que : « *Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. Le Souverain des hommes, Dieu des hommes, contre le mal du mauvais*

⁶⁶ Alliance Biblique Universelle, La Bible, 2 Samuel 22,3, P.379

⁶⁷ Alliance Biblique Universelle, Op. cit., Psaumes 17,8, P.792

⁶⁸ Alliance Biblique Universelle, Op. cit Psaumes 23,4, p.799

⁶⁹ Alliance Biblique Universelle, Op. cit Proverbes 1,33, p.978

*conseiller, furtif, qui souffle le mal dans les poitrines des hommes, qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain »*⁷⁰. En d'autres termes, Dieu est le seigneur de l'homme, son créateur et dispensateur, son soutien. Il prend soin de lui et lui apporte les moyens de son existence, tout en le protégeant contre le démon. Dieu a l'autorité de commander la conduite de l'homme plus que tout roi terrestre, par des chemins qui contribueront à sa réussite. Il sera le juge des actions posées par les hommes durant leur vie, et est donc le seul qui mérite l'adoration de tout temps.

Pour les adeptes des religions traditionnelles, la divinité d'adoption est la pourvoyeuse de toute sécurité. Aussitôt après avoir pris les fonds, les emprunteuses les remettent au chef de leur culte pour des prières. Ces derniers peuvent les confier aux divinités pendant quelques jours pour en recevoir la bénédiction.

Or Durkheim ne voit dans la divinité que la société transfigurée. Un dieu, dit-il, est d'abord un être que l'homme se représente, par certains côtés, comme supérieur à soi-même et dont il croit dépendre⁷¹. En d'autres termes, Dieu serait le fruit de l'imagination de l'homme qui ne trouve sa sécurité en réalité que dans la société où il vit. A cet effet, Durkheim insiste sur la cohésion sociale, gage de la sécurité de tout homme. Ce cadre social devrait donc fournir aux emprunteuses de microcrédit, la protection nécessaire à la conduite à bien de leurs activités économiques. Une société marquée par l'amour du prochain, dépeinte de crainte et de peur permanente, porterait en elle-même, les germes de sa sécurité.

La plupart des bénéficiaires de microcrédit au Bénin aujourd'hui étant des femmes, qu'est-ce qui justifie leur affluence vers le recours au microcrédit ?

⁷⁰ Sourate 114, 1 – 6, <http://www.fleurislam.net/media/doc/coran>, consulté le 25/04/12

⁷¹ DURKHEIM (E.), Les formes élémentaires de la vie religieuse, www.unilim.fr/sceduc/IMG/doc/Durkheim_religion.doc, consulté le 25/04/12

CHAPITRE III : FEMINISATION DU MICROCREDIT : LES RAISONS D'UNE JUSTICE SOCIALE

Les premiers clients des SFD au Bénin, sont les femmes. Pour Biaou (2006 : 63), « *alors que les pauvres du monde entier s'appauvrissent, les femmes deviennent les plus pauvres parmi les pauvres : la "féminisation" de la pauvreté est une réalité indéniable du monde contemporain* ». De ce fait, leur participation au développement du Bénin est encore affaiblie par des perceptions socioculturelles dont la conséquence majeure est pour le Bénin de nos jours, un pays où sévit la pauvreté à visage féminin.

Le privilège accordé à la femme dans l'octroi du microcrédit vise en premier lieu à maximiser sa participation au développement socio-économique du Bénin. Cela implique l'étude du statut socioculturel de la femme, sa valorisation par la constitution béninoise du 11 décembre 1990, ainsi que les stratégies de communication du couple bénéficiaire du microcrédit.

3-1 Statut socioculturel de la femme béninoise

Le coutumier du Dahomey est un recueil de coutumes et de normes pratiquées de façon séculaire sur le territoire national, et qui traduisent les perceptions et modèles de comportements socioculturels de l'homme et de la femme tels qu'ils ont été vécus dans la société dahoméenne. Il date des années 1930 et est l'œuvre du colonisateur qui l'a conçu pour servir de « *raison écrite* » (Biaou, 2006 : 57) à défaut de l'existence réelle de textes de lois. Il est le reflet d'une société dahoméenne féodale, où la femme ne joue que deux (02) rôles fondamentaux: la reproduction et la production. Il se singularise par « *son caractère discriminatoire à l'endroit des femmes. Ainsi, des pratiques telles que le lévirat, les rites du veuvage, les mutilations féminines génitales, le mariage forcé y sont légitimées* », (Biaou, 2006 : 58).

La femme dans le coutumier du Dahomey est un être humain de niveau inférieur à l'homme. Cette considération sociale oriente la plupart des rapports dans la vie en société.

Ainsi, le point 122 de ce coutumier stipule que « *les relations au cours du mariage sont placées sous la règle de l'obéissance au mari. La femme doit s'occuper du ménage et des enfants jusqu'à l'âge de 3 à 5 ans. Elle doit fidélité au mari. L'homme doit bien traiter sa femme, la loger, la nourrir et la vêtir. Il n'est pas tenu à la fidélité. En général, il doit ses faveurs à toutes ses femmes...il est aussi tenu d'aider la famille de sa femme dans le malheur ou simplement la gêne* »⁷².

Par cette disposition, la femme et l'homme ne sont pas égaux. Elle est un être inférieur à son mari, chargé d'assumer les devoirs domestiques et n'est donc pas autorisée à exercer des activités économiques. Cette analyse est d'ailleurs soutenue par le point 127 du même coutumier qui stipule que : « *la femme n'a aucun pouvoir juridique. La pratique seule lui donne quelque importance. Elle fait partie des biens de l'homme et de son héritage* »⁷³.

Fort de ce qui précède, la femme dahoméenne ne pouvait donc participer au développement socioéconomique du pays puisqu'elle fait partie des "biens de l'homme". Elle n'avait donc pas droit à l'instruction, ni à l'alphabétisation. On peut même dire qu'elle était une "chose", la "chose de l'homme". Quelle société construire avec des efforts unisexués ?

Cette interrogation est explicitée par Biaou (2006 : 62) qui affirme que « *quand les hommes quittent les villages pour trouver des emplois rémunérés dans les villes ou à l'étranger, les femmes doivent assurer seules, les travaux de la ferme, en plus de leurs tâches domestiques. Quand des entreprises nationales hypertrophiées s'engagent dans la voie de la « restructuration », les femmes sont les premières à perdre leur travail, avant les hommes, "chefs de famille". Quand des ateliers où on exploite le personnel cherchent à employer dans des conditions précaires des travailleurs sous-payés, les femmes sont les premières recrutées* ». La force de travail de l'homme seul pouvait-elle suffire à l'émergence du Dahomey voire du Bénin actuel ?

Les perceptions socioculturelles de la femme au Dahomey demeurent encore de nos jours et annihilent les efforts des organismes nationaux et internationaux dans la promotion de la gente féminine. Son infériorisation est si marquée qu'étant fille du même père que son frère, elle n'a pas droit à l'héritage. Le point 256 le précise en disant que : « *le mode de répartition des biens particuliers varie avec les coutumes ; la règle*

⁷² Point 122 du coutumier du Dahomey

⁷³ Point 127, Coutumier du Dahomey

générale est que seuls héritent les descendants mâles du défunt (les filles héritent toujours des pagnes, parures et ustensiles de ménage »⁷⁴.

Ainsi, la promotion et la protection de la femme ne sont pas des valeurs socioculturelles à la société béninoise. En milieu fon particulièrement, l'enfant est une richesse. Une femme au foyer qui n'a pas conçu d'enfant porte sur elle le poids des malheurs de la famille. Elle est même qualifiée de sorcière et peut alors perdre sa place au foyer et gagner ainsi, la haine du village ou de son milieu de vie. C'est pourquoi la tradition maximise la valeur de l'être de sexe féminin au niveau de la procréation. Elle est la première à se lever, dès le chant du coq. Elle s'occupe du balayage de la concession familiale et de ses alentours, fait la vaisselle, participe à la corvée d'eau sur plusieurs kilomètres de marche, assure l'alimentation quotidienne de la maisonnée, fait la lessive, participe aux travaux champêtres avec son mari, doit assurer l'éducation des enfants, c'est-à-dire leur inculquer les valeurs morales de la société à telle enseigne qu'un enfant qui se comporte mal en société est un enfant mal élevé par sa mère, et non les deux (02) conjoints. La femme est donc partagée entre travaux domestiques et assistance à son mari. Dans cette condition, la femme béninoise a été lésée par les normes socioculturelles.

Mais cette perception de la femme dans le coutumier semble dénier son rôle de garante de la tradition. Elle est la détentrice des secrets de couvents même dans les réputés interdits d'accès aux femmes. Aussi, dans l'ex-royaume du Danxomé, l'armée du roi Guézo doit sa puissance et sa combativité aux amazones. Cornevin l'illustre d'ailleurs en relatant la campagne contre Agouna en 1782 :

« Pour satisfaire les demandes de l'Alafin d'Oyo, Kpengla envoie une armée razzier des esclaves dans la région d'Agouna, au demeurant vassale d'Abomey depuis près d'un siècle. Mais ce qui ne devait être que promenade militaire s'achève en défaite, le cankawa, chef de la colonne, est tué. Humilié par cet échec, Kpengla s'habille en guerre et se met à la tête de 800 amazones » (1981 : 113).

La femme Dahoméenne ou Béninoise participe peu au marché de l'emploi, mais occupe des fonctions sociales non négligeables.

⁷⁴ Point 256, Coutumier du Dahomey

Le coutumier du Dahomey a été succédé du droit dit moderne, hérité de la colonisation en 1958. Il a été interdit d'application par décision DCC 96-0063 du 26 septembre 1996 de la Cour Constitutionnelle : « *le coutumier du Dahomey de 1931, n'a plus force exécutoire* », Biaou, 2006 : 58. Il aura fallu attendre la constitution béninoise du 11 décembre 1990, à travers les assises internationales des Nations Unies, pour que soient conférés à la femme, des droits sur les plans politique, économique, socioculturel et de solidarité, en vue de la propulser sur le champ du développement.

Par ailleurs, la constitution du Bénin a été adoptée le 11 décembre 1990, sous le numéro de Loi 90-032, à l'issue de la Conférence des Forces vives de la Nation de février 1990. Cette disposition constitutionnelle est devenue dès lors, la loi fondamentale de la République du Bénin.

Elle accorde une priorité aux droits de la personne dès le préambule en son troisième paragraphe, en affirmant la volonté de créer au Bénin un Etat de droit et de démocratie pluraliste, et complète au niveau du quatrième paragraphe, par l'adhésion du peuple béninois « *aux principes de la démocratie et des Droits de l'Homme tels qu'ils ont été définis par la Charte des Nations Unies de 1945 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée en 1981 par l'Organisation de l'Unité Africaine ratifiée par le Bénin le 20 janvier 1986 et dont les dispositions font partie intégrante de la présente Constitution et du droit béninois et ont une valeur supérieure à la loi interne* »⁷⁵.

Il convient de préciser que l'Homme dont il est question ici est aussi bien l'acteur du sexe masculin que du sexe féminin. Cela implique déjà que par la constitution béninoise, la femme a des droits et est une personne au même titre que l'homme. Sur pressions de la société civile et des bailleurs de fonds, le statut de la femme a été amélioré dans le Code des personnes et de la famille promulgué le 24 août 2004 dont les principales innovations sont :

- « *la femme peut conserver son nom, complété de celui de son époux.*
- *En plus du nom de famille du père que porte l'enfant à sa naissance, les parents peuvent adjoindre le nom de famille de la mère.*
- *L'âge du mariage est porté à 18 ans pour l'homme et à 16 ans pour la fille.*
- *Un certificat prénuptial est exigé avant la célébration du mariage.*
- *En cas d'absence d'option au moment du mariage, la monogamie est la règle.*

⁷⁵ Préambule de la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin

- *La dot a un caractère symbolique et facultatif : les mariages coutumiers ne sont plus reconnus et ne produisent par conséquent aucun effet légal*
- *Le lévirat est supprimé.*
- *Il n'existe plus de discrimination entre l'enfant naturel et l'enfant légitime*
- *L'enfant incestueux ne peut être reconnu que par son père ou sa mère et non par les deux, l'inceste étant contraire aux bonnes mœurs.*
- *L'enfant dont la filiation paternelle n'a pas été établie, a la possibilité d'intenter une action à fin de subsidies à toute personne ayant eu des relations sexuelles avec sa mère pendant la période légale de la conception et ce jusqu'à l'aboutissement de l'action en recherche de paternité.*
- *L'autorité parentale est exercée par les deux parents.*
- *Des droits successoraux sont attribués au conjoint survivant (veuf ou veuve).*
- *Les enfants, quelque soit leur sexe, leur filiation (légitime ou naturelle) héritent de leur père et mère à parts égales », Biaou, 2006 : 62.*

En d'autres termes, la constitution de décembre 1990 a favorisé une amélioration de la condition de la femme.

Les droits et devoirs de la personne humaine ont été stipulés par le titre II de la constitution dans son entièreté, en mettant l'accent sur trois (03) types de droits de l'homme à savoir, les droits civils et politiques, les droits économiques et socioculturels et les droits de solidarité. Parmi les droits économiques et socioculturels, quelques-uns sont présentés ici sous forme d'encadré, aux fins d'analyser le rôle de l'Etat dans l'accompagnement des femmes au plan socioéconomique :

- Article 9 : Tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personne dans ses dimensions matérielle, temporelle, intellectuelle et spirituelle, pourvu qu'il ne viole pas les droits d'autrui ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel et les bonnes mœurs.
- Article 12 : L'Etat et les collectivités publiques garantissent l'éducation des enfants et créent les conditions favorables à cette fin.
- Article 26-2 : L'homme et la femme sont égaux en droit. L'Etat protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant. Il veille sur les handicapés et les personnes âgées.
- Article 30 : L'Etat reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et s'efforce de créer les conditions qui rendent la jouissance de ce droit effective et garantissent au travailleur la juste rétribution de ses services ou de sa production.

A travers ces quatre (04) articles, l'Etat a le devoir d'assumer aux citoyens dont les femmes, les dispositions nécessaires à leur bien-être social et économique. A l'article 9, le droit au développement et au plein épanouissement de la personne humaine sur les plans matériel, temporel, intellectuel et spirituel, implique que l'Etat offre le dispositif nécessaire, crée les conditions de ce développement personnel. La promotion du microcrédit par l'émergence de SFD sur le territoire national peut être considérée comme une logique mettant la femme au cœur du développement. Les articles 12, 26-2, et 30, sont d'ailleurs plus précis dans ce sens et indique clairement le rôle de l'Etat qui « crée les conditions favorables à l'éducation des enfants »⁷⁶ ; « L'Etat protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant »⁷⁷ ; « L'Etat reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et s'efforce de créer les conditions qui rendent la jouissance de ce droit effective »⁷⁸. Ces conditions ne sont favorables et opportunes que quand le couple, l'homme et la femme y concourent.

L'Etat béninois a pris des mesures en faveur de la femme comme la gratuité de l'école pour les filles, la construction de foyers de jeunes filles, la création d'un département ministériel chargé de la famille, de la protection sociale et de la solidarité qui a élaboré un document de « Politique nationale de promotion de la femme ». Aussi, pour s'inscrire dans la dynamique internationale du développement féminin, le Bénin a-t-il adhéré aux normes internationales en matière de promotion de la femme en participant aux assises y relatives. Déjà, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 1975, année internationale de la femme, avec pour objectif selon Symonides et Volodine (1998 : 177), de « promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ». Cette proclamation a été suivie au cours de la même année, de la conférence mondiale de l'année internationale de la femme, tenue à Mexico, dont la déclaration recommandait aux gouvernements de garantir l'égalité des hommes et des femmes en matière d'éducation, de formation et d'emploi en mettant l'accent sur le lien entre l'infériorisation des femmes avec le sous-développement socio-économique. En application des résolutions de la conférence de Mexico, l'Assemblée générale a proclamé la décennie 1976-1985, décennie des Nations-Unies pour la femme : Egalité, Développement et Paix, trois (03) concepts clés dont le programme

⁷⁶ Article 12 de la constitution du 11 décembre 1990

⁷⁷ Article 26-2 de la constitution du 11 décembre 1990

⁷⁸ Article 30 de la constitution du 11 décembre 1990

d'opérationnalisation a été adopté lors de la deuxième conférence mondiale sur les femmes en 1980 à Copenhague.

Dans la même perspective, la fin de cette décennie a été marquée en 1985, par la troisième conférence mondiale sur les femmes tenue à Nairobi, et ayant pour objectif l'évaluation de la décennie des Nations-Unies pour la femme. Elle a adopté des stratégies prospectives d'action liant le renforcement de la paix à l'élimination de toutes les formes d'inégalités entre les hommes et les femmes, et à l'intégration des femmes à tous les niveaux de la vie civile et publique. Ainsi, il est prévu entre autres qu'en l'an 2000, les femmes bénéficient d'une représentation égale dans le processus de prise de décision politique et la nécessité de porter davantage attention aux actes de violence exercés sur elles. Enfin, la quatrième conférence mondiale sur les femmes a eu lieu à Beijing en Chine, en 1995, sur le thème : « La lutte pour l'égalité, le développement et la paix ».

Pour Simonides et Volodine (1998 : 180), « *le programme d'action de Beijing confirme la déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et énonce que son application au plan national, en conformité avec les droits de l'homme et les libertés fondamentales, relève de la responsabilité souveraine des Etats* ».

Toutes ces assises internationales marquent l'importance qui doit être accordée à la situation de la femme en tant qu'actrice de développement. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) béninoises et internationales se sont alors appropriées les résolutions de ces assises, et ont orienté leurs actions vers le bien-être des femmes, notamment dans les domaines de :

- la promotion des AGR ;
- le renforcement de la capacité d'organisation des femmes en groupements ;
- la mise en place de groupements féminins ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes dans les domaines économique, sociale, éducative, culturel, juridique et politique ;
- l'amélioration du bien-être sanitaire, environnemental de la femme et de l'enfant ;
- l'alphabétisation.

Ces ONG sont souvent contraintes dans l'exercice de leurs fonctions et activités diverses en faveur de la promotion des femmes, par le poids de la tradition, notamment les pesanteurs d'ordre socioculturel.

Malgré ces dispositions constitutionnelles et organisationnelles, la contribution de la femme au développement du Bénin, demeure peu visible. Toutes ces tendances lourdes ont contribué à faire du Bénin, un pays de pauvreté à visage féminin qui, selon les OMD, pourrait être réduit d'ici 2015 par l'octroi du microcrédit.

3-2 Implication des femmes dans les opérations du microcrédit

La marginalisation séculaire des femmes de l'exercice d'AGR et du droit à l'instruction, s'est soldée par la contribution économique de l'homme seul au foyer. Il est devenu l'unique pourvoyeur de richesse. La cherté grandissante de la vie actuelle marquée par la flambée des prix des denrées de premières nécessités, du logement, de l'électricité, de l'eau potable, bref tous les besoins primaires de l'homme, alourdit le budget du ménage et rend incapable l'homme seul face à leur prise en charge.

Pour Koloma, la capacité des femmes à émerger dans la vie sociale et économique est gangrenée par des construits sociaux. Il affirme d'ailleurs que : *« aussi bien au niveau urbain que dans le domaine rural où vivent la majorité des pauvres, leur capacité (capacité des femmes) à sortir de la pauvreté par rapport aux hommes semble fortement contrainte et affaiblie par de nombreux facteurs. Ces obstacles proviennent notamment des relations déjà existantes entre hommes et femmes dans la société. Ces relations de genre sont le fruit d'une construction sociale ancrée, dont le changement demeure lent, compte tenu des résistances fortes liées aux habitudes socioculturelles »*, (2007 :5).

Cette assertion de l'auteur indique combien pèse la perception socioculturelle de la femme dans sa participation au développement aujourd'hui et justifie par là même, le pourquoi du ciblage ou de la priorisation des femmes dans l'offre de microcrédit.

Outre cet intérêt de promotion économique et sociale des femmes, leur solvabilité et leur contribution aux charges du foyer sont significatives. C'est ce que tente d'expliquer Montalieu cité par Koloma en ces termes : *« La contribution des femmes au bien-être de la famille est supérieure à celle des hommes. En particulier, les gains de revenu sont*

prioritairement investis dans le capital humain des enfants », (2007 : 7). Il en ressort que le revenu de la femme ou les bénéficiaires et autres retombées de ses AGR sont réinvestis dans le ménage pour les enfants dont le bien-être est capital pour la paix et le développement du ménage voire de la société. Le microcrédit aux femmes permettrait alors de réduire la pauvreté non plus au niveau des femmes seules, mais également de leurs enfants, et donc de leur ménage. La réduction de la pauvreté serait alors opérée à grande échelle.

Par ailleurs, la solvabilité des femmes se révèle aussi être un facteur déterminant. Koloma affirme dans ce cadre que *« la solvabilité des bénéficiaires se révèle importante pour la santé financière des institutions. Dans la mesure où la femme est supposée être plus solvable et ayant une appréhension permanente des retombées sociales en cas de défection, elle met tout en œuvre pour rembourser les prêts consentis (mais à quel prix ?). Ainsi, on constate généralement qu'elle a un taux de remboursement plus élevé que celui des hommes », (2007 : 7).*

En dehors des dimensions sociales et économiques d'octroi du microcrédit aux femmes, le rôle des bailleurs de fonds y est également prépondérant. En effet, *« faciliter l'accès des personnes pauvres, notamment les femmes, aux services de micro finance est un moyen nécessaire pour les aider et est source de crédibilité pour les bailleurs de fonds (privés ou publics) dont les objectifs reposent sur une responsabilité sociale, celle de lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités de genre », (2007 : 9).*

En d'autres termes, les investissements des bailleurs de fonds sont tributaires du privilège accordé au sexe féminin en vue de la réduction des inégalités du genre. En faisant de la femme une cible idéale, le microcrédit a servi de canal à de nombreux partenaires au développement qui ont eu des raisons de s'intéresser alors à ce secteur. De plus, les différentes résolutions des assises internationales sur la femme, et l'initiative du microcrédit au Bangladesh en 1977 par la Grameen Bank, ont engendré la promotion du microcrédit aux femmes.

Comme l'illustre l'encadré suivant, l'histoire du microcrédit aux femmes est partie d'une expérience privée de Yunus, l'initiateur du microcrédit, sur les femmes de son village, dans le souci de les faire sortir de la pauvreté. Il a cherché à adapter sa connaissance intellectuelle en économie, aux réalités de son village.

« Dans le village où il habitait, près du campus de l'université où il commençait à enseigner, il a rencontré une femme qui empruntait chaque matin l'équivalent de 22 cents US à un « prêteur professionnel » pour acheter un bambou avec lequel elle fabriquait des tabourets qu'elle lui revendait 10% de plus le soir. Elle gagnait donc un peu plus de deux cents par jour – du moins « les bons jours » – soit 1,7 centime d'euro ou encore 11 centimes de nos anciens francs⁷⁹. Prenant conscience que tout ce qu'il avait appris dans les universités américaines et qu'il enseignait maintenant à ses étudiants n'avait pas grand rapport avec la vie que menaient les gens autour de lui, il découvre que dans son village 42 femmes gagnent leur vie de cette façon en empruntant aux usuriers chaque matin un total équivalent à 27 dollars. Il décide alors de prêter ces 27 dollars à ces 42 femmes, sur son argent personnel, sans intérêt, sans imposer une date pour le remboursement. Et comme ces femmes peuvent maintenant vendre elles-mêmes leurs tabourets sur le marché, elles en obtiennent nettement plus d'argent, elles gagnent beaucoup mieux leur vie. Elles deviennent plus autonomes, elles se sentent, et elles sont, peu à peu moins pauvres.

Et naturellement elles remboursent ce crédit et M. Yunus peut continuer à prêter, toujours à des femmes pauvres qui se constituent en petits groupes solidaires (en principe cinq chaque fois). Il gère cette activité avec ses étudiants, utilisant son propre argent, jusqu'au jour – en 1977 – où un banquier de ses amis l'aide à ouvrir une banque dans son village. Ses étudiants, qui connaissent quelque chose au crédit puisqu'ils le pratiquent avec lui, en deviennent les cadres. Quelques années plus tard l'expérience est étendue au niveau de toute une région, avant de l'être au niveau du pays. L'aventure de la Grameen Bank commence. Elle est aujourd'hui implantée dans 73.000 villages du Bangladesh, elle a sept millions de clients dont 97 % sont des femmes et depuis l'origine elle a touché 80 % des familles et elle a prêté six milliards de dollars. Elle prête désormais 800 millions de dollars par an, le crédit moyen est de 100 dollars, les impayés atteignent tout juste 1 %. Et on peut dire qu'elle a réussi puisque 58 % de ses clients sont sortis de la pauvreté. Elle accorde maintenant des prêts immobiliers, elle octroie des bourses à des étudiants et elle a lancé il y a trois ans un programme en faveur des mendiants auxquels elle prête en moyenne 12 dollars sans intérêt et sans échéance fixe en les incitant à exercer une petite activité. Peu à peu la mendicité commence à reculer dans ce pays » (Lelart, 2007 : 18).

Le microcrédit a été identifié dès lors comme un outil de lutte contre la pauvreté. L'expérience s'est propagée un peu partout dans le monde mais surtout en Afrique, et s'adapte aux circonstances particulières de chaque pays.

Pour Nzamujo (2002 : 66), « il faut aider la femme africaine à devenir une personne debout et digne, capable d'elle-même. Il faut l'aider à trouver la capacité de se prendre en charge, de gérer sa vie, de se faire respecter, d'être à l'aise et généreuse ; elle sera

⁷⁹ Ceux qui ont été remplacés par l'euro en 2002, pas ceux de 1960 !

naturellement enracinée dans sa culture et moins vulnérable. Fort de tout cela – qualités humaines, qualités professionnelles, qualités sociales – elle reprend sa place d'actrice de la société conquiert un véritable espace de responsabilité, se fait respecter... La femme africaine incarne naturellement la responsabilité socioéconomique. Par son pouvoir économique, elle sait répondre directement aux besoins, elle sait gérer ses liquidités et rembourser ses emprunts ; elle est un véritable entrepreneur car elle sait, mieux que l'homme, intégrer le social et l'économique... ».

Ainsi, l'auteur met l'accent sur la participation de la femme au développement qui ne serait possible sans leur contribution. Elle serait même capable de prise de décision et de bonne gouvernance des ressources financières. Dans cette optique, les femmes peuvent être privilégiées dans l'octroi du microcrédit.

Mais pour Pouillet-Peemans, l'intérêt pour les femmes dans les opérations de microcrédit est fortement lié à la promotion de l'endettement comme facteur de lutte contre la pauvreté. Cet auteur considère les emprunteuses comme les endettées, et affirme que :

« Tout le monde a emprunté le vocabulaire de la Banque mondiale et du FMI !. Pour les grandes institutions financières, l'endettement est une façon de lutter contre la pauvreté. Mais, force est de constater qu'il s'agit d'une politique globale d'endettement et qu'il ne s'agit en aucun cas d'aider les femmes à monter leurs propres projets »⁸⁰, car selon le même auteur, les femmes ont souvent géré de façon séculaire des systèmes d'épargne traditionnels à vocation sociale qui leur permettent de disposer de l'argent liquide quand elles en ont besoin.

Cependant, dans un sens contraire, Mayoux rapportée par Kuhn et Cheston pense pour sa part qu' *« en donnant accès aux femmes à des fonds de roulement et des formations, la micro finance aide à mobiliser la capacité de production des femmes pour réduire la pauvreté et maximiser le rendement économique. Dans ce cas, le droit des femmes à avoir accès à des services financiers, à l'aide au développement et à des droits égalitaires est principalement justifié par leur contribution potentielle à la société plutôt que par leurs droits intrinsèques d'êtres humains et de membres de cette société »⁸¹.*

⁸⁰ POULLET-PEEMANS (H.), « Microcrédit : piège ou solution », http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=206, consulté le 24/08/2012

⁸¹ CHESTON (S.) et KUHN (L.), Le renforcement du pouvoir d'action des femmes par la micro finance, www.microcreditsummit.org/paper/fr_cheston+huhn-ew.pdf, consulté le 25/04/2012

L'intérêt accordé aux femmes dans la promotion du microcrédit ne serait alors qu'à des fins économiques, de rentabilité financière et non d'amélioration des conditions de vie des femmes.

Lelart (2006 : 3) pour sa part, affirme que *« dans les pays du Sud, la lutte contre la pauvreté passe beaucoup par les femmes. Elles sont très impliquées dans les activités "génératrices de revenu ". Ce sont elles qui déterminent les conditions dans lesquelles vit la famille.... Il apparaît nettement à la fois qu'elles sont plus souvent qu'à leur tour les clientes des IMF et que l'argent dont elles disposent ainsi leur permet souvent, non seulement d'améliorer leur situation matérielle et celle de leur famille, mais de renforcer leur position à la fois dans leur couple et dans leur milieu social. Ces conséquences que favorise l'accès au crédit ne vont pas toujours de soi. Les femmes ont tendance à privilégier les dépenses de consommation. Elles ne contrôlent pas souvent l'argent dont elles disposent... ».*

De ce fait, plusieurs raisons expliquent l'ouverture des portes des institutions de microcrédit aux femmes. Que ce soit à des fins de calculs financiers ou suivant les enjeux du développement multi genres, la femme est au cœur du microcrédit aujourd'hui. Ce contexte qui anime la problématique du développement de nos jours, mérite que la science s'y attarde, notamment les sciences sociales comme la sociologie, car la dynamique de développement selon Nzamujo, est déterminée par cinq (05) types de capital qu'elle englobe à la fois, dans une action concertée. Il s'agit de:

- *« le capital de l'environnement : les ressources du milieu de l'environnement, le climat, etc.*
- *le capital humain et culturel : tous les savoirs (commerce, artisanat, art, etc.), les valeurs partagées, l'expérience sociale accumulée par les générations, mais aussi la capacité à voyager et à intégrer des éléments qui appartiennent à d'autres ;*
- *le capital social : les systèmes de gestions politiques, de débats collectifs, les solidarités traditionnelles, mais aussi certains éléments les plus modernes transmis par l'école, la TV, les médias ;*
- *le capital technologique : les outils, les machines, les procédés de productions et de transformation de biens et de services, les unités de productions ;*
- *le capital financier : la partie de la masse monétaire qui peut être mobilisée pour la production des biens et des services, et le développement des autres formes de capital. Le capital financier joue un rôle très important mais il n'est pas le seul facteur de développement » (2002 : 106)*

Le développement est alors un phénomène englobant qui s'étend sur les paliers en profondeur de la réalité sociale : économie, social, politique, environnement, culture, technologie. On ne saurait donc exclure la femme de ce type de développement. Le tableau XI indique le rôle de la femme au niveau de chaque palier :

Tableau XI : Rôle de la femme dans le développement

ECONOMIE	SOCIAL	POLITIQUE	ENVIRONNEMENT	CULTURE	TECHNOLOGIE
<ul style="list-style-type: none"> - GESTION D'AGR - ACTIVITES COMMERCIALES - ACTIVITES INDUSTRIELLES 	<ul style="list-style-type: none"> - ALPHABETISATION - INSTRUCTION OU EDUCATION DES ADULTES - SCOLARISATION DES ENFANTS - FREQUENTATION DE FORMATIONS SANITAIRES - ACCES AUX SOINS DE SANTE 	<ul style="list-style-type: none"> - PRESENCE DANS LES INSTANCES DE PRISE DE DECISION - EXPRESSION DU DROIT A LA PRISE DE PAROLE 	<ul style="list-style-type: none"> - CADRE DE VIE SAIN -GESTION DES ORDURES MENAGERES -ENVIRONNEMENT SOCIAL -ACCES AU FONCIER 	<ul style="list-style-type: none"> -GARDIENNE DES TRADITIONS - TRANSMISSION DES VALEURS PAR EDUCATION - SAUVEGARDE DE LA FAMILLE 	<ul style="list-style-type: none"> -ACCES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - INTEGRATION DES TIC DANS LES AGR
BIEN-ETRE ECONOMIQUE	BIEN-ETRE SOCIAL	BIEN-ETRE POLITIQUE	BIEN-ETRE ENVIRONNEMENTAL	BIEN-ETRE CULTUREL	BIEN-ETRE TECHNOLOGIQUE

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Cette valorisation du statut de la femme a eu des impacts sur sa vie de couple, à travers les relations de genre. Comment s'expriment ces relations dans le ménage en rapport à la gestion du microcrédit ?

3-3 Statut de la famille bénéficiaire du microcrédit: les "maris morgues"

Le microcrédit s'adresse en premier lieu aux femmes afin de maximiser leur autonomisation à participer au développement. Elles peuvent aussi contribuer à la dynamique de croissance économique et de développement social. Les femmes constituent la couche la plus vulnérable de la société en matière de pauvreté. Les SFD préfèrent à ce titre les privilégier dans l'octroi de microcrédit. Ainsi, quelles relations entretiennent l'homme et la femme autour du microcrédit ?

Très peu de femmes bénéficiaires de microcrédit requièrent l'avis de leur conjoint avant d'adhérer aux services financiers des SFD. Plusieurs motifs justifient cette attitude. Le premier issu des résultats de la présente recherche est le risque de détournement des fonds par le conjoint, suivi de l'abandon de toutes les charges domestiques à la femme. Cette situation est à la source de désharmonie familiale et influence négativement la relation du couple ; les hommes sont désignés alors comme des "maris morgue". En d'autres termes, ils sont vivants parce que conjoints des femmes, mais morts car ne participant à aucune charge du foyer et partant, détournent la finalité des fonds. C'est l'opinion exprimée ici par l'informatrice P. F. :

« Tu es venue au monde, et toi-même tu t'es mariée. L'homme, il faisait un peu un peu dans le ménage. Subitement, il ne fait plus grand-chose, puis, plus rien. Même le manger ne lui dit rien. C'est toi seul qui vas tout faire. Si on renvoie ton enfant de l'école, c'est ton enfant non ? C'est ta honte dans le quartier. Alors lui là, c'est un "assou morgue". Il est vivant mais il est à la morgue, car celui qui est à la morgue ne parle pas. C'est ainsi que lui-même ne dit plus rien dans le ménage » P F., 48 ans, UFOR, Ouidah

Les conjoints sont donc passifs dans la contribution aux charges du foyer. Ils sont vivants mais ne comblent pas les exigences des enfants. Selon cette assertion, les conjoints se désengagent de la plupart de leurs responsabilités au sein du ménage. Ils prennent le microcrédit reçu par leurs femmes comme un bien à l'usage commun et domestique. Dans ce cadre, les conjoints ne facilitent pas la gestion efficace du microcrédit.

Dans cette situation, le risque de retard de remboursement ou de non remboursement plane sur l'emprunt. Mais au cas où l'intention de recourir au microcrédit est décidée de commun accord dans le couple, la nature de la relation qu'entretient le "couple bénéficiaire" du microcrédit est plutôt positive. Les hommes participent à la gestion des fonds, en appuyant les bénéficiaires dans la gestion directe de l'activité, par assistance – conseils. Les informateurs suivants l'expliquent dans leurs propos :

« Avant de prendre le crédit, la femme doit d'abord commencer par mener une activité génératrice de revenus, si non, elle ne pourra pas gérer l'argent. Moi, je regarde comment ma femme gère les fonds. Je l'aide à vendre ses marchandises. » R.H, 56 ans, Bénéficiaire PADME

« Moi, mon travail dans la gestion du crédit que ma femme prend, c'est d'assurer le transport de l'huile qu'elle achète, à l'aide de ma moto. » C. Q, 35ans, Bénéficiaire RENACA

« Je joue le rôle de conseiller économique auprès de ma femme, c'est-à-dire que je lui dis à quel prix elle doit vendre telle marchandise achetée, afin de dégager une marge bénéficiaire dans le village où nous vivons. » A. K., 35 ans, Bénéficiaire CPEC

Les conjoints s'intéressent donc aux activités économiques menées par leurs conjointes à telle enseigne qu'ils jouent le rôle de conseiller, ou d'assistant à la gestion du microcrédit. Mais comment perçoivent-ils la gestion du crédit par la femme ? Pour les informateurs, le dialogue entretenu par les femmes à ce sujet les rend conscient de leur rôle auprès d'elles.

« Ma femme est toujours contente quand elle prend le crédit. Elle exprime une grande fierté. Elle était venue me voir tôt un matin, pour me dire de ne pas compter sur l'argent de crédit, pour ne pas leur donner à manger hein ; que moi-même je sais que c'est l'argent de PADME. Je lui ai dit que je sais déjà comment l'aider. Elle était partie toute contente. » R.H, 56 ans, Bénéficiaire PADME

« Lorsqu'elle prend les crédits et qu'elle revient à la maison, elle exprime sa joie, une certaine fierté. Elle s'organise pour faire les calculs, afin de trouver ce qu'il faut payer à la fin du mois » A. K., 35 ans, Bénéficiaire CPEC

Ces verbatims montrent que les conjoints assurent une certaine garde stratégique de l'organisation des AGR de leurs conjointes.

Au regard de tout ce qui précède, la relation bénéficiaire – conjoint se révèle sous trois (03) angles :

1 – la bénéficiaire cache à son conjoint qu'elle est membre d'un SFD : elle s'arrange ici pour rembourser à temps et discrètement ; car, le retard de remboursement qui implique les descentes intempestives des chargés de prêt des SFD pourrait attirer l'attention de son conjoint. La raison évoquée à cette discrétion, est l'attitude que peut adopter ce dernier, une fois informé. Il peut se désengager de ses charges familiales, laissant à la femme le soin de s'en occuper toute seule ; ou emprunter ces fonds chez elle, pour ne jamais rembourser, comme en témoigne ici, Y.W :

« Mon mari, s'il fait des prêts chez moi, il ne va jamais rembourser ; c'est pourquoi, je ne lui ai pas dit que je prend de crédit quelque part ». Y. W, 33 ans, Bénéficiaire CPEC

Le microcrédit deviendrait alors source de déstabilisation du couple, comme cela s'est produit dans le ménage de l'informatrice D. S. :

« Mon mari a des dettes envers un homme, 60.000F. Celui-là est venu acheter à crédit chez moi. Je ne le savais pas. Quand j'ai réclamé ma dette, l'intéressé m'a dit qu'il a déjà payé à mon mari. Quand j'ai demandé à celui-ci, il m'a dit qu'il ne lui a rien remis. J'ai fait appeler le client et sa femme chez mon mari. C'est là que j'entends l'autre dire à mon mari : tu me dois 60.000 F, j'ai payé pour 20.000 F chez ta femme, alors remet lui les 20.000F dans mon argent et donne ma monnaie. Il a remis la monnaie à l'intéressé, mais a refusé de me rembourser. J'ai réclamé sans succès. J'ai été même brutalisé par ses frères avec des plaies aux poignets. J'ai finalement reçu l'argent par le biais de sa mère. » D. S., 52 ans, Bénéficiaire ALDIP

De ce fait, on peut dire que les hommes considèrent parfois que le microcrédit enrichit leurs conjointes au point de l'en priver, sans souci des inconvénients

De même, les conflits suscités par le microcrédit au sein du couple, peuvent s'étendre sur de longues périodes. L'informatrice Y. F. raconte ici l'une de ses expériences :

« Je suis actuellement en rancune avec mon mari, car il m'a pris 150 000 F et ne veut pas me rembourser. Il ne m'aide plus dans mon commerce, depuis qu'il a constaté que je prends de l'argent avec les femmes du quartier. Il trouve que ce que je gagne, m'est suffisant. » Y. F., 54 ans, Bénéficiaire ALDIP

L'assistance du conjoint diminue aussi à l'avènement du microcrédit. Les femmes bénéficiaires deviennent pour leurs conjoints comme des « institutions de prêt sans remboursement obligatoire ».

2 - la bénéficiaire informe et fait participer son conjoint à tout le processus d'octroi et de réception du microcrédit. Cependant, elle ne lui laisse pas la main libre pour intervenir dans la gestion qu'elle en fait. Ce conjoint continue donc d'assumer ses responsabilités financières dans le foyer. L'informatrice G. D. est explicite à ce sujet :

« Mon mari n'intervient pas du tout dans mon commerce. Il sait que je prends le crédit. Mais est-ce pour ça qu'il ne va pas nous donner à manger ? il sait que l'argent n'est pas à moi. Donc, c'est lui qui fait tout à la maison. » G.D., 38 ans, Bénéficiaire RENACA

L'avis de cette informatrice est partagé par J. H. avec l'avantage que son conjoint l'assiste même dans le remboursement :

« Malgré que je suis abonnée à ALDIPE, mon mari m'aide financièrement. Il me donne l'argent de cuisine, et s'occupe de l'école des enfants. Quand à la fin du mois, je ne peux pas rembourser directement, il m'aide là aussi. » J. H., 44 ans, Bénéficiaire RENACA

3 – la bénéficiaire fait participer son conjoint à tout le cycle du microcrédit, partant de l'idée de microcrédit, à son obtention, puis son remboursement. Les informatrices C. F. et A. N. le démontrent dans leurs différents propos :

« Ce sont les conseils de mon mari que je suis d'abord. Il m'aide beaucoup. Quand je veux sortir pour aller au marché par exemple, c'est lui qui me vend les choses. Et quand je viens, il me dit qu'il a vendu telle telle chose. S'il n'était pas là, comment j'allais faire ? voilà que les enfants sont allés à l'école. » C. F., 53 ans, Bénéficiaire CPEC

Ou encore :

« C'est mon mari qui me rappelle chaque fois que je dois cotiser pour le remboursement. C'est devenu presque comme une chanson qu'il me dit tous les jours, surtout les soirs ; parce qu'il a peur des critiques que les gens feraient sur nous, quand je n'aurais pas pu rembourser. Il me rappelle aussi la date. » A. N., 29 ans, Bénéficiaire PADME

Ces relations au sein du couple témoignent de différentes stratégies de communication mises en œuvre par les acteurs, dans le souci d'un remboursement à temps et d'un renouvellement certain de l'emprunt. Ces logiques de communication sont représentées ici par la figure 3 :

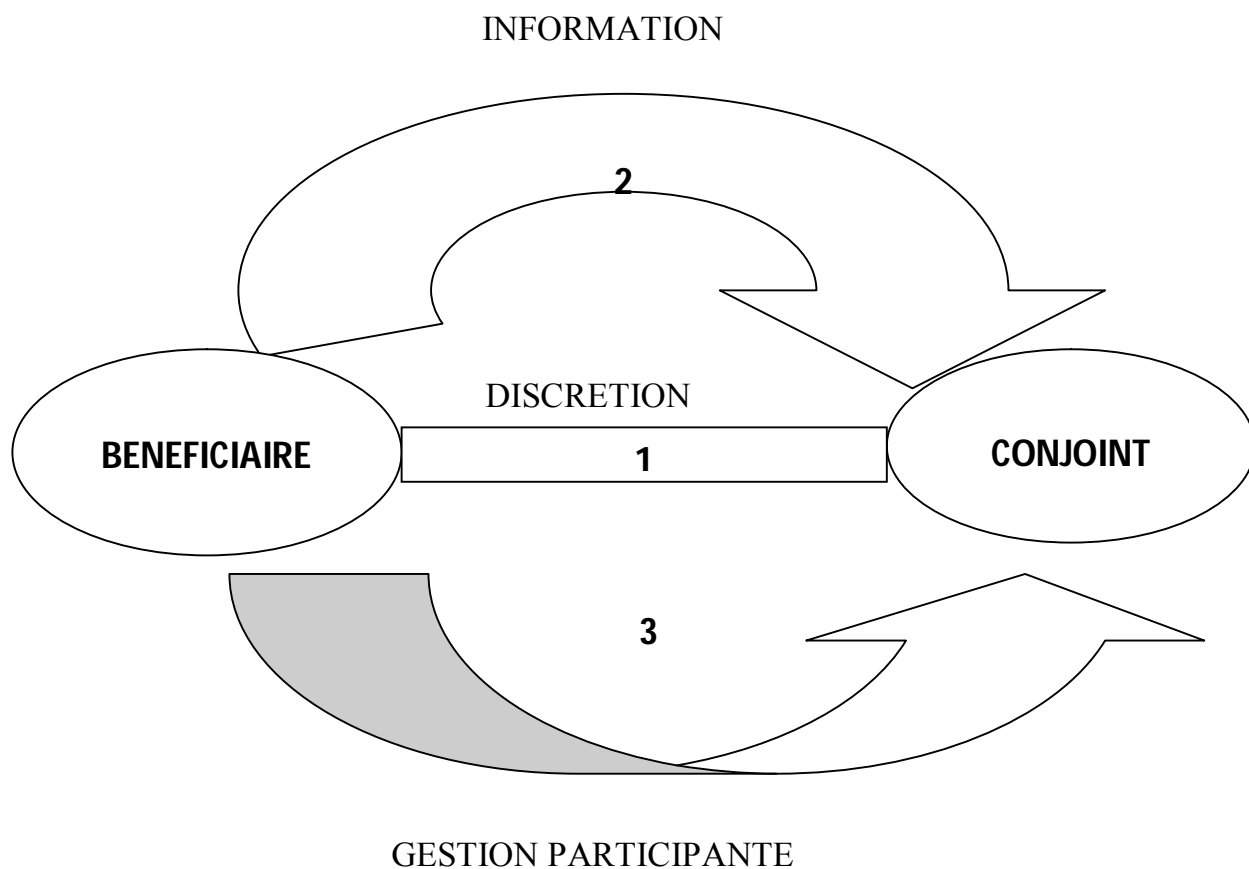


FIGURE 3 : Stratégies de communication inter conjoints dans la gestion du microcrédit
 Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

A travers cette figure, la communication autour du microcrédit dans le couple se déroule sous trois formes différentes : la discrétion, l’information et l’association à la gestion participante. Fort de cette conception, quel rôle joue le conjoint dans la gestion du microcrédit ? Mieux, quel est le statut de la famille bénéficiaire du microcrédit en milieu rural ?

L’approche participative du conjoint adoptée par certaines bénéficiaires, se justifie non seulement par la recherche de la prospérité de l’activité, mais, c’est parfois pour éviter des inconvénients d’ordre socioculturel, une question de chance, affirme l’informatrice A. S. :

« Fais bénir ton commerce par ton mari et tu vendras. Il y a des hommes qui, s'ils se fâchent contre toi, tu ne vendras pas, à condition que tu ne sois toi-même respectueuse. S'il te piétine et que tu ne le respectes pas, tu ne vendras pas. Si tu le respectes, tu vendras. » A. S., 25 ans, Bénéficiaire PADME

Cette informatrice est appuyée dans ses affirmations par E. T. qui insiste sur la place de la chance que procure la collaboration du conjoint :

« Si tu as l'argent, tu dois t'humilier, car si tu as l'argent (le crédit), c'est la chance de ton mari. C'est parce qu'il a bonne tête, car l'homme nous dépasse toujours. Il nous dépasse parce que c'est lui qui t'a amené chez lui, dans sa famille, tu dois le respecter. Si tu le fais, tu seras heureuse. » E. T., 65 ans, Bénéficiaire ALDIP

Mais qu'est-ce qui pousse les conjoints à autoriser leurs conjointes à recourir au microcrédit ?

Les raisons sont multiples, allant toutes dans le sens des impacts positifs liés à son utilisation. A la question de savoir s'ils sont favorables au recours au microcrédit par leurs conjointes, les réponses sont variables :

« Je suis entièrement favorable car cet argent permet de financer l'éducation de mes enfants, assurer les charges familiales, bref, les profits que nous en tirons sont beaucoup » R. T., 56 ans, Bénéficiaire PADME

« Je suis entièrement favorable dans la mesure où l'activité que mon épouse mène à partir du crédit, nous aide énormément dans notre foyer. » A. D., 35 ans, CPEC

« Je suis non seulement favorable mais je suis fortement impliqué et je travaille avec elle, étant donné que je suis aussi commerçant. » J. M., 44 ans, ALDIPE

De même, les conjoints peinent – ils à être défavorables au recours au microcrédit par

les bénéficiaires :

« Il n'y a pas eu lieu d'être défavorable car ce sont ces crédits que nous utilisons dans le cadre du financement de nos activités commerciales » R.L., 40 ans, RENACA

« Je n'ai jamais marqué mon opposition par rapport au fait que mon épouse doit prendre du microcrédit. Un homme normal ne doit jamais balayer du revers de la main, un bien aussi précieux que le crédit. » A. D., 35 ans, CPEC

« Moi, je ne vais jamais empêcher ma femme de prendre le microcrédit. On ne chasse pas le bien, je la soutiens fermement. » J. G., 59 ans, ALDIPE

De ce fait, le conjoint perçoit le microcrédit comme un appui aux moyens de subsistance du ménage. C'est une aide à rembourser à une échéance fixe. Lorsqu'il en est informé avant l'octroi, il en assume la responsabilité morale avec la bénéficiaire, en contribuant à une gestion rigoureuse. Cette rigueur dans la gestion leur permet de prévoir les risques d'impayés et de définir par là-même par quelles méthodes rembourser. C'est une action conjuguée des deux conjoints pour une bonne crédibilité du ménage en matière de remboursement. Cette stratégie peut être qualifiée d'"entraide maritale". Elle vise à protéger l'honorabilité du couple voire du ménage, et à maintenir ou susciter le respect et la considération du voisinage.

Mais au cas où l'appartenance à la clientèle d'un SFD est gardée au secret par la femme, l'appui de l'homme ainsi que son ingérence dans la gestion des fonds sont inexistantes. Auquel cas, la bénéficiaire gère seule le crédit et veille à ce que son conjoint n'en sache rien. Elle honore alors les échéances de remboursement pour ne pas susciter les visites de remise à l'ordre des agents des SFD, car, elle est persuadée que ces visites peuvent la trahir. Cette stratégie de la bénéficiaire en relation avec son conjoint, présente assez de risques en cas de retard de remboursement. Au nombre de ces risques figure la dislocation du couple. De nombreux microcrédits peuvent se transformer en micro-endettements, que les bénéficiaires ne peuvent rembourser qu'en demandant de l'argent à des proches ou des usuriers. Les dettes ne faisant que s'aggraver, le microcrédit

devient une source d'appauvrissement au lieu d'aider les plus pauvres à émerger de la misère. Or, un taux élevé d'impayé dans un SFD peut conduire celui-ci à cesser ses activités.

Aussi, les conjoints participent-ils à la gestion du microcrédit ; ils n'en sont pas indifférents. Voici les exemples de R. T., A. D., et R. L. :

« Je n'ai affiché aucune indifférence, au contraire, je me suis totalement impliqué dans la gestion qu'elle fait du crédit qu'elle prend. » R. T., 56 ans, PADME

« Je n'ai jamais fait preuve d'indifférence envers mon épouse au sujet des crédits qu'elle doit prendre. » A. D., 35 ans, CPEC

« Il n'y a aucune indifférence à mon niveau, mon épouse et moi sommes tous des commerçants. » R. L., 40 ans, RENACA

Hommes et femmes s'associent donc de manières diverses pour rentabiliser les fonds perçus. Ceci amène à s'interroger sur le rôle des conjoints dans le remboursement des fonds. Ce rôle apparaît comme une entraide, dans la mesure de leurs capacités matérielles et financières. C'est ce qu'expliquent ici, les informateurs R. T., J. K., et L. M. :

« Ma femme rembourse tous les jours les crédits. Elle n'a jamais raté. Mais au cas où elle serait incapable de rembourser, je lui viendrais en aide. » R. T., 56 ans, PADME

« Ma femme rembourse régulièrement le crédit qu'elle prend ; et lorsqu'elle n'a pas le temps pour aller verser le montant au siège du PADME, moi-même j'y vais. » J. K., 45 ans, PADME

« Lorsque mon épouse a des difficultés à rembourser les crédits, en ma qualité d'agent de l'Etat admis à la retraite, je lui complète ce qui lui manque et c'est après qu'elle me retourne l'aide que je lui ai apportée. » L. M., 57ans, RENACA

Les conjoints alors se soucient des retards de remboursement. La raison majeure est la "honte sociale" induite par cette situation, pouvant aller à des gardes-à-vue, intolérables dans toute société humaine. Les hommes y aident leurs conjointes par la veille stratégique.

En somme, la gestion efficace du microcrédit engendre la mise en œuvre de systèmes sociaux qualifiables sous le vocable de la débrouillardise. Elle consiste pour les bénéficiaires à rompre avec la ligne directrice d'autogestion du microcrédit communiquée à elles par les SFD. Elles développent de multiples stratégies dont la finalité ultime est de trouver à l'échéance fixée, le montant mensuel à rembourser. Une telle intention peut induire la baisse du chiffre d'affaires, et désorganiser le ménage.

En effet, lorsque le recours au microcrédit n'est pas le fruit d'un consensus entre les deux conjoints, et que le mari l'apprend à quelques minutes du retard de paiement ou quelques jours après, il peut rembourser à la place de la femme mais en considérant que c'est l'argent de la popote qu'il est ainsi en train de réorienter. Il agit alors certes pour projeter une image positive de son ménage à l'extérieur, mais tout en s'attendant à ce que sa femme le nourrisse ainsi que les enfants dans la période comme cela se doit. Cette situation crée des conflits dans le foyer, menace la paix intérieure. Cette attitude du conjoint s'exprime en termes de répression de sa femme qui n'a pas voulu au préalable l'associer à l'offre de crédit. Ces tensions internes perturbent la stabilité du couple et du foyer.

Ainsi, plusieurs ménages se sont disloqués à cause de la confidentialité du microcrédit. Des épouses ne pouvant pas rembourser dans le revenu de leur activité, ont dû se prostituer pour avoir l'argent nécessaire ; ce qui les a fait quitter le domicile conjugal craignant les interdits sur la fidélité de la femme au foyer en milieu fñn. Cette situation creuse davantage la question de la gestion autonome du microcrédit, et celle de sa contribution au développement. La femme qui a cru devoir commettre l'adultère pour rembourser son prêt n'a pas pu utiliser le prêt à bon escient, en vue de sa rentabilité. Il se pose le problème de la survivance des couples en situation de microcrédit. La famille, cellule de base de tout développement, est alors menacée de dislocation.

Néanmoins, dans une relation conjugale, les deux conjoints contribuent d'une manière ou d'une autre aux charges du ménage. Selon Weill et Terre (1983 : 265), la charge de ménage regroupe les frais d'entretien du ménage ainsi que les frais nécessités par l'éducation des enfants : dépenses de nourriture, de logement, des vêtements des époux et des enfants. De manière plus élargie, ces auteurs y englobent également les dépenses ayant pour objet l'agrément de la vie ou l'aménagement de son cadre tels que les frais d'installation de l'habitation familiale, les frais de vacances, de loisirs. Ainsi, l'existence d'un ménage commun suppose une aide constante et simultanée, une collaboration, une contribution réciproque à ces charges dont chaque époux est tenu selon ses moyens. Mais en situation de microcrédit, cette contribution réciproque s'amenuise peu à peu du côté de l'homme, rendant de plus en plus difficile, la capacité de la femme à assumer le remboursement facile du microcrédit.

Or, selon le code des personnes et de la famille du Bénin, « *les époux sont tenus de contribuer aux charges du ménage à proportion de leurs facultés respectives. Cela signifie que chacun des époux doit s'acquitter de sa contribution, suivant les moyens dont il dispose, par prélèvement sur les ressources dont il a l'administration et la jouissance et/ou par son activité au foyer. Les ressources dont il s'agit concernent par exemple, les revenus de l'activité tels que le salaire, les produits de l'exercice d'une activité commerciale, etc. La loi reconnaît aussi la valeur du travail domestique comme étant une forme de contribution aux charges du ménage, pour celui des époux qui consacre son temps et son énergie à la vie du foyer* » (Loi N°2002 -07 du 24 Août 2004, Article 159)⁸².

En d'autres termes, l'obtention du microcrédit par la femme ne doit pas être une raison suffisante au mari pour qu'il abandonne ses devoirs relatifs aux charges familiales. La femme bénéficiaire ne doit pas non plus tenir le remboursement du crédit comme argument valable pour se soustraire aux charges familiales.

⁸² Fondation Regard d'Amour et al., « Le guide du mariage », <http://frabenin.org/IMG/pdf/Guide-de-mariage.pdf>, consulté le 27/04/12

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Le microcrédit aux femmes est un sujet sensible qui nécessite que le chercheur s'entoure d'une base méthodologique rigoureuse qui doit lui permettre de recueillir les informations nécessaires aux réponses à la question de recherche, et de les analyser objectivement. Il a été abordé sous divers angles par les auteurs, notamment sur les plans économique, social, et politique, sans qu'ils ne l'aient inclus dans une vision de développement humain durable ou mieux une vision prospective.

Le microcrédit aux femmes est règlementé par des dispositions communautaires et nationales. Ces normes orientent les mécanismes de l'offre de microcrédit de sorte à le rendre disponible pour tous ceux qui y auraient recours. Il s'adresse aux « pauvres » et aux « plus pauvres » au Bénin, selon qu'il s'agisse du microcrédit des institutions et ONG ou du microcrédit gouvernemental.

Dans cette perspective, le montant octroyé est trop bas et fait interroger sur sa suffisance dans le règlement des besoins quotidiens des bénéficiaires. De même, le taux d'intérêt appliqué semble élevé pour les bénéficiaires et pose en termes d'interrogations la rentabilité réelle du microcrédit en matière de réception, de gestion et de remboursement à temps par les femmes bénéficiaires.

Enfin, le microcrédit est devenu l'apanage des femmes longtemps positionnées à un niveau inférieur à l'homme. Le Coutumier du Dahomey qui en servait de base a été abrogé après des décennies d'application. Avec l'aide de la communauté internationale, le statut de la femme a été renforcé par la constitution de décembre 1990. Cet effort réglementaire de promotion de la femme a été sanctionné par la promotion du microcrédit aux femmes.

En outre, le microcrédit laisse transparaître plusieurs désignations suivant les intérêts qu'il procure et les avantages qu'il fait gagner à ses utilisatrices. Il contribue à leurs besoins quotidiens tout en les exposant à des risques pouvant laisser croire à une aliénation et à une absence de vision prospective. Ceci fait l'objet de la deuxième partie.

**DEUXIEME PARTIE : ENJEUX DU
MICROCREDIT FACE AU
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE**

L'étude du microcrédit aux femmes à l'épreuve du développement humain durable, serait incomplète si elle ne s'attardait pas sur les perceptions du microcrédit par les bénéficiaires. Qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles, ces perceptions déterminent et définissent les comportements des emprunteuses face à l'offre et à la gestion du microcrédit.

Ces différentes perceptions font essentiellement l'objet du chapitre IV qui trace une ligne directrice d'appréhension des causes essentielles de recours au microcrédit. Ces perceptions contribuent au remboursement à l'échéance fixe et à la socialisation.

Dans ce contexte, le microcrédit dans le chapitre V est défini comme un facteur d'étalement du secteur informel, à travers la qualité de la formation des bénéficiaires, les conditions d'autogestion du microcrédit et les risques particuliers auxquels il expose, tout en favorisant le développement des addictions au niveau des femmes.

Cette dynamique du microcrédit a été analysée au regard du jeu des acteurs dans le chapitre VI, à partir des aspirations des femmes. Ceci a permis de dégager des micro-scénarios puis des scénarios globaux. Sur une échelle de 25 ans enfin, les enjeux du microcrédit sont déterminés par des scénarios probables, fondés sur la vision des femmes.

CHAPITRE IV- Perceptions du microcrédit

Le Bénin connaît depuis une décennie un accroissement des indices de pauvreté. L'incidence de pauvreté (P0) qui indique la proportion des pauvres au sein de la population, l'indicateur de la profondeur de pauvreté (P1) qui permet d'apprécier l'intensité du phénomène de pauvreté, et l'indicateur de sévérité de la pauvreté (P2) qui permet d'apprécier l'ampleur de l'inégalité parmi les pauvres ont subi, notamment en zone rurale, respectivement un accroissement Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin (DSRP 2003 – 2005 : 12) de 7, 8 ; 3,1 ; et 1,5 entre 1995 et 2000. Ces indicateurs, jusqu'en 2003, continuaient de croître et provoquaient un déséquilibre social profond.

Pour ce fait, le DSRP a identifié les principales causes et déterminants de la pauvreté qui sont :

- * le manque de moyens financiers propres et l'accès difficile aux microcrédits ;
- * le faible développement des activités génératrices de revenu ;
- * les problèmes fonciers plus accentués dans les départements du sud ;
- * l'enclavement de certaines localités de production ;
- * les techniques et outils de production agricole et halieutique inadaptés ;
- * les pesanteurs socio – culturelles ;
- * l'accès difficile à l'eau potable et aux soins de santé primaire ;
- * l'ensablement et l'appauvrissement des cours d'eau ;
- * l'exode des jeunes garçons et filles ;
- * l'analphabétisme et la déperdition scolaire.

Le Bénin s'est donc fixé pour objectif à l'horizon 2015, de réduire de 50% la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ; ce qui équivaldrait conformément au DSRP à faire passer l'indice de pauvreté de 30% en 2000 à 15% en 2015 ; et assurer l'accès aux services de santé de la reproduction par l'intermédiaire du système de santé primaire à tous les individus en âge de se reproduire.

Toutefois, le taux de vulnérabilité des pauvres s'est accru en zone urbaine comme en zone rurale. Sur une population béninoise estimée pauvre de 1 959 798 en 2005, 1

656 818 sont totalement vulnérables, soit 24,53% selon la même source. Cette population pauvre et vulnérable est représentée dans le tableau suivant :

Tableau XII : Répartition de la population pauvre et vulnérable du Bénin en 2005

Eléments	Population urbaine	Population rurale	Population totale
Effectif	2 768 553	3 984 016	6 752 569
Effectif estimé pauvre	645073	1.314.725	1959798
Effectif REEL des pauvres	83 859	219 121	302 980
Incidence de la pauvreté	3 %	5, 51 %	4, 48 %
Effectif des vulnérables	561 214	1 095 604	1 656 818
Incidence de la vulnérabilité	20 %	27, 49 %	24, 53 %

Sources : CIRADOA ; CIGeSPA. Juin 2005

Le DSRP 2003 – 2005 indique alors que pour que ces zones émergent progressivement de la pauvreté, il fallait y promouvoir des activités génératrices de revenu et améliorer l'accès des populations aux services sociaux essentiels.

Le recours au microcrédit est entaché de beaucoup de représentations forgées par les acteurs sociaux. Ces représentations sont à la fois positives et négatives, d'ordre économique, social et anthropologique, malgré que la plupart des informatrices soient unanimes, sur son utilité.

4-1 Cadre référentiel du microcrédit en milieu fɔn

La désignation du microcrédit en milieu fɔn fait appel à plusieurs référents, en liaison le plus souvent avec les avantages et les inconvénients que les bénéficiaires en tirent, ou encore à ses exigences.

4-1-1 Des appellations significatives

Les différentes façons de désigner le microcrédit expriment la place qu'il occupe dans les activités et la vie des bénéficiaires. Dans cette verbatim, l'informatrice P. D. de l'UFOR, explique ces désignations tout en les justifiant :

« Le microcrédit n'est pas de l'aide (alɔdo) car on le rembourse alors que l'aide n'est pas remboursée. Le microcrédit est appelé argent enceinte (akwé hoxonɔ) car l'argent est assorti d'intérêt. Quand on prend le microcrédit, on ne reste pas tranquille, on court car il faut rembourser le prêt, l'intérêt et faire un bénéfice. Dans notre pays, il y a deux types de microcrédit : le microcrédit de l'Etat (Unflagbéji) et le microcrédit des IMF traditionnelles. » P. D., 42 ans, UFOR, Ouidah

Le microcrédit alors, n'est pas de l'aide (alɔdo), mais un prêt à rembourser. Pour les informatrices, on peut remercier un tiers pour une aide sur une longue période non déterminée, sans se préoccuper de le rembourser en espèce sous contrainte et moyennant un intérêt à payer et des pénalités en cas de retard de remboursement ; car le microcrédit c'est encore le akwé xòxónɔ (l'argent enceinte). Il s'agit de l'argent qui génère des bénéfices et un intérêt à rembourser, ainsi que des pénalités. C'est le « kwé ji kwévi » : « l'argent prêté a créé de sous argent (taux d'intérêt) ».

Par ailleurs, le microcrédit est un moyen d'échapper à la pauvreté. L'informatrice Thérèse, membre de la même union affirme pour sa part que le microcrédit est l'expression du refus d'être pauvre. C'est pourquoi on le dénomme Ungbéya qui

signifie littéralement, « j'ai refusé la pauvreté » :

« Recourir au microcrédit, c'est refuser la pauvreté ("ungbêya". Cela ne veut pas dire vivre dans l'opulence, mais utiliser l'argent intelligemment pour améliorer ses conditions de vie. Pour que le microcrédit vous permette de sortir de la pauvreté, il faut disposer d'un fonds personnel, être en train de faire déjà une AGR et avoir l'intelligence économique. » T .H., UFOR, Ouidah

Le microcrédit, c'est aussi l'argent prêté, le akwényinya, qui signifie littéralement argent emprunté, argent sauveur. Les informatrices suivantes justifient quelques autres tendances de dénomination du microcrédit en langue fɔn :

- « akwényinya ɔ mébɔtɔ wɛ », G. H., 35 ans, UFAO, Ouidah.: « l'argent prêté aide l'emprunteur » ;
- « akwényinya nu d'agbé wɛ é nyi nù mi nyɔnu lé d'o é nɔ hwlén mí gan », H. G., 55 ans, CAVECA, Zogbodomey : l'argent prêté est une bonne chose pour nous les femmes, parce qu'il nous sauve ;
- « akwényinya hwléngan wé é nyi nù mi nyɔnu lé », J N., 30 ans, CAVECA, Zogbodomey : l'argent prêté c'est le salut pour nous les femmes ;
- « akwényinya nudagbé wè », T. T., 43 ans, CAVECA, Agbangnizoun : argent prêté c'est une bonne chose ;
- « akwényinya wè nɔ sɔ ajɔ d'agà », L. R., 40 ans, CAVECA, Zogbodomey : L'argent prêté c'est l'argent qui fait monter le commerce (argent propulseur).

Par ailleurs, le microcrédit est désigné aussi sous le vocable « kpayi » (trouve des astuces, ou encore sois vigilant). L'informatrice A. M. explique cette appellation qui, selon elle, traduit la veille stratégique qu'implique la gestion du microcrédit :

« Le microcrédit est un domaine de rigueur et de prudence car il faut beaucoup se méfier lorsqu'il s'agit de rembourser. C'est une somme qui donne de l'insomnie. Lorsque le jour de remboursement vient et que tu n'as pas l'argent sur toi, tout le cœur se met à battre ».A. M., 38 ans, ALDIPE, Bohicon

Le microcrédit est la cause de stress et de peur pour les bénéficiaires. Elles l'expriment par le verbatim suivant « hũn mæt5n n5 xo » ce qui signifie que « le cœur bat ». Ceci traduit les conditions psychologiques du remboursement, et constitue un facteur devant limiter l'adhésion à plusieurs structures d'octroi de microcrédit à la fois.

Enfin, le MCPP est désigné par « *Unflagbéji* ». C'est le type de microcrédit qui s'étend le plus sur l'ensemble du territoire national, un microcrédit dont la possibilité de réception est offerte à tous les acteurs. L'informatrice P. D. de l'UFOR l'exprime en ces termes :

Dans notre pays, il y a deux types de microcrédit : le microcrédit de l'Etat (Unflagbéji) et le microcrédit des IMF traditionnelles. Moi je n'ai jamais pris le microcrédit de l'Etat car c'est un microcrédit qui nous tue. D'abord ils remettent l'argent directement à chaque bénéficiaire et quand il y a impayé ils viennent interpellier le responsable. Ensuite, ils remettent l'argent aux gens qui n'ont pas appris le commerce. Avec cet argent, elles achètent les produits très chers et les revendent moins chers. Ce faisant, elles créent la mévente partout, elles tombent en faillite et induisent les vraies commerçantes en erreur. Dans un pays où l'Etat fait des prêts, la pauvreté augmente » P. D., 32 ans, UFOR, Ouidah

Mais la plupart des informatrices reconnaissent que le microcrédit doit être remboursé. Quelle que soit leur perception du taux d'intérêt, elles estiment qu'elles doivent tout faire pour rembourser et pour pouvoir obtenir d'autres prêts, et rester ainsi dans le système.

4-1-2 Microcrédit : Prêt et Opportunité

Si le microcrédit est défini comme un petit crédit remboursable mensuellement, servant à financer une activité économique, durable et rémunératrice pour son bénéficiaire, il représente une opportunité à saisir, par celui-ci.

Le questionnaire utilisé dans la présente recherche a été administré au niveau de quatre (04) SFD de la commune de Bohicon. Le traitement statistique des données, donne les résultats globaux suivants, représentés dans le tableau XIII :

Tableau XIII : Point des questionnaires enregistrés

Structures	ALDIPE	CPEC	PADME	RENACA	Total
Nombre de questionnaires validés	103	105	105	105	418
Pourcentage	24,64	25,12	25,12	25,12	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

La lecture de ce tableau fait enregistrer 418 informatrices sur les 420 questionnaires attendus. 02 questionnaires n'ont pas été pris en compte au cours du dépouillement, car fournissant très peu d'informations.

Sur la base de ces données statistiques, dans ce quatrième chapitre, la recherche se penche sur le cadre référentiel du microcrédit en milieu fñn, les déterminants sociaux de l'adhésion des femmes aux systèmes de financement du microcrédit, et ses perceptions anthropologiques.

Ainsi, sur les 418 femmes, bénéficiaires de microcrédit interviewées, 415, soit un pourcentage de 99,28, ont reconnu en ce système de financement, une opportunité à saisir, un moyen de prospérer dans l'exercice des AGR. Il aide au renforcement de ces activités. Ceci n'est pas l'avis des 03 autres femmes informatrices, soit un pourcentage de 0,72, qui ne perçoivent le microcrédit que comme un fond de l'Etat, une « somme gratuite », gagnée sans grand effort. C'est ce que témoigne le tableau XIV.

Tableau XIV : Perception économique du microcrédit

Rubriques	Gain facile	Opportunité	Total
Bénéficiaires	03	415	418
Pourcentage	0,72	99,28	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Ce caractère opportun du microcrédit, se justifie à bien des égards. Il occupe une place importante, non seulement dans le revenu du ménage, mais aussi dans le développement de l'acteur social et du pays. C'est ce qu'affirme l'informatrice E. L. :

« Ça occupe une grande place. Quand il n'y avait pas de microcrédit, ceux qui ont de l'argent avait la paix. Les autres ne peuvent pas vivre. Mais avec le microcrédit, on a aussi un nom. Si tu es en paix, le pays avance. Si le pays avance, tu es à l'aise. Si les gens enlèvent le microcrédit, le pays va chuter. » E. L., 24 ans, Bénéficiaire ALDIP

Dans le même ordre d'idées, le microcrédit peut être qualifié de complément du capital de vente. Il aide à augmenter les fonds disponibles pour entreprendre les activités, tel que l'affirme l'informatrice G. K. :

« Si j'ai 5f pour acheter trois choses, ça ne suffira pas. Donc l'Etat a vu notre besoin et est venu à notre secours. Si j'ai beaucoup de bénéfices, je peux acheter de pagne pour moi, entretenir mes enfants ou agrandir mon ménage» G. K., 48 ans, Bénéficiaire ALDIP

Cette opinion exprimée est renforcée par les informatrices A. R., R. T. et N. S. pour qui le microcrédit participe de la prise en charge des besoins d'ordre scolaire de la descendance :

« Je suis contente pour ce crédit parce qu'il me permet d'acheter des fournitures aux enfants et petits enfants » A. R., 59 ans, veuve, Bénéficiaire RENACA

« J'aide mes enfants avec mon crédit, car je suis veuve et seule. Je n'ai personne. » R. T., 42 ans, Bénéficiaire ALDIP

« Je prends le bénéfice pour satisfaire les besoins des enfants (fournitures et autres). » N. S., 39 ans, Bénéficiaire CPEC

Ces différentes assertions ont été confirmées par les conjoints de bénéficiaires ayant participé à la recherche. Le microcrédit en tant qu'opportunité pour le ménage a été évoqué par la plupart des informateurs hommes (du genre masculin). Il contribue aux charges du foyer, et aide à satisfaire les besoins quotidiens. Pour eux, le microcrédit n'est pas un gain facile, mais une opportunité pour le ménage, "quelque chose d'intéressant" comme le démontrent ici les propos de l'informateur P. K. :

« Je ne pense pas que le crédit soit un gain facile mais une chose intéressante. Il permet de nous nourrir à la maison. Grâce à ça, ma femme ne me dérange plus beaucoup, sinon avant, pour compléter, il fallait que je lui donne de l'argent. Je pense que c'est une opportunité à saisir absolument car le microcrédit nous apporte beaucoup de soulagement dans la résolution de nos problèmes existentiels ou quotidiens. » P. K., 44 ans, PADME

Dans le même ordre d'idées d'utilité du microcrédit, l'informateur A. D. affirme quant à lui que le microcrédit est une action publique :

« Selon moi, ce n'est pas un gain facile. Le crédit octroyé à ma femme ne doit pas être perçu comme un gain facile, mais un bien étatique. Le microcrédit est une opportunité à saisir à tout prix, puisque nous avons besoin d'argent. » A. D., 35 ans, CPEC

En un mot, les conséquences économiques du microcrédit représentent le facteur déterminant son opportunité, tout comme l'obligation de rembourser, selon l'interviewé J. K. :

« A mon humble avis, le microcrédit n'est pas un gain facile, car le bénéficiaire est appelé à rembourser la totalité des crédits pris. Je pense que le microcrédit est une opportunité à saisir absolument, car nous en avons besoin pour faire tourner nos activités commerciales. » J. K., 44 ans, ALDIPE.

Somme toute, beaucoup de représentations d'ordre social et économique entourent le microcrédit, et déterminent par ce fait, l'usage réel qui doit en être fait. Sur le plan socio-anthropologique, plusieurs facteurs orientent les femmes vers les offres de microcrédit.

4-2 Déterminants sociaux de l'adhésion des femmes aux systèmes de financement du microcrédit

Le recours au microcrédit par les femmes est déterminé par plusieurs facteurs d'ordre social. Au nombre de ceux-ci figurent la logique du lien social et l'itinéraire de la bénéficiaire.

4-2-1 Logique du lien social

L'assurance d'une bonne condition d'existence aux progénitures constitue l'une des causes sociales majeures de recours au microcrédit. A la naissance d'une enfant, les géniteurs prennent conscience des implications de tous ordres que génère cette naissance.

C'est ce qui fera dire à Dasen (1978 : 67), au sujet des Baoulé, que « *dans une vision du monde où la fécondité et le besoin de se perpétuer sont fondamentaux pour l'individu comme pour la lignée, il ne faut pas s'étonner de voir l'enfant devenir un personnage central, attendu avec impatience et accueilli avec joie. Dans sa venue, le monde se renouvelle, l'histoire primordiale racontée par les mythes s'actualise, il est le meilleur gage du retour de ce cycle qui relie la vie des hommes à celle de la nature* ».

Ainsi, dans la conception traditionnelle africaine, l'enfant tient une place très importante

en tant que le bien le plus précieux et la procréation, le but de la destinée humaine. Pour Eschlimann (1982 : 13), parlant des " Agni " de la côte d'Ivoire, « *comme autrefois, la fierté d'une femme ce n'est pas tellement de pouvoir décliner une généalogie émaillée d'ancêtres illustres, mais de pouvoir annoncer le nombre élevé d'enfants qu'elle a mis au monde. L'Agni moderne a toujours aussi soif de vie et de procréation que ses lointains ancêtres. Avec eux, il partage la conviction profonde qu'une vie n'est bien remplie que si elle a donné naissance à une nombreuse progéniture* ».

En d'autres termes, la femme africaine et toute la société avec elle, accordent une place prépondérante à la procréation. Cette vision de la société traditionnelle africaine, demeure encore de nos jours et paralyse même des couples et des foyers sans enfants.

Dans le même ordre d'idées, Luneau affirme, dans son étude consacrée aux chants de femmes au Mali (1981 : 88) que « *...la femme trouve d'ordinaire son équilibre non pas dans une relation conjugale élective où le mari tient la première place, mais dans une maternité appelée de tous ses vœux, et que la venue d'un enfant vient exaucer. Pas de femme heureuse qui ne soit mère et ne rêve de l'être à nouveau* ». En d'autres termes, l'enfant revêt une grande importance dans le fonctionnement de la famille et de la parenté dans plusieurs groupes sociaux africains.

Chez les fɔn du Bénin, cette considération est d'ailleurs à l'origine de la formulation de nombreux noms de famille, qui rendent compte des avantages que l'on tire d'un enfant : « *Vignon (l'enfant est une bonne chose), Vidolé (l'enfant est bénéfique), Vidékɔn (l'enfant y veille)* » (UNICEF, 1996 : 48).

Pour Tingbé-Azalou, (1987 : 42) « *sur le plan social, la défense et la protection de la famille et du clan ne peuvent être garanties que par un grand nombre d'enfants qui assument en outre la perpétuation de la descendance. L'enfant est donc celui qui confère honneur et bonheur à la famille, il est celui en qui les parents, et au-delà les ancêtres s'incarnent et continuent d'exister. À cet égard le nom est une preuve de la survie du groupe grâce à la fécondité. Par exemple : dans "vi-nyí-nũ", Le monème : / Vi/ signifie / enfant /. Le / nyí / traduit / exister, être /. Et le / nũ / veut dire / chose / L'enfant est quelque chose /. Le nom "vinyínù" / L'enfant est quelque chose / est la preuve que l'enfantement sans cesse croissant assure dans une large mesure la cohésion sociale* ».

L'enfant est donc au cœur de la vie de la femme. En tant que bénéficiaire de microcrédit, la satisfaction des besoins de l'enfant est son souci majeur : assurer son droit d'écolage et autres besoins connexes, veiller à son alimentation et sa santé.

Pour l'informatrice R. D., tout ce que l'on fait est pour l'enfant. Le microcrédit pris est dans l'intérêt supérieur des enfants :

« C'est à cause de l'enfant que l'on s'active. Si je n'en avais pas, je ne me générerais pas autant. Si c'est ce que moi seul je vais manger, je n'ai pas besoin de passer de l'argent chez quelqu'un. Je me contenterais de ce que j'ai ». R. D., 36 ans, ALDIPE, Bohicon

De plus, le microcrédit permet d'assurer le développement physique des enfants. C.T. l'exprime en ces termes :

« Avec le crédit que je prend, ma fille, mon unique enfant, va à l'école et s'amuse bien. Elle ne manque de rien. Quand elle rentre à midi, elle mange, le soir aussi. Et je suis fière de ceux là qui m'ont donné le crédit, même s'il m'est difficile de rembourser comme il faut » C. T., 35 ans, UFOR, Ouidah

Malgré les difficultés de remboursement, l'enfant est l'"élément propulseur", qui encourage à déployer toutes stratégies concourant au renouvellement du microcrédit. Pour l'informatrice R. Y., le bonheur de ses enfants est la clé de son adhésion au SFD :

« Moi, j'ai quatre enfants. Mon mari travaille dans une boutique. Chaque fois, il me dit que son argent ne suffit pas, de me débrouiller pour les enfants. J'ai dû questionner les gens qui sont autour de moi ; et c'est eux qui m'ont parlé de CAVECA et j'ai commencé par aller. Quand je vend, les petites pièces, je les mets dans la caisse et je sais que ça là c'est pour mes enfants. A la fin du mois, je leur achète ce que je veux dedans. Mon mari aussi mange dans ça. » R. Y., 52 ans, CAVECA Agbangnizoun

Par ailleurs, outre le cas de l'enfant, la solidarité familiale héritée de la tradition

africaine, le souci de contribuer au quotidien des frères et sœurs⁸³, à l'amélioration de leurs conditions de vie, maintiennent les femmes dans la dépendance au microcrédit. C'est l'idée exprimée ici sous la forme interrogative par J. R. :

« *Comment aider tous ceux-là si je ne prends pas cet argent ? je suis l'aînée de la grande famille. Et tout le monde veut manger dans ma sauce. Comment faire ? hein ? dis - le moi, si ce n'est pas crédit.* » J. R., UFAO, 42 ans, Ouidah

A partir de cette affirmation, on peut conclure que le recours au microcrédit est un acte lié à la raison, la raison définie par Comte comme étant le facteur explicatif de l'évolution de la société. C'est un ensemble de réflexions logiques et sous tendues par des arguments convaincants quoique personnels, qui guident les acteurs vers les SFD.

Il affirme d'ailleurs que « *la base de l'investigation sociologique n'est plus la relation aux actions des individus observés empiriquement, mais une conception particulière de la philosophie de l'histoire, d'après laquelle l'histoire se déroule en trois (03) phases : l'état théologique, l'état métaphysique et l'état positif* », Jonas, 1991 : 187.

En effet, pour Comte, les trois (03) états sont les états mentaux de la personne humaine dont l'évolution devrait être logique. Chacun d'eux est défini par référence à un mode de pensée. L'état théologique est caractérisé par un état mental dominé par la référence au surnaturel ; c'est l'état de l'enfance dominé par l'imagination. Le deuxième état mental est l'état métaphysique, philosophique, qui laïcise le premier en substituant la Raison à Dieu ; c'est l'état mental de la jeunesse, dominé par la rationalisation abstraite. Le troisième état mental est l'état scientifique ou positif, sociologique, celui qui élimine les préjugés et les tabous et connaît la méthode scientifique, expérimentale et déductive ; c'est l'état mental de la maturité, de l'expérience. Mais, de fait, l'évolution logique n'est pas certaine ; et à un moment donné du développement de toute personne, l'un de ces trois états mentaux est dominant chez elle.

Selon Comte, « *la logique supérieure est la seule à être véritablement rationnelle. Elle est rationnelle, réellement, parce qu'elle est dégagée des images de l'enfance et des*

⁸³ Dans le contexte africain, voire béninois, les frères et les sœurs sont aussi bien les enfants des mêmes géniteurs que les cousins, et autres descendants d'alliance de liens familiaux ou villageois.

illusions idéales de la jeunesse. Elle entend voir les choses telles qu'elles sont et non pas telles qu'on peut les imaginer et/ou telles qu'elles devraient être »⁸⁴.

En d'autres termes, les femmes bénéficiaires de microcrédit étant des actrices financièrement moins pourvues, n'ont trouvé dans le microcrédit que la seule voie d'améliorer leur niveau de vie. Elles semblent y être contraintes malgré les difficultés rencontrées. Le but majeur est d'avoir en sa possession, de l'argent pour satisfaire ses besoins et ceux des proches, dans le souci de la solidarité familiale ; car pour Comte (1839 : 61), l'objet de la sociologie est la découverte « *des lois dont l'ensemble détermine la marche du développement social* ». Dans ce contexte, la question de l'enfant, la solidarité familiale et le développement personnel des femmes peuvent être considérés comme des lois déterminant le recours au microcrédit par les femmes, mais des lois sociales.

Ainsi, les intentions et mobiles de recours au microcrédit divergent sur le plan social et convergent toutes vers le maintien d'une société unie et de paix. A travers ces actions, la femme commence à assumer des responsabilités contrairement au contexte traditionnel africain. La prise en charge des besoins des enfants, l'expression de la solidarité au niveau du clan et de la famille, contribuent à la participation plus affirmée des femmes à la vie politique et sociale de leur environnement.

Le microcrédit, en tant que fait séculaire, extérieur à la société béninoise en étude, est alors un fait social tel que le définit Durkheim (1937 : 5), et peut être étudié par la sociologie. Il est général dans la société béninoise ou spécifiquement en milieu fɔn, manifeste son caractère contraignant et coercitif à travers la nécessité d'y recourir, la sauvegarde des logiques sociales. Cette coercition est le résultat de longues périodes de maintien de la femme dans la dépendance vis-à-vis de son mari. La société l'ayant confinée dans un statut de "sous homme" par rapport à son conjoint pendant des siècles, s'est imposée à elle, mieux l'a dominée, et l'a orientée par ce fait, vers le recours au microcrédit. Cette tendance des faits semble confirmer la conception holistique de Durkheim selon laquelle le tout prime sur la partie, dans une vision globalisante de la société.

⁸⁴ Auguste Comte (1798-1857). Le fondateur de la sociologie philosophique positive. "L'Amour pour principe, l'Ordre pour base, et le Progrès pour but" , <http://www.denistouret.net/ideologues/Comte.html>, consultée le 29/08/2012

En d'autres termes, « *il existe donc une logique sociale qui domine l'individu et le détermine mais celui-ci, n'en est pas conscient. ... En privilégiant le tout sur les parties, cette théorie explique que l'individu est le produit de la société, de la structure ; le choix individuel n'existe pas. L'individu n'est qu'un pion, une marionnette soumis aux lois supérieures du social* »⁸⁵.

Les femmes bénéficiaires du microcrédit sont donc contraintes d'accepter les offres de microcrédit. Mais une fois en possession de ces ressources financières, elles déploient des stratégies pour les utiliser à des fins divergentes, parfois opposées aux objectifs d'aide économique du microcrédit.

4-2-2 Itinéraire de la bénéficiaire de microcrédit

Le microcrédit peut être utilisé par les bénéficiaires suivant deux (02) approches : l'approche matérielle et l'objectivation du microcrédit. Ces deux approches déterminent la cartographie de l'itinéraire de la bénéficiaire du microcrédit.

Le microcrédit est, dans son essence, destiné à propulser ses bénéficiaires de la pauvreté, par la gestion d'activités économiquement rentables. De ce fait, il n'y a pas de crédit pour les activités improductives. Néanmoins, 88 informatrices ont affirmé orienter parfois la finalité du microcrédit perçu, (Tableau XV).

Tableau XV : Détournement du microcrédit

Opinion	Oui	Non	Effectif
Bénéficiaires	88	330	418
Pourcentage	21,05	78,95	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Mais comment s'exprime ce détournement ?

Ce détournement de la finalité du microcrédit, est orienté soit dans la prise en charge des besoins familiaux (32/88 informatrices), ceux relatifs à la scolarisation des enfants

⁸⁵Initiation à la sociologie, <http://meunier.ses.free.fr/prem/inisoc.htm>, consultée le 29/08/2012

(31/88 informatrices), aux cérémonies familiales (22/88 informatrices), et enfin, à leur bien-être physique (2/88 informatrices), comme l'indique le tableau XVI.

Tableau XVI : Utilité du microcrédit détourné

Modalités	Satisfaire les charges financières familiales	Payer la contribution des enfants	Participer aux cérémonies familiales	S'occuper de son bien-être physique	Autres	Total
Effectif	88	88	88	88	88	-
Oui	32	31	22	2	1	88
Pourcentage	36,36	35,23	25	2,27	1,14	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Mais quand est-ce-que la bénéficiaire du microcrédit décide de son détournement à d'autres fins ?

68,18% des informatrices, comme en témoigne le tableau XVII, ont décidé de le faire après avoir investi une partie des fonds dans l'activité ; tandis que le reste, le fait, aussitôt après la réception des fonds.

Tableau XVII : Décision du détournement du crédit

Modalités	Aussitôt après réception	Après en avoir dépensé une partie	Total
Bénéficiaires	28	60	88
Pourcentage	31,82	68,18	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Le détournement de la finalité du microcrédit, n'est donc pas absolument, un acte prémédité. Le crédit n'est pas pris dans cette intention première, mais finit par l'être, dans 31,82% des cas de recours au microcrédit.

Nonobstant ces orientations du microcrédit, sur le plan de l'objectivation, plusieurs motifs empêchent la majorité des informatrices, de détourner la finalité des fonds reçus.

Ils sont regroupés en deux (02) domaines : économique et social, et sont présentés ici sous forme d'encadrés :

- Sur le plan économique, et vis-à-vis du SFD :

- ✚ les femmes n'utilisent pas le microcrédit à des fins contraires pour :
 - être prêtes pour le remboursement et évoluer dans ses activités ;
 - disposer de fonds pour bien rembourser ;
 - améliorer les conditions du déroulement des activités ;
 - rembourser sans difficulté ;
 - bien utiliser le crédit aux activités auxquelles il est destiné ;
 - éviter le flottement dans le remboursement à la fin du mois ;
 - respecter l'engagement signé vis-à-vis de l'IMF.

✚ le microcrédit fait forger des appréciations à effets positifs d'incitation :

*« C'est un crédit très important avec quoi, il ne faut pas s'amuser ; c'est une précieuse somme. Aussitôt l'argent pris, je vais automatiquement faire le ravitaillement. C'est une somme remboursable, une dette ; j'ai trop peur de l'endettement. L'activité est connue et surveillée par les gens de CAVECA »
M. A., 29 ans, Bénéficiaire RENACA*

« L'orientation des fonds peut conduire à un endettement. Nous sommes en groupement, je ne peux pas pénaliser les autres. C'est l'argent d'autrui, et je dois bien rembourser ». A. S., 37 ans, Bénéficiaire CPEC

- Sur le plan social, le microcrédit est utilisé à sa fin préalable pour :

- ne pas s'exposer à la honte populaire ;
- ne pas être emprisonné ;
- que le nom ne soit pas publié par la structure de financement en cas de non remboursement ;

- garder sa dignité et être considérée dans la société ;
- ne pas être bafouée dans son milieu.

Par ailleurs, certaines bénéficiaires s'organisent pour ne pas satisfaire les imprévus, causes de retard de remboursement :

« J'ai pris le crédit, on m'a appelé avant que je n'aille à la maison, on m'informe que ma sœur qui est au pays des Blancs est morte. Et que le corps arrive. J'ai couru faire d'abord mes achats pour que le crédit ne soit pas gaspillé ». E. A., 65 ans, Bénéficiaire ALDIP

Ainsi, le microcrédit obtenu peut être utilisé à sa juste valeur, et les bénéfices, orientés par la bénéficiaire selon ses besoins. Mais quel est le rôle des conjoints dans la gestion du microcrédit ?

Tout ce qui précède interroge sur le bien fondé de l'autogestion du microcrédit, la perception des actrices elles-mêmes, en vue de voir si le fait de responsabiliser des pauvres ou démunis, à gérer directement des revenus, a des incidences sur l'amélioration de leurs conditions de vie ? Cette interrogation oriente vers la cartographie de l'itinéraire de la bénéficiaire du microcrédit.

Cet itinéraire se résume en sept (07) points. A chacun de ces stades, se développent des jeux d'acteurs, des stratégies de tous ordres, ayant pour finalité première, le respect de l'échéancier de remboursement et le renouvellement du crédit. Cette logique est schématisée par la figure 6 :

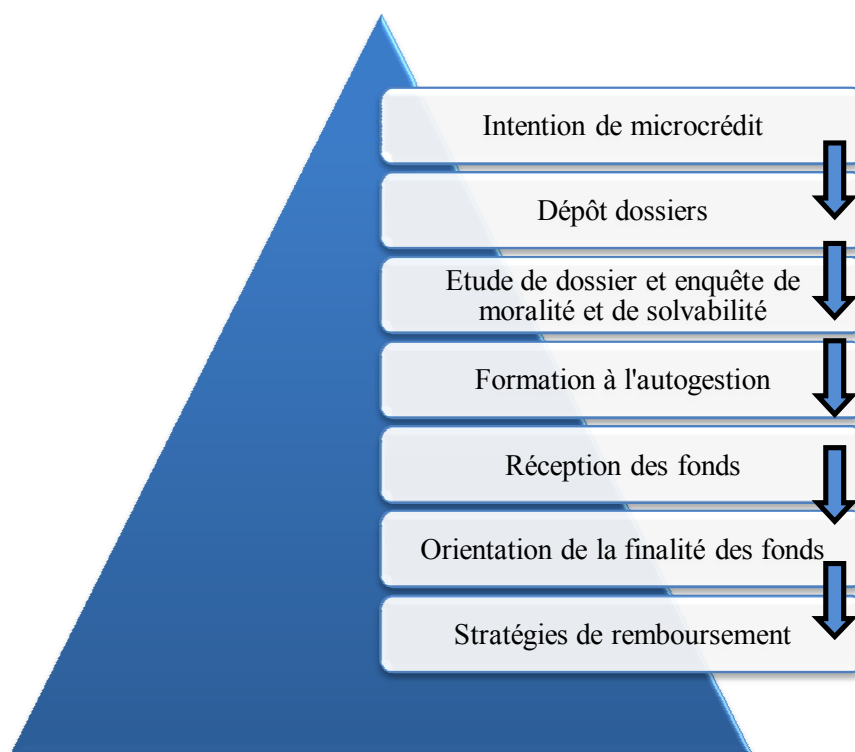


FIGURE 4 : Itinéraire de la bénéficiaire du microcrédit

Source : AZALOU TINGBE E.M., 2012

Ce graphique résume la procédure qui part de l'idée de microcrédit, à la définition des stratégies de remboursement. Cette procédure se définit sous une forme pyramidale, dont la lecture doit être faite du haut vers le bas, ouvrant des perspectives au-delà des stratégies de remboursement.

4-3 Perceptions anthropologiques du microcrédit

Bénéficiaire du microcrédit est un rêve nourri par les femmes qui y font recours, sur une période évaluée du moyen au long terme. La procédure de " bouche à oreille " est celle qui permet de propager l'avènement et les prouesses d'un SFD afin d'y adhérer. Ce désir d'adhésion conduit aux démarches liées aux procédures administratives. Il est encore mis à contribution dans l'utilisation à bon escient des fonds dont la finalité peut être détournée, forçant alors le développement de stratégies multiples de remboursement, basées le plus souvent sur des perceptions d'ordre anthropologique. Les perceptions anthropologiques du microcrédit sont relatives à sa déification par les

acteurs, y voyant la présence ou l'action d'un être suprême incarnant le bien.

4-3-1 Déification du microcrédit

A la question de savoir si les bénéficiaires perçoivent une quelconque œuvre divine dans l'octroi et la réception du microcrédit, les réponses divergent. Sur 418 réponses validées, 235 informatrices ont répondu par l'affirmative (Tableau XVIII).

Tableau XVIII : Approche spirituelle du recours au microcrédit

Opinion	Oui	Non	Total
Total	235	183	418
Pourcentage	56,22	43,78	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Selon les informatrices, l'offre de microcrédit est entièrement rattachée à l'action d'un être suprême, Dieu. Il est l'instigateur principal de l'offre de microcrédit, comme l'explique l'informatrice A.F. :

« Car j'appelle Dieu et c'est Dieu qui me réveille. Il est au dessus de tout. Donc c'est lui, qui leur (SFD) a mis cette idée dans la tête. C'est Dieu qui a donné à ceux de ALDIPE, afin de nous aider, car c'est lui que j'implore. » A F., 52 ans, Bénéficiaire ALDIPE

Dieu, par le fait du microcrédit, manifeste selon l'informatrice J. H., sa grande suprématie sur les humains :

« Dieu est au-dessus de tout, et c'est lui qui conditionne le Bien, d'abord. C'est lui qui a commandé le Bien, car Dieu est au dessus de tout ce qui vient. C'est Dieu qui aide les pauvres par ce moyen de microcrédit. C'est Dieu qui nous a envoyé (les fonds), même s'il doit être payé ; car Dieu n'oublie pas, même si la somme est remboursable. La richesse est d'essence divine.» J. H., 38 ans, Bénéficiaire PADME

Par ailleurs, le microcrédit se réfère à un secours divin pour les exclus du système bancaire, selon A. D., une des informatrices :

« Le microcrédit nous aide à accroître notre chiffre d'affaire. Dieu a envoyé ceux-là pour me faire sortir de la misère. C'est Dieu qui inspire les hommes à aider les autres, car celui qui t'a permis de nourrir ta famille, ne peut être qu'un envoyé de Dieu pour te sauver ». A. D., 55 ans, Bénéficiaire RENACA

Aussi, les bénéficiaires de microcrédit perçoivent-elles les SFD et les initiateurs du microcrédit, comme des sauveurs de la providence, les comparant même à Jésus-Christ. Quelques informatrices s'en expliquent ici :

« L'argent que Yayi Boni (Président de la République) nous a prêté, c'est Jésus qui est venu nous sauver. C'est comme si Yayi Boni est venu me sauver de la misère. Il est comme Jésus pour moi. C'est grâce à Dieu qu'il a finalement pensé à la condition de la femme, même si ces fonds sont à payer (rembourser). » C. H., 35 ans, Bénéficiaire CPEC

« Le président Yayi a une inspiration divine, en nous prêtant ses sous. Sans l'inspiration divine, il ne peut pas avoir cette belle initiative. » A. N., 28 ans, Bénéficiaire CPEC

De même, les conjoints de bénéficiaires interrogés, perçoivent le microcrédit comme une bénédiction. Voici quelques illustrations :

« C'est une bénédiction parce qu'il permet de nourrir toute la société ; il favorise l'épanouissement aux plans économique, social, spirituel, etc. » J. V., 59 ans, ALDIPE

« Le microcrédit est plus qu'une bénédiction et je remercie sincèrement celui ou celle qui a réfléchi et initié les microcrédits. Moi, je n'y vois aucune malédiction, mais une aubaine. Je dirai même que le microcrédit constitue une voie qui mène vers le paradis. » L. B., 38 ans, CPEC.

« Le microcrédit est plus qu'une opportunité et pour preuve, mon épouse a été récompensée tout récemment parce qu'elle faisait partie des heureuses récipiendaires distinguées par le PADME. Il n'y a aucune malédiction en la malédiction. » A. E., 54 ans, PADME

Par ailleurs, le microcrédit en tant qu'argent, serait l'œuvre du diable, en raison de quelques implications liées à la manière sociale de le gérer. C'est ce qu'affirme l'informatrice N. G. :

« L'argent qu'on nous donne là, c'est Satan, dans la mesure où il sert à diviser des frères et sœurs, maris et femmes, familles et même des nations. » N. G., 40 ans, RENACA

La bénéficiaire du microcrédit peut également être sujette de malédiction, au point de ne pas être en mesure de dépenser cet argent, selon S. R., une des informatrices :

« Une femme a reçu le microcrédit dans la journée ; et la nuit, elle les a déposés quelque part dans sa chambre. Le lendemain, elle a remarqué que tous les billets de banque ont mystérieusement brûlé. Ce sont ces constats qui m'incitent à prier abondamment avant et après la prise des fonds ». S. R., 54 ans, RENACA

L'utilisation du microcrédit, semble aussi, plonger les bénéficiaires dans un cercle vicieux, allant de la réception des fonds, à sa gestion, au remboursement, puis à une autre réception, sans avoir une idée exacte de ses implications, d'après l'informatrice M. L.:

« Je pense que le microcrédit qu'on nous donne fait l'objet de malédiction de la part des responsables des institutions de micro finance. En effet, lorsque je prends les crédits et je mène une activité, celle-ci ne rapporte rien en termes de bénéfices de sorte que je prends désormais la décision de ne plus jamais prendre de crédits auprès d'elles (SFD) ». M. L., 38 ans, PADME

En outre, dans les foyers, le microcrédit peut être source de tensions, de division des couples, ainsi que de leur séparation. Ceci lui donne du coup, une connotation négative, aggravée par des dépenses imprévues qui semblent obligatoires, forçant parfois à la prostitution, pour pouvoir rembourser à temps. C'est ce que tente de démontrer l'informatrice S. T. :

« Le microcrédit est une très mauvaise chose. J'étais membre du groupement des femmes qui en prenait. Des proches à moi ont été chassées par leur mari à cause de ces affaires de prêt, car elles n'ont pas pu rembourser. J'ai conseillé tous mes proches (ma maman, mes amis,) de ne plus prêter d'argent dans ces structures. Si l'Etat veut nous faire du bien, ils n'ont qu'à nous donner par exemple 5.000F tous les 05 ans plutôt que de nous prêter beaucoup d'argent. D'ailleurs, c'est comme-ci, ils maudissent l'argent avant de nous le donner. Dès que tu as cet argent, quelque chose d'imprévu vient toujours la bouffer. Tu te retrouves dépouillée ; tu es tentée de te prostituer pour rembourser alors que tu es mariée.» S. T., 35 ans, Bénéficiaire PADME.

Ces opinions énoncées semblent confiner l'homme dans un caractère de religieux, être ancré dans les croyances mystiques.

En effet, l'homme est un être essentiellement ancré dans la religion. Pour Hegel (1954 : 16), « *la Religion est l'esprit conscient de son essence* », donc, un canal d'accession aux valeurs absolues. Elle permet à la personne humaine de se découvrir et de capter sa dignité, ses valeurs en tant qu'homme. L'homo religiosus trouve dans son rapport à Dieu, l'explication du monde et le sens de sa vie. Ainsi, les bénéficiaires du microcrédit établissent-elles facilement un rapport entre Dieu et l'emprunt ainsi que sa gestion.

La déification du microcrédit est sa perception comme étant l'émanation de Dieu, le don d'un Dieu soucieux de la survie des pauvres et pourvoyeurs de toutes les richesses. Cette action divine est même attribuée par les informatrices de cette recherche, au président actuel de la République béninoise : il aurait été envoyé par Dieu pour leur octroyer le microcrédit. Cette place donnée à un être suprême dans la relation des hommes avec l'argent, s'explique par le souci de pérennité de cette action. La dureté des microcrédits dans le temps, l'action d'octroyer des fonds (microcrédits), semblent être une œuvre humanitaire ou de charité. Songer au bien-être de ses frères (les pauvres) ne s'inscrit que dans une perspective religieuse.

Pour Simmel, « *l'argent est tantôt divinisé lorsqu'il est considéré comme finalité ultime et absolue, tantôt diabolisé et haï lorsqu'il est considéré comme un tentateur qui détourne l'homme des valeurs supérieures pour l'enfermer dans le cercle des désirs terrestres méprisables* »⁸⁶. Ce rapprochement de l'argent à un être suprême est accentué par l'organisation des rites institutionnels. Mais quelle est la place effective de Dieu dans la réception des microcrédits ?

4-3-2 Microcrédit et spiritualité

Dans la bible chrétienne, les hommes sont les intendants des richesses créées par Dieu. Il en est donc le seul propriétaire, laissant à Adam et Eve (les deux premières créatures humaines), le soin de les gérer. Il a fait d'eux, « *les fidéicommissaires de sa propriété* »⁸⁷.

Ainsi, « *Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa. Dieu les bénit et leur dit : "soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la ; dominez sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre". Dieu dit : "Je vous donne toutes les herbes portant semence, qui sont sur toute la surface de la terre, et tous les arbres qui ont des fruits portant semence : ce sera votre nourriture..."* »⁸⁸. L'homme n'est donc le détenteur d'aucun bien terrestre, mais tout lui est accessible par la puissance de Dieu, son créateur.

⁸⁶ MAROCAGREG, *L'argent dans la religion islamique*, <http://www.marocagreg.com/forum/sujet-l-argent-dans-la-religion-islamique-1612.html>, consultée le 20/03/2012

⁸⁷ WARREN (R.), *L'argent et la vie spirituelle*, <http://topchretien.jesus.net/topmessages/view/1897/largent-et-la-vie-spirituelle.html>, consultée le 24/04/12

⁸⁸ Ecole biblique de Jérusalem, *La Bible de Jérusalem*, Genèse 1, 27 – 29, P.34

Pour Warren, l'argent est à la fois une épreuve et une charge que Dieu confie aux hommes à leur insu. Il affirme que : « *Dieu utilise les finances afin de nous apprendre à lui faire confiance, et pour beaucoup, l'argent est la plus grande épreuve entre toutes. Dieu regarde notre façon d'utiliser l'argent pour éprouver notre loyauté* »⁸⁹. Dans ce même ordre d'idées, la bible stipule d'ailleurs que : « *si donc vous ne vous êtes pas montré fidèle pour le malhonnête argent, qui vous confiera le vrai bien ?* »⁹⁰. Il y aurait alors une corrélation directe entre la vie spirituelle des hommes et leur façon d'utiliser l'argent. Pour Warren donc, la manière d'utiliser l'argent (« le malhonnête ») détermine dans quelle mesure Dieu peut confier des bénédictions spirituelles (« le vrai bien ») à ses enfants. Ceci justifie le soin accordé au microcrédit par certaines bénéficiaires s'inscrivant dans la ligne de la crainte de Dieu, dispensateur unique de ce profit.

Dans la conception musulmane, l'argent est considéré comme un moyen et non une finalité. L'Islam en a d'ailleurs interdit le commerce en considérant l'usure comme un péché capital pire que l'adultère. Les fidèles ne doivent pas s'y attacher au point d'en faire un objet d'admiration. La zakat a alors été instituée à cette fin. Il s'agit d'une aumône évaluée à 2,5% que les fidèles nantis doivent distribuer aux nécessiteux, au titre de la solidarité sociale, l'argent étant avant tout un don de Dieu auquel nul ne doit s'attacher. Cette purification des biens à travers l'aumône et le don, devrait atténuer les impulsions possessives des fidèles riches et leur faire bénéficier des faveurs de Dieu, car selon la zakat, le don ne conduit pas à la pauvreté mais à la fructification de l'argent, à l'augmentation de sa valeur. Au verset 29 de la « sourat al israa », le coran insiste sur la nécessité d'un comportement mesuré vis-à-vis de l'argent : « *Ne garde pas la main enchaînée à ton cou et ne l'ouvre pas non plus en toute largesse, car tu t'exposerais au blâme et au regret* ». Il s'agit donc d'observer un juste milieu entre l'avarice et la prodigalité.

En somme, l'argent est perçu par l'islam comme un outil permettant à l'homme

⁸⁹ Rich Warren, L'argent et la vie spirituelle, <http://topchretien.jesus.net/topmessages/view/1897/largent-et-la-vie-spirituelle.html>, consultée le 24/04/12

⁹⁰Ecole biblique de Jérusalem, La Bible de Jérusalem, Luc 16, 11, P.1539, l'argent est qualifié de malhonnête en raison de la parabole sur la malhonnêteté d'un intendant prêt à être licencié. Dans le souci de survivre aisément après ce licenciement, il diminue la dette des débiteurs de son maître pour être dans les bonnes grâces de ceux-ci. Luc, 16, 1 - 10

d'assurer sa survie et aussi de se rapprocher de Dieu et de ses semblables. Le verset 46 de la sourat Al-Kahf, lui accorde une importance au même titre que l'enfant, tout en spécifiant la récompense divine des actions positives dans une vie après la mort : « *Les richesses et les enfants sont la parure de la vie de ce monde. Mais les bonnes œuvres durables recevront auprès de ton Seigneur une récompense meilleure et elles suscitent une meilleure espérance* ».

A travers cette conception islamique, l'argent est un moyen d'épanouissement personnel, de développement humain. Le microcrédit est un don de Dieu. Le don de l'argent aux pauvres étant une prescription du coran, les informatrices de la présente recherche sont convaincues de ce que les fonds qu'elles empruntent dans les SFD sont l'action de Dieu. Dieu aurait pris par l'intermédiaire de ces institutions pour leur venir en aide. Or, l'octroi du microcrédit s'inscrit dans une dynamique purement économique. Il s'agit d'investir pour récupérer des fonds.

Par ailleurs, pour l'animisme, l'argent est un bien nécessaire à la survie des acteurs sociaux. Il contribue à la satisfaction des besoins relatifs aux faveurs des divinités. Par définition, l'animisme est la croyance en une âme, une force surnaturelle animant les êtres vivants (animaux), et les éléments naturels (pierre, vent, rocher, sable, eau, feuille, feu, bref, des objets inanimés). Ces « *esprits mystiques, manifestations de défunts ou de divinités animales, peuvent agir sur le monde tangible, de manière bénéfique ou non. Il convient donc de leur vouer un culte* »⁹¹.

Pour Tylor, l'animisme est le premier stade de religiosité humaine, celui des sociétés les plus primitives. Il affirme, fort de l'analyse des sociétés qu'il qualifiait alors de « primitives », que « *l'âme était distincte du corps car, lors des rêves, le dormeur semble atteindre un monde différent de celui où se trouve son corps. C'est cette expérience qui aurait fondé la notion d'"âme". Par analogie et extension, des âmes auraient ainsi été prêtées (attribuées) à l'ensemble des éléments de la nature* »⁹².

Cette conception sacrée des êtres et des choses, force parfois le destin dans l'accomplissement de l'être humain en tant qu'acteur de développement. Biens des pratiques occultes existent et sont organisées dans le but de posséder une immense

⁹¹ Animisme, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Animisme>, consultée le 25/04/12

⁹² Animisme, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Animisme>, consultée le 25/04/12

richesse monétaire ou avoir beaucoup d'argent. Les bénéficiaires doivent faire régulièrement l'aumône en vue d'être protégés par les divinités auteurs de ces rituels enrichisseurs.

Wudjidi dira pour sa part qu'« *il est impossible que la religiosité disparaisse puisqu'elle fait partie des plus sublimes aspirations de l'âme et ses plus nobles sentiments. Il s'agit d'une aspiration qui rehausse l'homme. C'est une aspiration qui se renforce. Le naturel religieux ne cessera d'influencer l'homme aussi longtemps qu'il sera doté de la raison qui permet d'apprécier la beauté et la laideur. Ce naturel religieux se consolide en l'homme au fur et à mesure que ses perceptions s'élèvent et que ses connaissances se développent* »⁹³ .

En somme, le microcrédit est diversement désigné dans les milieux d'investigation. Il fait référence à des représentations économiques, sociales et culturelles. Néanmoins, ses bénéficiaires sont contraintes de mettre en œuvre des stratégies pour un renouvellement de l'octroi et pour vivre au quotidien.

⁹³ Pourquoi les humains doivent-ils avoir besoin de la religion ? Les lois ne suffisent-elles pour réglementer la vie des gens ?, <http://islamqa.info/fr/ref/14055>, consultée le 11/05/2012

CHAPITRE V : INFLUENCES DU MICROCRÉDIT OCTROYÉ AUX FEMMES

Le microcrédit est un moyen qui contribue à la prise en charge des besoins économiques et autres des bénéficiaires et de leurs proches. Les données collectées au cours de l'enquête ont permis d'en faire la synthèse. Les femmes développent plusieurs stratégies de gestion et de remboursement du microcrédit. Les activités qu'elles mènent constituent un étalement du secteur informel malgré les risques auxquels elles s'exposent. Le présent chapitre tente de démontrer les déterminants de l'élargissement du secteur informel par les bénéficiaires de microcrédit, les conditions d'autogestion du microcrédit et les activités du microcrédit et ses conséquences sur la vie des bénéficiaires.

5-1 Microcrédit, facteur d'étalement de l'informel

Les activités économiques exercées sur la base du microcrédit sont classées pour la plupart dans le secteur informel, un secteur qui se soustrait aux exigences de la législation fiscale en territoire béninois. Pour l'appréhender, la formation des bénéficiaires, les conditions d'autogestion du microcrédit et les activités qu'il permet de mener sont des éléments d'analyse.

5-1-1 Formation des bénéficiaires et autogestion du microcrédit

La formation des bénéficiaires est l'une des étapes précédant la réception du microcrédit par les femmes. Elle se fait par les agents en service au sein du SFD. La particularité de cette formation est qu'elle s'adresse à des apprenants qui ignorent presque toutes les notions de gestion comptable. Néanmoins, les SFD dont les clientes ont été prises en compte ici, les sensibilisent sur le mode de gestion à adopter pour rentabiliser les fonds perçus. A la question de savoir si la formation donnée par Le SFD avant l'octroi du microcrédit leur est convenable ou est satisfaisante, 411 informatrices parmi les 418 considérées ici, ont répondu oui, soit un pourcentage de 98,33% (Tableau XIX).

Tableau XIX : Sens de la formation pré-crédit

Opinion	Bonne	Mauvaise	Total
Bénéficiaires	411	7	418
Pourcentage	98,33	1,67	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Mais pour les 07 autres informatrices, la formation n'est pas convenable. Les raisons évoquées sont diverses : courte durée de la formation, mauvaise communication, incompréhension du mécanisme de gestion à la fin de la formation, et le comportement désagréable du personnel des SFD. C'est ce que révèle le tableau XX.

Tableau XX : Perception de quelques bénéficiaires sur la formation

Modalités	Courte durée de la formation	Concepts mal éclaircis	Incompréhension du mécanisme de gestion à la fin de la formation	Comportement des agents des IMF
Bénéficiaires	7	4	3	4
Pourcentage	100	57,14	42,86	57,14

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

En vue de permettre à leurs clients de rentabiliser les microcrédits, les SFD organisent une formation sur la gestion financière d'une activité économique. Cette formation vise quatre (04) objectifs principaux :

- 1- une gestion transparente de l'activité ;
- 2- une meilleure satisfaction des besoins de survie ;
- 3- un remboursement, zéro retard ;
- 4- un renouvellement de crédit immédiat, en vue de la pérennisation des SFD.

Ces objectifs, quelque peu cycliques, sont exposés aux futurs bénéficiaires lors de la formation. C'est une séance qui dure au maximum deux (02) heures, et focalise l'attention des prétendants, sur la pratique quotidienne de cette gestion, à travers un jeu de questions-réponses, et l'animation culturelle. L'accent est particulièrement mis sur la nécessité de disposer d'un cahier de comptes que les animateurs de la séance apprennent

à l'assistance à remplir. De même, le/la bénéficiaire de microcrédit ne doit pas confondre la caisse de son activité, au revenu de subsistance du ménage, ni faire des prêts de cette caisse. La formation porte également sur l'importance du choix de l'emplacement retenu pour vendre, les approvisionnements, le fonds de roulement, le calcul du coût d'achat des marchandises vendues, la détermination du bénéfice, bref, la gestion du prêt dans son entièreté.

La formation des bénéficiaires du microcrédit apparaît comme une simple formalité de routine des SFD. Aucune disposition pratique n'est prise pour prendre en compte dans ces séances de formation le niveau d'instruction des femmes et dispenser en conséquences des connaissances comptables faciles à assimiler. Il aurait fallu sensibiliser les bénéficiaires sur la nécessité de leur prise de conscience de bien gérer les fonds perçus, en associant aussi des pratiques endogènes de mémorisation propres aux cultures béninoises comme la rigueur dans la tenue des activités économiques. Cette formation classique freine l'élan du dynamisme de certaines bénéficiaires incapables d'écrire ou de lire, et s'appuyant souvent sur la capacité intellectuelle de leurs enfants parfois occupés ou absent du lieu de l'activité.

Mais en réalité, la gestion du cahier de vente exempte elle de la faillite ? L'essentiel serait une prise de conscience réelle des femmes de réussir, de rentabiliser le microcrédit, en évitant les dépenses imprévues, et en limitant celles improductives. La formation à la gestion du microcrédit serait plus rentable si elle est basée sur le développement du leadership féminin. Cette formation est suivie de l'octroi du microcrédit réel.

Mais comment les bénéficiaires gèrent-elles effectivement le microcrédit ?

Pour gérer le microcrédit, les bénéficiaires déploient des stratégies de gestion et de remboursement orientées vers la débrouillardise. L'auto-organisation des bénéficiaires est fondée en grande partie, sur les conseils à elles prodigués au cours de la formation par les agents des SFD. L'une des règles de réussite primordiales est l'achat d'un cahier de vente pour y enregistrer les recettes, les dépenses, les ventes à crédit, instantanée et de façon journalière. Ce cahier, retrouvé chez quelques informatrices, est présenté par

les photos 1 et 2 :

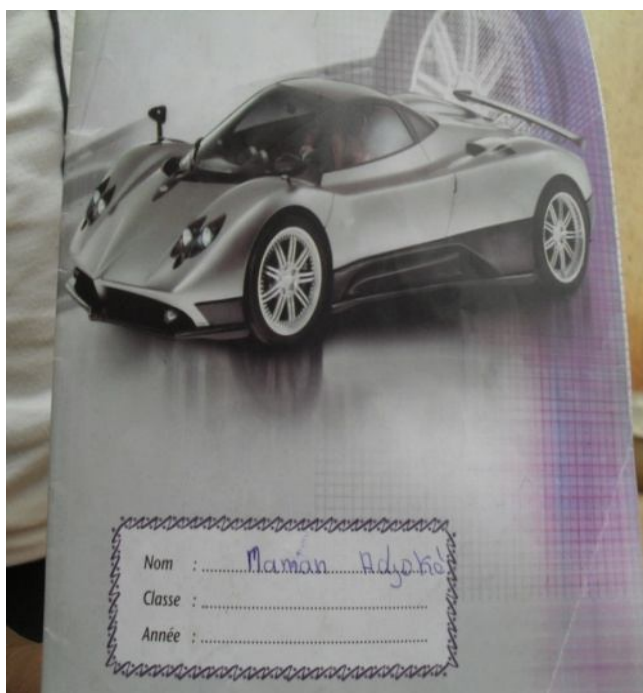


Photo 01 : Cahier de gestion de S. W., bénéficiaire PADME. C'est un cahier ordinaire.
Cliché AZALOU TINGBE E. M., Février 2012

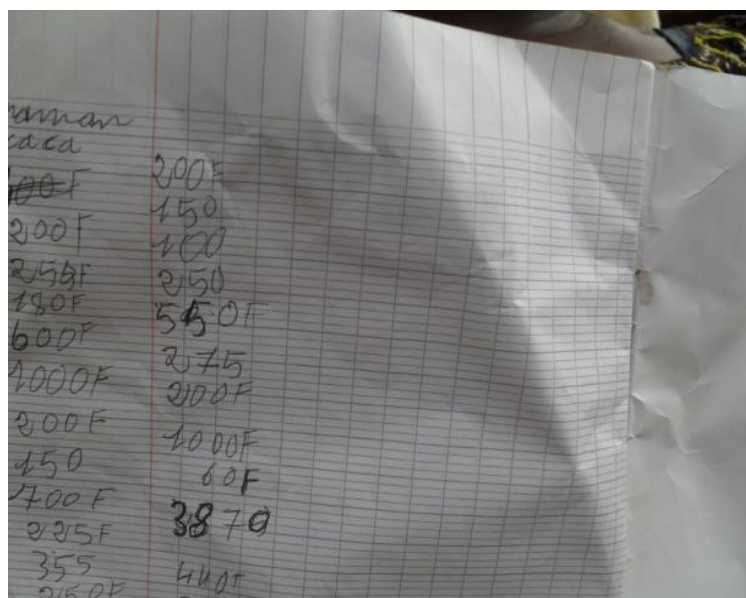


Photo 02 : Cahier de gestion de H. F., bénéficiaire CPEC
Cliché AZALOU TINGBE E. M., Février 2012

Sur 418 informatrices, 89 ont affirmé qu'elles détiennent ce cahier, soit un pourcentage de 21,29, ainsi qu'il est représenté dans le tableau XXI :

Tableau XXI : Disponibilité du cahier de vente

Opinion	Oui	Non	Total
Bénéficiaire	89	329	418
Pourcentage	21,29	78,71	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

A la question de savoir si celles qui disposent du cahier arrivent à le remplir, 76,40% d'entre elles, ont répondu Oui (tableau XXII).

Tableau XXII : Remplissage du cahier de vente par les bénéficiaires

Opinion	Oui	Non	Total
Bénéficiaires	68	21	89
Pourcentage	76,40	23,60	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Les photos 03 et 04 renseignent sur le remplissage du cahier de vente. L'informatrice S. W. remplit son cahier (photo 03) chaque mois suivant les opérations d'achat-vente effectuées dans le mois, tout comme l'informatrice H. F. (photo 04).

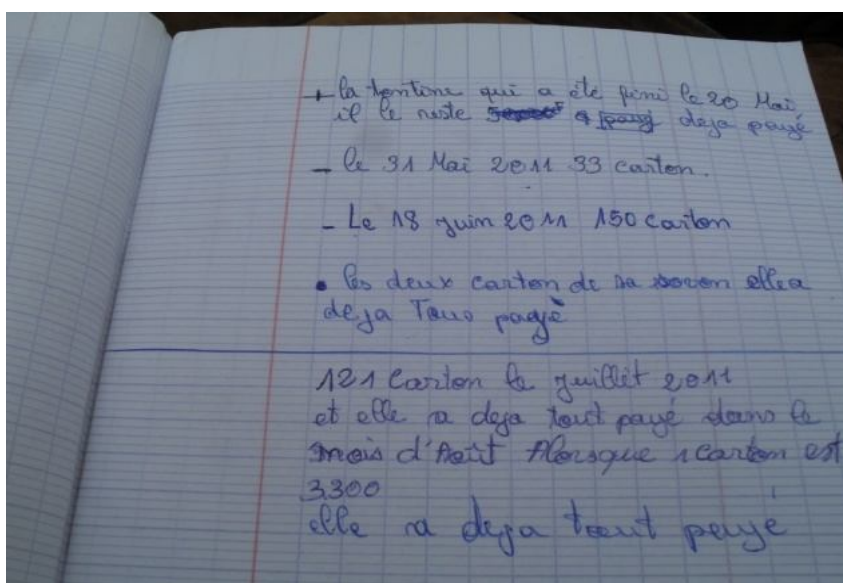


Photo 03 : Cahier de gestion de S. W., bénéficiaire PADME, rempli au mois le mois.
Cliché AZALOU TINGBE E. M., Février 2012

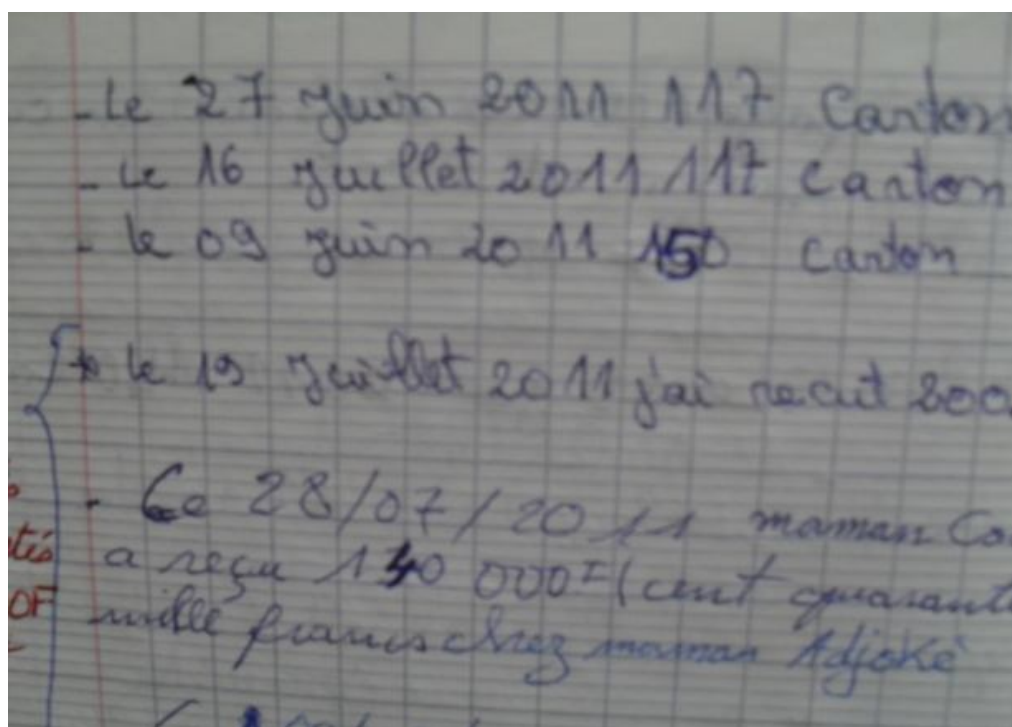


Photo 4 : 2^e page du Cahier de gestion de H. F., bénéficiaire CPEC, rempli au mois le mois.

Cliché AZALOU TINGBE E. M., Février 2012

Ici, le cahier n'est pas rubriqué. La bénéficiaire fait noter par ses enfants, les mouvements mensuels de son activité.

A la question de vérifier la disponibilité effective de ce cahier, 65,17% n'en disposent plus (tableau XXIII), contre 34,83%.

Tableau XXIII : Effectivité du cahier de vente auprès des bénéficiaires

Opinion	Oui	Non	Total
Bénéficiaires	31	58	89
Pourcentage	34,83	65,17	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Ces informatrices ont affirmé ne pas avoir pu continuer l'enregistrement des actions de vente ; cela leur prenait du temps, et elles en oubliaient d'autres. Certaines, non lettrées,

comptaient sur leurs enfants pour le leur remplir ; mais ces derniers n'étaient pas toujours disponibles.

Par ailleurs, pour les 329 autres qui ont affirmé ne pas utiliser de cahier de vente, les raisons évoquées sont nombreuses : sur les 408 réponses enregistrées, l'analphabétisme vient largement en tête dans 68,6% des cas. Il est suivi du manque de temps (9,80%), de l'oubli du remplissage (7,6%), de la perte du cahier (6,4%) et d'autres arguments évoqués par 7,6% des mêmes informatrices. Le tableau est plus explicite à ce sujet.

Tableau XXIV : Diverses raisons du non remplissage du cahier de vente

Modalités	Analphabétisme	Manque de temps	Oubli	Perte du cahier	Autres	Total des réponses
Bénéficiaires	280	40	31	26	31	408
Pourcentage	68,6	9,8	7,6	6,4	7,6	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Les autres raisons évoquées sont :

- la baisse de l'acuité visuelle ;
- la baisse de la clientèle ;
- la mémorisation des produits vendus ;
- l'insignifiance du montant du crédit (30.000f) qui ne nécessite pas de cahier outre mesure ;
- le cahier est gardé par le fils, élève qui le lui remplit.

En illustration, voici un cahier de gestion à peine rempli (photo 5) :

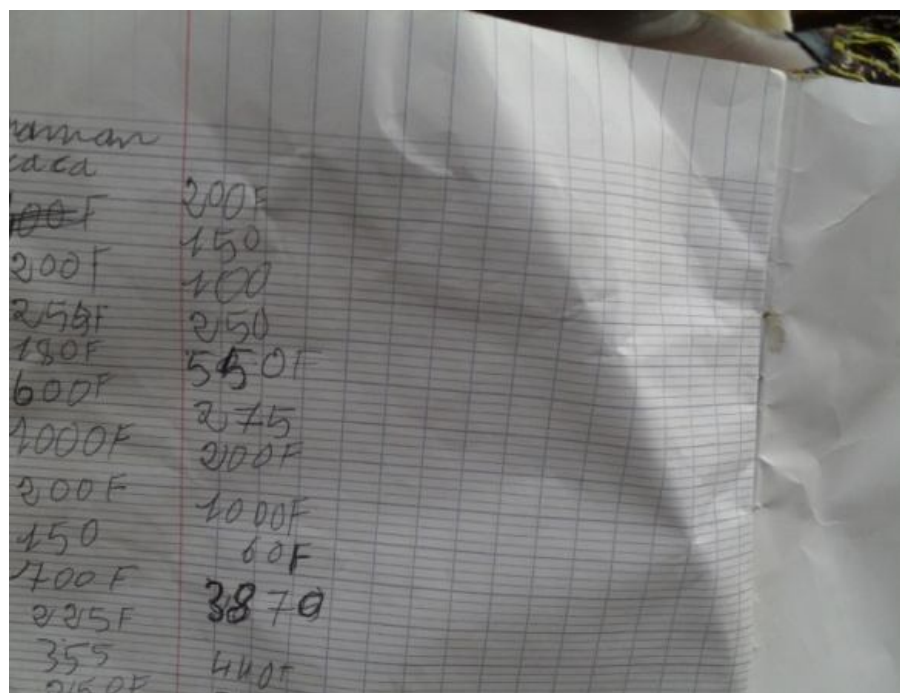


Photo 05 : Cahier de gestion H. F., bénéficiaire CPEC

Cliché AZALOU TINGBE E. M., Février 2012

Ce cahier de gestion est à peine rempli. La bénéficiaire a confié qu'il y a bien longtemps qu'elle s'en est servie. Néanmoins, elle l'avait spontanément sorti du dessous de son étalage. En d'autres termes, le cahier est toujours près d'elle, mais il lui est difficile de le remplir.

Les bénéficiaires de microcrédit perçoivent le cahier de gestion comme un "permis de conduire". Elles n'en appréhendent pas la nécessité et le voient comme une opportunité pour bénéficier du microcrédit. Mais quant à son remplissage, les femmes sont limitées par plusieurs facteurs dont l'analphabétisme, le manque de temps ou la paresse de le remplir. L'usage d'un cahier de vente dans l'utilisation du microcrédit laisse croire à un mythe.

Mais quelle est la nature des activités menées grâce au microcrédit par les femmes ?

5-1-2 Activités du microcrédit ou activités du secteur informel

De l'analyse des données collectées, il ressort que la majorité des bénéficiaires de microcrédit s'investit dans le commerce. Sur les 418 interviewées, 364 ont affirmé

orienter leur microcrédit dans ce sens (87,1%), tandis que 31(7,4%) œuvrent dans l'artisanat, 12, dans la prestation de service (2,9%), et 11 (4,8%) exercent diverses autres activités. C'est ce qu'indique le tableau. XXV.

Tableau XXV : Différentes activités menées par les bénéficiaires

Modalités	Commerce	Artisanat	Prestataires de service	Autres activités	Total
Bénéficiaires	364	31	12	11	418
Pourcentage	87,1	7,4	2,9	4,8	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Mais l'enquête a pris en compte les bénéficiaires de crédit de la période 2005 à 2011 dans une approche synchronique. Sur les 418 réponses du questionnaire validées à cet effet, seulement 190, soit 45,45%, ont obtenu le premier microcrédit en 2005 ; et les 228 restant, en 2007 (Tableau XXVI).

Tableau XXVI : Périodicité de l'octroi des microcrédits

Périodicité	Bénéficiaires	Pourcentage
2005 - 2006	190	45,45
2007 - 2011	228	54,55
Total	418	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

La plupart des micro-entreprises favorisées par l'octroi de microcrédit, ne sont pas reconnues officiellement par l'administration nationale. Elles ne disposent pas de numéro d'enregistrement ou de comptabilité écrite formelle.

Pour les Instituts nationaux de statistiques des Etats membres de l'UEMOA, le secteur

informel « se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Moins de 22% des Unités de Production Informelles (UPI) disposent d'un local spécifique pour leur activité, 31% exercent à domicile ou chez les clients et 47% ne possèdent pas de local (commerce ou services) », (RB, 2010 : 142).

C'est ainsi que se présentent les micro-entreprises concernées par la présente recherche. Elles disposent d'un personnel compris entre 1 et 4, créant ainsi elles-mêmes, de l'emploi quoique non sécurisé.

Les vendeuses ambulantes sont limitées dans leur contribution à la fiscalité locale et nationale. Elles échappent au paiement de la patente, du droit de commerce et autres taxes obligatoires. Néanmoins, leurs offres de service participent du développement de la société en offrant aux autres acteurs la possibilité de satisfaire leurs besoins par elles. Ce faisant, elles contribuent au développement du Bénin. Les activités exercées par les femmes bénéficiaires de microcrédit sont souvent à court terme, animées de techniques rudimentaires ; ce qui les empêche de satisfaire leur clientèle suivant la loi du marché c'est-à-dire les exigences des clients. De ce fait, elles font rapidement faillite et réorientent leurs activités sans pouvoir faire de grand succès.

Ces entrepreneures sont également menacées par la concurrence développée entre elles dont le but vise souvent à gagner la meilleure part de la clientèle. Ce secteur est également gangrené par le conformisme dans le choix des articles à commercialiser. Ce conformisme consiste à vendre les mêmes articles que la voisine soit parce que c'est la saison favorable à la vente de ces articles, soit dans l'intention de lui "arracher" sa clientèle. Toutes ces stratégies n'arrangent guère les acteurs de l'informel.

Pour Panhuys (1996 : 89), « les économies informelles sont également pluri-ethniques, cosmopolites. Mais pour des raisons historiques, culturelles ou techniques, certains groupes sociaux, originaires de telle ethnie ou région, dominant ou monopolisent des métiers, voire des secteurs d'activités dans lesquels ils excellent, assumant des fonctions difficilement exerçables par d'autres... Bref, l'économie informelle est l'expression d'un pluralisme socioprofessionnel, ethnoculturel, transrégional et transnational. Elle est le creuset où se constitue une Afrique nouvelle faite de brassages humains, de transferts culturels et technologiques, au prix parfois de durs conflits, voire de déchirures ». Les activités du secteur informel peuvent devenir alors un apanage d'ethnies ou de groupes socioculturels dont il contribue au changement social.

Par ailleurs, le secteur informel s'exprime par trois (03) formes principales de solidarité selon Nze-Nguema, observables au Gabon et au Cameroun, et qu'il qualifie de solidarité silencieuse⁹⁴ : la solidarité de travail « *qui consiste en la mise en commun réciproque par les membres d'une collectivité de leur force de travail dans l'intérêt et au bénéfice exclusif d'un des membres ou d'une famille* », (1996 : 300) ; la solidarité de projet est relative à la mise en œuvre d'un projet communautaire.

Il s'agit du « *regroupement des membres d'une communauté qui ont en partage la réalisation de projets similaires : de la construction d'une case à l'acquisition d'une parcelle de terre, en passant par l'achat d'un camion de transport. De la richesse de leur faculté concertative dépendra le caractère opératoire des solutions idoines à leurs préoccupations* », (1996 : 300) ; et enfin la solidarité de troc relative à des échanges d'aliments : « *face à l'appauvrissement généralisé des populations, consécutif à la mauvaise gestion des ressources, à la détérioration des termes de l'échange, à l'ajustement structurel, il n'est point d'autre voie de survie* », (1996 : 301) . Pour lui, l'existence du secteur informel répond à un double manque :

- face à l'Etat : l'informel assure la réinsertion sociale et économique des sans emplois : « *il s'agirait de partir du secteur informel pour redéfinir un Etat qui soit opérationnel pour l'ensemble de la société. Car si un Etat ne peut gérer que la minorité de ses habitants, alors que la majorité reste à la marge, cet Etat ne fonctionne pas : il est tenu en conséquence de modifier ses structures pour éviter le syndrome des deux nations cause d'explosions sociales* », (1996 : 303). L'informel favorise l'expression plurielle des opinions dans le multipartisme : « *Nombre de ses membres, en particulier ceux de la base, se retrouveraient dans l'opposition* », (1996 : 303). L'informel est aussi un obstacle pour l'Etat par le « *détournement des ressources fiscales* », (1996 : 303).
- face au capital : l'informel ne vise pas l'accumulation du profit comme l'Etat mais « *visé à procurer le minimum vital à la majorité sociologique. Il permet la résolution de maints problèmes socio-économiques dont l'amplification pourrait, si elle n'était contenue précisément par cet acteur informel, aboutir à l'explosion sociale* », (1996 : 304) .

A ces avantages s'ajoutent selon Bahigiki, l'indépendance des entrepreneurs du secteur informel, leur liberté d'entreprendre, « *ne dépendant ni d'un patron, ni d'un client ou*

⁹⁴ Par solidarité silencieuse, il faut entendre selon l'auteur, la solidarité qui n'emprunte pas les circuits médiatiques de l'Etat pour s'épanouir.

fournisseur influent », (Laleye, 1996 : 315), la culture de l'enrichissement par son travail par opposition à l'économie spéculative.

Par ailleurs, l'entreprise informelle a quelques limites selon l'auteur. En premier lieu, il y a « *l'influence néfaste du système dominant ambiant, qui ne manque pas de déterminer l'évolution de l'entreprise informelle et de la conditionner fortement* », (Laleye, 1996 : 317),. Ce secteur était au départ épargné des défauts du système formel comme les pots-de-vin, mais il est aujourd'hui dans cette même tendance. En deuxième lieu, « *le faible niveau technique des entreprises informelles constitue un grand obstacle à leur épanouissement* », (Laleye, 1996 : 318),. En troisième lieu, « *l'entreprise informelle rencontre des limites dans sa spécificité même, c'est-à-dire dans sa volonté de satisfaire les besoins des populations de son entourage. Cette population ne dispose souvent que de bas revenus et de ce fait, elle ne permet pas l'épanouissement de beaucoup d'entreprises informelles, ou ne permet pas à celles qui vivent de prospérer ; elles restent ainsi faibles et créent ce qu'on a déjà qualifié d'économie précaire* », (Laleye, 1996 : 318),

En somme, le secteur informel favorise le développement endogène. C'est un secteur qui assume certaines fonctions dévouées à l'Etat dans la résolution de différents problèmes cruciaux notamment le chômage, quand bien même, il contribue à la baisse du niveau de l'économie nationale en se soustrayant aux différentes charges liées aux taxes et impôts. Au finish, ces impacts négatifs de l'entreprise informelle interpellent directement le rôle de l'Etat dans l'économie d'un pays.

Pour Igué, l'économie des Etats issus de la colonisation est une économie dualiste « *induite par le fait colonial qui se manifeste par des écarts dans le fonctionnement de la société entre les lettrés, bénéficiaires des avantages de l'école coloniale et les illettrés encore en marge du processus scolaire. En d'autres termes, l'école coloniale a développé d'autres logiques économiques et de gestion de la société qui ne sont pas encore accessibles à tout le monde* », (2008 : 7).

L'"informalisation" des activités économiques dans les pays du Sud en général est donc une conséquence de la vision du colonisateur dans sa gestion territoriale. Le système de prélèvement était assez rigoureux et contraignant pour les populations : impôts de capitation, travaux forcés liés aux besoins d'équipements territoriaux, mise sur pied d'un nouveau mode de production économique reposant sur les besoins de l'Occident et non sur le bien-être des colonisés. Ces structurations n'ont pas été remises en cause après les indépendances occasionnant du coup dans ces Etats, « *un secteur dit moderne*

avec ses règles et ses exigences et un autre secteur traditionnel qualifié d'informel mais mieux adapté aux intérêts d'une importante couche de la population », Igué, 2008 : 40.

De ce fait, l'Etat de nos jours a un rôle très important à jouer. L'auteur affirme d'ailleurs que : *« le problème de relation entre l'Etat et le secteur informel repose désormais sur la capacité des autorités centrales et celles des structures décentralisées de l'Etat à proposer de nouvelles alternatives dans la gestion des sociétés dont ils ont la charge. Ces nouvelles alternatives doivent pouvoir mettre fin définitivement au caractère dualiste de l'économie et de la société. Cette exigence est devenue une impérative... », (2008 : 40).*

Par ailleurs, Igué (2008 : 41) a démontré dans son étude que les entreprises du secteur informel participent à la comptabilité de l'économie nationale. Il affirme en effet que *« la plupart des entreprises du secteur (informel), quelque soit leur taille et leurs revenus, paient bel et bien l'impôt. Toutes ont l'obligation vis-à-vis des services des impôts et ceux de la municipalité de payer des taxes. Ces taxes portent sur le droit de place, la patente et le BIC. Les types d'impôt auxquels ce secteur est astreint, varient d'une activité à une autre ».*

Ainsi, à destination de l'Etat, les conducteurs de taxi- moto et de taxi- auto, paient les droits de taxi ; les artisans et commerçants, la patente et les droits de commerce, et les transporteurs, la taxe unique sur les transports routiers. Dans la caisse des municipalités, les artisans et commerçants paient les droits de place, les transporteurs, les droits de stationnement, tout comme les conducteurs de taxis-auto et moto. L'auteur précise aussi que le montant de ces impôts varie suivant plusieurs critères parmi lesquels, la taille de l'entreprise, la nationalité du chef de l'entreprise, le type d'activité. Il fonde d'ailleurs son argumentation sur la loi n°98/007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin, en son chapitre 2, section1, article 8 : *« la création des impôts et taxes est du domaine de la loi. Le conseil communal par sa délibération en fixe les taux dans la limite du plafond déterminé par la loi des finances »* , (Igué, 2008 : 41). En d'autres termes, les recettes communales doivent provenir en partie des taxes et impôts à prélever sur les services marchands. De ce point de vue de Igué, on est tenté de croire que le microcrédit contribue au développement par la fiscalité des communes.

L'informel favorise plutôt le développement personnel, le développement des bénéficiaires du microcrédit à travers le maintien de leurs activités économiques dont le revenu constitue une source parmi tant d'autres de leurs revenus de survie. A la base de

cette situation, se situe l'illettrisme qui handicape ces bénéficiaires du microcrédit dans la tenue de la comptabilité de leurs micro entreprises, et la petitesse de celle-ci qui ne leur permet pas de recruter un personnel comptable de niveau approprié pour les aider à s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine.

En somme, l'autogestion du microcrédit, dans son manque de rigueur, enlise les bénéficiaires dans l'informel. Les petites entreprises favorisées par le microcrédit ne sont pas structurées en raison de la petitesse des fonds et ne sont pas obligatoirement contraintes de payer les impôts et autres taxes. Ce faisant, à l'état actuel de la problématique, le microcrédit semble devenir un facteur aliénant de ses bénéficiaires à travers les risques qu'il exige.

5-1-3 Risques du microcrédit : les mécanismes de remboursement

Le microcrédit reçu par les femmes génère des stratégies particulières de remboursement qui semblent laisser croire à une aliénation des bénéficiaires.

A chaque séance d'octroi de microcrédit, la date de remboursement est précisée sur une fiche, adressée aux bénéficiaires, et répétée oralement, en langue vernaculaire, en vue de limiter les retards dans le remboursement. Cette fiche (photo 06) se présente comme suit au PADME et à ALDIP-ONG.

ECHEANCIER DES PAIEMENTS					
Client :	1556	HOUNKANLINKPE Akazindjo Suzanne	CP: JS		
N° Contrat :	01556-11-11-110	Date de Déboursement :	08/11/2011		
Principal :	1 500 000	F CFA	Frais de service :	2,000 %	Mensuel
Nbre total de paiements :	11	Période Grâce :	1	mois	
Total Fonds de Garantie:		F CFA			

Cher(Chère) client(e),
Veuillez trouver ci-bas l'échéancier auquel vous avez souscrit. Aidez nous à mieux vous servir en respectant les échéances.

N° d'Eche	Jour	Date	Paiement Constant	Fonds de Garantie	Total à Payer
1	Lundi	09/01/2012	156 333		156 333
2	Mercredi	08/02/2012	156 333		156 333
3	Jeudi	08/03/2012	156 333		156 333
4	Lundi	09/04/2012	156 333		156 333
5	Mardi	08/05/2012	156 333		156 333
6	Vendredi	08/06/2012	156 333		156 333
7	Lundi	09/07/2012	156 333		156 333
8	Mercredi	08/08/2012	156 333		156 333
9	Vendredi	07/09/2012	156 333		156 333
10	Lundi	08/10/2012	156 333		156 333
11	Jeudi	08/11/2012	156 333		156 333

Nous vous rappelons que tout retard de paiement, quoiqu'en soit la cause sera frappé de pénalité.

édité par Sofbank le 04/11/2011

Photo 06 : Echéancier de paiement de S. T., bénéficiaire PADME

Cliché AZALOU TINGBE E.M., Février 2012

L'échéancier porte la programmation annuelle des remboursements à opérer par la bénéficiaire, et ce, de façon mensuelle (Photo 07).

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Identification de l'emprunteur Nom : <u>AKÉ</u> Prénom : <u>GENEVIEVE</u> Adresse : <u>CANÀ-MALÉ</u> <u>Maison satellite : 37,04,56,40</u>	Identification du prêt N° dossier : Montant débloqué : 100 Intérêt mensuel : 2 % de Durée : 06 mois
Date de déblocage : <u>20/02/2010</u>	Nombre d'échéances :
GF : <u>DJLOMAYUton</u>	

Nbre échéances	Jour échéances	Date échéances	Capital	Intérêt	Epargne Entrepreneur
01	Vendredi	19/03/10	16.665	1150	1670
02	Mardi	20/04/10	16.665	1150	1670
03	Jeudi	20/05/10	16.665	1150	1670
04	Lundi	21/06/10	16.665	1150	1670
05	Mardi	20/07/10	16.665	1150	1670
06	Vendredi	20/08/10	16.675	1150	1650
Total			100.000	6.900	10.000

Les bénéficiaires reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales d'octroi par l'ONG ALDIPE

Fait à Bobicon
Signature d'

Photo 07 : Tableau d'amortissement d'une bénéficiaire de l'ONG ALDIPE

Cliché AZALOU TINGBE E.M., Février 2012

L'échéancier porte la programmation annuelle des remboursements à opérer par la bénéficiaire, et ce, de façon mensuelle.

A la collecte des données, la question relative à la souvenance de la date de remboursement du microcrédit a suscité beaucoup d'intérêt de la part des informatrices. Elles ont énuméré les stratégies dont elles usent, pour ne pas tomber dans les retards de remboursement ou dans l'impayé. La mémorisation de la date de remboursement est la solution la plus adoptée par les actrices bénéficiaires. 306 réponses affirmatives sur 669, soit 45,75%, ont été enregistrées à cet effet. 27,8 % se font rappeler la date par un parent

proche ou ami ; tandis que 14,95% regardent de temps en temps sur la fiche de rendez-vous ; 7,32% marquent des traits sur le mûr au jour le jour ; 1,94% programment la sonnerie de leur téléphone portable pour le leur rappeler (Tableau XXVII) ; et 2,24% des informatrices usent d'autres stratégies, comme compter les jours de marché, pour veiller à la mensualité, et disposer d'un cahier de remboursement à son propre niveau, dans lequel la bénéficiaire suit elle-même l'échéance.

Tableau XXVII : Stratégies de souvenance de la date de remboursement

Modalités	Mémorisation date de remboursement	Marquage de trait sur le mur	Réglage téléphone portable	Regard temps en temps sur la programmation	Rappel par un proche	Autre	Total réponses
Bénéficiaires	306	49	13	100	186	15	669
Pourcentage	45,75	7,32	1,94	14,95	27,8	2,24	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

En somme, le microcrédit apparaît comme un outil de promotion de la micro-entreprise. Il permet de financer des projets d'entreprise de faible envergure et offre aux femmes l'opportunité de s'occuper des tâches ou activités commerciales susceptibles de leur permettre de gagner des revenus. En effet, les femmes bénéficiaires du microcrédit maximisent leur croyance en la rentabilité du microcrédit, en cherchant à vivre de leurs activités et à créer leur propre emploi : il s'agit de l'auto-emploi. Cet auto-emploi comporte deux (02) risques : la faillite en raison du manque de compétence et d'esprit de créativité et d'initiatives des femmes, et la faiblesse de motivation, de combativité, de volonté, et de vision prospective, durable dans leurs entreprises personnelles devant fournir un revenu décent à la famille. Ces micro-entreprises vivent alors dans le secteur qualifié d'informel.

Les sources de remboursement varient d'une bénéficiaire à l'autre. Chaque bénéficiaire peut opter pour plusieurs sources à la fois, selon le contexte. Ainsi, 559 réponses ont été enregistrées au total, dont 329 pour le bénéfice, 139 pour la tontine, 80 pour l'épargne, 3 pour la liquidation de biens, autres prêts et autres sources, et 1 pour la dette et l'usure, comme le confirme le tableau XXVIII.

Tableau XXVIII : Stratégies développées par les bénéficiaires pour le remboursement

Modalités	Dettes	Tontine	Usure	Epargne	Bénéfice	Vente biens	Autres	Total réponses
Bénéficiaires	1	139	1	80	329	3	6	559
Pourcentage	0,18	24,86	0,18	14,31	58,85	0,54	1,08	100

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Les autres sources déclarées par les informatrices sont, la thésaurisation journalière dans une caisse (Cf. Photo 08), de manière à être prête à rembourser une semaine avant l'échéance, la fraction du montant à rembourser en sous-échéance de 05 jours (les jours de marché), payé au responsable du groupement qui en fait la collecte.



Photo 08 : Caisses de maison servant à la thésaurisation, posée sur l'étalage.

Cliché AZALOU TINGBE E. M., Février 2012

La caisse (photo 08) est fabriquée artisanalement, avec de la terre rouge, ayant une ouverture large. Il est plus facile d'y mettre des pièces que des billets, mais il est très difficile de les en extraire. La meilleure possibilité de les faire ressortir pour utilisation, est de casser la caisse. Les bénéficiaires agissent ainsi, tous les mois, à l'exception de celles qui l'ont en bois. L'unité varie de 25 FCFA à 500 FCFA.

Quelle est alors, l'organisation pratique des bénéficiaires de microcrédit, autour de ces diverses sources de remboursement ?

Toute une floraison de réponses, ont été données à cette interrogation :

- abonnement à une ou des tontine (s) :
 - tontine journalière à carte chez des tontiniers ;
 - tontine chez le tontinier doublée d'épargne à domicile ou tontine personnelle
 - récupération du montant côtisier chez le tontinier la veille du remboursement

- Thésaurisation :
 - après chaque vente, on dépose ce qu'on a comme bénéfice dans une caisse ;
 - après la vente, la bénéficiaire dépose chaque jour, 1500f ou 2 000f dans une caisse, jusqu'à la fin du mois ;
 - cotiser l'argent dans une caisse
 - économiser 200 f/ jour

- Bénéfice :
 - commerce d'articles faciles à écouler ;
 - cotisation auprès d'amie, de son mari

- Au niveau du groupement ;
 - récupération des cotisations par le chef du groupement
 - cotisation entre membre, chaque jour, par semaine ou tous les 15 jours

Ainsi, la tontine paraît être la solution la plus idoine, au respect du remboursement du microcrédit. Elle se présente sous plusieurs formes, allant des tontiniers à l'épargne personnelle, formalisée ou non, explique l'informatrice A. G. :

« J'ai une caisse dans ma chambre. Je peux aller rembourser des jours à l'avance. » A. G., 25 ans, Bénéficiaire PADME

A ces diverses sources informelles de remboursement, peuvent s'adjoindre l'approche tontinière et l'« épargne domiciliaire ».

L'approche tontinière est la plus développée par les bénéficiaires de microcrédit.

Quelque soit la nature du SFD, la plupart d'entre elles adhèrent à des groupes de tontines.

La tontine est un système financier constitué par la mise en commun de fonds, à des échéances pré - fixées, par une catégorie d'acteurs sociaux adhérents. Chaque souscripteur verse une somme au tontinier et touche les dividendes du capital investi. C'est donc un fonds d'épargne collective, essentiellement basé sur la notion de confiance : il s'agit d'une association rotative d'épargne et de crédit. La tontine est aussi définie comme une « *association de personnes qui versent régulièrement de l'argent à une caisse commune dont le montant est versé à chacun de ses membres à tour de rôle* »⁹⁵.

Pour Bouman, l'idée sociale prépondérante dans l'organisation et la structuration de la tontine, est que « *l'obligation de rendre est basée sur la morale associée à un groupe aux liens forts : famille, clan... Refuser d'honorer sa dette, c'est prendre le risque de l'exclusion sociale ! En un sens, on peut donc dire que la tontine est un encouragement au travail, puisque le récipiendaire se doit de rembourser* »⁹⁶.

Ainsi définie, la tontine fait partie du système financier informel. Très développé dans les pays en développement, elle permet aux acteurs sociaux les moins pourvus, de participer au développement économique du pays, par la réalisation d'objectifs purement matériels, liés à la satisfaction des besoins vitaux. Mais quelles sont ses caractéristiques ?

Elles peuvent être résumées en quatre (04) points :

-les tontines sont omniprésentes dans les pays en développement, et contrairement aux banques, elles ont l'avantage d'être nées d'initiatives privées, ce qui garantit une certaine cohésion et une certaine efficacité car elles sont souvent constituées sur la base de relations personnelles très étroites ;

⁹⁵Définition de tontine, <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/tontine>, consulté le 14/03/2011

⁹⁶ Les tontines en Afrique : ancêtres du microcrédit, <http://www.agoravox.fr/actualites/economie/article/les-tontines-en-afrique-ancetres-34275>, consulté le 19/03/2012

-les tontines sont une école de démocratie car elles impliquent des règles de fonctionnement démocratiques telles que l'égalité des droits et des devoirs, la responsabilité individuelle et collective, le respect d'un certain nombre de règles collectivement établies ;

- elles répondent à trois (03) besoins clefs de la performance financière qui sont: économie des coûts de transaction, encouragement au long terme et réduction des risques ;

- elles sont également une école de gestion puisque les membres adhérents à ces tontines se doivent d'avoir compris leur fonctionnement. Les tontines à vocation sociale par exemple, participent de l'éducation de leur membre en matière de prévoyance⁹⁷.

En un mot, la tontine permet de mobiliser l'épargne domestique. Elle est qualifiée de finance informelle, par analogie avec l'économie informelle. Pour Lelart : *« cette notion de finance informelle est définie comme des mécanismes originaux qui permettent en effet de faire circuler la monnaie en contrepartie d'une accumulation temporaire des créances et des dettes. Ainsi, la finance informelle englobe tout mécanisme non officiel qui permet de faire circuler temporairement des créances et des dettes. La finance informelle regroupe donc l'ensemble des transactions effectuées, en marge des règles établies, par des intermédiaires non agréés et/ou non enregistrés. Mais, on peut signaler que ces mécanismes ne sont pas dans la majeure partie des cas illégaux car bien souvent les autorités publiques les tolèrent »*⁹⁸.

En matière de fonctionnement, les participants à une tontine, *« versent régulièrement des cotisations de montant fixe à un fonds commun qui est distribué tour à tour à chacun des membres, désigné en général par tirage au sort. Quand chaque membre a reçu le fonds une fois, le cycle doit normalement recommencer. Il faut noter que le premier membre à recevoir le fonds bénéficie d'un prêt sans intérêt, tandis que le dernier à le recevoir épargne tout au long du cycle sans être rémunéré (voire un taux d'intérêt négatif si l'inflation est forte) pour toucher à la fin le même montant qu'il aurait accumulé en épargnant régulièrement à titre individuel. Les autres membres se trouvent, selon leur rang d'accès au fonds, en position de débiteur ou de créateur : leur participation leur permet néanmoins de bénéficier de la somme totale plutôt que s'ils avaient épargné par eux-mêmes »*⁹⁹. En Afrique, la tontine fonctionne sur des bases bien définies :

⁹⁷ Les tontines dans les pays en développement, <http://www.gdrc.org/icm/french/matthieu/section-3.html>, consultée le 19/03/2012

⁹⁸ L'économie informelle, <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/economie-informelle.htm>, consultée le 19/03/2012

⁹⁹ L'économie informelle, <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/economie-informelle.htm>, 19/03/2012

- la constitution des adhérents : les membres qui se regroupent autour d'une tontine se connaissent toujours à l'avance (tontine fermée) ou au contraire sont réunies par l'initiative de tontine (tontine ouverte). L'aire géographique peut être très large, et la taille peut varier énormément. De même, une tontine peut être mixte, ou ne regrouper que des hommes ou que des femmes ;

- la durée: le cycle de la tontine est bien déterminé à l'avance. Il est renouvelable (sans être trop long) par tacite reconduction ;

- les réunions: elles sont l'occasion de résoudre les problèmes internes de la tontine, ou d'échanger sur les activités des membres ;

- le financement: la tontine fonctionne sur la base des seuls apports des membres ;

- la fin de la tontine: une fin de tontine est souvent marquée par l'organisation d'une grande fête. Elle est par la même occasion, le début de la suivante, et les participants en profitent pour prendre de nouvelles résolutions, en vue du maintien de leur association.

De ce fait, les tontines africaines sont avant tout, à vocation sociale. Elles privilégient le groupe par rapport à l'individu, en favorisant une sorte de caisse de prévoyance en vue de répondre aux risques sociaux comme la perte d'un proche, un incendie, une maladie, etc. La tontine est aussi un moyen de rechercher une renommée sociale¹⁰⁰, à travers la satisfaction des besoins économiques, prévus ou imprévus, et une technique prompte de mobilisation de l'épargne.

La part de cotisation varie d'une tontine à une autre en fonction du niveau des revenus des membres et des objectifs qu'ils visent. Par exemple, « *les tontines des ménagères aux conditions modestes récoltent rarement plus de 1 000 à 5 000 francs CFA, celles des commerçants moyens et petits salariés peuvent distribuer à chaque tour plus de 5 000 francs à 500 000 francs CFA, et dans les tontines des grands commerçants, les sommes mises aux enchères peuvent s'élever à 50 000 000 francs CFA* »¹⁰¹.

En somme, les tontines sont une « *espèce de sécurité sociale à l'africaine... Les*

¹⁰⁰ L'économie informelle, <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/economie-informelle.htm>, 19/03/2012

¹⁰¹ L'économie informelle, <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/economie-informelle.htm>, 19/03/2012

associations, et c'est à leur avantage, ne réduisent pas l'individu au simple rôle d'assisté. Il est un acteur économique et social important au sein de son quartier »¹⁰², car la tontine est une sorte d'entraide, de solidarité entre les membres. C'est un système de prévoyance et de prise en charge des besoins. Au Bénin par exemple, le phénomène tontinier est très développé, en réponse à la crise économique des années 1980. Les banques commerciales étaient menacées de fermeture, et il était difficile voire risqué de transporter des fonds importants des banques du Togo voisin, vers le Bénin et par voie terrestre. Les commerçants se sont alors rués vers les banquiers ambulants, provoquant du coup, l'essor de la tontine au Bénin.

Pour Adechoubou et Tomety¹⁰³, il existe quatre (04) types de tontines d'argent au Bénin :

- la tontine mutuelle : c'est la cotisation d'argent entre des gens qui se connaissent, liés par la profession, la parenté, la camaraderie...., et qui se pratique dans une entreprise, une maison...., avec l'enlèvement par rotation. Il n'y a pas de prélèvement pour l'organisateur, ni de garde d'argent ;
- la tontine commerciale : elle est assurée par des entreprises financières qui gardent l'argent, sans l'existence de liens particuliers entre les épargnants : cas des tontiniers sédentaires ;
- la tontine financière : les épargnants s'accordent d'avance sur la cotisation. Ce type de tontine exige le prélèvement d'une mise : c'est le cas des banques ambulantes ;
- la tontine d'affaires : elle est animée par des acteurs sociaux détenant assez de capital, pour pouvoir épargner des millions par mois. Cette épargne est injectée dans l'investissement comme la construction d'hôtels, etc.

Parmi ces quatre (04) types de tontine, les plus développées au Bénin sont les tontines mutuelles ou « tournantes » (qui accélèrent la circulation de la monnaie), et les tontines commerciales ou « ambulantes » qui favorisent une certaine accumulation. Ce dernier type, est celui auquel ont adhéré la plupart des informatrices de cette recherche. Il est

¹⁰² L'économie informelle, <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/economie-informelle.htm>, 19/03/2012

¹⁰³ ADECHOUBOU (M.), TOMETY (S.), Services financiers et allègement de la pauvreté, Document de travail n°4, Les banquiers ambulants au Bénin, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/documents/publication/wcms_118286.pdf 56 P. consulté le 09/02/2011

animé par un banquier ambulant ou « tontinier », qui collecte l'épargne des membres, à l'aide d'une carte de membre, depuis le premier jour du mois, jusqu'au dernier. Cette carte est constituée de trente et une (31) cases représentant le nombre le plus élevé de jour dans les mois de l'année. A chaque versement, le tontinier coche la case journalière correspondante ; mais le remboursement ne s'effectue que le dernier jour du mois. Cette carte est dupliquée et détenue aussi bien par l'adhérent pour le suivi des comptes, que par le tontinier. Ce type de tontine est fixe, débutant et s'achevant le même jour pour tous les membres. Les membres peuvent ne pas payer journalièrement et rattraper dans ce même mois, pourvu qu'au dernier jour du mois, toutes les cases soient cochées. Ces versements peuvent faciliter parfois, des octrois de crédit dans ces tontines. Chaque tontinier rembourse à ses clients, à la fin du mois, les versements qu'il a reçus chaque jour, sauf un. Selon la performance de la tontine, le banquier ambulant peut les rembourser par anticipation, partiellement, en totalité, ou plus qu'il n'a reçu : dans ce cas il accorde une avance qui correspond, pour partie, à du crédit. Le jour de collecte des fonds est le jour du marché. Le tontinier peut passer plusieurs fois ce même jour. L'on peut commencer les versements à tout moment, et être remboursé quand tous les versements prévus ont été effectués, même s'il y faut plusieurs mois¹⁰⁴.

La tontine présente à cet effet plusieurs centres d'intérêt pour les adhérents. Dans cette recherche, elle est l'un des "canaux de sauvegarde" des bénéficiaires en vue du remboursement à temps des microcrédits. Avec la banque ambulante, il y a une facilité de crédit, une modicité de revenu, une obligation d'épargne, une souplesse de la tontine, une épargne disponible à tout moment, une sécurité des fonds (protection contre le vol), une diminution du gaspillage de revenu¹⁰⁵.

Selon Ependa, les tontines présentent plusieurs avantages : « Généralement, aucune caution n'est exigée aux adhérents, sauf qu'il faut avoir un parrain, c'est-à-dire un garant du sérieux de l'adhérent. ... les tontines ne sont pas intimidantes comme un organisme financier formel peut parfois l'être. Il n'y a pas d'obstacle linguistique pour les analphabètes... Par conséquent, elle minimise le coût des transactions tout en donnant aux gens l'occasion de se réunir. La tontine est socialement sécurisante et,

¹⁰⁴ LELART (M.), La Tontine, Paris, Ed. AUPELF-UIKEF. John Libhey t:urotext, 1990, pp 109.133, http://www.lamicrofinance.org/files/15493_1176.pdf, consulté le 20/03/2012

¹⁰⁵ ADECHOUBOU (M.), TOMETY (S.), Services financiers et allègement de la pauvreté. Document de travail n°4, Les banquiers ambulants au Bénin, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/documents/publication/wcms_118286.pdf, 56 P., Op.Cit.

*étant donné que les transactions ont généralement lieu lors des réunions de groupe, les risques de vol et de tricherie sont réduits »*¹⁰⁶. Néanmoins, l'épargne tontinière ne produit pas d'intérêt, et constitue un handicap au contrôle des masses d'argent en circulation, en vue de freiner l'inflation.

En outre, en termes d'analyse sociologique, la dénomination des tontines ambulantes et la crédibilité du tontinier déterminent l'adhésion des acteurs sociaux. Le souci de la sécurité de l'épargne en est le facteur explicatif, car les adhérents espèrent recouvrer intégralement le montant économisé dans sa totalité, à l'échéance prévue. Ainsi, les banques ambulantes ont plusieurs désignations, à consonance économique, religieuse, des appellations traduisant la blague, ou imitant le système marketing occidental. En voici quelques exemples en langue fɔ̃n du sud-Bénin, en français et en anglais :

- «gbé » (cotisation ou épargne de groupe), « Sù » (Tontine) et «adjɔ̀lù » (entraide mutuelle d'argent, de biens meubles, de services) : fɔ̃n
- Gbedokpogbe (fɔ̃n) : Tontine journalière
- Akwegbe (Tontine d'argent), Gbèkouè (mise ou montant souscrit) : fɔ̃n
- Hwlɛngantɔ̃ (fɔ̃n) : Dieu est sauveur
- « Jèshunhlɔ̃n » (fɔ̃n) : Dieu est la grandeur suprême et ma source de détermination ;
- «Tac-au-Tac» (français), «Bènu-Lèwa» (fɔ̃n) : « amène les choses »
- « Wlɔ̀wlà » (fɔ̃n) :, « c'est vite écoulé » parlant de sa marchandise l'acteur retient qu'avec le groupement, c'est la chance car le risque est toujours récompensé positivement.
- «bons comptes, bons amis» (français): Banquiers ambulants et clients doivent honorer leurs engagements respectifs afin, d'éviter la faillite et les démêlés
- Gbénanyɔ̃ (fɔ̃n) : Il faut garder espoir, ça doit réussir
- Yes-Yes (anglais) : Prépare-toi à déboursier

En somme, le remboursement du microcrédit induit le recours au service des banquiers ambulants, en vue de faciliter la mobilisation du montant à rembourser. Cette stratégie puise son origine dans l'existence séculaire mais plus affirmée par la crise des années

¹⁰⁶ EPENDA (A.), Typologie et aspects organisationnels des tontines dans le contexte d'une économie sociale informelle à Kinshasa, Université du Québec à Chicoutimi, Septembre 2002, PP. 20 - 21, http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/PDF/030120696T1.pdf, 20/03/2010

1980, de la tontine. Elle contribue à la satisfaction des besoins vitaux des bénéficiaires du microcrédit, à leur exemplarité en termes de remboursement, et à leur maintien dans le fichier des bénéficiaires des SFD.

Néanmoins, les tontines ont plusieurs limites :

« -elles ne permettent pas une allocation optimale des ressources alors que le capital est rare dans les pays concernés ;

-les opérations dans une tontine sont connues de tous, et donc tout le voisinage connaît vos dettes ou vos créances ;

-les tontines sont au service de l'entreprise informelle qui est loin d'être la plus performante (celle-ci se multipliant, mais ne grandissant pas) ;

-les taux d'intérêt sont généralement plus élevés dans une tontine que dans une banque ;

-il existe certaines limites techniques à partir d'un certain nombre de participants ;

-la sécurité de l'épargne n'est pas garantie ;

-les tontines enlèvent beaucoup de significations aux agrégats monétaires et réduisent l'efficacité de la politique monétaire ;

-des limites peuvent apparaître concernant la gestion de la tontine (parfois tenue sur un simple cahier), et la durée de celle-ci (qui peut être éphémère) ;

-certaines personnes appartenant à des tontines peuvent être amenées à partir pour la ville ou l'étranger ;

-une tontine basée uniquement sur l'ethnie ou l'appartenance à un clan peut être un frein au développement et à l'innovation car elle manque alors d'ouverture ;

-la périodicité préétablie des réunions limite la possibilité d'obtenir immédiatement un prêt dans une tontine ;

- enfin, contrairement aux banques, les tontines sont incapables d'injecter des liquidités nouvelles dans l'économie, puisque les créances et les dettes sont strictement équivalentes étant donné que le support monétaire est constitué de pièces et de billets. Dans une tontine, il est donc impossible de se voir accorder un crédit dépassant le montant de l'ensemble des dépôts »¹⁰⁷.

Malgré ces faiblesses observées au niveau des tontines, les adhérentes aux prestations des SFD pratiquent l'épargne à domicile.

L'épargne est la part du revenu qui n'est pas utilisée ou investie dans une entreprise. C'est le fait de renoncer à une consommation immédiate pour l'effectuer dans le futur. Elle se matérialise sous plusieurs formes :

¹⁰⁷ Les tontines dans les pays en développement, <http://www.gdrc.org/icm/french/matthieu/section-3.html>, consultée le 04/04/2011

- l'épargne liquide, où l'argent reste disponible sous forme liquide. Autrefois, elle était placée chez soi dans un « bas de laine », mais aujourd'hui, elle est inscrite sur un compte courant, sans produire d'intérêt. Avec ce type d'épargne, l'argent peut même perdre de la valeur s'il y a de l'inflation ;
- l'épargne financière ou investie, est celle placée dans des institutions bancaires ou investie dans l'acquisition des biens matériels ;
- l'épargne volontaire est l'argent mis de côté sans contrainte, par l'acteur social même : c'est la thésaurisation
- l'épargne forcée est celle effectuée sans une décision personnelle, comme dans le cas de l'épargne retraite.

De ce fait, l'épargne «domiciliaire » est l'épargne conservée à domicile. Elle peut être désignée ici par la thésaurisation monétaire lorsqu'elle est individuelle. C'est la mise hors du circuit économique, d'une partie de ses revenus. C'est aussi le fait de conserver son argent sans le faire fructifier ; une forme d'épargne détenue par les acteurs sociaux concernés eux-mêmes. En économie, la thésaurisation est la détention improductive de valeurs (monnaie, billets, pierres précieuses, or, œuvres d'art...). Cet argent en espèces, retiré du circuit économique ne peut de ce fait contribuer à l'essor économique du pays. Les bénéficiaires du microcrédit thésaurisent les bénéfices de leurs activités dans une caisse, quotidiennement, et en défalquent le montant à rembourser à la fin du mois. Cette organisation interne leur permet de respecter l'échéancier de paiement des créances.

Mais comment réalise t- on cette thésaurisation ?

Pour les informatrices de cette recherche, l'épargne thésaurisée à domicile, est conservée dans des caisses faites en terre rouge, vendues entre 25F et 500F. L'argent y est déposé autant que possible, soit les soirs, ou, en pleine journée de commerce. Cette caisse est précieusement gardée et cachée, là où ne se promènent pas tous les regards. A l'échéance de remboursement, les bénéficiaires cassent cette caisse pour pouvoir se saisir du contenu et l'utiliser aux fins prévues. Cette thésaurisation peut se faire également dans des caisses en bois auxquelles sont adaptées des cadenas. L'épargne est aussi gardée sous l'oreiller, sous le matelas ou enterrée dans la chambre à coucher. Ce procédé présente l'avantage d'avoir l'épargne à proximité, sans autres dépenses pour y

renter en possession. Il exclut le paiement d'un quelconque taux d'intérêt, avec le risque de vol, de l'utilisation des fonds avant le terme prévu.

La thésaurisation ainsi présentée, est la seconde approche contributive au remboursement aisé du microcrédit par les femmes. Il s'agit d'une auto-organisation des bénéficiaires dans le but majeur de ne pas « tomber dans l'impayé ». Pour les néo-classiques, la thésaurisation est une fuite de billets dans le circuit monétaire¹⁰⁸. Pour les tenants de cette conception, le développement du système bancaire suffit à réduire la thésaurisation. Or, les banques sont concentrées le plus souvent dans les villes. Au Bénin, les institutions bancaires sont très éloignées des villages ou contrées reculées. De plus, réduire la thésaurisation à la bancarisation n'est pas possible sans la résolution des différents problèmes liés à l'illettrisme des masses, et à l'affluence aux guichets des banques. L'« épargne domiciliaire » peut alors être comparée à la thésaurisation hors des banques.

Par ailleurs, l'épargne peut être mise en commun au sein des groupements. L'épargne de groupement est celle organisée par les bénéficiaires réunies au sein d'un même groupement, en caution solidaire. Elles s'organisent entre elles et s'entendent sur une échéance hebdomadaire, par quinzaine, ou suivant les jours de marché, pour collecter une partie de leur revenu. Au bout des quatre (04) semaines du mois, cette procédure leur permet de rembourser aisément les microcrédits, sans désagréments quelconque. Cette forme d'épargne n'est pas assortie d'intérêt. Elle est libre et engage tous les membres à la fois. Son avantage est essentiellement lié à sa proximité et à sa disponibilité sans procédures tracassantes particulières comme : se déplacer sur une longue distance (aller à la banque, en assumer le transport...), perdre du temps (faire la queue à des guichets). En outre, les bénéficiaires adhérentes à cette forme de tontine courent le risque de se voir dépossédées des montants cotisés en cas de vol, ou d'intempéries comme l'incendie, l'inondation.

5-2 Microcrédit et socialisation

Le microcrédit apparaît comme un facteur de socialisation et ce, à travers la pratique

¹⁰⁸ Thésaurisation, (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Thésaurisation>), consulté le 30/01/10

d'AGR, le rôle social du microcrédit, les addictions et conflits qu'ils suscitent.

5-2-1 Rôle du microcrédit dans l'exercice des Activités Génératrices de Revenus

Plusieurs raisons d'ordre économique justifient le recours au microcrédit par les femmes. Selon l'informatrice C. K., l'argent est au centre du déroulement de toutes activités économiques, et de la vie humaine :

« Si tu agis et qu'il n'y a pas d'argent, tu ne peux rien. S'il y a l'argent, tu te feras aider simplement. Tout sera bien pour toi. S'il n'y a pas l'argent, on n'a pas la vie. Avec l'argent, tu peux poser les pieds à terre. Au marché, je suis heureuse. Ton enfant peut manger dedans. » C. K., 32 ans, Bénéficiaire ALDIP

Ainsi, l'appui à la micro-entreprise participe du développement économique. C'est ce qu'explique ici, l'informatrice J. G. :

« Si l'Etat (IMF) nous aide à diversifier le commerce, n'importe qui cherche quelque chose à acheter, le trouvera chez vous. » J. G., 29 ans, Bénéficiaire CPEC

Par ailleurs, les 418 bénéficiaires interviewées par questionnaire, ont toutes affirmé recourir à ce type de financement, en vue de mener des AGR. Ensuite, 76 d'entre elles, soit un pourcentage de 18,2, espèrent nourrir et scolariser leurs enfants et les enfants à leur charge, grâce au bénéfice issu de la gestion du microcrédit. 14,83% des informatrices, recherchent une certaine considération sociale, tandis que 14,6%, considèrent le microcrédit comme un moyen de contribuer aux dépenses financières du foyer. Les autres modalités de réponses proposées à cette question, ont reçu, les plus bas quotas : se faire respecter du conjoint (5,5% des informatrices), participer aux dépenses culturelles et familiales (3,35%), et autres réponses précisées (0,5%), comme la satisfaction de besoins non spécifiés. Ces différentes opinions sont schématisées dans le tableau XXIX :

Tableau XXIX : Causes de recours au microcrédit

Opinion	Mener des AGR	Nourrir et scolariser les enfants	Contribuer aux dépenses du foyer	Se faire respecter du conjoint	Se donner de la considération dans la société	Participer aux dépenses culturelles et familiales	Autres
Bénéficiaires	418	76	61	23	62	14	2
Pourcentage	100	18,2	14,6	5,5	14,83	3,35	0,5

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Par ailleurs, les pesanteurs culturelles liées à la famille en milieu fon, ont des répercussions sur la prise en charge alimentaire et la satisfaction des besoins vitaux de l'homme, en particulier des membres du ménage. En effet, nombre des informatrices ont affirmé qu'étant dans un ménage polygame, c'est chaque femme qui s'occupe de ses enfants. Le mari se désengage presque des dépenses du foyer, laissant à chaque épouse la liberté de s'organiser pour résister aux aléas de survie. Le recours au microcrédit s'impose dès lors à ces dernières qui y voient une issue de secours, en vue de la satisfaction des besoins vitaux et fondamentaux du foyer, en particulier se nourrir, se vêtir, se soigner, s'instruire. L'informatrice A. V. raconte ici son expérience :

« Moi, je suis la quatrième femme de mon mari. Quand il se lève le matin, il s'assoit au dehors, regarde les gens passer, cause et rie avec ses amis qui passent. S'il a faim, il demande à la femme qui est au tour de lui donner à manger. Dès qu'il finit, il va se promener ou jouer aux cartes et boire du sodabi (alcool local), pour ne revenir que le soir. Il ne demande à aucune d'entre nous, ce que nous allons manger avec les enfants. Il ne donne pas d'argent. Alors comment tu vas faire ? Avec l'aide d'une amie, j'ai commencé PADME depuis. Je vends beaucoup de choses et ça m'aide à garder mes enfants et moi-même. J'ai même deux enfants confiés que je garde qui ne sont pas affamés, regarde-les toi-même, hein, regarde. » A. V., 45 ans, bénéficiaire PADME

Le recours au microcrédit, se justifie aussi par le désir d'améliorer ou de promouvoir son activité commerciale. C'est ce qu'exprime cette informatrice, N. E. :

« Ce qui m'a poussé à prendre le crédit, c'est pour améliorer mon commerce de divers. Depuis que j'ai commencé, je n'ai pas encore vu de chambre blanche (gendarmerie) de mes yeux. » N. E., 48 ans, Bénéficiaire ALDIP

En outre, les résultats de la collecte des données montrent, que le commerce est l'activité économique qui suscite le plus d'adhésion au sein des actrices sociales en milieu rural. Faire le commerce nécessite assez de moyens pour démarrer et entretenir l'activité. Il est souvent nécessaire de recourir à des prêts ; la mobilisation du capital par l'épargne étant difficile sans une base économique réelle. Voilà qui justifie le recours au microcrédit octroyé par les SFD ; en témoignent les propos de l'informatrice R. K. :

« Quand j'ai regardé dans mon quartier, pour faire quelque chose, j'ai vu que pour trouver les petites choses comme pétrole, huile, petits condiments, il faut aller jusque chez Adjanou, vers la grande voie. Alors je me suis dit, pourquoi ne pas vendre ces petites choses là. J'ai commencé avec l'argent ramassé dans une tontine du quartier. En ce moment, PADME était venu nouvellement à Bohicon, j'en avais entendu parler quand j'étais à Abomey avec mes sœurs qui y ont adhéré. Elles m'ont conseillé. J'ai fait la même chose qu'elles, quelques mois après. J'ai commencé à prendre l'argent. Mais à ma grande surprise, la voisine d'à côté, et celle de l'autre von, ont commencé à vendre la même chose que moi. Elles n'ont pas pu tenir, peut-être à cause de l'argent. Parce que commerce peut marcher aujourd'hui et pas demain, il y a la chance aussi. Moi, je fais tout pour rembourser au PADME à la fin du mois, comme ça, depuis cinq(05) ans je vends, tout en changeant parfois de vivre... » R. K., 58 ans, Bénéficiaire CPEC.

En outre, à la question de savoir l'impact du microcrédit sur les relations sociales, 376 informatrices (90%) sur 418 ont affirmé que grâce à l'utilisation du microcrédit, le besoin d'alimentation de leurs enfants et de leur foyer entier est assuré. Il en est de même pour 335 (80%) bénéficiaires sur 419 réponses validées, au sujet de la santé. Le microcrédit a un impact positif aussi, sur la scolarisation des enfants selon 65,2% des informatrices, sur les relations inter conjoints pour 196 informatrices (47%), sur l'harmonie familiale selon 67,7% des femmes interviewées (Tableau XXX).

Tableau XXX : Impact du microcrédit sur les ménages

Impacts	Alimentation des enfants et du foyer	Santé	Scolarisation des enfants	Harmonie au sein du couple	Harmonie familiale	Autres
Oui	376	335	272	196	283	31
Total	418	418	418	418	418	418
Pourcentage	89,95	80,14	65,07	46,89	67,7	7,42

Source : Données de terrain, mai 2011- juin 2012

Mais comme autres impacts, 7,5% des informatrices, ont souligné la bonne évolution de leurs activités lucratives, donc l'augmentation de leur capital, la réalisation de biens meubles et immeubles comme la construction de bâtiment, la construction de maison. Le microcrédit a également des effets positifs sur la psychologie des bénéficiaires. Si certaines ont affirmé se sentir plus épanouies, d'autres par contre, n'ont pas remarqué l'effet du microcrédit sur le ménage, car, disent-elles : « *C'est seulement mon mari qui gère le foyer* ».

Pour les conjoints en effet, le microcrédit a des impacts :

- positifs

« Les avantages sont énormes à savoir le financement de l'éducation de nos enfants, l'épanouissement aux plans économique, financier, spirituel, bref, le microcrédit nous a sorti de la pauvreté. » R. K., 50 ans, PADME

« Le microcrédit est bénéfique à ma femme, car ce sont les fonds mis à sa disposition qui lui permettent de mener des activités génératrices de revenus. » A. D., 43 ans, RENACA

- négatifs

« Si le microcrédit est mal géré, il peut provoquer la séparation du couple ou la dislocation de la famille. » J. L., 59 ans, ALDIPE

« Lorsque le crédit est mal géré, ma femme pourrait être emprisonnée. C'est la raison pour laquelle en ma qualité de retraité, je mets tout en œuvre pour l'aider dans le cadre de la gestion qu'elle fait des fonds à elle accordés, afin d'éviter toutes déconvenues éventuelles. » G. Y., 61 ans, PADME

« Lorsque le crédit est mal géré, on pourrait se retrouver en prison. » R. D., 56 ans, PADME

En un mot, le recours au microcrédit, a pour but selon les informateurs, d'améliorer les conditions de vie de ceux qui y ont recours. Le crédit permet à son bénéficiaire de mener des AGR et contribue à la prise en charge des dépenses financières au sein de la famille. Il contribue à la diversification des activités commerciales, et à l'affirmation de sa personnalité dans l'environnement social.

Sur le plan social, outre la logique sous-tendue par le lien social, le microcrédit, à travers le revenu issu de la vente, favorise chez la bénéficiaire et sa famille, l'accès :

✚ à un logement, à l'instruction, au vêtement et à l'alimentation. L'informatrice B. C. l'explique dans cet encadré :

« Depuis que j'ai pris le microcrédit, la manière de manger a changé chez moi. Nous mangeons mieux. » B. C., 32 ans, Bénéficiaire PADME

✚ à des soins de santé et la préservation contre les maladies, en s'assurant une bonne alimentation, selon les informatrices suivantes :

« Si tu vas au marché, tu achètes, vous mangez bien, tu n'as plus de soucis, donc il n'y a plus de maladie. » J. A., 38 ans, Bénéficiaire CPEC

« Ce sont les soucis qui amènent la maladie. Si tu as beaucoup d'argent en mains et que tu l'utilises, tu es à l'aise et tu ne tombes plus malade. » C. T., 25 ans, Bénéficiaire ALDIP

Le bénéfice permet d'organiser les cérémonies de baptême, de dot, de mariage, de libération, et autres réjouissances, et surtout d'honorer le culte des ancêtres, les cérémonies funéraires. Tous ces exhibitionnismes permettent à l'individu de montrer des signes de prestige social. Il donne l'impression à ses voisins qu'il n'est pas un nécessiteux, qu'il est pourvu des moyens de vivre. Cette estime de soi, l'incite à se protéger contre ses ennemis ; ce qui demande aussi beaucoup d'investissements financiers, comme l'explique R. G., une informatrice :

« Ceux qui ne connaissent pas encore cette voie et ne sont pas venus, s'intéressent à nous. Comment ? Eux, ils veulent, à cause de nos manières de faire, d'aller, ou nos va-et-vient, ils voient que nous avons des choses plus qu'eux. Or, nous n'avons rien. Ils essaient de venir emprunter de l'argent chez nous. Ils se disent que nous, nous sommes riches. Et les problèmes que nous avons, ils ne savent pas comment nous arrivons à les résoudre. Nos manières de faire diffèrent des leurs, et ils nous envient. Et nous disent de tout faire pour qu'ils intègrent aussi la chose pour faire. Mais avant de le faire, il faut bien regarder leur moralité. Sinon tu amènes n'importe qui dans la chose, ils n'arrivent à rien faire. C'est pour ça qu'on les regarde et on refuse. » R.G., 38 ans, bénéficiaire RENACA

Ces propos de l'informatrice montrent à quel point le crédit donne une certaine valorisation sociale à son bénéficiaire, de l'estime dans son milieu de vie. Il lui permet non seulement d'assurer sa survie, mais aussi de paraître prestigieux aux yeux des autres. En d'autres termes, prendre du crédit dans une institution organisée, garantit la survie de l'activité.

Néanmoins, malgré toutes ces qualités affirmées au microcrédit par les informateurs en général, l'on est en droit de se demander pourquoi les femmes bénéficiaires ne s'affranchissent-elles pas alors de ce système si enrichissant pour être indépendantes? L'autre question que l'on se pose est de savoir si tous ces avantages et toutes ces réalisations ne sont dus qu'au microcrédit reçu d'un seul SFD ?

Des résultats de la collecte de données, il ressort que chaque femme bénéficiaire est

membre d'au moins deux (02) SFD, et au moins adhérente d'une tontine. A la question de savoir la raison justifiant l'adoption de pareilles stratégies, les informatrices ont pour la plupart affirmé qu'en raison de la petitesse du montant de microcrédit reçu par rapport aux besoins de leurs activités, elles se retrouvent obligées d'aller souscrire à un autre prêt dans une structure, pour pouvoir mieux rentabiliser leurs AGR. Dans ce système, les échéances de remboursement dans les deux (02) structures sont souvent décalées de plusieurs mois de sorte que le remboursement ne pèse pas sur elles au début de l'utilisation des deux (02) types de prêt. L'informatrice H. Z. explique ici ces circonstances :

« Moi, je suis dans CAVECA. Mais je prends aussi le crédit de Yayi Boni. Les deux n'arrivent pas au même moment. Cela m'a permis d'avoir mon étalage que vous voyez là. Sinon, je n'ai pas la force de faire tout ça là ». H. Z., 47 ans, CAVECA Zogbodomey

Pour l'informatrice J. V., c'est le caractère très réduit du montant qui l'a poussé à adhérer à d'autres SFD :

« Je suis à CAVECA. L'argent qui vient est pour le groupement. On partage un peu un peu. Ça fait que le montant qui me revient à moi est infirme, la dernière fois, j'ai reçu 5 000 francs. Qu'est ce que je peux faire avec ça là seulement dans mon commerce ? J'ai dû aller prendre pour l'ONG là-bas encore. » J. V., 33 ans, CAVECA Agbangnizoun.

De plus, les périodes d'interruption d'octroi de microcrédit qu'utilisent certains SFD, favorisent la multiplicité de recours aux SFD. L'informatrice S T. s'en explique :

« J'ai pris le crédit de Yayi pour mon commerce. J'ai tout payé ça fait maintenant un an. Ils ne nous ont plus rien donné. Ils ont dit d'attendre que les gens des autres villages qui n'en avaient pas eu, en reçoivent maintenant, et que nous, on n'a qu'à attendre. Comment je vais faire alors ? je ne peux pas laisser mon maïs pourrir. J'ai besoin

d'argent pour faire le lio, akassa. Quand ma coépouse est venue me parler de CAVECA, j'ai accepté, et voilà. Je n'ai jamais voulu prendre plusieurs crédits à la fois ». S. T., 38 ans, CAVECA Agbangnizoun

Au regard de cette analyse du fait social que constitue le microcrédit, il engendre des addictions au niveau de ses bénéficiaires.

5-2-2 Addiction du microcrédit

L'étude du microcrédit octroyé aux femmes doit s'inscrire dans une vision à long terme. Cette stratégie de développement répond aux préoccupations actuelles des acteurs de la communauté internationale et nécessite d'inscrire le recours au microcrédit dans le champ d'analyse psychologique, pour répondre aux relations de complémentarité existant entre la sociologie et la psychologie car,

« la validité d'une théorie sociologique ne réside pas seulement dans sa capacité à expliquer des faits empiriques : elle réside aussi dans la cohérence et le caractère acceptable des hypothèses psychologiques, souvent implicites, qu'elle ne manque pas de générer », Boudon et al., 2001 : 188.

La psychologie cognitive peut être définie comme la science qui étudie les grandes fonctions psychologiques de l'être humain¹⁰⁹. Il s'agit notamment de : la mémoire, le langage, l'intelligence, le raisonnement, la résolution de problèmes, la perception ou l'attention. Elle part du principe que l'on peut inférer des représentations, des structures et des processus mentaux à partir de l'étude du comportement. En d'autres termes, elle permet de décrire les stratégies mises en place par les individus pour vivre au quotidien, résoudre leurs différents problèmes et prendre des décisions.

En un mot, la psychologie cognitive désigne les conduites de dépendance, *« la contrainte par corps d'une personne, c'est-à-dire la mise à disposition d'un créancier de celui qui ne pouvait s'acquitter de sa dette. Ce terme rend ainsi compte du niveau de pression et d'enfermement dans lequel le sujet se place face à l'objet de sa dépendance »*¹¹⁰.

¹⁰⁹ Psychologie cognitive, <http://www.psychologies.com/Dico-Psycho/Psychologie-cognitive>, consultée le 31/08/2012

¹¹⁰ CHAYMA, *La dépendance à l'argent : les théories cognitives*, <http://savoir.fr/la-dependance-a-largent-les-theories-cognitives>, consulté le 23/04/2012

La construction de cette dépendance se fonde souvent sur des représentations erronées de l'objet de l'addiction, sur des distorsions. Ces dernières selon Chayma, induisent la création de croyances irrationnelles : « *Avec beaucoup d'argent, je suis quelqu'un. Je saurais vivre sans dépenser. Je suis incapable de gérer mon budget sans connaître de découvert...* »¹¹¹.

De ce fait, en situation de microcrédit, les emprunteuses optent pour les services de tel ou tel SFD, d'abord pour entrer en possession d'une certaine somme d'argent indispensable à la survie de leurs activités économiques, et ensuite pour s'affirmer comme actrices sociales dans leur milieu ambiant. Cette stratégie impulsive du recours au microcrédit s'inscrit dans la psychologie cognitive en ce sens qu'elle implique aussi bien la mémoire de l'emprunteuse, que son intelligence, son raisonnement, sa perception. Ces fonctions psychologiques orientent la volonté des actrices sociales de recourir au microcrédit.

Pour Zuckerman, la dépendance vis-à-vis de l'argent est le fruit d'un processus neurobiologique qui se déroule dans la partie d'excitation du cerveau dénommée "zone de la récompense". Cette zone cérébrale est souvent sujette à des sensations éprouvées par des faits excitants ou procurant du plaisir.

Il en ressort que, « *pour le dépendant à l'argent, acheter, dépenser ou manier de fortes sommes, déclenche ces réactions cérébrales en partie responsables de l'addiction qui s'est développée. Une manipulation d'argent chez le radin ou une spéculation boursière, même modeste, chez le dépendant simple peut provoquer l'apparition de telles sensations* »¹¹².

En d'autres termes, lorsque les bénéficiaires de microcrédit se joignent à des groupes organisés pour fructifier les fonds, elles s'inscrivent dans la dynamique de Zuckerman. Elles sont dépendantes de cet argent dont elles espèrent tirer beaucoup de revenus pouvant leur permettre de satisfaire des besoins quelconques. Il s'agit notamment du boire, du manger, du vêtir, du scolariser et du loger, indispensables à la survie de l'homme dans la société de ses semblables. Cet état de choses revêt l'acteur d'une armature telle qu'il se soumet sans y voir nécessairement le danger apparent qui pourrait

¹¹¹ CHAYMA, Op.Cit.

¹¹² CHAYMA, Le stress et l'argent : une prédisposition aux jeux d'argent et aux dépenses excessives, <http://savoir.fr/le-stress-et-largent-une-predisposition-aux-jeux-dargent-et-aux-depenses-excessives>, consulté le 24/04/2012

s'y trouver, ou bien sans apercevoir ce qu'enseigne la dynamique du marché en termes de réalisation de chiffres d'affaires.

En inconvénient, l'acteur ne peut agir que par rapport aux tenants et aboutissants de telle ou telle théorie d'acteurs convaincus du développement. En d'autres termes, soulager la dette relative au microcrédit des pauvres revient à les inscrire dans l'absolutisme du microcrédit, dans la perspective de leur développement individuel, de l'autonomisation de leur richesse, une richesse souvent source de pauvreté compte tenue du cercle vicieux dans lequel s'inscrit le microcrédit.

Or, « *les addictions apparaissent chez des sujets souffrant d'une basse estime de soi. Peu ou pas valorisés, ils vont rechercher dans la répétition des comportements abusifs, la désinhibition et un certain plaisir à se retrouver forts et affirmés face aux autres* »¹¹³.

Le microcrédit s'adressant aux pauvres ou personnes démunies vise à les sortir de la pauvreté. Ceci n'est possible qu'à l'issue d'un processus qui s'établit sur plusieurs années. Mais en réalité, ces pauvres s'emploient à laisser voir une nette amélioration de leur niveau de vie dès les tous premiers prêts. Elles suscitent ainsi de la considération dans leur milieu de vie quotidienne et dans leur cercle familial, indépendamment des bénéfices réels procurés par le microcrédit reçu.

C'est d'ailleurs pourquoi Zuckerman affirme que « *les dépendants à l'argent n'ont qu'une piètre opinion d'eux-mêmes. Acheter, ..., leur donne illusoirement l'impression d'être quelqu'un, de compter aux yeux d'au moins une personne, ... Les obsédés de l'argent ont une image complètement erronée de leur valeur. Ils en viennent ainsi à percevoir les crédits abusifs que certains organismes leur accordent comme des récompenses, des gratifications, et ils se répandent en paroles et en gestes de gratitude envers des usuriers qui prêtent à des taux exorbitants* »¹¹⁴. Face au microcrédit, les bénéficiaires ne seraient donc que dans une impression de bien-être parce que détentrices d'une certaine somme d'argent, sans en mesurer la portée réelle sur l'économie domestique.

En revanche, le microcrédit dans sa gestion, peut susciter des conflits sociaux. Pour répondre à cette préoccupation de la recherche, des élus locaux ont été interviewés. Ils

¹¹³ CHAYMA, OP. Cit..

¹¹⁴ CHAYMA, OP. Cit.

ont aussi apprécié l'opportunité du microcrédit, tout en dénonçant, ses impacts sur l'unité des couples. La crainte d'être dans l'impayé peut être source de conflits entre les conjoints. Ces conflits conjugaux entraînent même la séparation du couple, le remariage des femmes bénéficiaires, voire les violences sur elles. L'informateur F. Z. l'explique par ses propos :

« Le non remboursement de ces fonds, amène les femmes à divorcer ; parce qu'elles demandent à leurs maris, de payer pour elles, et si ceux-ci refusent, ou n'ont pas l'argent, elles cherchent cela ailleurs. C'est que si d'autres hommes leur font la cour et commence par les financer, elles acceptent et finalement, c'est le divorce qui suit. D'autres hommes n'aiment pas qu'on les salisse et ils commencent par taper leur femme, et ils peuvent rester en rancune avec leur femme durant plusieurs mois avant de se réconcilier. » F. Z., 40 ans, Chef quartier

Cette tendance de dislocation du couple est réaffirmée par l'informatrice J. D. :

« Si la femme ne sait pas gérer et fait ce qu'elle veut avec l'argent, elle ne pourra pas rembourser et cela peut amener de divorce dans les couples. » J. D., 45 ans, Chef Quartier

La mauvaise gestion du microcrédit par les bénéficiaires, induisant le paiement du montant à rembourser par le conjoint, celui-ci, le défalque de la popote, affectant ainsi l'habitude alimentaire du ménage, avec ses corollaires, explique ici l'informateur G. F. :

« Si l'homme était informé de ses crédits, il peut avoir de divorce. Le mari peut enlever le montant à payer, de l'argent de popote, et cela peut amener la femme à diminuer la quantité et la qualité du repas qu'elle avait l'habitude de lui offrir, et tout cela peut agir sur les enfants, parce que si la qualité n'est plus, il peut avoir la malnutrition. » G. F., 44 ans, Chef Quartier

De plus, la mauvaise gestion du microcrédit crée également des conflits dans les groupements et dans le milieu de vie des bénéficiaires. Le non remboursement d'une

bénéficiaire entraînant le remboursement par les autres membres du groupement, celles-ci, peuvent essayer de rentrer en possession de leur fonds, par la saisie des biens du membre défaillant, comme en témoignent les propos de ces informateurs :

« Si tu n'avais pas l'habitude de le faire, les membres de ton groupe peuvent te pardonner, mais si c'est répéter, ils peuvent t'embêter. » J. D., 45 ans, Chef Quartier

« Celles qui sont dans le même groupement, ne seront pas d'accord avec elle et elles vont arracher certains de ses biens. » N. R., 52 ans, Chef quartier

Mais, si cette défaillance fait légion dans le quartier, cela suscite de vives tensions, animées de menaces, car ce comportement désagréable des uns, pourrait pénaliser tout le quartier en matière d'octroi de microcrédit futur, affirme l'informateur. F. Z. :

« Les voisins commencent par les embêter. D'autres les menacent, parce qu'à cause d'elles, celles qui sont dans leur environnement, ne vont plus vite prendre de crédit. » F. Z., 40 ans, Chef quartier

Alors, les sensibilisations des élus locaux à ce sujet, ne sont pas toujours acceptées par les bénéficiaires fautives, ou alors, cela crée une situation de gêne, une animosité des relations élus locaux – administrés, précise l'informateur D. K. :

« Je suis devenu un handicap pour elles, à cause de mes critiques. Quand je viens, elles commencent par fuir, et finalement, je leur ai dit de ne plus fuir. » D. K., 58 ans, Chef Quartier

Le microcrédit génère alors des conflits latents. De ce point de vue, il convient d'identifier les aspirations et les problèmes des femmes bénéficiaires de microcrédit en milieu rural du Bénin d'ici l'an 2037, afin d'en élaborer les grandes thématiques.

CHAPITRE VI : INTERNALISATION D'UNE VISION PROSPECTIVE DU MICROCRÉDIT

« L'action sans but n'a pas de sens et l'anticipation suscite l'action. C'est ainsi que la prospective et la stratégie sont généralement indissociables, d'où l'expression de prospective stratégique. Mais la complexité des problèmes et la nécessité de les poser collectivement imposent le recours à des méthodes aussi rigoureuses et participatives que possible pour les reconnaître et faire accepter leurs solutions. Sans oublier naturellement les limites de la formalisation car les hommes sont aussi guidés par l'intuition et la passion. Les modèles sont des inventions de l'esprit pour représenter un monde qui ne se laissera jamais enfermer dans la cage des équations », Godet, 2004 : 7.

L'approche prospective a donc le mérite d'anticiper sur le futur à travers l'élaboration des stratégies durables appropriées, en référence à l'analyse des finalités ainsi que des tendances lourdes de la société inhérentes à l'octroi et à la réception du microcrédit. De ce point de vue, le développement humain durable s'inscrit dans la logique de la prospective. Il est indissociable de l'épanouissement durable à travers les cinq piliers que sont :

- l'éradication de la pauvreté humaine,
- la création d'emplois et de moyens d'existence durables,
- l'émancipation de la femme,
- la préservation de l'environnement
- et la bonne gouvernance.

Ainsi, ce chapitre aborde les aspirations des femmes bénéficiaires du microcrédit et les scénarios probables d'ici 25 ans relativement au microcrédit aux femmes en milieu rural du Bénin.

6.1 Aspirations des femmes bénéficiaires de microcrédit

Les aspirations collectées sont globalement d'ordre Economique, Social, Politique, Environnemental, Culturel, et Technologique (ESPECT).

6-1-1 Aspirations au palier ESPECT

Les aspirations des femmes relatives au microcrédit ont été recueillies et analysées grâce à la méthode d'analyse en profondeur de Gurvitch, qui s'étend sur les paliers Economique, Social, Politique, Culturel, et Technologique (ESPECT). Elles sont représentées dans le tableau ci-après :

Tableau XXXI : Aspirations des femmes bénéficiaires de microcrédit

Paliers	Economie	Social	Politique	Environnement	Culture	Technologie
Aspirations	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du montant des microcrédits - Minimisation du taux d'intérêt et du risque d'échec -Renouvellement rapide des microcrédits -Autonomie financière -Secteur financier dynamique et innovateur -Perpétuité de l'octroi du microcrédit 	<ul style="list-style-type: none"> -Valorisation de la femme -Renforcement des capacités de gestion des AGR et Alphabétisation -Justice sociale dans le choix des bénéficiaires et le remboursement des microcrédits -Vie familiale harmonieuse avec des conditions de vie meilleures - Libre circulation des personnes et des biens -Adéquation entre la formation et l'emploi -Forte couverture en infrastructures de santé 	<ul style="list-style-type: none"> -Non politisation des services de micro finance - Meilleure organisation du secteur des SFD -Gestion transparente des subventions allouées aux SFD : la reddition des comptes -Recrutement d'agents qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité de la terre -Sécurité dans le foncier 	<ul style="list-style-type: none"> -Culture de développement qui fait la promotion des femmes -Image positive de la femme -Solidarité nationale de la gente féminine 	<ul style="list-style-type: none"> -Maîtrise des TIC -Intégration des TIC dans l'exercice des AGR

A travers ce tableau, on remarque que les aspirations des femmes couvrent tous les six domaines du système ESPECT.

Sur le plan économique, les femmes aspirent à une augmentation du montant de microcrédit. Pour elles, les sommes octroyées actuellement sont insuffisantes. Celles qui ont reçu un crédit de 20 000f ou 30 000f et qui investissent dans le petit commerce ont souhaité que ce montant puisse passer à 100 000 F au moins, ce qui leur permettrait de faire des dépenses d'investissement. Cette augmentation du montant doit être accompagnée selon elles d'une baisse du taux d'intérêt et par conséquent du risque d'échec. Les desiderata collectés ici révèlent que les femmes aspirent à une diminution considérable du taux d'intérêt appliqué au microcrédit et la revue à la baisse des garanties pour les crédits individuels. Ceci favoriserait l'adhésion de nouveaux membres, bref de réels pauvres.

De plus, les bénéficiaires de microcrédit ont souhaité qu'il n'y ait plus de rupture entre la date du dernier remboursement et le renouvellement du microcrédit car, après avoir reçu la première tranche, il y a souvent un temps de latence très long avant la seconde (pouvant aller jusqu'à douze (12) mois dans certains SFD); ce qui ne leur permet pas de poursuivre véritablement leur activité. Elles souhaitent donc une continuité dans l'octroi des microcrédits ou mieux, un renouvellement rapide en fin de cycle de prêt. Ceci favorisera leur autonomie financière, car elles souhaitent être capables de se prendre financièrement en charge après un certain nombre de renouvellement. Ce nombre n'est pas fixe. Elles le déterminent par rapport à leur capacité de s'assumer. Mais la réalisation de ce souhait qui devrait rompre la chaîne du cercle vicieux et de l'aliénation, est cependant compromise par l'insuffisance des montants de crédit qui leur sont alloués, et surtout par les retards constatés dans le renouvellement desdits crédits.

En outre, les femmes aspirent à un secteur financier dynamique et innovateur, en raison de la non satisfaction de tous leurs besoins par les SFD. Les différents services financiers ainsi que les différentes options qui leur sont proposés ne prennent pas toujours en compte leurs besoins stratégiques ou besoins non rentables économiquement. Ce constat se traduit d'ailleurs par le recours de ces femmes aux

services financiers décentralisés traditionnels dans lesquels elles semblent se retrouver mieux. De ce fait, elles souhaitent une disponibilité des SFD à leur octroyer de prêt, tant qu'elles ne sont pas encore en mesure d'assumer leurs besoins vitaux grâce à la somme de leurs bénéfices. Cette permanence de l'octroi devrait les aider à ne pas se retrouver sans ressources économiques ; ce qui implique une perpétuité de l'octroi du microcrédit.

En somme, sur le plan économique, les actrices aspirent à un bien-être social individuel et collectif

Sur le plan social, les aspirations des femmes sont relatives à leur valorisation. Elles sont conscientes du rôle de la femme dans le développement et déplorent par là même leur faible promotion sociale. Elles souhaitent alors la reconnaissance sociale et la célébration de la femme béninoise et surtout de la femme non instruite, actrice anonyme mais incontournable du développement à la base. 85% des femmes rencontrées sont illettrées. Cette situation a des conséquences graves sur la gestion de leurs AGR. En effet, sans une connaissance de base des principes de gestion et de comptabilité, ces femmes éprouvent d'énormes difficultés à gérer rationnellement leurs activités. Ceci se traduit par des faillites et des difficultés à rembourser les prêts effectués. Pour palier ces problèmes qui limitent leur solvabilité, elles souhaitent voir leurs capacités de gestion des AGR renforcées à travers des séances répétées de formation en langue locale. Ceci est d'autant plus important vu la compétitivité et la concurrence qui caractérisent aujourd'hui les échanges commerciaux.

De plus, l'accès au microcrédit constitue selon les femmes interviewées un problème important car les microcrédits ne sont pas octroyés à ceux et celles qui en ont le plus besoin, c'est à dire les plus pauvres. A ces dysfonctionnements s'ajoute une injustice sociale dans la réception du microcrédit. Cette injustice est relative à la logique de "qui tu connais ?" liée d'abord à la solvabilité du postulant au microcrédit, et ensuite au favoritisme de proche. Dans cette condition, les pauvres sans amis ou proches bien positionnés dans le mécanisme d'octroi du microcrédit en sont d'office exclus ; raison pour laquelle, les femmes aspirent à une justice sociale dans le choix des bénéficiaires et le remboursement des microcrédits.

Outre les crises traditionnelles qui secouent la cellule familiale, les femmes déplorent aujourd'hui les nouveaux conflits générés par l'avènement du microcrédit. En effet, beaucoup de foyers sont ébranlés par des désaccords et mésententes liés surtout à l'utilisation de l'argent. Ces femmes aspirent à un cadre familial paisible dans lequel elles peuvent compter sur leurs maris pour mener à bien leurs AGR. Cela passe alors par une responsabilisation des conjoints qui laissent toutes les charges du foyer aux femmes.

La sécurité des personnes et des biens est une aspiration qui indique que le développement ne saurait être possible sans une libre circulation des acteurs et des biens. Cette liberté de circuler est relative à la corruption dont s'estiment victimes les bénéficiaires du microcrédit auprès des agents de douane pour traverser la frontière avec les pays voisins. De retour des achats en gros au Togo par exemple, les femmes bénéficiaires sont contraintes de corrompre financièrement les agents des douanes avant d'entrer sur le territoire national. Elles s'insurgent contre cette forme de corruption et souhaitent une lutte acharnée de l'Etat contre cette tendance des choses.

Sur le plan de la sécurité de l'emploi, nombre d'informatrices ont souligné que le microcrédit leur permet d'assister leurs enfants qui étudient à l'université ou qui ont déjà fini les études sans trouver d'emploi. L'aspiration ici est relative à la garantie d'emploi pour les diplômés afin qu'ils ne soient plus une charge pour leurs familles, et partant, une source d'orientation du microcrédit, alors que des enfants à bas âge sont encore à la charge de ces mêmes bénéficiaires. Leur sortie du chômage devrait leur permettre de contribuer aux charges du ménage en référence à la solidarité familiale ou mécanique¹¹⁵ telle que stipulé par Durkheim (2007 : 19), caractéristique des sociétés traditionnelles africaines dont celles béninoises.

¹¹⁵ Pour DURKHEIM, la cohésion sociale d'une société à solidarité mécanique est caractéristique d'une société connaissant une très faible division du travail comme dans les sociétés primitives ; les activités, les valeurs sont les mêmes pour tous les individus ou presque, ce qui les unit mécaniquement les uns aux autres. Les valeurs s'imposent aux individus et l'attachement des individus au groupe est fort. L'individualisme est donc faible, voire très faible, il est ressenti comme une menace pour la solidité de la société : ce qui est contraire à la Solidarité organique caractéristique d'une société connaissant une forte division du travail comme c'est le cas dans les sociétés industrielles ; l'individualisme est possible (les individus se différencient les uns des autres) et même encouragé.

Durkheim (2007 : 19) affirme d'ailleurs que « *nous sommes ainsi conduits à considérer la division du travail sous un nouvel aspect. Dans ce cas, en effet, les services économiques qu'elle peut rendre sont peu de chose à côté de l'effet moral qu'elle produit, et sa véritable fonction est de créer entre deux ou plusieurs personnes un sentiment de solidarité.* ».

Enfin, la forte couverture en infrastructures de santé est le gage d'une prise en charge adéquate des soins de santé. Une bénéficiaire de microcrédit qui souffre d'affections doit trouver à proximité des formations sanitaires capables de bien la soigner. Un acteur malade ne peut jouer aucun rôle dans le développement de son pays. Cette forte couverture doit aller de paire avec la dotation en personnel qualifié et en équipement.

En un mot, sur le plan social, les actrices aspirent à un bien-être social individuel et collectif.

L'analyse des discours des acteurs au plan politique laisse entrevoir que les SFD ayant orientés leurs prestations vers les couches démunies, leur politisation à travers le personnel ou la couleur politique des membres des groupements, influence la volonté des postulants de recourir au microcrédit. La prolifération des partis et mouvements politiques dans le pays a engendré la politisation de la plupart des secteurs sociaux. Pour être sélectionné dans un groupement au niveau quartier, le critère fort ne doit plus être qu'il faut militer au sein d'un même parti politique à des fins électorales, mais plutôt en considérant la crédibilité du postulant à gérer et à rembourser ses prêts.

Le rôle de l'Etat dans l'organisation du secteur des SFD n'est pas perceptible par les acteurs sociaux, en raison de la floraison de SFD dont peu sont enregistrés officiellement. Cette tendance pourrait infléchir les progrès dans ce secteur à long terme. Le principe de la reddition des comptes est celui souhaité par les bénéficiaires de microcrédit. Elles ignorent pour la plupart les sources de financement de leur microcrédit. Les opinions libres dès lors sont fondées sur l'aide de l'Etat. Auquel cas, elles aspirent à savoir le montant des subventions, mieux les différentes sources de financement, et le mode de leur gestion, dans un souci de pérennité de l'offre de microcrédit.

Enfin, les femmes souhaitent que le personnel des SFD soit des agents qualifiés. Les

chargés de prêt sont les agents chargés de superviser la gestion effective du microcrédit alloué et de faire aux bénéficiaires des propositions, des conseils pour rentabiliser leur emprunt. Mais pour un crédit de douze (12) mois d'échéance, ces chargés de prêt n'assistent les femmes bénéficiaires qu'une fois au plus. .

En somme, sur le plan politique, les acteurs aspirent à une redynamisation et à une bonne gouvernance des SFD.

Dans le domaine environnemental, les femmes aspirent à une disponibilité de la terre. Elles souhaitent avoir leur propre habitat. Il ne sert à rien de développer des AGR dans un milieu qui n'est pas encore l'habitat définitif, c'est-à-dire où l'on n'est pas propriétaire de sa maison. Un déménagement dans ce cadre crée une perte des clients fidèles et une difficulté de réinstallation dans un autre milieu où l'environnement social peut ne pas être favorable à de pareilles activités. Il faut également une sécurité dans le foncier. Beaucoup de conflits s'illustrent de nos jours autour des parcelles bâties ou non bâties, acquises après une signature de convention de vente. Des héritiers peuvent contester ces pièces pourtant légales et remettre ainsi en cause le titre de propriété détenu par le nouveau propriétaire. Cette situation ne sécurise pas les bénéficiaires du microcrédit qui y voient un avenir sombre. Elles souhaitent ainsi que l'Etat assurent la sécurité du foncier pour qu'elles ne perdent pas après de lourds investissements, les bénéfices issus de l'exercice de leurs AGR.

Sur le plan environnemental alors, les femmes aspirent à un environnement social de paix.

Au plan culturel, les femmes aspirent à une culture de développement qui fait la promotion des femmes. Les femmes dans la culture béninoise sont des êtres destinés aux tâches domestiques et ménagères. En effet, dans la société traditionnelle béninoise, la femme est dévolue aux travaux domestiques et corolaires. Elle devait par ce fait s'occuper de l'éducation des enfants et du ménage ; ce qui l'excluait du travail rémunéré financièrement attribué par là-même à l'homme. C'est ce dernier, chef du ménage qui va chercher les ressources sur la base desquelles vivra le ménage, et la femme est chargée d'utiliser ces ressources d'ordre matériel et financier pour le bien de tous. En d'autres

termes, pendant que le mari se fait rémunérer de ses prestations professionnelles, et donne la popote la femme dépense cette dernière pour la satisfaction des besoins quotidiens du ménage.

Cette situation est si prépondérante dans la société béninoise que dès le bas-âge, l'éducation des garçons et des filles y est orientée. Elle est qualifiée dans la langue nationale fɔn du sud du Bénin sous les vocables « sunú glegbènu, nyɔ̃nu xwési », entendu comme l'homme du dehors, la femme de la maison. Ainsi, les filles n'étaient pas envoyées à l'école. Seuls les garçons y étaient inscrits. Ceci a créé une inégalité d'accès à l'instruction, inégalités que des décennies de sensibilisation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres partenaires au développement n'ont pas pu corriger. Or, le développement part d'abord d'une conscience d'appartenance culturelle intimement liée aux valeurs et normes qui régissent le fonctionnement de la société. L'amélioration des conditions de vie de la femme dépend alors d'une re-visitation voire d'une relecture de certaines normes et valeurs de la société béninoise.

De plus, les femmes béninoises ont une image dépréciative d'elles mêmes qui se caractérise par un manque de confiance en leur propre capacité à participer aux activités de développement. Cette crainte à l'état individuel jaillit sur le rôle qu'elles doivent jouer dès qu'elles sont responsabilisées à des postes d'importance. Face à ces constats et conscientes des qualités qui leur sont reconnues, elles aspirent à ce que leurs consœurs opèrent un changement de mentalité qui leur permettra de ne plus être marginalisées ; une nouvelle tendance indispensable pour l'éclosion de leur empowerment. Elles souhaitent aussi une solidarité nationale de la gente féminine, s'aimer entre elles et s'entraider pour un mieux-être. Dans les services et administrations, ou même au marché, bref dans les secteurs d'activités, les femmes se retrouvent en conflit avec leurs consœurs. Une solidarité nationale de la classe féminine favorisera la promotion des femmes tant désirée.

Les aspirations culturelles sont relatives en un mot à un bien-être culturel de la femme fondé sur l'amélioration des perceptions antiques liées à son sexe.

Au plan technologique, les aspirations sont relatives aux Technologies d'Information et de la Communication (TIC) et sont basées sur la maîtrise des TIC. Cette aspiration traduit le besoin des femmes de maîtriser les technologies d'information et de communication actuel pour une meilleure rentabilité et gestion de leurs AGR. Aussi, avec la mondialisation, tous les marchés sont ouverts et la compétitivité et la concurrence sont devenues des règles qui s'imposent à tous. Dans ce contexte, les femmes, conscientes de l'enjeu, ont exprimé dans leur majorité le souci de pouvoir au même titre que d'autres acteurs tirer profit des technologies actuelles pour redynamiser leurs AGR.

Dans le domaine technologique, les femmes aspirent à l'informatisation de l'autogestion de leurs AGR.

Toutes ces aspirations occultent des problèmes spécifiques dans chaque secteur, au niveau de chaque palier, aboutissant à des thématiques bien déterminées.

6-1-2 Grandes thématiques des aspirations des femmes bénéficiaires du microcrédit

Les différentes aspirations collectées, indiquent à l'analyse des types de problèmes spécifiques à chaque palier de développement. Les problèmes issus des aspirations énoncées par les femmes bénéficiaires du microcrédit peuvent être schématisés comme l'indique le tableau XXXII:

Tableau XXXII : Handicaps sectoriels à la gestion du microcrédit

Champs	Economie	Social	Politique	Environnement	Culture	Technologie
Problèmes	Insuffisance du montant du microcrédit et retard dans le renouvellement du microcrédit aux femmes	Sous-estimation de la valeur de la femme	Politisation des services de microcrédit	Indisponibilité de la terre habitable	Poids de la tradition sur le rôle domestique de la femme	Non maîtrise des Technologies d'Information et de Communication
	Taux d'intérêt élevé	Incompétence des femmes dans la gestion comptable des AGR et analphabétisme	Mauvaise organisation du secteur des SFD	Insécurité dans le foncier	Image négative de la femme	Absence d'une politique d'appropriation et d'intégration des nouvelles technologies aux AGR
	Insuffisance des revenus des femmes bénéficiaires et dépendance vis-à-vis des hommes	Injustice sociale dans le choix des bénéficiaires et le remboursement du microcrédit	Mauvaise gouvernance des ressources financières des SFD		Désunion de la gence féminine	
	Inadéquation des services financiers aux besoins personnels des femmes	Crises familiales	Faible niveau de qualification du personnel des SFD			
		Insécurité dans la circulation des personnes et des biens				
		Inaccessibilité des femmes aux services sociaux de base				

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Ainsi, sur le plan économique, les problèmes sont relatifs à l'insuffisance du montant du microcrédit et le retard dans son renouvellement, le taux d'intérêt élevé, l'insuffisance des revenus des femmes bénéficiaires et leur dépendance vis-à-vis des hommes, l'inadéquation des services financiers aux besoins personnels des femmes.

Sur le plan social, il y a la sous-estimation de la valeur de la femme, l'incompétence des femmes dans la gestion comptable des AGR appuyée par l'analphabétisme, l'injustice sociale dans le choix des bénéficiaires et le remboursement du microcrédit, les crises familiales, l'insécurité dans la circulation des personnes et des biens, et enfin, l'inaccessibilité des femmes aux services sociaux de base.

Du point de vue politique, on note la politisation des services de microcrédit, la mauvaise organisation du secteur des SFD, la mauvaise gouvernance de leurs ressources financières, et le faible niveau de qualification de leur personnel.

A l'échelle environnementale, les problèmes portent notamment sur l'indisponibilité de la terre habitable et l'insécurité foncière.

Dans le domaine de la culture figurent trois (03) problèmes majeurs : le poids de la tradition sur le rôle domestique de la femme, l'image négative de la femme, et la désunion de la gente féminine.

Au palier technologique, il existe deux (02) difficultés : la non maîtrise des Technologies d'Information et de Communication, et l'absence d'une politique d'appropriation et d'intégration des nouvelles technologies aux AGR.

L'ensemble de ces problèmes a permis de dégager quatre (04) thématiques majeures :

1. Le financement des activités génératrices de revenus en milieu fon : enjeux et perspectives ;
2. Politique et microcrédit en milieu fon : handicaps et perspectives ;
3. Impacts des normes culturelles sur le développement socio économique de la femme en milieu fon : bilan et perspectives ;

4. La production économique de la femme à l'aune des nouvelles technologies en milieu fñn.

Ces thématiques majeures formulées en corrélation avec les problèmes et aspirations identifiés, ont permis de réaliser le diagnostic stratégique du système social fñn, et de faire l'analyse du jeu des acteurs.

6-1-3 Jeu des acteurs dans la gestion du microcrédit aux femmes

L'analyse du jeu des acteurs du microcrédit s'est appuyée sur la démarche de "futurs africains"¹¹⁶. Trois (03) principaux axes méthodologiques ont été pris en compte : l'analyse rétrospective, l'analyse exploratoire, et l'identification des défis et enjeux majeurs, substrats de la détermination des questions clés sur le futur.

L'analyse rétrospective a été orientée vers l'histoire de la lutte contre la pauvreté et du financement au quotidien des activités des populations ; ce qui a permis de découvrir les stratégies déjà développées dans ce domaine, les expériences et compétences des différents acteurs concernés dans l'aire culturelle fñn par la mise en œuvre du microcrédit aux femmes. Il s'est agi ici non seulement d'une recherche sur les anciens documents les plus révélateurs, mais aussi d'investigations auprès de quelques personnes ressources ; ce qui a permis de collecter des informations sur le passé des SFD, les stratégies endogènes de financement des AGR et les différentes stratégies de réduction de la pauvreté mises en œuvre dans l'aire culturelle fñn.

En effet, ces recherches approfondies ont été réalisées dans une perspective à la fois diachronique et synchronique, permettant de dégager les éléments structurels et structurants du système Micro crédit aux femmes en milieu fñn. Les informations obtenues sont synthétisées dans la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) suivante. Il faut préciser que les différentes variables ont été sélectionnées selon leur pertinence.

¹¹⁶ Les futurs africains sont les Experts du projet régional du PNUD. Ils ont écrit un ouvrage dénommé : Futurs africains, Quelques repères, Cinq années d'Etudes nationales de perspectives à long terme en Afrique, 183p.

Tableau XXXIII : Matrice de Diagnostic Stratégique

Variables-clés Domaines	Faits porteurs (1)	Acteurs (2)	Incertitudes critiques (3)	Tendances lourdes (4)	Stratégies (5)		Forces (1)	Faiblesses (2)	Opportunités (3)	Menaces (4)
					Passées	Présentes				
Economie	<ul style="list-style-type: none"> -Libéralisme économique -Existence /créations de SFD -Crise économique -Programme d'ajustement structurel - Dévaluations du Franc CFA -Mise en place du programme microcrédit aux plus pauvres - Création de l'association nationale des praticiens de la micro finance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les SFD /Opérateurs économiques - L'Etat - Les PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Avenir monétaire de la zone Franc - Capacité du Bénin à juguler les crises économique et financière - Capacité des SFD à s'organiser pour créer un cadre normatif -Evolution de la situation économique des femmes bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Dépendance des femmes bénéficiaires vis-à-vis de leurs maris (époux) - Dépendance financière des SFD de l'Etat - Faible diversification de la production économique - Perception des microcrédits aux femmes comme des dons - perception des microcrédits aux femmes comme des œuvres divines 	- Création de SFD		<ul style="list-style-type: none"> -Diversité des SFD en termes de taille et de ciblage -Bonification des taux d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> - Non respect des normes régissant les activités des SFD - SFD exerçant en rang dispersé - Faible communication des SFD à l'endroit des femmes -Existence de gros débiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Position géographique du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> Acharnement du fisc sur les SFD et le non respect des exonérations accordées - Dépendance financière des SFD de l'Etat -Concurrence des stratégies informelles de financement des AGR
	<ul style="list-style-type: none"> - Crise sociale - Adoption de mesure de 	<ul style="list-style-type: none"> - ONG - Les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité des femmes à 							

Social	<p>promotion de la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration des conditions de vie des femmes. -Stratégie de femmes- Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté 	<p>bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs religieux - Les époux des femmes bénéficiaires 	<p>s'autogérer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la situation sociale des femmes bénéficiaires 	<p>Analphabétisme</p>		<p>-Dynamisme des femmes</p>			
Politique	<ul style="list-style-type: none"> -Lois bancaires régissant les institutions formelles du secteur financier -Lois 97-027-du 8 Août 1997, lois PARMEC du secteur financier -Emergence d la société civile -Justice sociale -Avènement de la démocratie -Invention du Microcrédit -Création du ministère de la micro finance de l'emploi des jeunes et de la femme -Création du fonds national de micro 	<ul style="list-style-type: none"> - Les partis politiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Avenir de la coopération entre l'Etat et les SFD - Avenir du microcrédit aux femmes - Avenir de la gouvernance - Evolution de la situation politique du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - Politisation - Corruption 	<ul style="list-style-type: none"> - Interventionnisme de l'Etat - Organisation des femmes en groupes et groupements - Décentralisation des services financiers - Création d'une cellule de surveillance des SFD 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'association nationale des praticiens de la micro finance (consortium Alafia Bénin) -Existence du réseau des bénéficiaires des microcrédits aux femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de professionnalisme au niveau de certains SFD -Faible lobbying des SFD - Absence de vision prospective des SFD 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des PTF - Volonté politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'application de la législation par les promoteurs de SFD -Faible coordination des interventions des partenaires au développement et des autres acteurs du secteur incitant les bénéficiaires à multiplier les sources de réception du microcrédit - Ingérence de l'Etat dans la gestion de certains SFD

	finance								
Environnement	Intégration de l'approche genre dans les politiques et projet de gestion des ressources naturelles.								-Dégradation des Ressources naturelles
Culture	-Avènement de l'alphabétisation fonctionnelle - Lois sur l'alphabétisation -Création du ministère d l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.			-Utilisation des crédits pour des cérémonies funéraires - Pesanteurs socioculturelles	- Alphabétisation des femmes	- Accompagnent des bénéficiaires par des services non financiers		-Promotion de l'approche genre -Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle par les partenaires au développement	-Survivance de certaines normes traditionnelles
Technologie	-Avènement des TIC - Innovations technologiques dans l'agriculture et l'hydraulique villageoise.		- Capacité des femmes bénéficiaires des microcrédits à intégrer les nouvelles technologies aux AGR		-Introduction de la solution biométrique dans la gestion du microcrédit aux femmes	-Disponibilité de savoirs endogènes -Potentialités en ressources humaines			

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

La MDS est constituée de huit (08) variables-clés que sont : faits porteurs, acteurs, incertitudes critiques, tendances lourdes, stratégies, forces, faiblesses, opportunités, et menaces. Chacune de ces variables a été couplée avec les données renseignées au niveau de chaque palier de développement.

La détermination du diagnostic stratégique ainsi conçue, permet de faire l'analyse exploratoire ou analyse stratégique, qui se présente comme la simulation extrapolative d'une variable (ou simulation déductive de l'évolution d'une variable) en fonction de la théorie des jeux ou des choix en un univers certain. Cette recherche a été réalisée en deux (02) étapes : analyse structurelle et analyse du jeu des acteurs.

- Analyse structurelle

L'analyse structurelle est une analyse critique de la MDS en trois (03) étapes essentielles à savoir le recensement des variables – clés, le repérage des relations entre ces variables dans la Matrice d'Analyse Structurelle (MAS) et l'interprétation.

Le recensement des variables clés a été faite sur la base de la précédente MDS, grâce à la méthode d'agrégation et de suppression des variables. Une liste de variables clés a été établie, et ces variables ont été ensuite réparties en deux grandes catégories : il s'agit des variables internes et des variables externes au système. Une analyse approfondie de la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) du Micro Crédit aux femmes en milieu fñn, a permis d'identifier vingt cinq (25) variables clés, provenant des six (06) domaines du système ESPECT. Vingt (20) de ces variables sont internes au système, tandis que les cinq (05) autres lui sont externes. Les variables internes sont des éléments sur lesquels les pouvoirs agissent pour améliorer ou modifier les tendances. Elles sont directement liées au système. S'agissant des variables externes, elles ne relèvent pas de la compétence des ressources disponibles sur le territoire.

Tableau XXXIV : Liste des variables internes et externes

N°	Variables internes
	Economie
1	Rôle de l'Etat
2	Capacité des SFD à s'organiser pour créer un cadre normatif
3	Faible diversification de la production économique des femmes bénéficiaires
4	Dépendance financière des SFD de l'Etat
	Social
5	Analphabetisme
6	Perceptions du microcrédit comme des dons par les bénéficiaires
7	Crise sociale
8	Capacité des femmes à s'autogérer
9	Amélioration des conditions de vie des femmes
10	Justice sociale
	Politique
11	Politisation du microcrédit aux femmes
12	Avenir de la coopération entre l'Etat et les SFD
13	Corruption
14	Manque de professionnalisme au niveau de certains SFD
15	Interventionnisme de l'Etat
16	Transparence dans la gestion des fonds
	Environnement
17	Gestion des ressources naturelles
	Culture
18	Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle
19	Pesanteurs socioculturelles
	Technologique
20	Intégration des nouvelles technologies dans la gestion des AGR des femmes bénéficiaires

N°	Variables externes
21	Faible coordination des interventions des partenaires au développement et des acteurs impliqués dans ce secteur
22	Disponibilité des PTF
23	Volonté politique
24	Difficulté d'application de la législation par les promoteurs des SFD
25	Acharnement du fisc sur les SFD et le non respect des exonérations accordées

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Ces différentes variables clés permettent de faire l'analyse structurelle à travers la Matrice d'Analyse Structurelle (MAS). Leur croisement deux à deux au sein d'un tableau à double entrée appelé Matrice d'Analyse Structurelle (MAS) a permis d'appréhender celles qui se sont révélées les plus motrices du système. Les résultats de ce croisement ont facilité une représentation graphique : leur positionnement (Tableau XXXV).

Tableau XXXV: Matrice d'Analyse Structurelle

Influence de	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	Total influences	somme	
Rôle de l'Etat	3	3	3	2	3	3	1	2	2	3	3	2	3	3	3	0	2	3	1	2	3	3	3	2	3	1	2 7 14	82
Capacité des SFD à s'organiser pour créer un cadre normatif	0	3	1	1	0	0	1	0	1	1	3	2	2	3	3	3	0	1	0	1	2	2	2	2	2	6	7 7 4	57
Faible diversification de la production économique des femmes bénéficiaires	1	0	1	1	0	2	3	3	0	0	2	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	12	8 2 2	42	
Dépendance financière des SFD de l'Etat	3	3	0	0	3	0	0	2	2	3	3	2	2	3	0	0	0	0	1	0	1	2	1	1	9	4 5 6	56	
Analphabétisme	0	0	3	0	2	1	3	3	2	1	0	1	0	0	0	0	3	3	3	1	1	2	0	0	10	5 3 6	53	
Perception du microcrédit aux femmes comme des dons par les bénéficiaires	3	0	1	0	0	0	1	1	2	2	1	2	0	2	2	0	0	2	0	1	0	2	0	0	11	5 7 1	46	
Crise sociale	1	0	2	2	0	0	2	2	1	0	1	1	0	2	1	1	1	1	1	0	1	2	2	0	0	8	9 7 0	47
Capacité des femmes à s'autogérer	1	0	3	1	2	1	2	3	1	1	1	1	0	1	0	0	2	2	2	1	2	2	0	0	6	9 7 2	53	
Amélioration des conditions de vie des femmes	0	0	1	1	1	1	2	3	2	1	1	1	0	1	1	0	1	2	2	2	2	2	0	0	6	10 7 1	51	
Justice sociale	0	0	0	0	1	2	1	1	1	1	0	2	0	2	2	3	2	2	1	1	1	1	0	0	9	8 6 1	47	
Politisation	3	3	0	2	0	3	1	2	2	2	3	3	3	3	1	1	0	0	1	3	3	3	1	2	4	5 5 10	69	
Avenir de la coopération entre l'Etat et les SFD	2	3	0	3	0	3	1	1	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0	1	2	2	2	2	2	5	3 13 3	62	
Corruption	3	3	0	1	0	1	1	2	3	3	2	2	1	1	3	1	0	0	0	1	3	3	1	2	5	8 4 7	61	
Manque de professionnalisme au niveau d certains SFD	2	3	0	2	0	2	0	1	2	1	3	3	3	3	0	0	0	0	0	1	2	2	2	0	9	3 7 5	56	
Interventionnisme de l'Etat	3	3	0	3	2	2	2	2	2	2	3	3	2	3	2	1	3	0	2	2	2	2	2	3	2	1 13 8	75	
Transparence dans la gestion des fonds	2	2	0	1	0	3	1	2	2	2	2	3	3	1	3	0	0	1	0	1	3	3	1	1	5	7 6 6	61	
Gestion des ressources naturelles	0	0	2	0	0	0	0	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	18	1 2 3	38	
Promotion d l'alphabétisation fonctionnelle	0	0	3	0	3	2	1	3	3	1	0	0	1	0	1	0	0	1	3	1	1	1	0	0	10	8 1 5	49	
Pesanteurs socioculturelles	1	0	2	0	3	2	1	3	3	2	1	0	2	0	0	0	3	2	3	0	0	0	0	0	11	3 5 5	52	
Intégration de nouvelles technologies dans les AGR	0	0	2	0	0	0	1	2	3	0	0	0	0	0	1	0	1	2	1	0	0	1	0	0	15	5 3 1	38	
Faible coordination des interventions des partenaires au développement et des acteurs impliqués dans cet secteur	2	1	0	0	1	0	0	1	2	2	1	2	2	2	3	0	0	2	0	2	3	3	2	2	7	4 10 3	57	
Disponibilité des PTF	2	2	1	1	2	0	1	1	3	0	0	1	3	2	3	2	0	2	2	2	1	3	0	0	6	6 8 4	58	
Volonté politique	3	2	3	3	3	2	2	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	0	0 0 5	19	
Difficulté d'application de la législation par les promoteurs des SFD	0	3	3	0	0	2	0	0	1	1	2	2	2	2	3	0	0	0	1	0	0	1	1	1	10	6 5 3	49	
Acharnement du fisc sur les SFD et le respect des exonérations accordées	0	1	0	3	0	0	0	0	1	0	1	3	2	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2	0	14	5 3 2	41	
Total des dépendances																												

L'élaboration de la MAS permet de dégager les différents types de variables par rapport à leur contribution au sujet en étude. Ainsi, le graphe de motricité-dépendance des variables clés a été conçu (Tableau XXXVI)

Tableau XXXVI : Graphe de motricité - dépendance des variables clés

Variables motrices	1	Rôle de l'Etat	
	14	Manque de professionnalisme au niveau de certains SFD	
	4	Dépendance financière des SFD de l'Etat	
	13	Corruption	
Variables régulatrices	12	Avenir de la coopération entre l'Etat et les SFD	
	21	Faible coordination des interventions des partenaires au développement et des acteurs impliqués dans ce secteur	
Variables autonomes	Secondaires	5	Analphabétisme
		3	Faible diversification de la production économique des femmes bénéficiaires
		20	Intégration des nouvelles technologies aux AGR des femmes bénéficiaires
		24	Difficultés d'application de la législation par les promoteurs des SFD
	Exclues	7	Crise sociale
		17	Gestion des ressources naturelles
		18	Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle
		19	Pesanteurs socioculturelles
		25	Acharnement du fisc sur les SFD et le non respect des exonérations accordées
	Variables relais	Enjeux	23
2			Capacité des SFD à s'organiser pour créer un cadre normatif
11			Politisation
15			Interventionnisme de l'Etat

	Objectif	16	Transparence dans la gestion des fonds
		22	Disponibilité des PTF
Variables résultats		6	Perceptions des Micro crédits comme des dons par les bénéficiaires
		8	Capacités des femmes à s'autogérer
		9	Amélioration des conditions de vie des bénéficiaires
		10	Justice sociale

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Les variables ont été associées les unes aux autres selon les relations de causalité. Certaines variables regroupées en "blocs" ont été agglomérées en "sous système" en fonction des rapports qui les unissent. Au total, six (06) sous blocs et quatre (04) sous systèmes ont été identifiés et répertoriés dans le tableau XXXVII.

Tableau XXXVII : Récapitulatif des sous-systèmes

Sous-système	Blocs	N°	Variables
			Intitulé des variables
Univers institutionnel de référence	Fondements institutionnels	1	Rôle de l'Etat
		2	Capacité des SFD à s'organiser et à créer un cadre normatif
		12	Avenir de la coopération entre l'Etat et les SFD
	Défis politiques	11	Politisation
		13	Corruption
		16	Transparence dans la gestion des fonds
		21	Faible coordination des interventions des partenaires au développement et des autres acteurs impliqués dans ce secteur
		22	Disponibilité des PTF
		23	Volonté politique
		24	Difficultés d'application de la législation par les promoteurs de certains SFD
		14	Manque de professionnalisme au niveau de certains SFD
		15	Interventionnisme de l'Etat

Les déterminants sociaux du bien-être	Déterminants sociaux	7	Crise sociale
		10	Justice sociale
		9	Amélioration des conditions de vie
		8	Capacité des femmes à s'autogérer
Les déterminants économiques du bien-être	Déterminants économiques	3	Faible diversification de la production économique des femmes bénéficiaires
		4	Dépendance financière des SFD de l'Etat
		25	Acharnement du fisc sur les SFD et le non respect des exonérations accordées
Fondements culturels et technologiques du développement des AGR	Fondements culturels	5	Analphabétisme
		18	Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle
		6	Perceptions du microcrédit comme des dons par les bénéficiaires
		17	Gestion des ressources naturelles
		19	Pesanteurs socio culturelles
	Fondements technologiques	20	Intégration des nouvelles technologies à la gestion des AGR par les femmes bénéficiaires

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Ces différents sous-systèmes reproduits en tableau méritent d'être interprétés pour une analyse approfondie du jeu des acteurs.

- **Sous-système n°1 : Univers institutionnel de référence**

Ce sous-système est composé du bloc des fondements institutionnels et de celui des défis politiques. Ce sous système qui comprend à la fois des variables motrices, relais et régulatrices se présente comme un corps de variables qui crée la dynamique du système, qui assure le contrôle et la surveillance de son fonctionnement effectif. Ce corps de variables essentiellement politiques s'impose comme un univers devant servir de référence à tout processus de prise de décision et d'accomplissement d'actions pour l'évolution positive du microcrédit aux femmes.

- **Sous –Système n°2 : Déterminants sociaux du bien-être**

Dans ce sous-système, les variables sont les résultats des variables motrices et relais. Cette situation s'explique par le fait que les variables du volet social sont dépendantes de celles du

palier politique qui renvoient entre autres à :

- rôle de l'Etat,
- Disponibilité des PTF,
- Corruption,
- Volonté politique,
- Etc.

Enfin, pour réduire véritablement et durablement la pauvreté, il faut croiser les incertitudes du palier social et économique car le bien être social dépend fondamentalement de l'économie.

- **Sous système n°3 : Déterminants économiques du bien-être**

Ce sous-système est composé de trois (03) variables dont une variable motrice et deux (02) autonomes (dont une exclue). Il s'agit de variables de la vie économique qui influent sur la performance des SFD et des AGR et qui sont susceptibles d'impacter négativement la qualité de vie des femmes bénéficiaires du microcrédit.

- **Sous-système 4 : Fondements culturels et technologiques du développement des AGR**

Ce sous système est composé du bloc des fondements culturels et du bloc des fondements technologiques. Il s'agit essentiellement des variables autonomes secondaires qui, telles des tendances lourdes, se développent indépendamment du système mais freinent considérablement son évolution positive à cause de leur ancrage culturel. Ainsi, ces déterminants culturels conditionnent assez l'atteinte des objectifs assignés à l'octroi de microcrédit aux femmes. L'appropriation des différents défis liés au système est liée aux prédispositions culturelles qui animent le commun des acteurs du système. C'est cela qui explique d'ailleurs la faible production économique des femmes bénéficiaires, les difficultés d'accès aux ressources naturelles par les femmes ainsi que la non intégration des nouvelles technologies aux AGR.

Cette analyse descriptive des sous-systèmes permet d'élaborer la Matrice d'Influence Directe (MID) acteur par acteur, sur la base de la liste des acteurs regroupés dans le tableau XXXVIII. Les différents acteurs intervenant dans le microcrédit aux femmes ont été regroupés ici en neuf (09) catégories (Tableau XXXVIII)

Tableau XXXVIII : Liste des acteurs

N°	Acteurs
1	Etat
2	PTF
3	SFD
4	Association Nationale des Praticiens de la Micro finance
5	Bénéficiaires
6	Réseau des bénéficiaires du Microcrédit
7	Partis politiques
8	Structures intermédiaires (associations de femmes)
9	Epoux des bénéficiaires

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

A partir de l'établissement de cette liste des acteurs la Matrice d'Influence Directe acteur par acteur a été réalisée (Tableaux XXXIX)

Tableau XXXIX : Matrice d'influence directe acteur par acteur

Influence de Acteur i sur Acteurs j	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total des influences
Etat	1	1	3	3	1	0	3	3	2	16
PTF	1	1	1	1	0	0	0	0	0	3
SFD	1	1	3	2	2	0	2	3	3	15
Bénéficiaires	1	0	3	2	2	1	3	1	1	13
Partis politiques	1	1	3	2	1	2	2	1	1	13
Epoux des bénéficiaires	0	0	0	3	1	1	0	0	0	5
Structures intermédiaires	0	0	3	3	2	1	2	1	1	12
Association des consommateurs du microcrédit	0	0	2	3	3	1	2	1	1	12
Association Nationale des praticiens de la micro finance	1	1	2	2	0	0	0	0	1	6
Total des dépendances	5	4	17	20	11	5	11	13	9	95

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Cette matrice d'influence directe acteur par acteur a permis de réaliser celle de l'influence des acteurs par sous-système (tableau XXXX).

Tableau XXXX : Matrice d'influence acteurs par sous système

Acteurs	N° d'ordre	Univers institutionnel de référence	Déterminants sociaux du bien-être	Déterminants économiques du bien-être	Bases culturelles et technologiques du développement des AGR	Somme (+ou -)
Etat	1	+	+	+	+	4
PTF	2	+	+	+	+	4
SFD	3	+	+	+		3
Association nationale des praticiens de la micro finance	4	+	-	+		3
Bénéficiaires	5	-	+	+	+	4
Réseau des bénéficiaires du microcrédit	6	-	+	+	+	4
Partis politiques	7	-	-	-		3
Structures Intermédiaires	8	+	+	+	+	4
Epoux des bénéficiaires	9		-	-	-	3
Nombre d'accords (somme +)		5	6	7	5	
Nombre de désaccords (somme -)		3	3	2	1	
Total des positions		8	9	9	6	

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

La matrice des influences des acteurs par sous-système laisse conclure quatre (04) types d'acteurs (Tableau XIX) :

- Acteur dominant : Etat
- Acteurs autonomes : PTF, époux des femmes bénéficiaires, association nationale des praticiens de la micro finance
- Acteurs relais : SFD, partis politiques, réseau des bénéficiaires du microcrédit, bénéficiaires et structures intermédiaires
- Acteurs dominés : Néant

Ces positionnements des acteurs sont représentés dans le tableau XXXXI

Tableau XXXXI : Positions des acteurs

Acteurs Dominants	Acteurs Relais
1- Etat	3- SFD 7- Partis politiques 6- Réseau des bénéficiaires du microcrédit 5- Bénéficiaires 8- Structures intermédiaires
Acteurs Autonomes	Acteurs Dominés
2- PTF 9- Epoux des femmes bénéficiaires 4- Association Nationale des Praticiens de la micro finance	Néant

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

A cette étape, les approches synchronique et diachronique adoptées ont permis de définir les spécificités du Système Microcrédit aux femmes en milieu fñn à savoir :

- la prééminence du secteur informel ;
- la faible diversification des activités économiques ;
- une faible intégration des nouvelles technologies aux AGR ;
- la survivance des cultes et interdits pour la régulation sociale ;
- le dynamisme des structures de financement décentralisées ;
- la subordination de la femme dans la cellule familiale ;
- une conscience très claire des biens publics ;
- un fort taux d'analphabétisme ;
- l'aspiration à un Etat de justice sociale, où il fait bon vivre pour chacun et pour tous.

Après l'analyse des différentes variables inhérentes à la réduction de la pauvreté en milieu fñn, une question principale reste posée : quels sont les défis et enjeux majeurs auxquels sont confrontées les femmes bénéficiaires du microcrédit en milieu fñn ?

6-2 Défis et enjeux majeurs relatifs au microcrédit aux femmes

L'approche prospective adoptée dans cette recherche a permis d'identifier dix (10) questions clés face aux défis et enjeux majeurs déterminés. Ces différentes questions clés sont réparties selon le tableau XXXXII, en relation aux sous-systèmes.

Tableau XXXXII : Synthèse des questions clés

Sous-systèmes	Questions - clés
Univers institutionnel de référence	1- Rôle de l'Etat
	2- Avenir de la coopération entre l'Etat et les SFD
	3- Capacité des SFD à s'organiser pour créer un cadre normatif
	4- Transparence dans la gestion des fonds
Déterminants sociaux du bien être	5- Qualité de vie des bénéficiaires
	6- Capacité des femmes à s'autogérer
Déterminants économiques du bien être	7- Performance des AGR
	8- Avenir des SFD

Fondements culturels et technologiques du développement des AGR	9- Avenir de l'alphabétisation fonctionnelle
	10- Intégration des nouvelles technologies aux AGR

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Les questions clés sont des thèmes, des sujets cruciaux exprimés sous forme de préoccupations et contenant à la fois des inquiétudes et des incertitudes. Elles ont servi de base à l'élaboration des différents scénarios tendanciels afin de pouvoir déterminer des stratégies pertinentes. Ceci permettra aux différents SFD de prendre en compte les aspirations des femmes bénéficiaires. Ces sujets cruciaux conduisent à un questionnement visant essentiellement à envisager les différentes situations hypothétiques d'évolution de chacun d'eux.

6-2-1 Micro-scénarios du microcrédit aux femmes

Avec les dix questions clés retenues, il a été procédé à l'identification des différentes évolutions possibles de la variable sous tendant chacune d'elles ; c'est une exploration des devenirs possibles desdites variables, fondées sur des formulations d'hypothèses. La recherche de réponses s'est appuyée sur les aspirations collectives, les tendances majeures, les ruptures de tendances, les faits porteurs pouvant influencer l'évolution de la question-clé et sur l'analyse du jeu des acteurs. Selon les questions, le nombre de modalités varie de deux à quatre, comme l'indique le Tableau XXXXIII.

Tableau XXXXIII_ : Défis et hypothèses

Sous système N°1	Univers institutionnel de référence	
	Modalité N°1	Modalité N°2
Questions clés		
Rôle de l'Etat	Etat facilitateur et régulateur	Etat laxiste et fournisseur de services financiers
Avenir de la coopération entre l'Etat et les SFD	Coopération axée sur la concertation et l'écoute des SFD	Coopération conflictuelle et sélective
Capacité des SFD à s'organiser pour créer un cadre normatif	Bonne	Faible
Transparence dans la gestion des fonds	Gestion transparente	Gestion non transparente

Sous- système N°2	Déterminants sociaux du bien être	
Questions clés	Modalité N°1	Modalité N°2
Qualité de vie des bénéficiaires	Services sociaux essentiels améliorés	Accès difficile aux services sociaux essentiels
Capacité des femmes à s'autogérer	Forte	Faible
Sous- système N° 3	Déterminants économiques du bien être	
Questions clés	Modalité N°1	Modalité N°2
Performance des AGR	AGR compétitives	AGR décadentes
Avenir des SFD	SFD consolidés	SFD fragilisés
Sous- système N°4	Fondements culturels et technologiques du développement des AGR	
Question clés	Modalité N°1	Modalité N°2
Avenir de l'alphabétisation fonctionnelle	Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle	Analphabétisme aggravé
Intégration des nouvelles technologies aux AGR	Décollage technologique	Persistance du retard technologique

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Ces défis et hypothèses issus de l'analyse des aspirations permettent de construire les micro-scénarios puis les scénarios de la vision du microcrédit par les femmes.

La construction de ces micro-scénarios s'est fondée sur le croisement des jeux d'hypothèses avec les questions-clés de chaque sous-système. Il en est ressorti seize (16) micro-scénarios qui serviront de substrat à l'identification de huit (08) scénarios globaux. Il a été choisi deux (02) modalités exclusives l'une de l'autre pour chaque question.. Les modalités favorables sont considérées comme les variables A, B, C et D. Les deuxièmes modalités des questions clés sont les négations de ces variables qui sont désignées par \bar{A} , \bar{B} , \bar{C} et \bar{D} . Un jeu d'hypothèse correspond alors à une combinaison de n questions associée à x modalités (Tableau XXXIV).

Tableau XXXXIV : Micro-scénarios des sous-systèmes

Sous-systèmes	Variables	Modalités	Micro-scénarios
1 Univers institutionnel de référence	A	- Etat facilitateur et régulateur du microcrédit aux femmes -Coopération axée sur la concertation et l'écoute des SFD - Bonne capacité des SFD à s'organiser pour créer un cadre normatif -Gestion transparente des ressources financières des SFD	Optimiste
	\bar{A}	-Etat laxiste et fournisseur de services financiers - Coopération conflictuelle et sélective -Faible capacité des SFD à s'organiser pour créer un cadre normatif -Gestion non transparente des ressources financières des SFD	Pessimiste
2 Déterminants sociaux du bien être	B	- Services sociaux essentiels améliorés - Forte capacité des femmes à s'autogérer	Optimiste
	\bar{B}	- Accès difficile aux services sociaux essentiels -Faible capacité des femmes à s'autogérer	Pessimiste
3 Déterminants économiques du bien être	C	-AGR compétitives -SFD consolidés	Optimiste
	\bar{C}	- AGR décadentes - SFD fragilisés	Pessimiste
4 Fondements culturels et technologiques du développement des AGR	D	-Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle -Décollage technologique	Optimiste
	\bar{D}	- Analphabétisme aggravé - Persistance du retard technologique	Pessimiste

Ainsi, l'analyse structurelle a permis de configurer le microcrédit aux femmes en milieu f5n, en quatre (04) sous systèmes dont les dix questions- clés identifiées se répartissent entre les sous- systèmes comme suit :

- Sous système N°1 : 04 questions
- Sous système N°2 : 02 questions
- Sous système N°3 : 02 questions
- Sous système N°4 : 02 questions.

En attribuant deux (02) évolutions alternatives à chaque question, le nombre d'hypothèses pour la construction des scénarii thématiques est :

- Nombre de jeux d'hypothèses au niveau du sous système 1 : $2^4 = 16$;
- Nombre de jeux d'hypothèses au niveau du sous- système 2 : $2^2 = 4$
- Nombre de jeux d'hypothèses au niveau du sous- système 3 : $2^2 = 4$
- Nombre de jeux d'hypothèses au niveau du sous- système 4 : $2^2 = 4$

Au total, 28 évolutions thématiques possibles se dégagent des jeux d'hypothèse.

Les variables A, B, C et D sont considérées comme des variables composées et \bar{A} , \bar{B} , \bar{C} et \bar{D} leur négation. Chaque micro- scénario contient en son sein des variables élémentaires dont la combinaison forme un jeu d'hypothèses pour la constitution des micros- scénarii.

Selon la méthodologie adoptée, il a été sélectionné et analysé huit (08) scénarios thématiques. Ces scénarios ont été présentés dans la matrice des micros scénarios ci-dessous (Tableau XXXXV).

Tableau XXXXV: Matrice des micro-scénarios

Sous- systèmes	Micro scénarios optimistes	Micro scénarios pessimistes
Univers institutionnel de référence	Univers institutionnel de référence favorable	Univers institutionnel de référence non favorable
Déterminants sociaux du bien être	Déterminants sociaux du bien être favorables	Déterminants sociaux du bien être non favorables
Déterminants économiques du bien être	Déterminants économiques du bien être favorables	Déterminants économiques du bien être non favorables
Fondements culturels et technologiques du développement des AGR	Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables	Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

L'élaboration de ces micro-scénarios a permis la construction des scénarios globaux.

6-2-2 Scénarios probables

Après avoir retenu deux (02) évolutions alternatives par sous- système, soit huit (08) au total, le nombre de jeux d'hypothèses pour la construction des scénarios globaux est égale à $2^4 = 16$. Ainsi, malgré les hypothèses de travail assez réductrices du champ des futurs possibles, l'exploration peut porter sur plus de quinze (15) futurs alternatifs pour le système d'offre de microcrédit aux femmes (Figure 11).

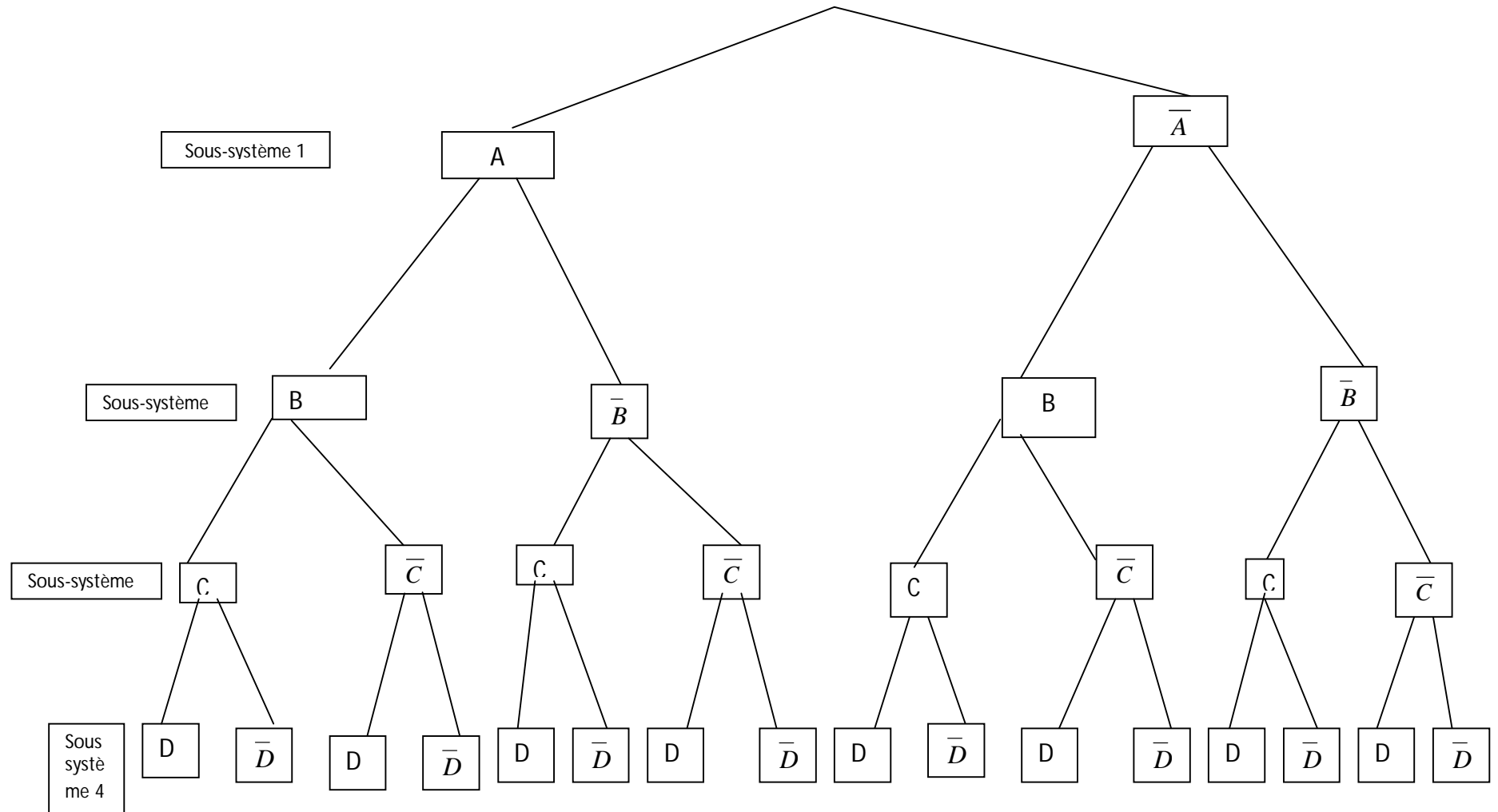


Figure 5 : Construction de jeux d'hypothèses des scénarios globaux
(Arbre récapitulatif des quatre (04) sous-systèmes)

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

L'analyse de cette figure a été faite sur la base du diagramme de VEITCH (figure 6) en vue de déterminer les Scénarios Globaux.

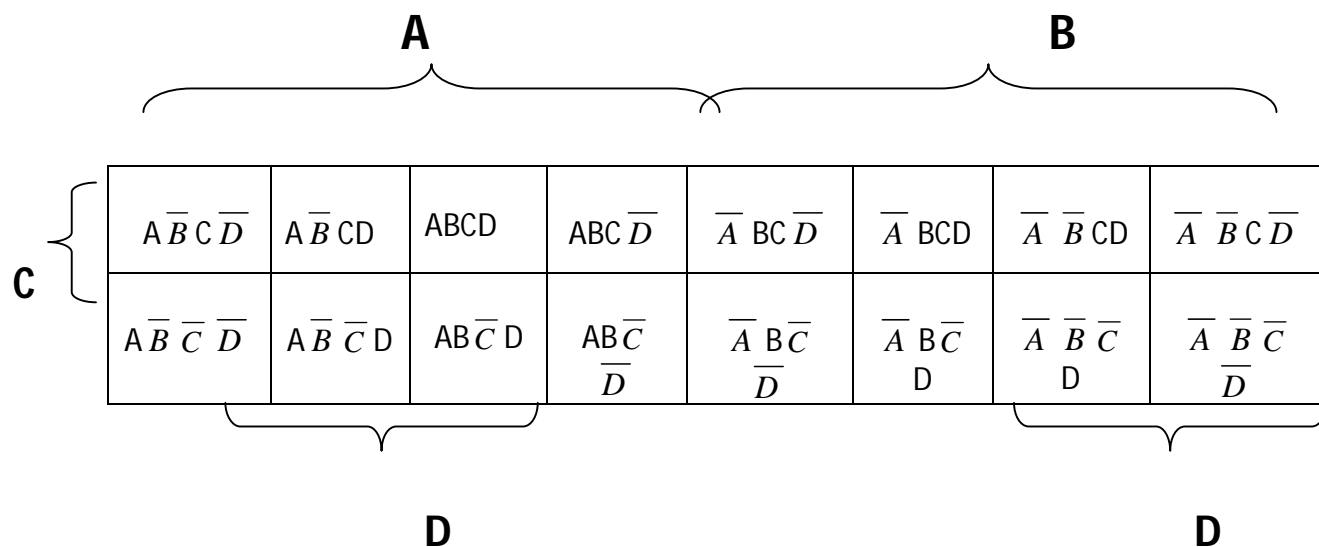


Figure 6 : Diagramme à quatre (04) variables (Diagramme de VEITCH)

La structure des Scénarios Globaux (SG) se présente alors comme l'indique le tableau XXXXVI.

Tableau XXXXVI :.Matrice des Scénarios Globaux

Diagramme de VEITCH	Scénarios Globaux	Numéro des Scénarios Globaux
$\overline{A} \overline{B} \overline{C} \overline{D}$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence favorable - Déterminants sociaux du bien-être non favorables - Déterminants économiques du bien être favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables 	1
$A \overline{B} \overline{C} D$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence favorable - Déterminants sociaux du bien-être non favorables - Déterminants économiques du bien être favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables 	2
ABCD	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence favorable - Déterminants sociaux du bien être favorables - Déterminants économiques du bien être favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables 	3
$ABC \overline{D}$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence favorable - Déterminants sociaux du bien-être favorables - Déterminants économiques du bien être favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables 	4
$\overline{A} \overline{B} C \overline{D}$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence non favorable - Déterminants sociaux du bien-être favorables - Déterminants économiques du bien être favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables 	5
$\overline{A} B C D$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence non favorable 	6

	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminants sociaux du bien-être favorables - Déterminants économiques du bien être favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables 	
$\overline{A} \overline{B} CD$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence non favorable - Déterminants sociaux du bien-être non favorables - Déterminants économiques du bien être favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables 	7
$\overline{A} \overline{B} \overline{C} \overline{D}$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence non favorable - Déterminants sociaux du bien-être non favorables - Déterminants économiques du bien être favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables 	8
$\overline{A} \overline{B} \overline{C} D$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence favorable - Déterminants sociaux du bien-être non favorables - Déterminants économiques du bien être non favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables 	9
$\overline{A} \overline{B} \overline{C} D$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence favorable - Déterminants sociaux du bien-être non favorables - Déterminants économiques du bien être non favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables 	10
$\overline{A} B \overline{C} D$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence favorable - Déterminants sociaux du bien-être favorables - Déterminants économiques du bien être non favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables 	11

$AB\bar{C}\bar{D}$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence favorable - Déterminants sociaux du bien-être favorables - Déterminants économiques du bien être non favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables 	12
$\bar{A}B\bar{C}\bar{D}$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence non favorable - Déterminants sociaux du bien-être favorables - Déterminants économiques du bien être non favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables 	13
$\bar{A}B\bar{C}D$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence non favorable - Déterminants sociaux du bien-être favorables - Déterminants économiques du bien être non favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables 	14
$\bar{A}\bar{B}\bar{C}D$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence non favorable - Déterminants sociaux du bien-être non favorables - Déterminants économiques du bien être non favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR favorables 	15
$\bar{A}\bar{B}\bar{C}\bar{D}$	<ul style="list-style-type: none"> - Univers institutionnel de référence non favorable - Déterminants sociaux du bien non favorables - Déterminants économiques du bien être non favorables - Fondements culturels et technologiques du développement des AGR non favorables 	16

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Du point de vue de la cohérence, de la vraisemblance et de la probabilité, l'examen de ces seize (16) jeux d'hypothèses a conduit à retenir deux scénarios globaux (Tableau XXXXVII) constitué pour l'une des hypothèses favorables aux systèmes, et pour l'autre, des hypothèses défavorables.

Tableau XXXXVII : Scénarios probables d'ici l'an 2037

Sous-systèmes	Jeux d'hypothèses n°1	Jeux d'hypothèses n° 2
Univers institutionnel de référence	Favorable	Non favorable
Déterminants sociaux du bien être	Favorables	Non favorables
Déterminants économiques du bien être	Favorables	Non favorables
Fondements culturels et technologiques du développement des AGR	Favorables	Non favorables
Noms des scénarios	Gbėkwė (Argent de la vie)	Yakwė (Argent de la pauvretė)

Source : AZALOU TINGBE E. M., 2012

Les deux (02) scénarios probables sont : **Gbėkwė** et **Yakwė**.

Gbė / kwė : **Gbė**, la vie - **Kwė** : l'argent

Gbėkwė signifie alors l'Argent de la vie, l'argent qui facilite la vie, permet de vivre dans de bonnes conditions, qui soutient ou favorise une vie paisible, une émergence de la pauvretė.

Ya / kwė : **Ya**, la misėre - **Kwė** : l'argent

Yakwė c'est l'argent de la pauvretė, l'argent de la misėre, l'argent aliėnant, retardant.

Le scénario Gbékwé traduit un univers institutionnel de référence favorable au développement du microcrédit, à son accession par plus de pauvres. L'Etat y est un acteur propulseur du système d'offre et de réception du microcrédit aux femmes, facilitateur et régulateur du microcrédit. Il développe alors une coopération axée sur la concertation et l'écoute des SFD, fait la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle et assure le décollage technologique.

Dans la dynamique de ce scénario, les SFD s'organisent pour créer un cadre normatif en vue d'assainir le secteur. Leur gestion des ressources financières est transparente, avec l'amélioration des Services sociaux essentiels, en contribuant fortement à l'amélioration de la capacité des femmes à s'autogérer. Dans ce cadre, la détermination des femmes elles-mêmes est nécessaire, en vue d'une compétitivité des AGR qu'elles mènent.

Dans ces conditions, le microcrédit contribuerait davantage à l'amélioration des conditions de vie de ses bénéficiaires. Il apparaît comme un déterminant positif pour la vie d'aujourd'hui et celle des générations futures.

Quant au scénario Yakwé, le laxisme de l'Etat et le non engagement des SFD et des bénéficiaires du microcrédit, détournera inévitablement le microcrédit aux femmes de ses objectifs initiaux. Au lieu de sortir de la pauvreté, il enliserait plutôt celles qui y font recours. Les SFD ont une faible capacité à s'organiser pour créer un cadre normatif. Leur gestion des ressources financières n'est pas transparente. Les services sociaux sont médiocres et difficiles d'accès, avec une faible capacité des femmes à s'autogérer. Les AGR sont décadentes, les SFD fragilisés, l'analphabétisme est aggravé et le retard technologique persistant.

Il ressort de cette analyse que le scénario désiré ici, celui qui est favorable au développement humain durable est alors le scénario Gbékwé. Son élaboration détermine la vision des femmes au Bénin à l'horizon 2037.

6-2-3 Vision des femmes face au microcrédit au Bénin en l'an 2037

La construction de la vision des femmes face au microcrédit en milieu f5n, s'est faite sur la base de la méthode fore casting. Il s'est agi de trianguler les aspirations des femmes, les tendances majeures, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, à la lumière du scénario désiré, "Gbėkwė". Face aux aspirations des femmes, le scénario "Gbėkwė" retenu pour projeter l'image du microcrédit aux femmes à l'horizon 2037, repose sur six (06) paliers à savoir :

➤ **L'Etat fait la promotion du microcrédit, en assurant une bonne coopération avec les SFD**

L'Etat se présente à l'issue de l'analyse comme l'acteur dominant. En d'autres termes, la réussite du microcrédit aux femmes dépendra de la politique de l'Etat à travers le respect de la législation relative à l'exercice des activités de micro finance au Bénin, le respect des exonérations prévues sur les prestations des SFD, la veille stratégique de tout le secteur du microcrédit au Bénin, car, *« les individus et les groupes peuvent faire beaucoup pour combattre la pauvreté, mais l'efficacité de leur action dépend de l'environnement créé par les pouvoirs publics. L'Etat a donc un rôle essentiel à jouer, et par son activité propre et par l'influence qu'il exerce sur les autres composantes de la société dans la lutte contre la pauvreté »*, Kankwenda et al., 1999 : 207.

Il est alors important que l'Etat œuvre davantage pour la promotion du microcrédit à tous les niveaux, au niveau de tous les SFD, sans rester collé à son programme de microcrédit aux plus pauvres. Pour Biao (2005 : 233), *« un système financier solide et efficace est d'une importance cruciale pour la qualité du climat de l'investissement, pour la création d'emplois et pour une croissance durable »*. L'Etat assure donc la promotion du développement.

➤ **La constitution des SFD en lobbying sur des bases normatives**

Les SFD doivent se constituer en des associations corporatives pour une convergence des actions dans ce secteur au profit des bénéficiaires. Pour Kankwenda et al. (1999 : 215), *« l'octroi d'un crédit, même modeste, est un moyen vital de stimuler le secteur privé et de contribuer à la croissance et à la lutte contre la pauvreté »*. En d'autres termes, l'octroi du microcrédit participe de la promotion des SFD.

➤ **Le développement de l'empowerment des femmes**

Le microcrédit doit promouvoir la capacité et le développement personnel des femmes. Plus d'efforts doivent être fournis pour la formation entrepreneuriale.

➤ **La performance des AGR**

L'introduction des TIC dans la gestion des AGR nécessite la promotion de l'éducation des adultes, la scolarisation des filles.

➤ **La promotion de l'alphabétisation fonctionnelle**

L'alphabétisation fonctionnelle connaîtra plus d'ampleur. Dans les études nationales de perspectives de développement à l'échéance 2025 pour le Bénin (2000 : 35), il est précisé que *« l'éducation et la formation contribuent à un harmonieux développement économique et social. Au Bénin, le taux d'analphabétisme est d'environ 65%. Ce taux élevé représente, rappelons-le, un sérieux handicap au développement durable et constitue un frein à la diffusion plus large du savoir et du savoir-faire, à l'avancée de la démocratie et à l'épanouissement total de l'homme béninois. Pour parvenir à l'éradication de l'analphabétisme, l'Etat, les populations et les autres partenaires nationaux joueront un rôle capital à travers les orientations suivantes de l'axe : responsabilisation plus grande de l'Etat dans le processus de l'alphabétisation à l'instar des pays comme la Corée du Sud ; autonomisation du financement des programmes d'alphabétisation ; valorisation des langues nationales par l'alphabétisation fonctionnelle ; mise en place d'un environnement favorable à l'exercice des compétences acquises par les néo-alphabètes »*. L'alphabétisation fonctionnelle contribue au développement.

➤ **L'intégration des TIC aux AGR.**

L'introduction des TIC dans la gestion des AGR, favorisera la bonne gestion du microcrédit à partir de l'informatisation des données. Cela implique le rôle de l'Etat dans l'éducation des adultes.

Au regard de tout ce qui précède, la vision des femmes bénéficiaires du microcrédit en milieu fñn du Bénin à l'horizon 2037, s'énonce comme suit :

Le Bénin est, en 2037, un pays de promotion de la femme et du microcrédit, de bien-être social individuel et collectif, de dynamisation et de bonne gouvernance des Structures de Financement Décentralisées, d'un environnement social de paix, de rayonnement culturel fondé sur l'amélioration des perceptions antiques de la femme, et l'informatisation des AGR.

Pour que le microcrédit contribue à la réduction de la pauvreté, il faut que les différents acteurs jouent leur partition. L'Etat doit procéder à la réorganisation du secteur du microcrédit selon la réglementation en vigueur, et le subventionner ainsi que les partenaires au développement ; ce qui peut entraîner une réduction du taux d'intérêt et une augmentation du montant de microcrédit octroyé.

D'autre part, une volonté ferme des SFD de faire du social s'impose ; ce qui justifierait davantage leur appartenance à une activité "à but non lucratif". Leur personnel doit s'engager moralement dans ce sens. Ces structures doivent développer des partenariats avec l'extérieur, (Bénois de l'extérieur par exemple), et se constituer en lobbying pour impluser l'engagement de l'Etat à les soutenir.

En ce qui concerne les bénéficiaires, ceux dits « pauvres » ou « plus pauvres », doivent se départir de la conscience collective qui consiste à se réfugier dans une position d'« assistable » pour attendre d'être assisté. Il leur faudrait développer une volonté ferme d'émerger de cette pauvreté, en étant elles-mêmes artisanes de leur propre développement personnel. Car la lutte pour la réduction de la pauvreté est d'abord une lutte individuelle ; et c'est cette prédisposition qui faciliterait les effets positifs d'une « main tendue ». Développer son empowerment contribue à mieux saisir les occasions de développement personnel.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'analyse des mécanismes informels de remboursement, de l'approche tontinière, et de l'« épargne domiciliaire », montre combien il est difficile de rembourser le microcrédit exclusivement avec le revenu issu de l'activité qu'il a servi à alimenter. Il a fallu aux bénéficiaires multiplier les adhésions à la tontine et même à l'usure ou adhérer à plusieurs SFD pour rembourser le prêt. Cette diversité des sources d'emprunt qui n'intervient pas pour élever davantage la bénéficiaire dans ses occupations économiques habituelles, mais pour seulement lui permettre de rembourser un prêt N°1 par des prêts N°2 et plusieurs, semble rendre le microcrédit aliénant.

Le microcrédit est devenu un facteur d'aliénation pour ces bénéficiaires capables d'être stéréotypés comme des travailleurs à la chaîne. L'aliénation du microcrédit s'exprime surtout par le cercle infernal de pauvreté dans lequel il maintient les bénéficiaires, sans une possibilité pour celles-ci de s'y soustraire, malgré les auto-stratégies de gestion et de rentabilité auxquelles il donne lieu.

Mais les informatrices de cette recherche affirment pour la plupart que le microcrédit a des influences positives de plusieurs ordres sur leur existence et suscite des addictions. Le processus qui entoure la gestion du microcrédit, depuis son octroi, jusqu'à son remboursement, est animé de plusieurs stratégies. Les données collectées affichent une diversité d'approche qualitative de la réalité liée au recours au microcrédit. Il participe du développement économique et social, mais n'est pas une piste empruntée au hasard, sans précautions. L'idée de microcrédit n'est que le point de départ d'une vaste méthodologie personnelle adoptée par les bénéficiaires, et empreinte du souci de perdurer dans le système d'offre de microcrédit.

Enfin, le microcrédit aux femmes peut être intégré à une vision prospective qui définit les aspirations des bénéficiaires, le jeu des différents acteurs et les dispositions à prendre par ceux-ci pour un microcrédit qui réduit la pauvreté. Cette approche limite les navigations à vue et favorise le développement personnel des femmes et de leurs proches.

CONCLUSION

La problématique du microcrédit aux femmes face aux défis du Développement Humain Durable (DHD) accentue la lutte contre la pauvreté au niveau des ressources économiques et financières des populations pauvres ou démunies, celles qui sont exclues des prestations du système bancaire. Dans cet ordre d'idées, la communauté internationale a orienté la lutte contre la pauvreté vers l'octroi de microcrédit aux femmes. Cette nouvelle promotion du phénomène ancien et séculaire qu'est le prêt, a été favorisée par la création de la Grameen Bank au Bangladesh, et couronnée par l'année 2005, déclarée année internationale du microcrédit.

Cette promotion du développement par son aspect économique et social, a engendré la prise en compte des préoccupations majeures de la catégorie sociale que constituent les femmes. Longtemps dominées et encore de nos jours par le poids de la tradition, le "coutumier du Dahomey" au Bénin, les femmes, à la faveur de l'avènement du renouveau démocratique notamment à travers la constitution du 11 décembre 1990, se sont vues autorisées à participer de façon active au développement du Bénin.

Mais le poids des tendances lourdes n'a pas encore infléchi la courbe de l'inertie des femmes. A la faveur de la communauté internationale, et, depuis l'an 2007, le Bénin s'est engagé à promouvoir le microcrédit aux femmes. Ce programme du gouvernement vient propulser en premier lieu, les efforts des bailleurs de fonds et autres dans l'octroi de microcrédit favorisé déjà par la résolution des effets du P.A.S, au début des années 90. Ainsi, de multitudes SFD interviennent sur le territoire national. Très peu d'entre eux sont officiellement enregistrés et reconnus comme tel par l'Etat. Néanmoins, en milieu fin de Bohicon, Agbangnizoun, Zogbodomey et Ouidah, il existe des SFD officiels, qui octroient de microcrédit aux femmes. Mais ces structures pour la plupart, ne respectent pas les dispositions réglementaires imposées dans les Etats de l'UEMOA. Les droits des consommateurs que sont leurs clientèles sont travestis, au profit de la recherche de la rentabilité de leurs investissements. Or, ces structures de financement sont d'abord dites "structures à but non lucratif", bénéficiant de quelques exonérations sur leurs prestations. Alors se pose la question de la prise en charge financière de

leur personnel et des frais de fonctionnement.

En outre, le microcrédit est emprunté par les femmes pour promouvoir leurs activités. Elles sont nombreuses à ne pas avoir des notions de gestion comptable inhérentes à la prospérité d'une entreprise quel qu'en soit la taille. Les formations sont reçues sur le tas, et sont difficilement mises en application par les femmes parce que illettrées pour la plupart, et contraignantes pour celles qui ne le sont pas, faute de temps pour remplir les cahiers de gestion. La gestion ou mieux, l'autogestion du microcrédit par les femmes est devenue alors une gestion hasardeuse, qui ne permet pas de conclure avec précision le bénéfice généré par les fonds perçus.

Dans cette condition, la difficulté de la rentabilité de l'emprunt apparaît pour induire la multiplicité de sources d'octroi de microcrédit, multipliant par là-même, les carences dans la gestion, le recours à des sources de financement parallèles, séculaires, comme les tontines, l'usure, créant un cercle d'endettement au milieu duquel se trouve la bénéficiaire du microcrédit. Ce cercle d'endettement est doublé d'un cercle vicieux où se trouve enfermée la bénéficiaire du microcrédit qui apparaît comme une demanderesse permanente et perpétuelle du microcrédit. Or, l'efficacité du microcrédit dans la perspective du développement durable à l'échelle humaine, est de contribuer à une gestion efficace et rentable des AGR de sorte que l'emprunt de montant X puisse exclusivement produire un bénéfice de niveau Y, pour faciliter les études d'impact du microcrédit sur la vie des femmes bénéficiaires. Cette étude d'impact semble de nos jours difficile, en raison de la multiplicité des sources d'octroi auxquelles elles se réfèrent.

Le caractère durable du microcrédit dépend également des liens sociaux qui s'établissent entre les partenaires au développement, et les promoteurs des SFD, dans l'allègement de leurs charges financières ; ce qui mettrait en exergue leur titre de "structures à but non lucratif". Pour que cette durabilité profite réellement aux générations futures, l'harmonisation des idées et le consensus doivent être de mise dans la gestion du microcrédit au sein du couple, pour une vie paisible. Le microcrédit qui divise les couples est un handicap majeur pour la stabilité de la famille, cellule de base de toutes sociétés humaines. Il convient alors d'intégrer l'approche genre dans tout le processus d'octroi et de réception du microcrédit, pour qu'il ne

soit plus seulement l'affaire de la femme au foyer, mais l'affaire du foyer, voire du couple de conjoints. De ce fait, les considérations socioculturelles et psychosociologiques liées au microcrédit seront reléguées au dernier plan, pour céder la place au souci de rentabilité et de gestion efficiente des fonds empruntés. Il est nécessaire de procéder à une distribution sectorielle du crédit, c'est-à-dire par type d'activité, en impliquant massivement les conjoints. Une telle action devra réduire les cas de divorce et de séparation des couples, à travers l'implication des époux à tous les niveaux du processus. Il convient de :

- leur faire signer des engagements d'accompagnement de leur (s) conjointe(s) bénéficiaires ;
- leur apprendre aussi la pratique de la gestion du crédit en micro finance ;
- leur faire élaborer un plan de gestion.

Le gouvernement a alors une grande responsabilité à cet effet. L'Etat doit revoir donc sa stratégie en matière de microcrédit au Bénin. Cela réduira davantage la pauvreté qui risque d'ici quelques années de ne plus être à visage féminin, mais multi genre.

Il s'avère important, qu'un vaste projet de développement social de ce secteur soit envisagé, en considérant la capacité des femmes bénéficiaires à gérer les fonds grâce à une autogestion participative au cas par cas. Le recours à d'autres structures de financement comme l'épargne, la thésaurisation, l'usure, est à prendre en considération en augmentant quelque peu le montant des prêts et en diminuant le taux d'intérêt. Il faudra dégager le microcrédit au Bénin de la prévalence de la débrouillardise dans ses aspects négatifs, en sensibilisant périodiquement les bénéficiaires. Il urge que l'Etat planifie à ce sujet des séances médiatiques de causeries sur les aspects sociaux comme le genre en microcrédit, l'harmonie familiale.

Pour ce faire, les bénéficiaires ont émis dans cette recherche, leurs aspirations sur le microcrédit aux femmes à l'horizon 2037 (sur 25 ans). Ces aspirations ont été recueillies sur tous les paliers du développement, c'est-à-dire dans les domaines économique, social, politique, environnemental, culturel et technologique. Ceci a permis d'en déceler les différents problèmes et d'en dégager le diagnostic stratégique du système microcrédit aux femmes en milieu fñn. L'analyse du jeu des acteurs et l'analyse structurelle, ont permis d'élaborer des micro-scénarios, puis des scénarios globaux, dont le scénario désiré qui est le "Gběkwé", c'est-à-dire littéralement, l'argent de la vie, le microcrédit qui permet de vivre. Ce

scénario est calqué sur la promotion du microcrédit par l'Etat, la restructuration du secteur des SFD dans le respect des normes communautaires et dispositions nationales, le développement de l'empowerment des femmes, la performance des AGR, la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle et l'intégration des TIC aux AGR.

La détermination du scénario désiré a permis de formuler la vision du microcrédit aux femmes au Bénin d'ici l'an 2037. Il s'agit d'un Bénin qui fait la promotion de la femme et du microcrédit, du bien-être social individuel et collectif, de la dynamisation et de la bonne gouvernance des Structures de Financement Décentralisées, d'un environnement social de paix, de rayonnement culturel fondé sur l'amélioration des perceptions antiques de la femme, et d'informatisation des AGR.

L'atteinte d'une pareille vision nécessite des stratégies pour son opérationnalisation. Cette responsabilité ne revient pas à l'Etat seul, mais concerne et implique tous les acteurs de la société, aussi bien les bénéficiaires que les non bénéficiaires, et les SFD. Cela implique que les défis et enjeux majeurs du microcrédit en milieu rural soient relevés.

En outre, les Services Financiers Décentralisés (SFD) devraient jouer un rôle important dans le processus de développement du Bénin. Ils investissent dans le microcrédit en particulier, en direction des femmes, couche la plus défavorisée en matière de stabilité économique. Les femmes demeurent le « sexe faible » aussi bien physiquement qu'économiquement, et sont nombreuses à recourir alors au microcrédit, destiné à relever leur chiffre d'affaires. Au terme de cette recherche, on peut affirmer que toutes les hypothèses formulées au départ de la recherche sont vérifiées.

L'idée principale qui justifie l'avènement du microcrédit est de permettre aux acteurs démunis de participer plus activement au développement économique et humain, à travers l'obtention ou l'emprunt d'une somme minime d'argent pouvant permettre de démarrer ou de développer une activité. Il est censé soustraire cette catégorie sociale de la dépendance des usagers et autres systèmes de tontine peu fiables en matière de lutte contre la pauvreté. La motivation du recours à l'emprunt semble être pour la majorité des bénéficiaires, la nécessité de constituer un fonds de roulement. Ces fonds propulsent l'emprunteuse dans la tenue de l'activité qu'elle

gère.

Ainsi, le microcrédit devrait participer d'une prise en charge améliorée des différents besoins de la famille et de la communauté, en assurant un mieux-être aux acteurs. L'efficacité de la gestion des fonds empruntés détermine le changement social qu'ils doivent opérer. Dans cet ordre d'idées, plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour perpétuer en soi l'acte de recourir au microcrédit. Ces stratégies assez diversifiées dans le fonds et dans la forme, interpellent la conscience du chercheur en sciences sociales, et mettent à nu la dynamique du type d'homme. Celui-ci passe de l'« homo sociologicus » à l'« homo oeconomicus ». L'acteur bénéficiaire dans la réalisation de cette recherche, se soumet aux exigences de la solidarité, en échappant aux normes économiques régissant le marché de l'offre et de la demande, le marché du prêt et du remboursement. La religion apparaît comme un bouclier protecteur pour la société, un socle pour les relations interhumaines, à travers les notions du Bien et du Mal. Elle garantit la justice et l'équité dans les rapports humains. Ceci justifierait d'ailleurs son éclosion actuelle dans le monde.

En perspective, sur le plan de la thématique, l'amélioration du système de microcrédit au Bénin, pourrait obtenir plus de performance si en plus de tout ce qui précède, les conditions suivantes étaient remplies :

- l'accentuation de la rigueur dans le suivi des emprunteuses ;
- l'amélioration de la formation à la gestion des fonds ;
- la densification des ressources octroyées ;
- l'organisation régulière (mensuelle ou trimestrielle) de séance d'échanges et d'expériences entre les bénéficiaires du même SFD ou de plusieurs SFD ;
- la diversification des jeux d'acteurs dans la gestion et le remboursement du crédit par l'approche genre ;
- la sensibilisation des actrices sociales sur le management du microcrédit.

Cette dynamique permettra de réduire les crédits en souffrance, et se révèle être une opportunité à saisir par les SFD pour faire perpétuer l'offre de microcrédit.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 ABEGA, M., « Marchés tropicaux et méditerranéens », Revue Banques et finance en Afrique, hors série, juillet 1999
- 2 ACCLASSATO, H., « Taux d'intérêt effectif, viabilité financière et réduction de la pauvreté par les IMF au Bénin », Annals of public policy and cooperative economics, vol.79, n°1, mars_2008, pp.161 – 195
- 3 A.C.P/C.E « La crise urbaine », Le courrier n° 131, Janvier - Février 1992, pp. 49-77
- 4 ADAMS, D. et al., *Finance informelle dans les pays en développement*, Presse Universitaires de Lyon, 1994, 394 p.
- 5 ADECHOUBOU, M., *Micro finance, Les modèles institutionnels : la FECECAM-Bénin : "Se transformer ou disparaître"*, Rapport d'étude, Berne, juin 2004, 26 p.
- 6 AFD, *Micro finance: Produits, impacts, viabilité financière et réduction de la pauvreté*, Bibliographie thématique n° 5 Janvier 2012, 31 p.
- 7 AHO, G. et al., *Manuel d'analyse de la pauvreté, Applications au Bénin*, Canada, 1997, 370 p.
- 8 AIDAN, H., S. ARTHUR, *Microcredit: what can we learn from the past ? Le micro- crédit : quels sont les enseignements du passé ?* World development, vol. 26, n° 10, 1998/10 pp. 1871-1891
- 9 ASSIDON, E., « L'approfondissement financier : épargne et crédit Tiers Monde, Tome XXXVII, n°145, janvier-mars 1996, pp.153-171
- 10 Alliance Biblique Universelle, *La Bible*, pp.379-978
- 11 ATTALI, J. et al., *Voyage au coeur d'une révolution : La micro finance contre la pauvreté*,_ Jean-Claude Lattès, 2007, 286 p.
- 12 ATTANASSO, M-O, « Analyse des déterminants de la pauvreté monétaire de ménage au Bénin » in Monde en développement,

- 2004/4 (n° 128), De Boeck Université, 148 p.
- 13 BALARD, M., *Mission catholique et culte vodoun, Dahomey 1930, l'œuvre de Francis Aupiais (1877-1945), Missionnaire et Ethnographe*, Collection études, Presses Universitaires de Perpignan, 1996, 335 p.
- 14 Banque Mondiale, *Le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara, programme indicatif d'action*", 1981.
- 15 Banque Mondiale, *Rapport annuel 1993*, Washington DC, 1993, 278 p.
- 16 BAUER, J., *Politique et religion*,_Collection « Que sais-je ? », 1^{ère} édition, Paris, PUF, 1999, 127 p.
- 17 BEAUCHAMP, C., *Démocratie, culture et développement en Afrique noire*,_Paris, l'Harmattan, 1997, 363 p.
- 18 BEAUD, M., *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA, ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, La découverte, Paris, 2001, 200 p.
- 19 BEAUCHAMP, C., « Economie informelle et développement en Afrique Noire » in BEAUCHAMP (C) Démocratie, culture et développement en Afrique noire, Paris, l'Harmattan, 1997, pp.79-87
- 20 BEKOLO ELBE, B., « L'épargne parallèle : des liaisons possibles entre le système des tontines et le système financier officiel » in L'épargne et sa collecte en Afrique, la revue Banque éditeur, Paris 1 988, 209 p.
- 21 BIAOU, G., *Dimensions économique et sociale du développement durable*, UAC / CIFRED, Centre des Publications Universitaires, Cotonou, 2005, 284 p.
- 22 BIAOU, G., *Dimensions économique et sociale du développement durable*, Cotonou, février 2006, p.60
- 23 BISILLIAT, J. et al., *Femmes du tiers-monde*, Paris, L'harmattan, 1992, 122p.
- 24 BOTCHI MOREL *Femmes et développement durable en Afrique noire*,

- C., *Essai de compréhension de la relation entre le contexte matrimonial Ajatado du Kufo et le développement durable*, Thèse de Doctorat, Faculté des Lettres, Université de Fribourg (Suisse), Décembre 2007, 279 p.
- 25 BOUDON, R. et al., *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse, 2001, 279 p.
- 26 BOYE, S., et al., *Le guide de la micro finance : Microcrédit et épargne pour le développement*, Editions d'Organisation, Paris, 2006, 304 p
- 27 BRET, B., *Le Tiers-monde, croissance, développement, inégalités*, Paris, Ellipses, 2006, 3è édition, 222 p.
- 28 BRILMAN, J., *Modèles culturels et performances économiques*, Editions Hommes et techniques, Cédex France, 1981, 343 p.
- 29 BRUETT, T. et al. *Mesurer la performance des institutions de micro-finance : Un cadre pour la publication, l'analyse et le suivi ; The SEEP Network*; Washington - USA. ISBN 0-9722582-7-2, 2005, 132 p.
- 30 BUREAU, R., *Anthropologie, religions africaines et christianisme*, Editions Karthala, 2002, 372 p.
- 31 CAPAN, *La micro-finance soumise à l'analyse parlementaire des politiques de réduction de la pauvreté, problématique de l'adéquation du cadre juridique*, Cotonou, 2009, 122 p
- 32 CAZENEUVE, J., *Dix grandes notions de la Sociologie*, Paris, Editions du Seuil, 1976, 242 p.
- 33 CHARMES, J., *Les origines du concept de secteur informel et la récente définition de l'emploi informel*, Paris, IRD, 33 p.
- 34 CIFRED, *Méthodes et techniques des sciences environnementales*, Edition provisoire, Cotonou, 288 p.
- 35 CLARK, N. et al., *L'argent des villes*, Paris, Economica, 1988, 272 p.
- 36 COMTE, A., *Cours de Philosophie positive*, Paris, Bachelier, 6t., (1830-1842), t.4, 1839, 736 p.
- 37 Consortium ALAFIA, *Performances globales des institutions de micro finance du Benin membres du Consortium ALAFIA : Années : 2006 et 2007*, Care

- International – Bénin, 5e édition, Janvier 2009,61 p.
- 38 C.R.I.D, *Un monde solidaire : comprendre pour agir*, Syros, Paris, 1996, 207 p.
- 39 CROZIER M., E. *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 506 p.
- FRIEDBERG,,
40 DAAVO *Du vodun et de l'art à la consolidation du pouvoir royal du Danxomè au XIXè siècle*,_Thèse de Doctorat unique, Anthropologie culturelle, Université d'Abomey-Calavi, FLASH/EDP, 398 p.
- Z.,
41 DANIELS, L., *The role of small enterprises in the household and national economy in Kenya : a significant contribution or a last resort. La place des petites entreprises dans la vie des ménages et dans l'économie nationale : une contribution significative ou un ultime recours ?* - World development, vol. 27, n° 1, january 1999, pp. 55-65
- 42 DASEN, P., *Naissance de l'intelligence chez l'enfant Baoulé de la Côte d'Ivoire*, Lausanne, Hans Huler Berne, 1978, p.67
- 43 De COSTER, M., *Introduction à la Sociologie*, Bruxelles, 3è édition, 1992, 381 p.
- 44 De SOTO, H., *The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World*. New York, Harper & Row Publishers, 1989,162 p.
- 45 DONNADIEU, *L'audit externe du risque de crédit appliqué au secteur de la micro finance dans les pays en développement, Démarche spécifique et outils*, Paris, 2009, 175 p.
- L.,
46 DOWLA, A.et *Les pauvres remboursent toujours : Le microcrédit à la Grameen Bank*, Editions Yves Michel, Collection Economie, 2008, 297 p.
- al.,
47 DUBET, F., *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, 288 p.
- 48 DURKHEIM, E., *Les règles de la méthode sociologique*,_Quadrige, PUF, 1937, 149 p.
- 49 ECOLE
BIBLIQUE DE *La Bible de Jérusalem*,_Genèse 1, 27 – 29, 1889 p.
- JERUSALEM,
50 ERARD Maurice, *La Thésaurisation*,_THÈSE, Université de Neuchâtel, Faculté de Droit, Section des Sciences économiques et commerciales, 174 p.
- 51 ESCHLIMANN, *Naître sur la terre africaine*, Abidjan, Inades Editions 1982, 149 p.
- J-P.,
52 ESPACE 2020, *Diagnostic du territoire de Bohicon*, Juillet 2010, pp.47-49

- 53 FATOU, S., et al., *Femmes et développements durables et solidaires, Savoirs, Sciences, Entrepreneuriat*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 2006, 338p.
- 54 FRANÇOIS, V., *Le système du micro- crédit permet-il le développement ? Problèmes économiques*, n° 2666, 2000/05/24, pp. 24-29
- 55 FRIEDRICH, E., *La dimension Genre dans la conclusion et la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique*, Cotonou, Décembre 2009, 55 p.
- 56 GENTIL, D., A. *Micro finance. Orientations méthodologiques*, Commission OUEDRAOGO, européenne, 2000. 45 p.
- 57 GENTIL, D., A. *Micro finance : petites sommes, grands effets ?*, Tiers-Monde n°172, OUEDRAOGO, PUF, Paris, 2002, 238 p.
- 58 GODET, M., *Manuel de prospective stratégique 1, Une indiscipline intellectuelle*, Paris, Dunod, 2^e édition, 2001, 267 p.
- 59 GODET, M., *Manuel de prospective stratégique 2, l'art de la méthode*, Paris, Dunod, 2^e édition, 2001, 412 p.
- 60 GRAWITZ, M., *Lexique des Sciences sociales*, 7^e édition, 2000, 424 p.
- 61 GUEDOU Georges, *Xo et gbè, langage et culture chez les fon Dahomey*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle en linguistique, Université de la Sorbonne, Institut d'Etudes linguistiques et phonétiques, 1976, 422 p.
- 62 GUERIN, I. , *Microcrédit : définition, impact et limites, quelques repères*, Afric Essor, n° 4, 1^{er} trimestre 2000, pp. 13-18
- 63 GUERIN, I., *La micro finance en Asie: entre traditions et innovations*, Karthala, 2005, 229 p.
- 64 GUERIN, I. J. *Femmes et micro finance: Espoirs et désillusions de l'expérience indienne*, Paris, Archives contemporaines, 2009, 102 p.
- PALIER, B.
PREVOST,
- 65 GUILLAUMIN, C., « Femmes et théorie de la société : remarque sur les effets théoriques de la colère des opprimés », in Sociologie et société, Tome XIII, 1984, pp.19 – 31
- 66 GURVITCH, G., *Vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, 1950, 511 p.
- 67 HEGEL, *Leçon sur la philosophie de la Religion*, II partie, [Traduction J. G .

- Bertin], Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1954, p. 16.
- 68 HELMS, B., *La création de secteurs financiers accessibles à tous*, CGAP/World Bank, Washington, 2006, pp.35-37
- 69 HENRY, P. M., *Pauvreté, progrès et développement*, L'harmattan/ UNESCO, Paris, 1990, 330 p.
- 70 HONLONKOU, A. et al., "Problématique de remboursement des crédits dans les systèmes financiers décentralisés et garantie de prêts aux petits opérateurs économiques au Bénin." Cahier de recherche du Programme Effets de la Libéralisation Financière sur les Défavorisés, ELIFID n° 00-2. Bureau International du Travail, BIT. Septembre 2001, 61 p.
- 71 HOSELITZ, F. B., *Aspects sociologiques de la croissance économique*, Paris, Tendances actuelles, 1971, 137 p.
- 72 HOTON, L. et al *Etude documentaire sur l'impact de la libéralisation et de la réforme du secteur Financier sur les pauvres et les petits opérateurs économiques au Bénin*, O.I.T. ; Septembre 2002, 46 p.
- 73 HOUNGNIHIN, R., *Monographie de la commune de Bohicon*, Cotonou, Afrique Conseil, 2006, 25 p.
- 74 JEFFREY, P., *Commercialization of micro finance : a framework for Latin America. Commercialisation de la micro finance : un cadre pour l'Amérique latine.*; Young, Robin – Microentreprises best practices, 1999/07, 34 p.
- 75 JODELET, D., *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 2003, 447 p.
- 76 JONAS, F., *Histoire de la sociologie, des lumières à la théorie du social*, Paris, Références Larousse, 1991, 501 p.
- 77 KABOU, A., *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, l'Harmattan, 1991, 208 p.
- 78 KEYNES, J. , *Théorie générale de l'emploi*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 1969, 400 p.
- 79 KOLOMA, Y., « Micro-finance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne : Quels résultats au Mali ? » in LARE- Efi-GED, Document de Travail, n°138/2007, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 38 p.
- 80 KOUZOUNGNAN, & Petite épargne au Bénin : la tontine, un instrument de développement à Renfor

- 1997, pp. 6-8.
- 81 KOUZOUNGNA N, S., «Paradoxe de l'économie béninoise : la banque ne répond Initiatives. N°34. 1997, pp. 4-10
- 82 LALEYE, IP. et al., *Organisations économiques et cultures africaines, de l'homo oeconomicus à l'homo situs*, Paris, 1996, 500 p.
- 83 LALLEMENT M., *Histoire des idées sociologiques, Parsons aux contemporains*, Paris, Editions Nathan, Tome 2, 1983, 255 p.
- 84 LAMBERT, A. et al. « Le secteur endogène va-t-il disparaître ? Tontines, usuriers et Crédit rural de Guinée », in Micro-finance : petites sommes, grands effets?, Revue Tiers monde n°172, PUF, Paris, 2002, 238 p.
- 85 LAROUSSE, *Dictionnaire, Le petit Larousse Illustré*, Paris, Larousse, 2008, 344 p.
- 86 LEDGERWOOD, J., *Manuel de Micro finance*, Banque mondiale, 1998, 356 p.
- 87 LELART, M. , *De la finance informelle à la micro finance*, Archives contemporaines, 2006 - 112 p.
- 88 LELART, M. « Tontines, innovations et développement ». In: LIBBEY John. Innovations financiers. Ed. AUPELF-UREE, CNRS et Institut Orléanais de Finance, Orléans, France, 1993, pp. 369-382.
- 89 LELART, M., *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, 1990, 356 p.
- 90 LELART, M., « Tontines et banquiers ambulants sur les marchés africains: Le marché Saint Michel de Cotonou, » La Tontine, Editions AUPELF-UREF, Paris, 1990, pp. 109-133
- 91 LELART, M., « L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises », Revue Tiers Monde 1989, pp. 271-298
- 92 LE ROBERT, *Dictionnaire de Sociologie*, Seuil, 2006, 592 p.
- 93 LETARTE, G., « Les municipalités et le développement social. Un cas-type : les municipalités de la région de la Capitale-Nationale », in Cahiers du GRIDEQ, Rimouski, 2003, 142 p.
- 94 MATTART, F., *Finances et développement : une approche historique*, Paris, Editions

- CUJAS, 1974 N° 2, 236 p.
- 95 MCPD, CNDLCP, SNU, *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement au Bénin : Résultats et Progrès de 2000 à 2005*. OCS, Cotonou, décembre 2005, 26 p.
- 96 MPDEAP, et al., *Enquête Modulaire sur les Conditions de vie des Ménages (EMICoV) Bénin 2006, Rapport de synthèse*, Cotonou, Bénin, 2007, 25 p.
- 97 MERCIER, S., « L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique littérature ». In Xième Conférence de l'Association Internationale de Management 15 Juin 2001, Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval, Québec
- 98 MINKO MVE, B., et al., *Mondialisation et sociétés orales secondaires gabonaises, Etudes africaines*, Harmattan, 2008, 139 p.
- 99 MMEJF, et al, *Etude sur les déterminants de non remboursement des crédits dans le secteur de Bénin*, Rapport final, Cotonou, Octobre 2009, 110 p.
- 100 MMFPMEEJF, *Document de politique de développement de la micro finance, Stratégie et plan d'action, 2007—2015*, Cotonou, 2007, 46 p.
- 101 MONGA, C., *L'argent des autres, Banques et petites entreprises en Afrique, le cas du Cameroun*, Paris, 1997, 354 p.
- 102 NJOH-MOUELLE, E., *De la médiocrité à l'excellence, Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, Editions CLE, 1970, 154 p.
- 103 NOWAK, M., *Le microcrédit ou le pari de l'homme*, Edition Rue de l'échiquier, Collection Conversations solidaires, 2009, 128 p.
- 104 NOWAK, M., *On ne prête (pas) qu'aux riches*, Jean-Claude Lattès, 2005, 270 p.
- 105 NZAMUJO, G., « Devenir acteurs et actrices », in Songhai, Quand l'Afrique relève la tête, Paris, Editions du Cerf, 2002, 144 p.
- 106 NZEMEN, M., *Théorie de la pratique des tontines au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 1988, 142 p.
- 107 NZEMEN, M., *Tontines et développement ou le défi financier de l'Afrique*, Yaoundé, Presses Universitaires du Cameroun, 1993, 234 p.
- 108 OUEDRAOGO, A. D. GENTIL., *La micro finance en Afrique de l'Ouest: histoires et innovations*, KARTHALA Editions, 2008, 307 p.

- 109 PANHUYS, H., « Définitions, caractéristiques et approches des économies populaires (ECOPOP) en Afrique et dans le monde », in LALEYE (I-P) et al. in, Organisations africaines : De l'homo œconomicus à l'homo situs, L'Harmattan, Paris, 1996, pp. 83-127.
- 110 PNUD, *Bénin 2025 Alafia : Rapport de synthèse des études nationales des perspectives à long terme*, Cotonou, 2000, pp. 42-43
- 111 PNUD, *Rapport sur le développement humain au Bénin*, PNUD, 1997, Cotonou, 132 p.
- 112 PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2007/2008, pp. 240–241
- 113 PNUD, *Rapport sur le développement humain au Bénin*, Cotonou, 1998, 247 p.
- 114 PNUD, *Rapport sur le développement humain au Bénin*, 2003, Cotonou, 209 p.
- 115 PNUD, HCGC, *Actes du forum national annuel de concertation 2009, Quelle gouvernance pour le développement du secteur privé au Bénin*, 199 p.
- 116 POYO, J. , “Commercialization of microfinance : a framework for Latin America. Commerce la micro finance : un cadre pour l'Amérique latine, Young, Robin" in *Microentreprises best practices N°07*, 1999, 34 p.
- 117 RAHMAN, A., *Microcredit, initiatives for equitable and sustainable development: who pays ? Des programmes de microcrédits pour un développement soutenable : qui paie ?* World development, vol. 27, n° 1, January 1999, pp. 67-82
- 118 RB/CNDLP, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin, 2003-2005*, Edition 2002, 77 p.
- 119 RB, *Programme d'actions prioritaires de la SCRP 2007-2009*, avril 2007, 172 p.
- 120 RB, *Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté*, avril 2007, 131 p.
- 121 RB, *Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011 – 2015)*, mars 2011, 189 p.
- 122 ROBINSON, M., *The Micro finance Revolution: Sustainable Finance for the Poor* World Bank, Washington, 2001, 304 p.

- 123 ROCHER, G., *Introduction à la sociologie générale : l'action sociale*, Paris, Editions HMH, 1968, 189 p.
- 124 ROCHER, G., *Le changement social*, Paris, Editions HMH, 1968, 318 p.
- 125 ROUSSEAU J-J., *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2001, 256 p.
- 126 RUTHERFORD, S., *Comment les pauvres gèrent leur argent?*, GRET/ Karthala, 2002, 165 p.
- 127 SARDAN, J-P O., *Anthropologie et développement*, Paris, APAD-Karthala, 1995, 221 p.
- 128 SARDAN, J-P O., *Synthèse des relations économiques et sociales chez les Wogo du Niger*, Paris, Institut d'ethnologie, 1969, 216 p.
- 129 SEBISOGO, M., « La pratique coopérative et la démocratie en Afrique : quelle sociologie de développement de la démocratie coopérative ? » in BEAUCHAMP (C), *Démocratie, culture et développement en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 1997, pp. 127-149
- 130 SEGUROLA, B., J. RASSINOUX, *Dictionnaire Fon-Français, Cotonou, Selva y Sabana*, SMA, 2000, 601 p.
- 131 SERVET, J-M., *Banquiers aux pieds nus: la micro finance*, Edition Odile Jacob, 2006 - 511 p.
- 132 SERVET, J.M. (dir.), *Epargne et liens sociaux. Etude comparées d'informalités financières*, Association d'économie financière, Paris, 1995, 305 p.
- 133 SIATA, « Femmes et Activités Génératrices de Revenus pauvres et marginalisées », in *Le Grenier*, Ouagadougou, Numéro 2, 1996, 19 p.
- 134 SIATA, « Les 1001 activités des femmes », in *Le Grenier*, Ouagadougou, Numéro 7/8, 1999, 23 p.
- 135 SYMONIDES (J.), V. VOLODINE, *Droits des femmes*, Paris, UNESCO, 1998, 346 p.
- 136 TALON, H., et al. *Femme et développement - La micro finance, Accès et gestion*, Cotonou, Edition Ruisseaux d'Afrique, Collection « Joie d'entreprendre », mai 2001, 92 p.

- 137 TINGBE A. A., *Le nom individuel chez les Adja-fɔn du Bénin*, (une sociologie de l'anthroponymie), Thèse pour l'obtention du Doctorat d'anthropologie sociale et sociologie comparée (nouveau régime), Université Paris V, René Descartes, Sciences Humaines – Sorbonne, 1987, 470 p.
- 138 TINGBE-AZALOU, A., « La lutte contre la pauvreté à l'épreuve des OMD au Bénin : un autre regard sur l'impact des stratégies mises en œuvre », in IMO-IRIKISI, Vol.2, N°1 (2010), la revue des humanistes du Bénin, pp.233-254
- 139 TONNIES F., *Communauté et société, Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris: Les Presses universitaires de France, Collection: Les classiques des sciences humaines, 1977, 286 p.
- 140 UNESCO, *Pauvreté, progrès et développement*, Paris, L'Harmattan, 1990, 328 p.
- 141 UNICEF, *Enfants et femmes, avenir du Bénin*, Janvier 1996, 183 p.
- 142 VILLERS, de G., « Informel et développement : contribution à un débat », in LALEYE (I-P) et al., Organisations africaines : De l'homo œconomicus à l'homo situs, L'Harmattan, Paris, 1996, pp. 67-81.
- 143 WEILL, (A), F. *Droit civil les personnes, la famille, les incapacités*, 5^e éd, Paris, Dalloz, 1983, p.26
- 144 WELE, P. et al., *Le fond national de la micro finance et l'intermédiation micro financière au Bénin*, Rapport d'étude, Cotonou, 2010, 113 p.
- 145 YUNUS, M., *Pour une économie plus humaine*, Edition JC Lattès, Collection Essais et documents, 2011, 305 p.
- 146 YUNUS, M. et al., *Vers un monde sans pauvreté*, Edition Le Livre de Poche, Collection Littérature, 2007, 411 p.
- 147 ZERBO, A., "Les femmes sur le marché du travail en Afrique subsaharienne", in Be-Employed – Sarl, Regard sur le marché du travail et l'emploi, Remettre n°03, Burkina Faso – Septembre 2008, pp.3-4

- WEBOGRAPHIE

148. ABAKAEVA Julia et GLISOVIC-MEZIERES Jasmina, *Les dépôts représentent-ils une source stable de financement pour les institutions de micro finance ?* [http://www.cgap.org/gm/document-1.9.48857/Deposits Stable Source_Funding _MFIs BR FRN.pdf](http://www.cgap.org/gm/document-1.9.48857/Deposits%20Stable%20Source_Funding_MFIs_BR_FRN.pdf), 4 p. consultée le 12/08/2012

149. ADECHOUBOU Makarimi Abissola, TOMETY Simon Narcisse, « *Services financiers et allègement de la pauvreté* », Document de travail n°4, Les banquiers ambulants au Bénin, 56 p.

150. ATTANASSO Marie Odile, *La question de genre dans le système des échanges multilatéraux*, Mars 2004, http://www.aidtransparency.org/at/images/obs_africain/pol_commerce/femme_commerce160304Benin.pdf, consulté le 20/07/2012

151. BASY Tsy Mipoaka, Les Programmes d'Ajustement Structurel 2, [http://fr.facebook.com/video/ video.php? v=199754573423700](http://fr.facebook.com/video/video.php?v=199754573423700), consulté le 17/01/2012

152. BELGHITH Meriam, *la gestion des risques de crédit en micro finance par le crédit scoring*, Master en finance, IHEC, Carthage, 2008, http://www.memoireonline.com/08/09/2645/m_la-gestion-des-risques-de-credit-en-microfinance-par-le-credit-scoring2.html, consulté le 11/05/2012

153. BERNOUX Philippe, *Théories sociologiques et transformations des organisations*, CNRS -Université Lumière Lyon-2 ; Publié le 23 janvier 2006 ; 8p. [en ligne]. http://www.ses.enslsh.fr/ac16/0/fiche_article/&RH=05 , Page consultée le 20 /01/2012.

154. .BIM n° - 20, novembre 2007, *Coup de projecteur : Le financement des IMF, enjeux et débats*, [http://microfinancement .cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2007/CdP-07-11-20.pdf](http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2007/CdP-07-11-20.pdf), 4 p., consultée le 12/08/2012

155..BLOCH Maurice, « Les usages de l'argent », *Terrain*, numéro-23 -

<http://terrain.revues.org/3097>, consulté le 02 /03/ 2012

156..BLONDEAU Nicolas, La micro finance. Un outil de développement durable ? ; Etudes [en ligne]. Septembre 2006, 08 p. disponible sur : <http://www.lamicrofinance.org> , Consultée le 18/12/ 2011.

157..Bulletin bibliographique thématique, Micro-entreprises et micro-financement - N°2 <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/autres-publications/BT/MicroFinancement.pdf>, consulté le 25/05/2011

158. CGAP, N° 18, mai 2004, *Contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide*, L'impact du plafonnement des taux d'intérêt sur la micro finance, http://www.cgap.org/gm/document-1.9.2373/DB18_FRN.pdf, 2 p., consultée le 13/08/2012

159. CGAP, Etude Spéciale n° 9, Septembre 2004, *Le plafonnement des taux d'intérêt en micro finance : qu'en est-il à présent ?*, http://www.cgap.org/gm/document-1.9.2652/OP9_FRN.pdf, 4 p., consultée le 13/08/2012

160.CHAYMA, La dépendance à l'argent : les théories cognitives, <http://savoir.fr/la-dependance-a-largent-les-theories-cognitives>, consulté le 23/04/2012

161. CHAYMA, Le stress et l'argent : une prédisposition aux jeux d'argent et aux dépenses excessives, <http://savoir.fr/le-stress-et-largent-une-predisposition-aux-jeux-dargent-et-aux-depenses-excessives>, consulté le 24/04/2012

162.Cheston (S.) et KUHN (L.), Le renforcement du pouvoir d'action des femmes par la micro finance, www.microcreditsummit.org/paper/fr_cheston+huhn-ew.pdf, consulté le 25/04/2012

163. Communiqué de presse, <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2005 /DEV2554 .doc.htm> , consultée le 13/08/2012

164. *CSSF*, *Liste actualisée des IMF ayant reçu une autorisation d'exercice au 30 avril*

2010, [en ligne]. <http://www.microfinancebenin.bj> (page consultée le 12 /05/ 2010).

165. DE BLIC Damien, LAZARUS Jeanne, *Sociologie de l'argent*, <http://pandorea.canalblog.com/archives/2008/09/28/10741013.html>, consulté le 25/04/12

166. DEDONUGBO Rodrigue, www.afminenetwork.org, consulté le 04/10/2011

167. DURKHEIM Emile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, www.unilim.fr/sceduc/IMG/doc/Durkheim_religion.doc, consulté le 25/04/12

168. EPENDA Augustin, *Typologie et aspects organisationnels des tontines dans le contexte d'une économie sociale informelle à Kinshasa*, Université du Québec à Chicoutimi, Septembre 2002, 26 p. http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/PDF/030120696T1.pdf, consulté le 20/03/2010

169. État de la Campagne du Sommet du Microcrédit. Rapport 2011, mars 2011, *Plus de 128 millions des plus pauvres du monde ont reçu un micro-prêt en 2009*, Source: www.lamicrofinance.org, consulté le 24/01/2012

170. Fondation Regard d'Amour et al., *Le guide du mariage*, <http://frabenin.org/IMG/pdf/Guide-de-mariage.pdf>, consulté le 27/04/12

171. FOURN E., *Bénin, Pesanteurs culturelles et sociologiques*, http://www.capod.org/IMG/pdf/Communication_Fourn-2.pdf, consulté le 23/07/2012

172. GASSAMA Ibrahima, *Les politiques d'Ajustement Structurel et leurs conséquences sur les crises sociales en Afrique*, <http://ibrahimagassama.centerblog.net/4517626-Les-politiques-d-ajustement-structurelles-et-leurs-consequences-sur-les-crisis-sociales-en-Afrique>, Publié le 04/04/2008, consulté le 17/01/2012

173. GENTIL Dominique, *Micro finance et lutte contre la pauvreté*, (<http://www.worldbank.org/wbi/banking/francophonemicro/pds/1>), consulté le 19/11/2001

174. HOUSSARD Ludovic, *Identification des opérateurs locaux de développement : éléments méthodologiques pour un repérage préalable à un projet en collaboration*, GRET, 2001, [en ligne]. http://www.gret.org/ressource/doc_scien/pdf/doc19.pdf, consultée le 28/06/2011).

175. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/documents/publication/wcms_118286.pdf, consulté le 09/02/2011

176. <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/benin-cartes.htm>, consulté le 25/06/2011

177. IGUE (J), *Le secteur informel au Bénin, Etat des lieux pour sa meilleure structuration*, Août 2008, _www. [http://economiebenin.org/dmdocuments/rapport etude secteur informel au benin j.igue v corg.pdf](http://economiebenin.org/dmdocuments/rapport%20etude%20secteur%20informel%20au%20benin%20j.igue%20v%20corg.pdf), consultée le 18/08/2012, 58 p.

178. Indice du développement humain 2010 : le Bénin fait un bond encourageant, <http://www.ebeninois.com>, consulté le 25/05/2011

179. Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), <http://www.indh.gov.ma/fr/doc/MANUEL-AGR>, consulté le 17/07/2012

180. La hausse des prix mondiaux montre la nécessité de renforcer les politiques de sécurité alimentaire, <http://www.apreis.org>, consulté le 25/05/2011

181. *La tontine (donation) parmi les placements financiers d'épargne retraite*, <http://golden.motorhome.free.fr/seniors-placements-financiers-tontine/seniors-placements-financiers-tontine.html>, consulté le 25/05/2011

182. *Le Bénin, un cas d'impact des contradictions socio-économiques et politiques sur la nutrition et la santé*, Georges THILL, Jean-Paul LEONIS, 04 / 1995, <http://base.d-p-h.info/pt/fiches/premierdph/fiche-premierdph-3642.html>, consulté le 08/10/2011

183. *Le cautionnement*, <http://www.banque-info.com/fiches-pratiques-bancaires/le-cautionnement>, consulté le 25/05/ 2011

184. Le département du Zou et ses communes, <http://ancb-benin.org/?-Zou->, consulté le 20/01/2012

185. LELART Michel, *La Tontine*, Paris, Ed. AUPELF-UREF. John Lihhey t:urotext, 1990, pp 109.133, http://www.lamicrofinance.org/files/15493_1176.pdf, consulté le 20/03/2012

186. LELART, M., « Deux essais sur la micro finance, le père du microcrédit honoré par le prix Nobel...de la paix, mondialisation et micro finance », Document de recherche 2007-18, <http://www.univ-orleans.fr/DEG/LEO>, 24p. consultée le 22/08/2012

187. LHERIAU Laurent, *Précis de réglementation de la micro finance Tome II : Le droit technique de la micro finance*, [en ligne]. AFD, Paris, MAGELLAN & CIE, 2005, Disponible sur <http://www.microsave.org>, consultée le 28 /05/ 2011.

188. .MAROCAGREG, L'argent dans la religion islamique, <http://www.marocagreg.com/forum/sujet-l-argent-dans-la-religion-islamique-1612.html>, consulté le 20/03/2012

189. *Microcrédit : un accompagnement social pour créer de l'emploi*, <http://www.eco.netfenua.pf/entreprendre/microcredit.jsp>, consulté le 17 mai 2011

190. Micro finance, <http://fr.wikipedia.org/wiki/microfinance>, consulté le 15/02/2011

191. Micro-finance microcrédit, http://www.economie_solidaire.com/2010/03/05/micro-finance-microcredit-la-lutte-contre-la-pauvrete/, consulté le 15/02/2011

192. NSIMBA Kuvituanga Djibril, *la Micro-finance et les ONGs de financement de PME et PMI et la lutte contre la pauvreté en RD Congo*,_licence en Gestion financière et Marketing, 2007, <http://www.memoireonline.com>, consulté le 11/05/2012

193. OUEDRAOGO Alpha, *Les limites de la micro finance comme instrument de lutte contre la pauvreté*, www.worldbank.org/banking/francophonemicro/module01.htm, consulté le

15/11/2001

194. *Pauvreté*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Pauvreté>, consulté le 25/05/2011

195. Portail micro finance, *Réglementation dans la zone francophone*, http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/rglementation2009/reglementation_francophone?print=1&PHPSESSID=7e16c2ead7bded, consultée le 11/08/2012

196. Portail micro finance, *Réglementation dans la zone francophone*, http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/rglementation2009/reglementation_francophone?print=1&PHPSESSID=7e16c2ead7bded, consultée le 20/10/2012

197. POULLET-PEEMANS (H.), *Microcrédit : piège ou solution*, Voir sur http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=206, consulté le 24/08/2012

198. POURSAT C. , *Financement des IMF*, <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/20710>, consultée le 12/08/2012

199. SARR Souleymane, Economiste-financier, *Pourquoi les taux d'intérêt des SFD sont plus élevés que ceux appliqués par les banques ?* <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/23830/?PHPSESSID=b7a801ae7eb36586e927115e8f3e1bed>, consultée le 13/08/2012

200. SIMMEL, G., *Les pauvres*, 1^{ère} éd. En allemand – 1907 repris dans l'ouvrage « Sociologie » - 1^{ère} éd. Française, PUF, Quadrige, 1998, <http://mondesensibleetsciencesociales.e-monsite.com/pages/notes-de-lecture/notes-de-lectures-sur-georg-simmel/simmel-les-pauvres.html>, consultée le 17/08/2012

201. SOBREIRA R., *Innovation financière et investissement. Le cas de la titrisation*, [en ligne]. <http://www.cairn.info/article.php?> consultée le 29 /05/ 2011).

202. *Société (Sociologie)*, <http://www.wikipedia.org> , consulté le 26/07/2011

203. SOGLONOU Mathieu, Allocution d'ouverture in Consortium ALAFIA, Nouveau partenariat pour le développement de la micro finance au Bénin, Deuxième Sommet National de Micro finance du Bénin, 02 & 03 décembre 2004, Cotonou [en ligne]. Cotonou, CNCB, 2004. Disponible sur : <http://www.alafianetwork.org>, consulté le 12/03/ 2011.

204. TEBILI Hermann-Didier, *Microfinance et développement: une mise en évidence théorique et empirique de la relation*, Master Institutions et Développement, Université Paul Cézanne Aix en Provence, Faculté d'économie Appliquée, 2008, <http://www.memoireonline.com>, consultée 15/01/2010

205. UEMOA, Benchmarking et analyse du secteur de la micro finance, Mars 2010, [en ligne]. <http://www.themix.org> (Page consultée le 21 Juin 2010).

206. Une brève histoire de la micro finance, http://www.veecus.com/lender.php?static_page=about&infomenu1=microfinance, consulté le 20/12/2011

207. WARREN Rich, L'argent et la vie spirituelle, <http://topchretien.jesus.net/topmessages/view/1897/largent-et-la-vie-spirituelle.html>, consulté le 24/04/12

208. *Animisme*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Animisme>, consulté le 25/04/12

209. *Le microcrédit, une question de confiance*, www.avnes.org/.../le-micro-credit-une-question-de-confiance.html, consulté le 26/04/12

210. Les tontines en Afrique : ancêtres du microcrédit, <http://www.agoravox.fr/actualites/economie/article/les-tontines-en-afrique-ancetres-34275>, consulté le 19/03/2012

211. *Les tontines dans les pays en développement*, <http://www.gdrc.org/icm/french/matthieu/section-3.html>, consulté le 19/03/2012

212. *L'économie informelle*, <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/economie-informelle.htm>, consulté le 19/03/2012

213. *L'amour de l'argent*, www.l'amourdel'argent_qu'endisentlesphilosophes.htm, consulté le 02/03/2012

214. PIROTTON (G), *Une présentation de l'Analyse Stratégique, selon Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG*, www.users.skynet.be/gerard.piroton, 8 p., consultée le 21/08/2012

215. Sourate 114, 1 – 6, <http://www.fleurislam.net/media/doc/coran>, consulté le 25/04/12

216. *Thésaurisation*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Thésaurisation>, consulté le 30/01/10

217. YUNUS Muhammad (1940), <http://www.fraternet.com/magazine/etr2311.htm>, consulté le 26/04/12

- **TEXTES JURIDIQUES**

218. Acte Uniforme Portant Organisation des Sûretés (AUPOS) révisé le 15 décembre 2010
à Lomé

219. Nouvel Acte Uniforme Portant Organisation des Sûretés (NAUPOS);

220. Acte Uniforme Portant Organisation des Voies de Recouvrement et d'Exécution
(AUVRE)

221. Acte Uniforme Portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et
des Voies d'Exécution

222. Charte des Nations Unies du 26 juin 1945

223. Convention sur les droits politiques de la femme du 10 décembre 1952

224. Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948

225. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre
1966

226. Pacte international relatif aux droits civiles et politiques du 16 décembre 1966

227. Loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne

228. Loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut général des Agents Permanents de l'Etat en République du Bénin
229. Loi n° 89-392 du 07 novembre 1989 portant classement, forme juridique et opérations des établissements financier. Cotonou, Bénin, 1989
230. Loi n° 90-018 du 27 juillet 1990 portant réglementation bancaire. Cotonou, Bénin, 1990
231. Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin
232. Loi n° 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit." Cotonou, Bénin, 1997
233. Loi n°98/007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin
234. Décret n°98-60 du 9 février 1998 portant modalités d'application de la loi n° 97-027 réglementant les institutions de micro finance au Bénin. Cotonou, Bénin, 1998

ANNEXES

OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

QUESTIONNAIRE FEMMES BENEFICIAIRES

Cette recherche porte sur « **le microcrédit aux femmes à l'épreuve du développement humain durable en milieu f5n du Bénin.** ». Elle est anonyme et strictement confidentielle.

Nous vous prions de bien vouloir y répondre en vue de régler les problèmes liés à la gestion du microcrédit. Merci de votre apport.

- **Numéro du questionnaire :** /__/__/__/_/ (à ne pas remplir)
- **SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA FEMME BENEFICIAIRE**

N°	Questions	Réponses	Code	Saut
Q101	Numéro de questionnaire	/ __ / __ / __ /		
Q102	Date de l'enquête	/ __ / __ / __ // __ / __ // __ / __ /		
Q103	Département	_____	/ __ / __ /	
Q104	Commune	_____		
Q105	Arrondissement	_____		
Q106	Village/ quartier de ville	_____		
Q107	Quelle est votre situation matrimoniale ?	Célibataire	1	
		Marié(e) monogame	2	
		Marié(e) polygame	3	
		Union libre	4	
		Divorcé(e)/séparé(e)	5	
		Veuf (ve)	6	
Q108	Combien d'enfants avez-vous ?	Nombre d'enfants	/ __ / __	
			_ /	
Q109	Quel âge avez-vous actuellement ?	Age en années révolues	/ __ / __	
			_ /	

Q110	Quel est votre groupe socioculturel (ethnie) ?	Adja et apparentés Bariba et apparentés Dendi et apparentés Fon et apparentés Yoa, Lopka et apparentés Bètamaribè et apparentés Peulh et apparentés Yorouba et apparentés Autre _____	1 2 3 4 5 6 7 8 9	
Q111	Quelle est votre religion ?	Sans religion Chrétienne Musulmane Traditionnelle Autre (s) religion(s) _____	1 2 3 4 5	
Q112	Quels types d'activité menez-vous ?		Oui	Non
		a) Vente de divers	1	0
		b) Commerce	1	0
		c) Artisanat	1	0
		d) Prestation de services	1	0
		e) Autre commerce	1	0
		f) Autres	1	0
		g) Préciser _____		
Q113	Catégorie de bénéficiaires	Bénéficiaire de microcrédit en 2005-2006 Bénéficiaire de microcrédit depuis 2007	1 2	
Q114	Nom de l'enquêteur	_____		

Q115	Nom d u contrôleur	_____	
------	--------------------	-------	--

SECTION 2 : PERCEPTION DU MICROCREDIT PAR LES BENEFICIAIRES

-

N°	Questions	Réponses	Code	Saut
Q200	Selon vous qu'est-ce que le microcrédit?	Gain facile Opportunité à saisir Autres (Préciser)_____	1 2 9	
Q201 a	Voyez-vous une quelconque œuvre divine dans le microcrédit?	Oui Non	1 0	
Q201 b	Si oui comment ?	_____ _____ _____ _____		
Q201 c	Si non, pourquoi ?	_____ _____ _____ _____		
Q202	Pourquoi recourez-vous au service de l'IMF pour obtenir le microcrédit ?		Oui 1 1 1 1	Non 0 0 0 0
	a) Mener des activités génératrices de revenus			
	b) Nourrir et scolariser les enfants ?			
	c) Contribuer aux dépenses du foyer			
	d) Se faire respecter de son conjoint			

		e) Se donner de la considération dans la société	1	0	
		f) Participer aux dépenses culturelles et ou familiales	1	0	
		g) Autres	1	0	
		Préciser _____ _____			
Q203	Vous sentez-vous plus acceptée dans votre milieu de vie depuis que vous bénéficiez du crédit de l'IMF ?		Oui Non	1 0	
Q204	Qu'est-ce qui a changé dans votre foyer depuis que vous recevez ce crédit ?		Oui	Non	
		a) Meilleure alimentation des enfants et du foyer	1	0	
		b) Bonne santé	1	0	
		c) Meilleure réussite scolaire des enfants	1	0	
		d) Meilleure compréhension entre conjoints	1	0	
		e) Harmonie familiale	1	0	
		f) Autres	1	0	
		Préciser _____ _____			

- SECTION 3 : MECANISME D'OCTROI DU MICROCREDIT

N°	Questions	Réponses	Code	Saut
Q300	La formation donnée par l'IMF avant de mettre les fonds à votre disposition vous convient-elle ?	Oui Non	1 0	
Q301	Si non, que lui reprochez-vous ?	Oui	Non	

		a) Temps de formation trop court	1	0		
		b) Concept mal éclairci	1	0		
		c) Incompréhension du mécanisme de gestion à la fin de la formation	1	0		
		d) Comportement des agents du PADME	1	0		
		e) Autres	1	0		
		Préciser _____ _____				
Q302	Combien de visites du chargé de prêt recevez-vous par crédit de 6 mois ?	Jamais	0			
a		Une fois	1			
		Deux à quatre fois	2			
		Cinq à dix fois	3			
Q302	Combien de visites du chargé de prêt recevez-vous par crédit de 8 mois ?	Jamais	0			
b		Une fois	1			
		Deux à quatre fois	2			
		Cinq à dix fois	3			
Q302	Combien de visites du chargé de prêt recevez-vous par crédit de 12 mois ?	Jamais	0			
c		Une fois	1			
		Deux à quatre fois	2			
		Cinq à dix fois	3			
Q303	Quels sont les rites organisés par l'IMF avant la remise des fonds aux bénéficiaires ? Enquêteur lire les modalités de réponses. NB : plusieurs réponses sont possibles)	a) Prières	Ou i	Non 0		
		b) Vœux de succès dans les AGR	1	0		
		c) Autres	1	0		
		Préciser _____ _____	1			

- SECTION 4 : ITINERAIRE DU BENEFICIAIRE DU MICROCREDIT

N°	Questions	Réponses	Code	Saut	
Q400	Prenez-vous des dispositions spirituelles avant d'aller à la remise des fonds aux bénéficiaires par l'IMF ?	Oui Non	1 0		
Q401	Si oui, lesquelles? (Enquêteur lire les modalités de réponses. NB : plusieurs réponses sont possibles)	Oui	Non		
		a) Prières	1		0
		b) Messe	1		0
		c) Cérémonies traditionnelles	1		0
		d) Prières et cérémonies traditionnelles	1		0
		e) Néant	1		0
		f) Autres Préciser _____ _____ _____	1		0
Q402	Si non pourquoi?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
Q403 a	Prenez-vous vous-même des dispositions spirituelles après avoir reçu les fonds ?	Oui Non	1 0		

Q403 b	Si oui, lesquelles ? 			
Q404	Est-ce qu'il vous est arrivé de réorienter le montant perçu par rapport à sa finalité primordiale?	Oui Non	1 0	
Q405	Si oui, dans quels sens l'utilisez-vous ?		Oui Non	
	a) Payer des dettes antérieures	1	0	
	b) Payer la contribution des enfants	1	0	
	c) Satisfaire les charges financières familiales	1	0	
	d) S'occuper de son bien-être physique	1	0	
	e) Participer aux cérémonies	1	0	
	f) Autre	1	0	
	Préciser _____ _____			
Q406	Si non pourquoi ? 			
Q407	Quand est-ce que vous décidez d'utiliser le fonds reçu à une autre fin ?	Aussitôt après la réception des fonds Après en avoir dépensé une partie	1 2	

-

- **SECTION 5 : MECANISME DE GESTION DU MICROCREDIT**

N°	Questions	Réponses	Code	Saut
Q500	Disposez-vous d'un cahier de vente ?	Oui Non	1 0	
Q501 a	Si Oui, arrivez-vous à le remplir ?	Oui Non	1 0	
Q501 b	Est-ce que vous pouvez me présenter ce cahier	Oui Non	1 0	
Q502	Si non, pourquoi ?		Oui Non	
		a)Analphabétisme	1	0
		b) Manque de temps	1	0
		c) Oubli	1	0
		d) Perte du cahier	1	0
		e) Autres	1	0
		Préciser		
		—		
Q503	Comment vous souvenez-vous de la date de remboursement du crédit ?		Oui Non	
		a)Mémorisation la date de remboursement	1	0
		b) Marquage de trait sur le mur et décompte	1	0
		c) Réglage sur téléphone portable	1	0
		d) Regard de temps en temps sur le reçu de paiement	1	0
		e) Mémorisation de la date	1	0
		f) Rappel par un proche parent	1	0
		g) Autres	1	0

		Préciser		

Q504	.A quelles sources recourez-vous pour rembourser le crédit obtenu ?		Oui	Non
		a)Dettes	1	0
		b) Tontine	1	0
		c) Usure	1	0
		d) Epargne	1	0
		e) Bénéfice	1	0
		f) Vente de biens meubles	1	0
		g) Autres prêts	1	0
		h) Autres	1	0
		Préciser		

Q505	Quelles stratégies mettez-vous en œuvre pour rembourser ?	_____		

Q506	Quels sentiments suscite en vous le processus de remboursement du crédit?		Oui	Non
		a)Stress	1	0
		b) Peur	1	0
		c) Anxiété	1	0
		d) joie	1	0
		e) Autres		
		Préciser		

Q506	Quelles suggestions pouvez-vous faire pour une autogestion efficace du montant obtenu ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Q507	Autres réponses	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Q508	Autres informations possibles	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

- **Identité de l'enquêté** _____

GUIDE D'ENTRETIEN

(À l'endroit des bénéficiaires)

I – Perception du microcrédit

- Causes de recours au microcrédit par les femmes
- Représentations sociales du microcrédit
- Place du microcrédit dans le revenu du ménage

II - Mécanismes d'octroi des microcrédits

- Formation des bénéficiaires
- Suivi des bénéficiaires (Rôle du Chargé de Prêt)
- L'acquisition du gain

III – Problèmes et aspirations d'ordre économique

- Problèmes d'ordre financier
- Problèmes liés à la gestion du microcrédit
- Satisfaction des besoins vitaux
- Souhaits pour amélioration

IV – Problèmes et aspirations d'ordre social

- Microcrédit et vie familiale harmonieuse
- Considérations sociales
- Conflits matrimoniaux
- Souhaits pour amélioration

V - Problèmes et aspirations d'ordre politique

- Microcrédit et appartenance groupe politique
- Politique et adhésion aux groupements de microcrédits

GUIDE D'ENTRETIEN

(A l'endroit du personnel des IMF)

I - Privilège accordé à la clientèle féminin

- Genres de clientèle auxquels s'adressent les services de microcrédit dans l'institution
- Différents services qu'offre l'IMF à sa clientèle
- Procédure d'octroie du microcrédit
- Mécanisme de suivi des fonds reçus
- Respect du délai de remboursement

II - Affluence des femmes vers l'IMF

- Causes de recours au microcrédit par les femmes à l'IMF
- Perception du microcrédit par les bénéficiaires
- Place occupé par le microcrédit dans le revenu du ménage

III - Impacts de l'autogestion du microcrédit

- Mauvaise gestion
- Impayé
- Diversification des sources de remboursement
- Conséquences morales

IV - Suggestions

- Suggestions pour améliorer la gestion du microcrédit par les femmes bénéficiaires

Identification :

- Nom et prénom :
- Poste occupé : Ancienneté dans la structure :

GUIDE D'ENTRETIEN

(A l'endroit des élus locaux)

I – Représentations liées au microcrédit

- Œuvre divine
- Perception du rôle des IMF (PADME, CPEC, ALDIPE, RENACA) dans la commune

II – Gestion du crédit par les femmes

- Autogestion
- Rôle des conjoints
- Mécanismes de remboursement par les femmes

III – Gestion des conflits

- Répression des IMF en cas de non remboursement
- Conflits entre conjoints
- Conflits entre voisins
- Suggestions

GUIDE D'ENTRETIEN

(A l'endroit des conjoints des bénéficiaires)

I - Perception du microcrédit

- Gain facile
- Opportunité à saisir
- Bénédiction/Malédiction

II – Appréciation du recours de sa femme au microcrédit

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

III – Impacts du microcrédit dans le foyer

- Positifs
- Négatifs

IV – Gestion du crédit

- Rôle dans la gestion
- Perception de la gestion du crédit par la femme
- Rôle dans le remboursement
- Difficultés de remboursement
- suggestions

GRILLE D'OBSERVATION (Participante)

- Cadre de vie sain
- Sources de remboursement
- Gestion réelle des fonds
- Cahier de vente

**LISTE DES IMF AUTORISEES A EXERCER AU 31
MAI 2011 AU BENIN**

REPUBLIQUE DU BENIN*Fraternité-Justice-Travail***MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES****CELLULE DE SURVEILLANCE DES STRUCTURES FINANCIERES DECENTRALISEES****LISTE ACTUALISEE DES IMF AYANT REÇU UNE AUTORISATION D'EXERCICE AU 31MAI 2011****LISTE DES INSTITUTIONS AYANT SIGNE UNE CONVENTION AVEC LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

N°	INSTITUTIONS	OBSERVATIONS	NUMERO D'ENREGISTREMENT	SIEGE/DIRECTION
1.	PAPME	Structure Associative	L. 99.0001C du 06 Septembre 1999	Cotonou Qtier : Zone résidentielle (ancienne maison de la radio)
2.	PADME	Structure Associative	L 99.0002C du 06 Septembre 1999	Cotonou, Qtier : Cadjèhoun
3.	VITAL FINANCE	Structure Associative	L01.0003C. du 25 Juin 2001	Cotonou
4.	FINADEV	Société Anonyme	L.01.0004.C du 04/07/01	Cotonou, Qtier : Ganhi
5.	INITIATIVE DEVELOPPEMENT	ONG	L.03.0005.C du 20 Mars 2003	Calavi
6.	CFAD-BENIN	Structure Associative	L.03.0006.C du 24 juin 2003	Cotonou, Qtier : Akpakpa (Yagbé)
7.	ANFANI FINANCE	Structure Associative	L.05.0007.C du 30 décembre 2005	Cotonou

8.	ASSEF	Structure Associative	L.08.008.C du 31 décembre 2008	Cotonou, Qtier : Agontikon
9.	ONG SOLIDARITE ET PAIX	ONG	A.09.017.C du 20 novembre 2009	Calavi
10.	ONG « BETHESDA »	ONG	L.09.009.C du 08 décembre 2009	Cotonou, Qtier : St Jean
11.	DONGA WOMEN MICROFINANCE	Structure associative	D.10.009.C du 08 décembre 2009	Djougou, Qtier : Madina
12.	ONG FIDEVIE	ONG	A.11.009.C du 08 décembre 2009	Sèmè
13.	ONG SIAN'SON MICROFINANCE	ONG	B.12.009.C du 08 décembre 2009	Parakou, Qtier : Zongo
14.	ALIDE	Structure associative	A.09.014.C du 20 novembre 2009	Cotonou, Qtier : Vèdokô
15.	ACFB	Structure associative	A.09.015.C du 20 novembre 2009	Cotonou
16.	ONG FESPROD	ONG	L.09.016.C du 20 novembre 2009	Cotonou, Qtier : Agla
17.	ASMAB MICROFINANCE	Structure Associative	A.09.013.C du 20 janvier 2010	Cotonou, Qtier :Scoa-Gbéto
18.	MINONKPO	Association	O.11.0018.C du 11 mai 2011	Porto-Novo (houimè-djaguidi)

19.	LITTO FINANCE SARL	société	L.11.0019.C du 11 mai 2011	Cotonou (St Michel)
-----	--------------------	---------	----------------------------	---------------------

LISTE DES INSTITUTIONS AGREES PAR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

N°	INSTITUTIONS	NUMERO D'ENREGISTREMENT	SIEG/DIRECTION
1.	Caisse Béninoise d'Epargne et de crédit (CBEC)	L.99.0001.A du 06/04/1999	Cotonou, Qtier : Gbégamey
2.	Faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM)	L.99.0002.A. du 19/05/1999	Calavi
3.	Association pour la Solidarité et la Promotion des Initiatives à la Base (ASOPRIB)	L.99.0003.A du 20/09/1999	Abomey, Qtier : Lègo
4.	Coopérative pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit (CPEC)cotonou.	L.01.0004.A du 20/09/1999	Cotonou, Qtier : Menontin
5.	Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB)	L.01.0005.A du 19/02/2001	Cotonou, Qtier : Sikècodji
6.	Caisse CODES	L 01.0006.A du 07/03/2001	Cotonou, Qtier : Gbégamey
7.	Union Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (UNACREP)	L.01.0008.A. du 26/03/2001	Cotonou, Qtier : AkpakpaDonatin
8.	Maritime Microfinance	L.01.0007.A. du 26/03/03/2001	Cotonou
9.	Groupement d'Epargne de la Mutuelle des Artisans de Banikani (GEMAB)	B.01.0009.A. du 06/08/2001	Parakou

10.	Mutuelle de l'Ouémé pour le Développement de l'Épargne et le Crédit (MODEC)	O.01.0010.A. du 06/08/2001	Porto-Novo, Qtier : Davié
11.	Coopérative Chrétienne d'Épargne et de Crédit (CCEC)	L.02.0012.A du 14/01/2002	Cotonou
12.	Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois (CMMB)	L.02.0011.A du 14/01/2002	Cotonou, Qtier : St Jean
13.	Coopérative d'Appui et de Crédit aux Organisations Paysannes du Bénin (CACOP-BENIN)	Z.03.0016.A du 20/02/2003	
14.	Mutuelle Femme Développement (MUFED)	L.03.0018.A du 07/11/2003	Cotonou
15.	COWEC	L.04.0019.A du 20/02/2004	Cotonou, Qtier : Abokicodji
16.	Mutualité Chrétienne	L.04.0020.A du 16/03/2004	Calavi, Qtier : Godomey
17.	Coopérative d'Épargne et de Crédit pour le Développement Intégral (COOPECIDI)	L.06.0023.A du 26/12/06	Cotonou Qtier : Zogbohouè
18.	Le Mutualiste	L.06.0024.A du 26/12/06	Cotonou, Qtier : Bar- TITO
19.	Coopérative Communale d'Intermédiation Financière de Natitingou (CCIF-Natitingou)	T.07.0025.A du 08/02/07	Natitingou, Qtier : Kantaborifa
20.	RENACA Bénin	Z.07.0026.A. du 08/02/07	Bohicon
21.	CREMU-Bénin	L.08.0027.A. du 26/05/08	Cotonou
22.	CAMTES	L.07.0028.A. du 08/02/07	Cotonou, Qtier : Ayélawadjè

23.	MSFP	L.08.0029.A. du 26//05/08	Calavi, Qtier : Godomey (N'gbèho)
24.	COMUBA	L.08.0030.A. du 26/05/08	Cotonou, Qtier : Zogbohouè
25.	2ADPR-YANAVO	Z.08.0031.A du 31/12/08	Agbangnizoun, Qtier : Adingnigon
26.	MCAPE	A.08.0032.A du 31/12/08	Calavi, Qtier : Cocotomey (Zounga)
27.	LE DEFI	L.08.0033.A du 31/12/08	Cotonou, Qtier : FidjrossèKpota
28.	CNSEC	O.09.0034.A du 29 janvier 2010	Porto-Novo
29.	GFI	A.09.0035 du 29 janvier 2010	Cotonou, Qtier : Zogbo
30.	MIVE FINANCE	A.09.0036 du 29 janvier 2010	Cotonou, Qtier : Agla
31.	Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit de PARAKOU (CPEC)	B.11.0038.A du 11 mai 2011	Parakou
32.	Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit BOHICON (CPEC)	Z.11.0039.A du 11 mai 2011	Bohicon
33.	Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit Porto-Novo (CPEC)	O.11.0040.A du 11 mai 2011	Porto-Novo
34.	AFRICA FINANCE (Mutuelle)	A.11.0037.A du 11 mai 2011	Abomey calavi

Source : CSSFD

LISTE DES CAISSES DE BASE AFFILIEES AUX RESEAUX AGREES

N°	INSTITUTIONS	NUMERO D'ENREGISTREMENT	RESEAU D'AFFILIATION
1.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kétou	P.02.0071.R. du 09/08/2002	FECECAM
2.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kandi	I.02.0072.R. du 09/08/2002	FECECAM
3.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Covè	Z.02.0073.R. du 09/08/2002	FECECAM
4.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Malanville	I.02.0074.R. du 09/08/2002	FECECAM
5.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dassa-Zoumè	N.02.0075.R. du 09/08/2002	FECECAM
6.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Hlassamè	C.02.0075.R. du 09/08/2002	FECECAM
7.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Panhouignan	N.02.0077.R. du 09/08/2002	FECECAM
8.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bantè	N.02.0078.R. du 28/08/2002	FECECAM
9.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bohicon	Z.02.0079.R. du 28/08/2002	FECECAM
10.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Aplahoué	C.02.0080.R. du 09/08/2002	FECECAM
11.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sè	M.02.0081.R. du 09/08/2002	FECECAM
12.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Founougo	I.02.0082.R. du 09/08/2002	FECECAM

13.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ségbana	I.02.0083.R. du 08/08/2002	FECECAM
14.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Banikoara	I.02.0084.R du 09/08/2002	FECECAM
15.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sinendé	B.02.0085.R. du 09/08/2002	FECECAM
16.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Gogounou	I.02.0086.R du 09/08/2002	FECECAM
17.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Abomey	Z.02.0087.R du 09/08/2002	FECECAM
18.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ouèssè	N.02.0088.R. du 09/08/2002	FECECAM
19.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Zangnannado	Z.02.0089.R. du 09/08/2002	FECECAM
20.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Akassato	A.02.0090.R du 09/08/2002	FECECAM
21.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dan	Z.02.0091.R. du 28/08/2002	FECECAM
22.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Jardin	L.02.0092.R. du 09/08/2002	FECECAM
23.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Avrankou	0.02.0093.R. du 09/08/2002	FECECAM
24.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sakété	P.02.0094.R. du 09/08/2002	FECECAM
25.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Pobè	P.02.0095.R. du 09/08/2002	FECECAM
26.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bonou	0.02.0096.R du 09/08/2002	FECECAM
27.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Adjohoun	O.02.0097.R du 09/08/2002	FECECAM

28.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Pèrèrè	B.02.0098.R. du 09/08/2002	FECECAM
29.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Parakou	B ;02.0099.R. du 09/08/2002	FECECAM
30.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Ikpinlè	P.02.0100.R. du 09/08/2002	FECECAM
31.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Adjarra	O.02.0101.R. du 09/08/2002	FECECAM
32.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Lokossa	N.02.0102.R du 09/08/2002	FECECAM
33.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Toviklin	C.02.0103.R. du 09/08/2002	FECECAM
34.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de N'dali	B.02.0104 R du 09/08/2002	FECECAM
35.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bèmbèrèkè	B.02.0105.R. du 07/11/2002	FECECAM
36.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Cobli	T.02.0107.R. du 07/11/2002	FECECAM
37.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Péhunco	T.02.0107.R. du 07/11/2002	FECECAM
38.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kouadé	T.02.0108.R. du 07/11/2002	FECECAM
39.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kérou	T.02.0109.R. du 07/11/2002	FECECAM
40.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Boukoumbé	T.02. 0110.R. du 07/11/2002	FECECAM
41.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Matéri	T.02.0111.R. du 07/11/2002	FECECAM
42.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sèmèrè	D.02.0112.R. du 07/11/2002	FECECAM

43.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Natitingou	T.02.0113.R. du 07/11/2002	FECECAM
44.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Djougou	D.02.0114.R. du 07/11/2002	FECECAM
45.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Tanguiéta	T.02.0115.R. du 07/11/2002	FECECAM
46.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Pénessoulou	D.02.0116.R. du 07/11/2002	FECECAM
47.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Klouékanmey	C.02.0117.R du 07/11/2002	FECECAM
48.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Comé	M.02.0118.R. du 07/11/2002	FECECAM
49.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Grand-Popo	M.02.119.R. du 07/11/2002	FECECAM
50.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Aplahoué-Nord	C.02.0135.R. du 07/11/2002	FECECAM
51.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Lobogo	M.02.0119. R. bis du 07/11/2002	FECECAM
52.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Karimama	I.02.0118.R. bis du 07/11/2002	FECECAM
53.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Goumori	I.02.00177.R. bis du 07/11/2002	FECECAM
54.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Djakotomey	C.02.0116.R. bis du 07/11/2002	FECECAM
55.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ina	B.02.0112.R. bis du 07/11/2002	FECECAM
56.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sonsoro	I.02.0115.R. bis du 07/11/2002	FECECAM
57.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ouidah	A.02.0114.R.bis du 08/01/03	FECECAM

58.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kilibo	N.02.0113.R.bis du 08/01/03	FECECAM
59.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dangbo	O.02.011.R.bis du 08/01/03	FECECAM
60.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Biro	B.020110.R.bis du 08/01/03	FECECAM
61.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Bagou	I.02.0109.R.bis du 08/01/03	FECECAM
62.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ayomi	C.02.0108.R.bis du 08/01/03	FECECAM
63.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Athiémé	M.02.0107.R.bis du 21/01/03	FECECAM
64.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dogbo	C.02.0134.R.bis du 21/01/03	FECECAM
65.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Epkè	O .02.0106.R.bis du 21/01/03	FECECAM
66.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Doumè	N.03.0137.R. du 02/06/03	FECECAM
67.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Savè	N.03.0137.R. du 02/06/03	FECECAM
68.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Savalou	N.03.0138.R. du 02/06/03	FECECAM
69.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Ouando	0.03.0139.R. du 02/06/03	FECECAM
70.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Porto-Novo	0.03.0140.R. du 02/06/03	FECECAM
71.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Glazoué	N.03.0141.R du 02/06/03	FECECAM
72.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Gakpé	A.03.0142.R. du 02/06/03	FECECAM

73.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kalalé	B.03.0143.R du 02/06/03	FECECAM
74.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Guinman	B.03.0144.R. du 02/06/03	FECECAM
75.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kpota	Z.03.0145.R du 02/06/03	FECECAM
76.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Zogbodomè	Z.03.0146.R du 02/06/03	FECECAM
77.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sikè	L.04.0148.R. du 17/05/04	FECECAM
78.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Abomey-Calavi	A.04.0148.R du 22/03/04	FECECAM
79.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Sô-Ava	A.04.0149.R. du 22/03/04	FECECAM
80.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Akpakpa	A.04.0150.R. du 17/05/04	FECECAM
81.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Kpomassè	A.04.0151.R. du 22/03/04	FECECAM
82.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Zè	A.04.0152.R du 22/03/04	FECECAM
83.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Allada	A.04.0153.R. du 17/05/04	FECECAM
84.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Pahou	A.04.0154.R. du 17/05/04	FECECAM
85.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Attogon	A.04.0155.R. du 17/05/04	FECECAM
86.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Dantokpa	A.04.0156.R. du 17/05/04	FECECAM
87.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Godomey	A.04.0157.R. du 17/05/04	FECECAM

88.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Tori-Bossito	A.04.0158.R. du 07/04/04	FECECAM
89.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Houègbo	A.04.0159.R. du 02/04/04	FECECAM
90.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Mènontin	L.04.0160.R. du 02/04/04	FECECAM
91.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Ifangni	O.05.0161.R du 08/02/05	FECECAM
92.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Djèrègbé	O.05.0162.R du 08/02/05	FECECAM
93.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel d'Agblangandan	O.05.0163.R 08/02/05	FECECAM
94.	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Missereté	O.05.0164.R du 08/02/05	FECECAM
95.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sompérékou	I.01.0001.R. du 13/03/2001	UNACREP
96.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Bensékou	I.01.0002.R. du 13/03/2001	UNACREP
97.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Soaodou	T.01.0004.R. du 13/03/2001	UNACREP
98.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kérou-Wirou	T.01.0004.R du 13/03/2001	UNACREP
99.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Niarosson	T.01.0005.R. du 13/03/2001	UNACREP
100.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Bahoun	T.01.0006.R. du 13/03/2001	UNACREP
101.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sédjè-Dénou	A.01.0007.R du 13/03/2001	UNACREP
102.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Avlékété	A.01.0008.R du 13/03/2001	UNACREP

103.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Zinvié	A.01.0009.R du 13/03/2001	UNACREP
104.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Koundokpoe	A.01.0010.R. du 13/03/2001	UNACREP
105.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Togouin	A.01.0011.R. du 13/03/2001	UNACREP
106.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kpanroun	A.01.0012 du 13/03/2001	UNACREP
107.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Colli	A.01.0013.R du 13/03/2001	UNACREP
108.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Ganro	B.01.0014.R du 13/03/2001	UNACREP
109.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sirarou	B.01.015.R. du 07/08/2001	UNACREP
110.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sikki	B.01.0016.R du 13/03/2001	UNACREP
111.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Guéré	B.01.0018.R. du 07/03/2001	UNACREP
112.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kissamey	C.01.0020.R du 07/02/2001	UNACREP
113.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Atomey	C.01.0020.R du 07/03/2001	UNACREP
114.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Agoua	N.01.0021.R du 07/03/2001	UNACREP
115.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kpota	N.01.0022.R du 07/03/2001	UNACREP
116.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Kpakpaza	N.01.0023.R du 07/03/2001	UNACREP
117.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Miniffi	N.01.0024.R. du 07/03/2001	UNACREP

118.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Akoba	N.01.0025.R du 07/03/2001	UNACREP
119.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Damè	N.01.0026.R du 07/03/2001	UNACREP
120.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Govi	N.01.0027.R du 07/03/2001	UNACREP
121.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Soclogbo	N.01.0028.R du 07/03/2001	UNACREP
122.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Gouka	N.01.0029.R. du 07/03/2001	UNACREP
123.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Agbomadin	N.01.0030.R. du 07/03/2001	UNACREP
124.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Biguina	D.01.0031.R du 13/03/2001	UNACREP
125.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Assignangbomey	Z.01.0032.R. du 13/03/2001	UNACREP
126.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Don	Z.01.0032.R. du 13/03/2001	UNACREP
127.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Gomè	N.01.0034.R. du 13/03/2001	UNACREP
128.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Gnidjazoun	Z.01.0035.R du 13/03/2001	UNACREP
129.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Igolo	P.01.0036.R. du 13/03/2001	UNACREP
130.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Magoumi	N.01.0037.R du 13/03/2001	UNACREP
131.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Atchoukpa	0.01.0038.R du 13/03/2001	UNACREP
132.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Gbagla-Ganfan	0.01.0039.R. du 13/03/2001	UNACREP

133.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Assrossa	0.010040.R. du 13/03/2001	UNACREP
134.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Affamè	0.01.0041.R du 13/03/2001	UNACREP
135.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Agnanvo	C.01.0042.R. du 13/03/2001	UNACREP
136.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Lonkly	C.01.0043.R. du 13/03/2001	UNACREP
137.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Toviklin-Centre	C.01.0044.R. du 13/03/2001	UNACREP
138.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sokka	B.01.0045.R. du 13/03/2001	UNACREP
139.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Aguidi	P.01.0046.R. du 13/03/2001	UNACREP
140.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Ewe	P.01.0047.R du 13/03/2001	UNACREP
141.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Tatonoukon	P.01.0048.R. du 13/03/2001	UNACREP
142.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Ouessè	N.01.0049.R. du 13/03/2001	UNACREP
143.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Malomi	N.01.0050.R. du 13/03/2001	UNACREP
144.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Akouègba	N.01.0051R. du 26/03/2001	UNACREP
145.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Sowe	N.01.0052R. du 26/03/2001	UNACREP
146.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Houin	N.01.053R. du 26/03/2001	UNACREP
147.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt de Vakon	0.01.0054.R. du 26/03/2001	UNACREP

148.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Akpadonou	0.01.0055.R du 26/03/2001	UNACREP
149.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Adido	0.01.0056.R. du 26/03/2001	UNACREP
150.	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt d'Adakplamè	P.01.0056.R. du 26/03/2001	UNACREP
151.	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés d'Adjokan	Z.05.0165.R du 21/07/2005	RENACA
152.	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés d'Ayédero	N.05.0166.R du 21/07/2005	RENACA
153.	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés Bamè	N.05.0167.R du 21/07/2005	RENACA
154.	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés Banamè	Z.05.0168.R du 21/07/2005	RENACA
155.	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés de Fonkпамè	Z.05.0169.R du 21/07/2005	RENACA
156.	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés de Gbèmè-Kpassa	N.05.0170.R du 21/07/2005	RENACA
157.	Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit Autogérés de Setto	Z.05.0171.R du 21/07/2005	RENACA
158.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de TOGBA	A.01.0058.R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
159.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit d'Agbotagon	N.01.0060.R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
160.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Kere	N.01.0060.R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
161.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Tangbo-do	A.01.0061.R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
162.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Agovie	A.01.0062.R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC

163.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Houegbo	A.01.0063.R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
164.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Sedjinnako	A.01.0064.R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
165.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Golo-Djigbé	A.01.0065.R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
166.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de MLINKPIN	Z.01.0066 du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
167.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Houedota	A.01.0067.R du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
168.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Womey	A.01.0068 R. du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
169.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit de Houègoudo-Centre	A.01.0069.R du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC
170.	Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit d'Akofodjoule	N.01.0070.R du 22/06/2001	APHEDD/BAVEC

Source: CSSFD

**Le Coordonnateur Adjoint de la Cellule de Surveillance
des Structures Financières Décentralisées**

Louis BIAO

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

La collecte des informations dans le cadre de cette recherche a eu lieu auprès de quelques acteurs sociaux, personnes ressources par rapport au sujet en étude. Il s'agit notamment de :

N° d'ordre	Noms	Prénoms	Fonction
01	ADJOVI	Léandre	Chef Service crédit PADME Cotonou
02	YOMETOWU	Zacharie	Administrateur des Banques
03	DOSSEH	Chantal	Chargée de Crédit, PADME Bohicon
04	MIDOMIDE	Gilbert	Chef Bureau PADME Bohicon
05	HOUNNOU	Alain	Chargé de crédit, PADME Bohicon
06	CAPO-CHICHI	Olivier	Anthropologue de la santé
07	DONOU-AGBI	Karim	Enseignant
08	AGBO	Epiphane	Responsable du département développement rural, sécurité alimentaire, micro finance, ALDIPE
09	DOSSOU	Rosalie	Chargée des femmes, ALDIPE
10	KUANA	Nadège	Chargée des femmes, ALDIPE
11	AMAGBEGNON	Simplice	Coordonnateur CBDIBA
12	BENON	Innocent	Responsable CPEC Bohicon
13	TOBOCCO	Martine	Responsable de femmes / Womè (Togoudo)
14	GANDO OSSENI	Lamanatou	Responsable de femmes / Womè (Togoudo)

15	YANCLO	Tokpassi	Responsable de femmes / Haya (Zogbodomey)
16	LAKENOU	Thérèse	Responsable de femmes / Zogbodomey centre
17	OUMAKOU	Zeynab	Responsable de femmes / zongo (Bohicon)
18	DAKOSSI	Marie	Responsable de femmes / Haya (Zogbodomey)
19	SEGBOZO	Angèle	Responsable de femmes / Gbanhicon
20	KINNIGBE	Anne-Marie	Responsable de femmes / zongo (Bohicon)
21	GNANVO	Dieudonné	Directeur du RENACA

ARTICLES PUBLIES

LA GOUVERNANCE PAR LES VALEURS DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE DES ETATS AFRICAINS

Emilia M. AZALOU TINGBE¹¹⁷, Luc K. SOSSA¹¹⁸, Albert TINGBE-AZALOU¹¹⁹

Résumé

Ce texte vise à étudier l'apport des valeurs de la culture africaine dans le développement humain durable des Etats africains. La recherche part d'une clarification des concepts clés, et fait le point des différents types de pouvoir en exercice dans les pays africains : le législatif, le judiciaire et l'exécutif. Les rapports entre ces trois pouvoirs semblent parfois se concentrer dans les mains du détenteur de l'exécutif, frôlant parfois la dictature. Ces défaillances dans la structuration des institutions politiques des Etats africains peuvent être contournées par la prépondérance des valeurs africaines. En outre, le développement humain pour être durable doit prendre en compte les facteurs économiques, sociaux, politiques, environnementaux, culturels, le genre et selon les principes de la bonne gouvernance. Le développement humain devient durable lorsqu'il privilégie l'amélioration du bien-être des personnes présentes, comme des générations futures, en protégeant et accroissant le stock de capital disponible sous ses différentes formes : capital physique, capital financier, capital naturel, capital humain, capital social, etc. d'où l'importance de la gouvernance par les valeurs.

Mots clés : Gouvernance, valeur, développement humain durable, Etat africain

¹¹⁷ Monitrice au Département de Sociologie-Anthropologie, FLASH, Université d'Abomey-Calavi

¹¹⁷ Sociologue Juriste, Assistant à la FADESP, Université d'Abomey-Calavi

¹¹⁷ Maître de conférences des universités du CAMES

FONDEMENTS SOCIAUX DE LA POLLUTION SONORE PAR LES BUVETTES A COTONOU

Emilia M. AZALOU TINGBE, Luc K. SOSSA, Albert TINGBE-AZALOU

Résumé

Cotonou, plus grande ville du Bénin, est confrontée à plusieurs types de pollution de l'environnement dont la pollution sonore. Cette dernière engendre des troubles auditives et non auditives pouvant aller jusqu'à la surdité totale irréversible. Cet état de choses devrait susciter une modération dans la production du bruit. Malheureusement, les acteurs sociaux ne font pas attention à ces inconvénients, notamment les promoteurs de buvette. Ces derniers jouent de la musique de tous genres à des heures et moments de leurs convenances ou plutôt ceux auxquels ils sont susceptibles d'attirer la clientèle, au détriment des dispositions de la Loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant Code de l'hygiène publique et de la Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin et son décret d'application n° 2001-294 du 08 août 2001. Ce faisant, ils incitent les clients passionnés par les morceaux joués à recourir à leurs prestations, c'est-à-dire à prendre un verre, seuls ou accompagnés, ce qui leur permet d'augmenter leurs chiffres d'affaire et de satisfaire leurs besoins vitaux ainsi que ceux de leur famille. Les buvettes qui n'émettent pas excessivement du bruit sont qualifiées de mauvais prestataires de service et sont très souvent désertes. Aussi, les responsables de buvette acquièrent – ils une certaine prospérité et sont du coup admirés ou jaloués par leurs proches et collègues. De ce fait, la pollution sonore par la musique a des causes d'ordre économique et social, accentuées par l'absence de communication, d'éducation des populations sur les impacts du bruit sur l'homme et son environnement et partant, sur le développement du pays.

Mots clés : pollution sonore, buvette, bruit, développement

MATERIAUX POUR UNE ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL AU BENIN

Emilia M. AZALOU TINGBE¹²⁰, Luc K. SOSSA¹²¹, Albert TINGBE-AZALOU¹²²

Résumé

La protection du patrimoine culturel est devenue une préoccupation majeure par ces temps de préservation de l'environnement. Le Bénin en a accordé une grande importance à travers le vote de diverses lois qui doivent être appropriées par les citoyens. Dans la même perspective, cette protection environnementale du patrimoine culturel présente beaucoup d'avantages entrant dans le cadre du développement durable, voire du développement humain durable. Une pareille entreprise développementiste ne peut exclure la vision prospective qui intègre toutes approches de développement dans la durabilité. Enfin, une plus forte mobilisation nationale et internationale en faveur du patrimoine culturel en particulier et de sa protection environnementale en général est donc indispensable pour inverser les tendances et garantir aux générations futures les mêmes chances de jouir des ressources dudit patrimoine. La protection environnementale du patrimoine culturel axée sur la vision prospective est une thématique majeure et demeure au cœur de la protection du patrimoine culturel et mieux de l'environnement, gage du développement humain et durable.

Mots clés : patrimoine culturel, environnement, développement, prospective

¹²⁰ Monitrice au Département de Sociologie-Anthropologie, FLASH, Université d'Abomey-Calavi

¹²¹ Sociologue Juriste, Assistant à la FADESP, Université d'Abomey-Calavi

¹²² Maître de conférences des universités du CAMES

INDEX ALPHABETIQUE

accroissement, 108, 109

acteur, 74, 76, 94, 95, 100, 106, 119, 131, 162, 181, 193, 203, 207, 218, 228, 246, 247, 263, 271, 275

acteurs, 16, 22, 23, 35, 38, 39, 45, 51, 53, 57, 59, 64, 67, 69, 70, 76, 79, 80, 86, 87, 88, 92, 104, 105, 106, 119, 120, 138, 140, 157, 160, 167, 172, 174, 180, 182, 191, 192, 200, 201, 204, 205, 208, 217, 218, 226, 227, 228, 229, 231, 234, 235, 236, 238, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 269, 270, 271, 279, 328

activités, 21, 32, 34, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 53, 54, 55, 59, 62, 63, 64, 66, 75, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 94, 95, 99, 103, 112, 114, 117, 125, 126, 129, 135, 139, 149, 150, 158, 162, 164, 169, 171, 182, 190, 191, 192, 194, 198, 203, 208, 209, 212, 213, 215, 218, 226, 227, 229, 230, 233, 234, 235, 250, 263, 268, 281, 296

adeptes, 123

adhérent, 48, 204, 205

adhésion, 30, 82, 90, 92, 113, 117, 131, 160, 161, 164, 166, 173, 205, 211, 225, 304

AGR, 34, 40, 41, 42, 48, 49, 50, 92, 94, 113, 134, 135, 136, 159, 215, 224, 226, 227, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 246, 248, 250, 251, 252, 253, 255, 258, 259, 260, 261, 264, 265, 268, 270, 286, 298, 305

aide, 58, 60, 61, 65, 87, 137, 139, 143, 145, 146, 148, 149, 150, 152, 158, 159, 161, 162, 163, 169, 174, 175, 180, 204, 210, 211, 228, 284

aire, 25, 38, 39, 60, 202, 234

aliénation, 22, 30, 33, 50, 75, 225

Aliénation, 50

Alpha, 125, 288

âme, 180, 181

aménagement, 116, 152

analphabétisme, 53, 55, 188, 232, 233, 250, 264

animistes, 124, 126

antécédents, 95

argent, 33, 34, 35, 42, 47, 50, 51, 54, 56, 61, 75, 76, 98, 99, 106, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 137, 139, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 151, 158, 159, 160, 162, 163, 166, 167, 168, 171, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 200, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214,

215, 216, 217, 218, 219, 220, 227, 269, 270, 274, 279, 281, 283, 284, 285, 287, 289, 290
aspirations, 77, 181, 221, 222, 226, 230, 231, 234, 251, 252, 263, 269, 304, 305
association, 47, 68, 82, 117, 200, 203, 235, 236, 249
autogestion, 30, 95, 151, 172, 195, 231, 268, 269, 303, 306
autonomisation, 66, 69, 142, 219, 264
bailleurs, 59, 84, 85, 86, 102, 136, 267
Bank, 7, 16, 24, 62, 85, 87, 107, 137, 267, 275, 277, 280
BCEAO, 6, 32, 66, 79, 82, 86, 87, 88, 89, 104, 111
bénédition, 118, 120, 123, 125, 126, 175, 176
Bénéfice, 200, 302
bénéficiaire, 13, 22, 23, 24, 30, 38, 40, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 56, 58, 60, 61, 64, 68, 69, 70, 71,
72, 73, 75, 76, 77, 78, 85, 91, 92, 94, 96, 98, 99, 105, 106, 110, 112, 113, 115, 116, 117, 118,
120, 121, 122, 123, 127, 142, 136, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 151, 152, 158, 160, 161, 163,
164, 165, 168, 169, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 189,
190, 191, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 218, 219,
220, 221, 222, 224, 225, 227, 229, 231, 232, 233, 235, 236, 237, 237, 239, 241, 243, 244, 245,
246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 263, 266, 228, 268, 269, 270, 271, 295, 298, 299, 304, 306,
308
Bénin, 7, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 30, 32, 38, 40, 43, 45, 48, 51, 52, 53, 55, 57, 66, 68,
87, 89, 90, 91, 101, 102, 103, 104, 107, 108, 109, 110, 111, 127, 128, 129, 131, 133, 135, 152,
165, 191, 194, 195, 203, 204, 205, 206, 209, 221, 230, 235, 236, 262, 263, 264, 265, 267, 269,
270, 271, 272, 274, 277, 279, 280, 282, 283, 285, 286, 289, 291, 294
bien-être, 35, 36, 48, 133, 134, 135, 136, 169, 178, 194, 219, 226, 228, 230, 245, 246, 248, 258,
259, 260, 265, 270, 300
cahier, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 197, 207, 301
caisse, 47, 116, 166, 184, 195, 199, 200, 201, 203, 208
capital, 53, 59, 62, 80, 83, 85, 86, 99, 136, 140, 162, 179, 193, 200, 204, 206, 211, 212, 264
Caution, 45
cautionnement, 45, 46, 91, 92, 286
chômage, 18, 194, 227
chrétienne, 123, 125, 178
citoyens, 20, 48, 101, 133

classique, 24, 51, 59
CLCAM, 6, 21
clients, 17, 84, 86, 87, 93, 94, 95, 100, 108, 109, 111, 114, 115, 118, 128, 137, 145, 183, 191, 193, 205, 206, 229
colonisation, 52, 194
commerçant, 56, 148, 195
compétitivité, 19, 226, 231
comportement, 50, 94, 179, 183, 217, 221
concurrence, 108, 191, 226, 231
confiance, 33, 34, 50, 51, 92, 96, 98, 99, 118, 119, 121, 179, 200, 230, 289
Confiance, 50
confidentialité, 151
conflits, 70, 76, 145, 151, 192, 219, 220, 227, 229, 307
construits, 44, 135
contentieux, 95, 100
contrat, 47, 91, 92, 93, 101, 118, 281
convention, 81, 92, 107, 108, 229
coopérative, 18, 83, 89, 103, 281
coran, 126, 179, 180, 290
couple, 133, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 149, 151, 213, 219, 220, 268
coutumier, 128, 129, 267
crainte, 125, 126, 179, 219, 230
créances, 89, 92, 93, 94, 100, 109, 202, 206, 207, 208
créancier, 34, 46, 91, 92, 99, 217
crédibilité, 46, 136, 149, 205, 228
crises, 17, 19, 57, 227, 233, 235, 285
croissance, 18, 20, 36, 37, 54, 59, 63, 142, 235, 263, 264, 274, 277
cultuelles, 53, 210, 297
culturel, 66, 118, 135, 140, 229, 230, 246, 265, 269, 270, 305
date, 17, 52, 81, 108, 137, 146, 196, 197, 198, 225, 301
débiteur, 34, 45, 91, 92, 94, 100, 202
débrouillardise, 18, 151, 184, 269

déification, 173, 178
démunies, 16, 102, 219, 228, 267
dépendance, 61, 166, 168, 217, 218, 232, 233, 243, 270, 284
détournement, 60, 142, 169, 170, 193
développement, 6, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 42, 43, 44, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 76, 77, 80, 85, 88, 99, 102, 119, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 151, 162, 166, 167, 173, 180, 181, 191, 195, 201, 202, 207, 208, 210, 217, 218, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 233, 236, 237, 238, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 248, 251, 252, 253, 255, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 286, 289, 290, 294, 305, 328
diable, 176
diachronique, 56, 102, 234, 249
Dieu, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 167, 174, 175, 178, 179, 180, 206
discrimination, 134
divine, 124, 174, 175, 178, 180, 296, 307
don, 99, 178, 179, 180
droits, 34, 37, 44, 45, 53, 87, 93, 131, 132, 134, 139, 195, 201, 267, 290, 291
durable, 14, 18, 22, 23, 33, 36, 37, 40, 49, 53, 63, 160, 198, 263, 264, 268, 273, 284, 294
échange, 33, 34, 53, 59, 98, 192
échéance, 47, 53, 76, 94, 95, 98, 138, 149, 151, 197, 199, 206, 208, 209, 229, 264
eckankar, 125
économique, 14, 18, 20, 21, 22, 23, 30, 36, 37, 42, 43, 44, 48, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 59, 63, 79, 83, 84, 89, 102, 114, 115, 117, 131, 133, 134, 135, 138, 139, 142, 143, 159, 160, 164, 169, 170, 171, 175, 180, 183, 193, 194, 201, 203, 206, 208, 209, 210, 211, 213, 226, 233, 234, 235, 239, 241, 243, 245, 246, 263, 264, 266, 267, 269, 270, 273, 277, 304
éducation, 18, 20, 24, 39, 48, 52, 130, 132, 133, 148, 152, 202, 213, 229, 230, 264
égalité, 18, 53, 133, 134, 201
élu, 57, 70, 71, 219, 221, 307
émancipation, 22, 37, 117
emploi, 20, 22, 37, 41, 42, 43, 44, 53, 54, 57, 63, 115, 133, 191, 198, 224, 227, 236, 274, 277, 282, 287

emprunteur, 34, 46, 94, 98, 99, 116
emprunteuses, 98, 119, 125, 126, 138, 217, 271
emprunts, 56, 85, 138
endettées, 138
endettement, 75, 86, 138, 171, 268
entité, 23, 25, 85
entrepreneur, 116, 138
environnement, 30, 32, 33, 37, 38, 52, 77, 87, 140, 168, 221, 229, 263, 264, 265, 270
épargne, 8, 16, 19, 29, 39, 41, 47, 48, 57, 58, 59, 60, 68, 79, 80, 82, 83, 85, 86, 89, 96, 98, 102, 103, 107, 109, 112, 113, 139, 198, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 269, 272, 273, 274, 277, 278, 286, 291
ESPECT, 35, 36, 222, 238
estime, 99, 214, 215, 219
Etat, 6, 7, 17, 18, 19, 20, 22, 35, 42, 43, 44, 47, 51, 56, 63, 64, 66, 70, 83, 90, 92, 101, 104, 105, 117, 122, 131, 132, 133, 150, 158, 160, 161, 162, 177, 192, 193, 194, 195, 210, 227, 228, 229, 235, 236, 239, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 263, 264, 267, 269, 270, 286, 291
exclus, 226
exonération, 80, 83
famille, 3, 17, 19, 40, 42, 48, 56, 61, 63, 122, 129, 130, 132, 133, 136, 139, 148, 151, 152, 165, 167, 168, 175, 192, 198, 210, 213, 214, 268, 271, 282
FECECAM, 7, 21, 107, 272
fidèles, 125, 179, 229
financement, 16, 21, 30, 32, 49, 50, 51, 55, 57, 58, 61, 65, 79, 84, 85, 101, 102, 104, 109, 114, 115, 116, 149, 161, 164, 203, 210, 213, 228, 233, 234, 235, 264, 267, 268, 269, 283, 284, 287
FNM, 7, 23, 65, 104
Fon, 38, 52, 281, 295
fonctions, 80, 135, 192, 194, 217, 218
fonds, 22, 34, 41, 46, 47, 51, 56, 59, 60, 70, 75, 82, 84, 85, 86, 96, 98, 101, 102, 115, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 136, 139, 142, 143, 144, 149, 150, 159, 162, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 178, 180, 182, 184, 200, 202, 203, 205, 208, 213, 218, 220, 236, 239, 241, 244, 250, 252, 267, 268, 269, 270, 271, 297, 298, 299, 300, 306, 308

formation, 24, 30, 85, 99, 112, 113, 116, 133, 182, 183, 184, 224, 226, 264, 271, 297, 298
 formel, 51, 56, 63, 64, 84, 87, 103, 104, 105, 192, 193, 205
 garantie, 16, 45, 46, 58, 61, 82, 91, 92, 95, 98, 102, 113, 114, 116, 201, 207, 215, 227, 277
 gbè, 38, 276
 générations, 37, 54, 140, 268
 Genre, 36, 44, 45, 276
 gestion, 13, 18, 20, 22, 23, 24, 41, 45, 49, 55, 68, 69, 70, 73, 85, 87, 88, 89, 95, 96, 101, 103,
 111, 112, 116, 120, 124, 143, 145, 147, 149, 150, 151, 159, 169, 172, 176, 178, 182, 183, 184,
 185, 187, 189, 192, 194, 202, 207, 210, 213, 219, 220, 224, 226, 228, 229, 231, 232, 233,
 236, 237, 239, 241, 244, 245, 250, 252, 264, 266, 268, 269, 271, 281, 283, 294, 298, 304, 306,
 308
 gouvernance, 14, 22, 25, 35, 36, 37, 43, 57, 102, 138, 191, 229, 232, 233, 236, 265, 270, 280
 Grameen, 16, 24, 62, 87, 137, 267, 275
 groupement, 55, 64, 83, 91, 92, 93, 112, 114, 115, 117, 122, 171, 177, 199, 200, 209, 216, 220,
 221, 228
 héritage, 20, 129
 horizon, 262, 263, 265, 269
 Humain, 6, 7, 19, 22, 24, 35, 37, 41, 51, 76, 267, 286
 hypothèques, 91
 IMF, 7, 16, 17, 21, 23, 24, 69, 70, 71, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 98, 99, 101, 103, 104, 107,
 108, 109, 110, 112, 122, 139, 158, 160, 171, 183, 210, 272, 283, 284, 288, 296, 297, 298, 299,
 306, 307
 impayé, 94, 150, 160, 197, 208, 219
 inégalités, 36, 44, 52, 59, 61, 134, 136, 230, 274
 inflation, 202, 205, 207
 informel, 21, 22, 30, 33, 41, 42, 43, 44, 47, 52, 55, 56, 62, 63, 64, 84, 105, 182, 190, 191, 192,
 193, 194, 195, 198, 201, 250, 274, 286
 ingérence, 149
 Injonction, 93
 institutions, 16, 17, 18, 19, 35, 42, 46, 49, 51, 55, 57, 59, 68, 70, 72, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85,
 86, 89, 101, 103, 107, 108, 109, 120, 136, 138, 139, 177, 180, 207, 209, 236, 274, 283, 291
 instruction, 53, 55, 129, 135, 214, 230, 305

intégration, 103, 134, 224, 232, 233, 246, 250, 264, 270

intérêt, 23, 33, 34, 47, 48, 58, 61, 63, 86, 87, 88, 98, 106, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 136, 137, 138, 158, 160, 166, 192, 197, 202, 205, 207, 208, 209, 224, 225, 232, 233, 235, 269, 272, 284, 288

intermédiaire, 100, 180

investissements, 85, 137, 214, 229, 267

jeu, 38, 39, 45, 54, 57, 184, 234, 238, 245, 251, 252, 254, 269

justice, 46, 83, 100, 224, 226, 250, 271

langue, 25, 38, 39, 68, 159, 196, 206, 226, 230

liberté, 37, 44, 193, 211, 227

lien, 133, 164

logique, 37, 39, 54, 64, 75, 133, 164, 167, 168, 172, 226

malédiction, 120, 176, 177

marché, 18, 41, 42, 44, 47, 53, 54, 55, 85, 86, 98, 103, 106, 107, 108, 137, 146, 191, 197, 199, 205, 209, 210, 214, 218, 230, 271, 278, 282

MCCP, 7, 23, 49, 111, 112, 113, 122, 160

mécanismes, 17, 22, 30, 56, 70, 112, 202, 266

mémorisation, 189, 197

ménage, 21, 34, 55, 58, 62, 125, 129, 130, 135, 136, 142, 144, 149, 151, 152, 162, 163, 184, 211, 213, 220, 227, 229, 272, 304, 306

microcrédit, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 81, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 94, 96, 98, 99, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 125, 126, 127, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 184, 190, 191, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 241, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 253, 254, 255, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 275, 279, 287, 289, 294, 295, 296, 304, 306, 307, 308

microentreprises, 44

microprojets, 35

milieu, 22, 30, 35, 38, 41, 55, 57, 79, 88, 130, 139, 140, 151, 158, 161, 168, 171, 180, 210, 211, 215, 218, 219, 220, 221, 229, 233, 234, 238, 249, 250, 254, 263, 267, 268, 269, 270, 294, 297
mœurs, 101, 132
monnaie, 18, 119, 145, 202, 204, 208
montant, 23, 34, 47, 48, 49, 56, 58, 61, 85, 86, 91, 92, 94, 111, 112, 114, 115, 116, 150, 151, 189, 195, 199, 201, 202, 206, 207, 208, 215, 216, 220, 224, 225, 228, 232, 233, 268, 269, 300, 303
mosquée, 125
musulmane, 179
normes, 32, 43, 56, 61, 88, 101, 117, 128, 130, 133, 230, 233, 235, 237, 270, 271
occultes, 125, 181
octroi, 20, 21, 23, 30, 32, 40, 42, 47, 50, 51, 57, 61, 68, 69, 70, 72, 73, 77, 79, 81, 84, 85, 86, 87, 89, 98, 99, 101, 113, 117, 119, 120, 122, 135, 136, 138, 142, 149, 160, 174, 180, 182, 184, 191, 196, 216, 221, 222, 224, 225, 226, 246, 263, 266, 267, 268, 304
ONG, 6, 8, 13, 21, 35, 59, 68, 70, 71, 72, 104, 105, 107, 108, 115, 117, 134, 135, 197, 216, 230, 235
ONU, 8, 24, 56
organisation, 6, 36, 44, 52, 55, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 134, 178, 184, 199, 201, 203, 208, 224, 228, 232, 233, 271
PADME, 8, 13, 21, 23, 66, 68, 69, 71, 72, 107, 114, 115, 116, 120, 122, 143, 144, 146, 148, 150, 161, 163, 174, 176, 177, 185, 187, 196, 200, 211, 212, 213, 214, 298, 307, 328
paiement, 13, 45, 47, 58, 63, 93, 94, 98, 114, 115, 151, 191, 196, 208, 220, 301
PAPME, 8, 21, 23, 107
parcelle, 100, 114, 116, 192
participative, 147, 269
PAS, 18, 19
paupérisation, 18, 60, 117
pauvres, 16, 17, 37, 42, 48, 49, 55, 56, 59, 60, 85, 87, 88, 98, 101, 110, 111, 113, 117, 121, 135, 136, 137, 150, 172, 174, 178, 180, 218, 219, 226, 235, 263, 267, 275, 277, 281, 285, 288
pauvreté, 16, 17, 19, 20, 21, 24, 33, 37, 38, 43, 48, 49, 55, 57, 58, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 76, 80, 85, 88, 128, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 158, 159, 160, 169, 179, 204, 205, 213, 219, 234, 235, 246, 250, 261, 263, 264, 267, 269, 270, 272, 274, 277, 282, 283, 285, 288

pénalités, 93, 158
perceptions, 60, 76, 128, 129, 173, 181, 230, 265, 270
pérennité, 60, 87, 109, 178, 228
pesanteurs, 40, 52, 53, 135, 210
PIB, 22
PNUD, 8, 19, 36, 43, 44, 65, 234, 264, 280
Politique, 6, 19, 35, 36, 66, 102, 103, 104, 133, 222, 232, 233, 236, 239, 273, 304, 305
prêt, 16, 17, 24, 34, 46, 47, 48, 51, 55, 61, 69, 70, 86, 88, 92, 94, 95, 96, 98, 99, 118, 125, 144,
151, 158, 160, 177, 179, 184, 202, 207, 215, 226, 229, 267, 271, 285, 298
privée, 63, 100, 116, 137
problèmes, 18, 45, 59, 60, 77, 101, 119, 163, 193, 194, 203, 209, 215, 217, 221, 222, 226, 231,
233, 234, 269, 294
production, 36, 41, 42, 43, 51, 53, 59, 62, 75, 85, 113, 128, 133, 139, 140, 194, 234, 235, 239,
241, 243, 245, 246
promotion, 20, 21, 53, 54, 56, 64, 70, 84, 105, 113, 115, 129, 130, 133, 134, 135, 136, 137, 138,
198, 224, 226, 229, 230, 235, 237, 263, 264, 265, 267, 270
prospective, 14, 16, 24, 30, 33, 38, 39, 40, 65, 77, 76, 198, 222, 236, 250, 276
prospérité, 99, 120, 147, 268
publique, 116, 134, 163
réalité, 22, 25, 35, 36, 50, 55, 60, 62, 63, 75, 93, 126, 140, 219, 266
réception, 49, 51, 61, 81, 98, 121, 125, 145, 160, 170, 174, 176, 178, 182, 222, 226, 236, 268,
300
recouvrement, 87, 92, 93, 94, 95, 100, 109
référentiel, 30, 158, 161
réglementaire, 65, 89, 101
relais, 113, 115, 243, 245, 249
Religion, 122, 177, 276
religiosus, 177
remboursement, 78
remboursement, 19, 24, 30, 33, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 61, 62, 69, 70, 89, 93, 94, 96, 98, 99, 100,
105, 106, 109, 111, 113, 114, 115, 117, 136, 137, 143, 144, 146, 149, 150, 152, 158, 159, 160,
166, 171, 172, 173, 176, 183, 184, 196, 197, 198, 199, 200, 204, 205, 206, 208, 215, 220, 224,

225, 232, 233, 266, 271, 277, 279, 301, 302, 306, 307,, 308

rentabilité, 23, 80, 87, 89, 96, 99, 105, 110, 121, 139, 151, 198, 231, 267, 268, 269

répression, 103, 151

reproduction, 52, 128

responsabilité, 82, 114, 115, 134, 136, 138, 149, 201, 269, 270

revenu, 16, 41, 49, 54, 57, 83, 85, 86, 102, 114, 116, 136, 139, 151, 162, 184, 198, 205, 207, 209, 214, 304, 306

rites, 119, 120, 178, 298

rôle, 17, 30, 47, 51, 52, 57, 60, 63, 66, 70, 71, 83, 102, 104, 105, 132, 133, 136, 140, 143, 147, 150, 172, 194, 201, 203, 209, 226, 228, 230, 232, 233, 246, 263, 264, 270, 307

sacrée, 181

santé, 18, 20, 24, 36, 52, 123, 136, 166, 212, 214, 228, 286, 297, 328

sécurité, 20, 42, 43, 44, 63, 126, 203, 205, 206, 207, 224, 227, 229, 286, 328

SFD, 8, 42, 49, 66, 76,78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 107, 111, 113, 114, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 128, 133, 142, 144, 149, 151, 166, 167, 174, 175, 177, 180, 182, 183, 185, 200, 207, 215, 216, 217, 224, 225, 226, 228, 229, 232, 233, 234, 235, 236, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251,252,253,262, 263, 267, 268, 270, 271, 288, 305

sociale, 14, 19, 20, 22, 23, 25, 35, 36, 37, 41, 42, 43, 49, 50, 52, 54, 55, 57, 63, 64, 75, 88, 93, 101, 119, 126, 128, 133, 135, 136, 139, 140, 165, 168, 176, 179, 193, 202, 203, 205, 210, 215, 224, 226, 227, 232, 233, 235, 236, 239, 241, 243, 244, 245, 250, 263, 267, 270, 273, 281, 282, 285

société, 18, 35, 36, 40, 44, 48, 62, 63, 64, 74, 88, 101, 119, 126, 128, 129, 130, 135, 138, 139, 142, 165, 167, 168, 171, 175, 191, 193, 194, 218, 222, 227, 229, 230, 236, 263, 270, 271, 276, 282, 297

socioculturelle, 64, 118, 136

sociologie, 18, 35, 36, 50, 75, 139, 167, 168, 169, 217, 274, 276, 277, 281, 282

Sociologue, 33

soins, 52, 214, 228

solidaire, 16, 33, 45, 46, 92, 93, 112, 113, 114, 115, 117, 209, 275, 287

statut, 41, 52, 54, 55, 80, 83, 84, 86, 115, 117, 168, 291

stratégies, 17, 22, 23, 24, 48, 50, 55, 57, 73, 75, 76, 94, 105, 106, 134, 146, 151, 166, 169, 172,

173, 184, 192, 197, 215, 217, 222, 234, 235, 238, 251, 266, 270, 271, 282, 302

Structure, 8

Sûretés, 6, 7, 90, 290

survie, 24, 55, 63, 64, 119, 165, 178, 180, 183, 192, 195, 211, 215, 218

système, 16, 23, 24, 30, 34, 43, 46, 47, 48, 51, 54, 59, 61, 84, 101, 102, 108, 111, 115, 160, 161, 175, 182, 193, 194, 200, 201, 203, 206, 208, 215, 234, 238, 244, 245, 246, 248, 249, 251, 252, 254, 255, 263, 267, 269, 271, 273, 275, 276, 283

tendances, 76, 85, 102, 135, 159, 222, 238, 246, 251, 263, 267

thésaurisation, 13, 199, 207, 208, 269

tontine, 33, 47, 48, 102, 106, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 212, 215, 270, 277, 278, 286

tontinier, 48, 106, 200, 203, 204, 205

tradition, 17, 40, 130, 166, 232, 233, 267

travail, 24, 34, 39, 41, 42, 43, 50, 51, 53, 62, 75, 95, 99, 100, 129, 133, 135, 143, 152, 192, 193, 201, 204, 205, 227, 228, 229, 255, 273, 282, 283

usuriers, 104, 105, 137, 149, 219, 270, 278

valeur, 85, 119, 130, 131, 152, 172, 179, 207, 219, 232, 233

violences, 219

vision, 18, 24, 30, 38, 76, 77, 164, 165, 168, 194, 198, 217, 236, 252, 262, 263, 265, 270

vodoun, 273